



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Mars 2022

Introduction : Une deuxième année COVID	5
A Les priorités politiques.....	6
A.1 Diversification de l'offre scolaire	6
A.2 Pensée digitale.....	7
A.3 Soutien aux élèves	8
A.4 Pensée critique	9
A.5 Créativité.....	10
A.6 Bien-être des enfants et jeunes.....	11
A.7 Le luxembourgeois comme pilier de notre société	12
B Les secteurs d'intervention.....	13
B.1 Bureau du ministre	13
B.2 Direction générale du secteur de l'enfance.....	26
B.3 Direction générale de l'enseignement fondamental.....	31
B.4 Direction générale de l'enseignement secondaire	35
B.5 Direction générale de la formation professionnelle.....	42
B.6 Direction générale de l'inclusion	48
B.7 Direction générale du secteur de la jeunesse.....	58
B.8 Direction générale de l'intégration.....	67
B.9 Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille	81
B.10. Direction générale de l'enseignement musical	95
B.11 Service national de la jeunesse.....	97
B.12 SCRIPT	107
B.13 Direction générale RH et affaires juridiques.....	126
B.14 Direction générale des finances et des écoles privées	133
B.15 Direction générale des infrastructures	137
B.16 Autres services du ou liés au MENJE	142
C Annexes.....	148
C.1 Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT	148
C.2 Statistiques de l'Éducation nationale	156
C.3 Coût et financement du système scolaire	170
C.4 Liste des abréviations	171

Introduction : Une deuxième année COVID

L'année 2021 a été en grande partie marquée par la pandémie, confrontant ainsi à nouveau le secteur de l'Éducation nationale à de grands défis. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a fait son possible pour que l'école puisse fonctionner aussi normalement que possible. La gestion de la pandémie a exigé un effort considérable de la part de tout le monde, personnel des écoles, élèves et parents.

Le Luxembourg a relativement bien résisté à la pandémie sur le plan scolaire, notamment grâce aux investissements réalisés dans le cadre de la stratégie *Digital(4)Education*. Les écoles luxembourgeoises ont été moins touchées par les fermetures que les autres pays. Elles étaient déjà bien équipées en ressources numériques avant la crise. Par conséquent, l'enseignement à distance a pu être mis en place rapidement par toute la communauté scolaire. Au-delà du digital, des mesures d'appui ont été développées pour soutenir les élèves et atténuer les effets de la pandémie sur le plan national.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a confirmé et renforcé les grands enjeux de la politique éducative : amener chaque enfant au maximum de ses capacités, donner à tous une chance d'obtenir une qualification, promouvoir l'excellence, prévenir le décrochage scolaire. Dans cette optique, les réformes indispensables de l'éducation formelle et non formelle ont été poursuivies, malgré la pandémie.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a déjà pris de nombreuses initiatives pour promouvoir l'égalité des chances : une large offre de mesures d'inclusion pour les élèves à besoins spécifiques, un enseignement moderne et différencié des langues, une offre élargie de cours de rattrapage, l'ouverture d'écoles aux concepts et approches pédagogiques innovants. Cet engagement se poursuit de manière intensive et les compétences du 21^e siècle sont enseignées à tous les niveaux du système éducatif afin de préparer les enfants et les jeunes au mieux à une société et un monde du travail marqués par la mise en réseau et la digitalisation.

Dans les prochaines années, le ministère continuera à diversifier l'offre scolaire, renforcer la pensée digitale, soutenir les élèves, développer la pensée critique, éveiller la créativité et la curiosité et renforcer les familles.

Le rapport d'activité 2021 est organisé en deux parties : la première met en exergue les priorités de la politique éducative pour le reste de la législature, lesquelles ne furent pas négligées malgré la situation exceptionnelle ; la seconde retrace l'année 2021 à travers les activités des services du ministère.

Ensemble, ces deux volets donnent un aperçu du travail continu et intensif des collaborateurs, dont l'engagement est tout aussi essentiel à la réalisation de nouveaux projets qu'au bon fonctionnement quotidien du système éducatif.

A Les priorités politiques

A.1 Diversification de l'offre scolaire

Lorsque la société évolue, l'éducation ne peut pas se permettre de rester figée. Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse poursuit une politique active de diversification de l'offre scolaire sous le mot d'ordre *Ēnnerschiddlech Schoule fir ěnnerschiddlech Schüler* (des écoles différentes pour des élèves différents), qui doit permettre aux élèves d'accéder à des formations et à des qualifications de qualité correspondant à leurs talents et besoins.

A.1.1. Modernisation de l'enseignement secondaire : les nouvelles formations

Grâce notamment à une autonomie élargie, les lycées font preuve d'innovation et de dynamisme. De nouvelles sections voient le jour, tout comme des sections « adaptées » qui répondent aux besoins particuliers des populations scolaires des différents lycées.

Ces dernières années, les lycées, en collaboration avec le ministère et les partenaires scolaires, ont créé les sections Sciences environnementales, Architecture, design et développement durable (A3D), Gestion de l'hospitalité, Sciences sociales (SO), Sciences de la santé, Finance et Marketing, médias et communication.

Grâce à la flexibilisation des sections, une dizaine de sections « adaptées » ont également vu le jour. Parmi celles-ci, la section A Langues, littérature et communication au Lycée Robert-Schuman, dont les premiers bacheliers se présenteront à l'examen de fin d'études en 2022, ou la nouvelle section G Sciences politiques lancée à l'Athénée de Luxembourg à la rentrée 2021. Le Lycée technique du Centre a ouvert une filière entièrement francophone et l'École nationale des adultes (ENAD) offre désormais le diplôme d'accès aux études supérieures (DAES) en anglais.

Depuis son lancement en 2017, la section I Informatique et communication est dispensée dans quatre lycées : Lycée Guillaume Kroll à Esch-sur-Alzette, Lycée Edward Steichen à Clervaux, Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg-Ville et, depuis la dernière rentrée, au Lycée classique d'Echternach.

A.1.2. Élargissement du réseau d'écoles européennes publiques

L'École Internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB) a ouvert ses portes à la rentrée 2021-2022 avec une centaine d'élèves du secondaire répartis entre les locaux situés à Beringen (46, rue de la Gare, en face du Lycée Ermesinde) et les locaux rénovés et en partie reconstruits de l'ancienne annexe du Lycée classique de Diekirch à Mersch, située Square Marie-Astrid.

L'EIMAB compte cinq classes de la première année du secondaire (S1) dans trois sections linguistiques : francophone, anglophone et germanophone. L'offre comprend également des classes d'accueil et des classes de la voie de préparation internationale, avec les langues véhiculaires allemande, française et portugaise.

Outre les langues de sections (allemand, anglais, français), les élèves ont la possibilité de suivre leur cours de langue 1 (niveau langue maternelle) en espagnol, italien ou portugais.

Les deux premières années du primaire (sections francophone et anglophone) ouvriront à la rentrée 2022 à Beringen. Un internat et une maison relais sont également prévus d'ici 2022.

A.1.3. Apprentissage tout au long de la vie

En avril 2021, l'Université populaire a ouvert ses portes à Belval hébergeant sous son toit des annexes de trois grands acteurs du *lifelong learning* :

- le Service de la formation des adultes (SFA) ;
- le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) et
- l'Institut national des langues (INL), avec sa palette de langues : le luxembourgeois, le français, l'allemand, l'anglais et l'espagnol.

Elle reprend ainsi les offres de la formation générale et citoyenne des adultes : arts et créations artisanales, langues, sciences, économie et environnement, socio-éducatif et bien-être, compétences digitales.

Les apprenants adultes y ont aussi accès à la 2^e voie de qualification qui permet d'accéder aux diplômes et formations reconnus. Des formations professionnelles continues et l'instruction de base pour apprendre à mieux écrire, lire, calculer et maîtriser les outils numériques sont aussi organisées.

L'offre commune des trois acteurs permet de proposer, dans un espace adapté de 32 salles, tout un éventail de formations qui permettent à l'adulte de s'approprier de nouvelles compétences en vue d'une réorientation professionnelle (*reskilling*), et/ou de renforcer ses compétences (*upskilling*), ouvrant de nouvelles perspectives professionnelles et personnelles.

A.2 Pensée digitale

A.2.1. Coding – einfach kodieren à l'enseignement fondamental

einfach kodieren s'inscrit dans le cadre de l'initiative *einfach digital – Zukunftskompetenze fir staark Kanner* (digital, tout simplement- les compétences du futur pour des enfants forts) lancée début 2020.

Depuis la rentrée 2020-2021, le développement des compétences en *coding* est généralisé à toutes les classes de l'enseignement fondamental du cycle 4 dans le cours de mathématiques. Depuis septembre 2021, il fait également partie des enseignements dans les cycles 1 à 3, de manière transversale, dans les différentes disciplines d'enseignement : langues, éveil des sciences, éveil à la création, etc.

Les compétences à développer au cours des différents cycles sont décrites dans le *Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias (Medienkompass)*. Il ne s'agit pas d'apprendre la programmation informatique au sens strict, mais de développer une pensée digitale au sens large.

Les élèves peuvent documenter leurs connaissances et leurs progrès dans un Passeport médias (*Medienpass*) adapté à chaque cycle d'apprentissage. En 2022-23, le *coding* fera aussi partie des compétences évaluées au cycle 4.2 lors des épreuves standardisées en mathématiques, dans le cadre de la procédure d'orientation vers l'enseignement secondaire.

A.2.2. Digital sciences, une nouvelle discipline à l'enseignement secondaire

À la rentrée 2021-2022, 18 lycées ont introduit en phase pilote le cours de *Digital sciences* dans leurs classes de 7^e en vue d'une généralisation à l'enseignement secondaire classique et général. Dès la rentrée 2022-2023, le cours sera offert dans toutes les classes de 7^e alors que la phase pilote se poursuivra dans les classes de 6^e des lycées volontaires. À l'horizon 2024-2025, toutes les classes de 7^e, 6^e et 5^e bénéficieront du cours en Sciences digitales.

Le même cours est dispensé dans les deux ordres d'enseignement – classique et général. La langue véhiculaire est le luxembourgeois, avec des ressources pédagogiques en français, en allemand et en anglais, pour éviter toute barrière de la langue.

Les activités proposées à raison d'une leçon par semaine tournent autour de six axes thématiques :

- la communication avec les machines et des machines entre elles (algorithmes, etc.) ;
- le *world wide web* et ses défis (pensée critique, cybersécurité, éthique) ;

- les données informatiques et leur gestion (banques de données, objets connectés) ;
- le jeu, analogue ou digital (*gaming*, programmation, pensée computationnelle, collaboration) ;
- les robots et leur programmation ;
- l'intelligence artificielle.

Ces axes seront abordés au cours de chacune des trois années d'études et approfondiront au fur et à mesure les réflexions et les compétences acquises.

A.3 Soutien aux élèves

A.3.1. Summerschool

La *Summerschool*, mise en place la première fois à la fin des vacances d'été 2020 afin d'aider les élèves à combler leurs lacunes liées à la crise de la COVID-19, est pérennisée.

La *Summerschool* est une offre gratuite et facultative s'adressant aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, qui veulent se remettre à niveau, consolider des apprentissages ou rattraper des contenus dans les disciplines principales. Elle se compose de dossiers de révision accessibles aux élèves sur la plateforme d'enseignement à distance www.schouldoheem.lu dès le début des vacances d'été ainsi que de deux semaines de cours en présentiel organisés fin août.

Lors de l'édition 2021, les cours organisés du 30 août au 10 septembre dans tous les lycées et la plupart des écoles fondamentales publics du pays ont rassemblé 5.500 élèves de l'enseignement fondamental et près de 1.770 élèves de l'enseignement secondaire. La plateforme www.schouldoheem.lu a enregistré près de 31.000 visiteurs, plus de 36.000 visites et 33.850 téléchargements de dossiers thématiques.

A.3.2. Équipes de première intervention à l'enseignement fondamental

Les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) jouent un rôle clé dans le repérage et l'accompagnement des élèves dont le mal-être mène parfois à l'agressivité.

En parallèle, une offre de première intervention, réactive, rapide et flexible a été mise en place en 2021 dans chaque direction de région de l'enseignement fondamental : deux agents par direction y assurent des actions de prévention, d'intervention en urgence et de désescalade. Ces agents ont participé à une formation de 150 heures sur la méthode ProDeMa® (*Professionelles Deeskalationsmanagement*) leur apportant les outils nécessaires pour mettre en œuvre un management de désescalade professionnel, ainsi que pour conseiller et former les ESEB à des actions de prévention et d'intervention contextualisées.

A3.3. Dispositif d'inclusion à l'enseignement secondaire

Le dispositif de soutien aux élèves à besoins spécifiques en place dans les lycées depuis 2019-2020 remplit ses missions. Pour soutenir le renforcement constant de la qualité de l'inclusion, l'effort d'engagement des ressources humaines adéquates se poursuit. En 2021, quelque 120 agents supplémentaires ont été recrutés.

A.3.4. Rapprochement entre l'Office national de l'enfance et l'enseignement fondamental

L'objectif d'une déjudiciarisation maximale dans l'aide à l'enfance passe par le renforcement de la communication et de la coopération entre l'Office national de l'enfance (ONE) et les directions de l'enseignement fondamental. Le personnel enseignant et le personnel d'encadrement socio-éducatif sont en effet en première ligne de contact avec les enfants et jeunes en situation de mal-être ainsi

qu'avec leurs parents ou tuteurs. L'ONE et les directions de régions ont lancé en 2021 des projets pilotes, visant à intensifier, structurer et faciliter leur collaboration au quotidien.

A.4 Pensée critique

A.4.1. Kannerbüro Woltz

Le *Kannerbüro Woltz*, une initiative de l'association sans but lucratif *Klengt Kannerhaus Wolz*, soutient les enfants dans la revendication de leur droit de participation dans tous les domaines de la vie sociale. Les enfants peuvent y exprimer leurs préoccupations et sont invités à prendre part aux discussions, réflexions et décisions. Ils sont encouragés à s'impliquer activement dans leur communauté. Ils apprennent à connaître leurs droits et à s'engager ensemble avec d'autres enfants pour ces droits.

De plus, le *Kannerbüro* propose aux adultes et aux organisations et institutions partenaires un accompagnement professionnel dans le domaine de la participation des enfants. Le *Kannerbüro* offre également son soutien lors de la planification et de la réalisation d'idées et fournit des suggestions par rapport au processus de participation des enfants.

Le *Klengt Kannerhaus Wolz* est également impliqué dans le projet du *Kannermusée Plomm* (musée pour enfants), qui devrait ouvrir ses portes au grand public et aux professionnels en 2023. Le *Kannermusée* se considère comme un partenaire pédagogique dans le paysage éducatif luxembourgeois.

Le ministère est à l'origine du projet et veut donner au Musée/Bureau des Enfants une vocation nationale de pôle d'excellence dans le cadre de la poursuite du développement de la qualité dans le secteur de l'éducation non formelle.

A.4.2. Zentrum fir politesch Bildung (ZpB)

Le ministère collabore régulièrement avec le *Zentrum fir politesch Bildung* (ZpB) (Centre pour l'éducation à la citoyenneté) qui œuvre auprès des enfants et des jeunes pour une meilleure compréhension de la démocratie et des défis sociétaux à travers du matériel pédagogique, des ateliers, des débats, des conférences, des expositions, des concours et des projets.

Éditée par le ZpB, l'Université de Trèves et le ministère, la série de publications *mateneen – Démocratie à l'école* a pour objectif de soutenir les dirigeants d'école et le personnel scolaire dans la mise en place d'une culture scolaire démocratique.

La sixième édition, parue en septembre 2021, met à l'honneur le concept de Journée de la démocratie, qui existe déjà dans les pays voisins et sera introduite en 2022 dans les lycées luxembourgeois. Elle offre une réflexion de fond sur la signification et la conception de Journées de la démocratie à l'école et donne un aperçu des différentes formes que cette journée prend dans la Grande Région, avec pour exemple la Rhénanie-Palatinat. Le cahier propose aussi des suggestions et une aide pratique pour la planification et la mise en œuvre.

A.4.3. Cinqfontaines, un lieu d'éducation et de mémoire

Un centre d'éducation à la citoyenneté et de la mémoire des victimes de la Shoah est en création sur le site du couvent de Cinqfontaines, à proximité de Troisvierges, connu comme lieu d'internement de plus de 300 Juifs au Luxembourg pendant la Deuxième Guerre mondiale avant leur déportation vers les camps de concentration et d'extermination. Confrontés à l'histoire, les visiteurs viendront s'y approprier les droits humains et comprendre comment s'opposer à l'antisémitisme et au racisme.

Les thèmes qui y seront abordés engloberont la période de la Shoah, la lutte toujours actuelle contre l'antisémitisme et le racisme, ainsi que la promotion de l'humanisme et des droits humains. À titre d'exemple, on peut mentionner :

- La Shoah et le Luxembourg
- Exil et migration
- Droits humains
- Vivre la diversité et la tolérance
- Combattre le discours de haine
- Comprendre et prévenir la discrimination

Le projet de rénovation prévoit :

- un parcours à l'extérieur reliant les lieux significatifs du site,
- un lieu pour la commémoration,
- une structure pour l'hébergement et la restauration des participants aux activités,
- des salles pour activités éducatives et formations.

Les activités commenceront progressivement à partir de 2022, parallèlement à la planification des travaux de rénovation et de réaménagement.

A.5 Créativité

A.5.1. Élaboration du projet de loi réformant l'enseignement musical

Un projet de loi réformant l'enseignement musical a été rédigé en préparation de la gratuité d'une grande partie des cours de l'enseignement musical. Celle-ci sera introduite à partir de 2022-2023 pour développer et cultiver chez les enfants et les jeunes la connaissance et le goût de la musique, de la danse et des arts de la parole. Elle portera sur le niveau inférieur, soit au minimum les premières années de cours, pour les élèves de moins de 18 ans et touchera plus de deux tiers des élèves actuellement inscrits.

La gratuité concernera les branches et les niveaux suivants :

- éveil musical : année 1 à année 3 ;
- formation musicale : jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure ;
- formation instrumentale : éveil instrumental année 1 à année 3 et jusqu'à l'obtention du diplôme du premier cycle ;
- formation vocale : jusqu'à l'obtention du diplôme du premier cycle ;
- formation chorale : jusqu'à l'obtention du certificat du degré inférieur ;
- formation instrumentale et vocale jazz : jusqu'à l'obtention du diplôme du premier cycle ;
- diction : jusqu'à l'obtention du diplôme du premier cycle ;
- formation théâtrale : année 1 à année 7 ;
- danse : éveil à la danse année 1, année 2 et jusqu'à l'obtention du diplôme du premier cycle.

A.5.2. Rapprochement entre l'enseignement musical et l'enseignement fondamental

À l'école fondamentale, l'éducation musicale fait partie du plan d'études dans le contexte de l'éveil à l'esthétique, à la création et aux cultures, aux arts et à la musique.

Depuis 2019-2020, des projets de collaboration entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical communal se mettent en place. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 102 classes dans sept communes (Bertrange, Consdorf, Differdange, Echternach, Junglinster, Mamer et

Septfontaines) ont profité des projets pédagogiques. À partir de la rentrée 2021-2022, une centaine de classes supplémentaires en profitent, dont également des classes des centres de compétences ainsi que des classes spécialisées d'accueil de l'État.

En outre, la coopération avec l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL) a été renforcée. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, l'OPL a diffusé trois concerts scolaires en direct pour les classes de l'école fondamentale, auxquels des milliers d'élèves ont participé dans leur salle de classe. De plus, pour clôturer l'année scolaire 2020-2021 en musique, l'OPL a joué dans les cours des lycées, un projet mis en place dans le cadre de la collaboration entre le ministère et la Philharmonie Luxembourg. Au total, l'orchestre a tenu des concerts en plein air dans 19 lycées.

A.5.3. Jeux de société pour les élèves de l'enseignement fondamental

En avril 2021, le ministère a distribué 3.200 *Spillkëschten* (boîtes de jeux) contenant chacune dix jeux de société à chaque classe de l'école fondamentale et des centres de compétences : sept jeux classiques complétés par trois jeux plus originaux, qui variaient selon les boîtes.

Les jeux de société sont mis à la disposition des élèves qui peuvent les emprunter pour jouer à la maison avec leur famille. Ils sont encouragés à choisir des jeux qu'ils ne connaissent pas encore.

Le jeu est un élément essentiel du développement de l'enfant. De très nombreuses compétences sont sollicitées au fil d'une partie de jeu : la gestion de ses émotions (joie, frustration, savoir être un bon perdant ou un bon gagnant), la patience, la concentration, la pensée logique et tactique, la créativité, la motricité, la motivation, l'engagement et la communication.

A.6 Bien-être des enfants et jeunes

A.6.1. #act4support : une campagne en faveur du bien-être des jeunes

La pandémie de la COVID-19 a mis le bien-être mental collectif à rude épreuve : les jeunes ont été particulièrement touchés par le changement de leur vie quotidienne. Dans le cadre de sa campagne #act4support, le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) a mis en place quatre initiatives.

Helpline 8002-9393

La helpline gérée par l'Office national de l'enfance (ONE) et le CePAS propose une aide, une écoute psychologique et une assistance pour les enfants, adolescents et familles en situation de stress, de conflits ou de surmenage.

Approche pédagogique ouverte et bienveillante

Un guide informant sur le rôle important des enseignants et du personnel éducatif dans la création du lien avec les jeunes et rendant attentif à certains signes de mal-être, a été remis à tous les enseignants. Des formations spécifiques sont proposées, notamment pour la mise en place d'espaces de parole régulés en classe et un premier secours en santé mentale.

Recueil de bonnes pratiques *Le lien pédagogique et éducatif en temps de crise*

Grâce à une consultation des services psycho-socio-éducatifs en milieu scolaire, des directions des lycées, des maisons de jeunes et des organisations représentatives des élèves et de la jeunesse, un guide de bonnes pratiques regroupant des recommandations pour le personnel au sujet de la création et du maintien du lien pédagogique et éducatif en temps de crise a été élaboré.

Campagne pour et avec les jeunes sur les réseaux sociaux

Une campagne *#act4support* a été lancée en février 2021 à travers les médias sociaux. Elle associait l'ensemble des jeunes et les invitait à partager des actions solidaires et d'encouragement.

A.6.2. *#EchWëllEchKann* : campagne pour inciter les jeunes à (re)devenir actifs

La crise liée à la COVID-19 a limité les jeunes dans leurs activités et projets. Or, l'exercice physique, la créativité, l'engagement et le contact avec la nature sont indispensables à leur bien-être. Dans cette optique, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lancé au mois de juin 2021 la campagne *#EchWëllEchKann* qui présente les opportunités qui s'offrent aux jeunes de vivre un maximum de bons moments entre copains, même dans des situations de restrictions sanitaires (<https://echwellechkann.lu> ou <https://jeveuxjepeux.lu>).

A.6.3. Plan d'action national pour la jeunesse 2022-2024

Dans le cadre de l'élaboration du *Plan d'action national pour la jeunesse 2022-2024*, le ministère a réalisé en avril 2021 deux enquêtes pour récolter les propositions des professionnels travaillant avec les jeunes ainsi que celles des jeunes et des jeunes adultes (12-26 ans).

En outre, le *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020* a servi de base scientifique au processus de réflexion politique mené avec des représentants des différents ministères concernés et de la société civile pour élaborer le nouveau plan d'action national. Celui-ci va proposer des mesures à trois niveaux :

- au lycée, où les services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS) et les services socio-éducatifs (SSE) verront leurs missions renforcées ;
- dans l'éducation non formelle, où les maisons de jeunes agissent comme des lieux de résilience et de soutien des jeunes ;
- auprès des familles, afin de réduire l'impact de leur situation socioéconomique sur le bien-être et la santé de leurs enfants (régionalisation de l'Office national de l'enfance, école des parents repensée, mise en réseau des différents acteurs de l'aide à la famille, etc.).

A.7 Le luxembourgeois comme pilier de notre société

L'année a été marquée par la campagne d'evergure *Wuertschatz*, qui a mis en scène des proverbes et des expressions typiquement luxembourgeois dans des clips animés et des affiches de grande taille. Le public a été encouragé à envoyer ses expressions préférées. 1.700 messages rassemblant quelque 3.000 proverbes et expressions ont été envoyés au *Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch*. La série de livres *Lëtzebuenger Wuertschatz* a été complétée par les volumes *D'Pan klaken + d'Schong voller Féiss* et *Vun Dréischel bis Kréischel*. D'autres volumes suivront.

Le dictionnaire en ligne lod.lu a à nouveau connu un franc succès. Près de 11 millions (2020 : 9,6 millions) d'articles ont été consultés par en moyenne 2.700 visiteurs par jour.

Le Commissaire à la langue luxembourgeoise a continué la préparation du plan d'action de 20 ans. En raison de la situation sanitaire, les consultations publiques prévues ont été reportées à 2022.

À la rentrée 2021-2022, la langue et la culture luxembourgeoises ont rejoint les disciplines d'enseignement des classes de 4^e du secondaire classique et général. Quelque 250 classes, soit plus de 4.300 élèves, sont concernées. Dispensée à raison d'une leçon par semaine, la nouvelle discipline entend éveiller le goût de la langue et transmettre aux jeunes des connaissances générales sur le Luxembourg, quelles que soient leurs origines culturelles ou linguistiques.

Voir également pages 144 et suite.

B Les secteurs d'intervention

B.1 Bureau du ministre

B.1.1. Service presse et communication

Comme en 2020, les travaux du Service presse et communication (SCOM) ont été profondément marqués par la gestion des conséquences de la pandémie de COVID-19 dans le secteur scolaire et éducatif. Le service est resté très réactif et disponible, afin de gérer en parallèle les multiples supports permettant d'informer rapidement sur les mesures mises en place.

B.1.1.1. Conférences et communiqués de presse

Le Service communication a organisé 27 conférences ou visites de presse (23 en 2020). Cinq d'entre elles étaient en lien avec la crise sanitaire (14 en 2020).

Le SCOM a également diffusé 97 communiqués de presse (66 en 2020), consacrés à l'actualité de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, dont 32 en lien avec la crise sanitaire. À ces communiqués s'ajoute à partir de septembre 2021 la contribution du MENJE au communiqué hebdomadaire du ministère de la Santé sur les chiffres de la COVID-19.

B.1.1.2. Site www.men.lu

Le site internet a pris une nouvelle dimension en 2021 puisqu'il est passé à quatre versions linguistiques, accessibles via un bouton en haut à droite de chaque page. Les internautes ont désormais accès aux informations sur le système éducatif en français, luxembourgeois, anglais et allemand. Les descriptions en ligne peuvent donc également servir de base de travail pour de nombreux professionnels de l'éducation dans leurs contacts avec les parents.

La partie du site consacrée aux actualités du ministère reste majoritairement en français, avec régulièrement des textes en luxembourgeois ou en allemand.

La rubrique Promotion des droits de l'enfant a été développée, avec un environnement graphique spécifique.

Le site a fait l'objet d'un audit externe, sous l'égide du Service information et presse de l'État, concernant l'accessibilité du site pour les personnes à besoins spécifiques : cécité, malvoyance, handicap moteur (parkinson, daltonisme), surdité, malentendance, handicap cognitif/mental (difficulté de mémoire, autisme, dyslexie), etc., soit approximativement 15 à 20 % de la population.

Tous les sites internet publics doivent être accessibles depuis le 23 septembre 2020. L'accessibilité concerne aussi les fichiers bureautiques mis en ligne – doc office, word, pdf, etc. – depuis le 23 septembre 2018. Sont concernés : l'État, les communes, les organismes de droit public. Suite au résultat mitigé de l'audit, de nombreuses améliorations ont été entreprises pour mettre le site en conformité. Un nouveau bilan sera tiré d'ici l'été 2022.

L'année 2021 a aussi été marquée par le suivi des actualités liées à la pandémie de la COVID-19. La page spéciale covid19.men.lu a été continuellement mise à jour.

B.1.1.3. Page Facebook du ministère

En 2021, plus de 11.000 personnes ont suivi la page Facebook du ministère et plus de 9.000 l'ont aimée.

Les deux posts qui ont connu le plus d'engagements ont été :

- le 20.07.2021 : inauguration du premier sentier de pleine conscience au Luxembourg (20.132 engagements, 271 likes),

- le 13.07.2021 : « MERCI-video », vidéo pour remercier les acteurs de l'Éducation nationale de leur engagement durant la pandémie (20.831 engagements, 228 likes).

Dans le cadre de l'initiative *Wuertschatz*, en collaboration avec le *Zenter fir Lëtzbuerger Sprooch*, la page du ministère a été animée, de mai à juin 2021, par une série d'affiches comportant des expressions métaphoriques en langue luxembourgeoise (*lëtzebuerger Spréch*). L'initiative, parallèlement diffusée sur YouTube, a connu un grand succès.

B.1.1.4. Chaîne YouTube du ministère

En 2021, 26 vidéos ont été mises en ligne sur la [chaîne YouTube du ministère](#) (35 en 2020) dont :

- 5 messages du ministre à l'attention du personnel enseignant et administratif, des parents et des élèves dans le contexte de la COVID-19,
- 3 vidéos explicatives pour enfants dans le contexte de la COVID-19,
- 4 livechat avec le ministre,
- 2 concert en livestream à la Philharmonie,
- 3 webinaires.

Les trois vidéos suivantes ont enregistré le plus de vues :

[Mode d'emploi: Autotests rapides dans les écoles et les lycées](#), mise en ligne le 14.04.2021 : 55.131 vues

[Schéi Feierdeeg an e glécklecht neit Joer!](#), mise en ligne le 17.12.2021 : 20.533 vues

[Merci iech alleguer](#), mise en ligne le 13.07.2021 : 17.683 vues

B.1.1.5. Qualité de la traduction

En 2021, les *Frequently Asked Questions* sur les mesures sanitaires dans le domaine scolaire et éducatif ont été actualisées en continu sur la page COVID-19 du site [men.lu](#). Projet de traduction d'envergure, nécessitant une très grande réactivité, une méthodologie rigoureuse et une coordination étroite avec des traducteurs externes et internes, les FAQ sont disponibles en français, luxembourgeois, allemand, anglais et portugais.

Le SCOM a poursuivi l'alimentation de *edu Dico*, la base de données terminologique de l'Éducation nationale.

B.1.1.6. EDI - Infomagazin fir Elteren

La septième édition du magazine *EDI* a été distribuée fin avril 2021, par courrier sous enveloppe, au domicile des parents des élèves scolarisés et par colis aux crèches. Le grand dossier était consacré à un guide des offres pour les jeunes (contacts sociaux, orientation, soutien aux familles, détresse, violence, logement, dépendance) qui a fait l'objet d'un tiré à part distribué en septembre 2021 dans les lycées, maisons de jeunes, etc.

La huitième édition a été distribuée au moment de la rentrée scolaire. Elle mettait en avant les défis de la politique éducative.

B.1.1.7. Travaux graphiques

Outre la mise en page des publications (voir plus loin), l'équipe des graphistes a réalisé des logos (*Digital Learning Hub*, Lux.lu, etc.), des visuels pour le web (banners *Summerschool*, rentrée scolaire, inclusion.men.lu, etc.), des infographies explicatives (COVID-19, inscrire mon enfant à l'école, etc.), des organigrammes (système scolaire, ministère, etc.), des invitations (*Kannerrechtsfest*, etc.), des visuels pour roll-up (Service droits de l'enfant, etc.), des modèles de diplômes (conservatoires, etc.).

B.1.1.8. Foire de l'Étudiant

La 35^e Foire de l'Étudiant a eu lieu une nouvelle fois sous forme virtuelle, du 28 au 29 octobre 2021. C'est autour du slogan *Sief Educatioun ! Däin Job fir d'Zukunft.*, que le ministère et ses différents services ont participé à la foire, afin de faire découvrir aux visiteurs les perspectives de carrière dans l'Éducation nationale.

Comme l'année précédente, mais avec un visuel légèrement différent, le stand virtuel du MENJE permettait aux élèves et aux étudiants de consulter des vidéos et du matériel d'information sous format PDF (brochures d'informations sur les métiers dans l'Éducation nationale).

Via un chat, les intéressés ont pu poser leurs questions aux responsables des services de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres de compétences.

Lors d'un webinaire animé par le SCOM, quelque 150 personnes ont écouté et questionné cinq experts du ministère sur les perspectives d'embauche dans l'Éducation nationale. Le SCOM et le Service des ressources humaines prévoient, pour les années à venir, des webinaires spécifiques par ordre d'enseignement.

Le stand virtuel du MENJE a reçu plus de 400 visites.

B.1.1.9. Communication interne

L'IntraNEWS, la lettre d'information interne du ministère, a été diffusée à sept reprises en 2021. Elle est envoyée à plus de 1.000 collaborateurs du ministère. Elle informe entre autres des changements de personnel, des instructions concernant l'ensemble des collaborateurs, des projets de loi et de règlement, et présente régulièrement un service.

B.1.1.10. Autres communications

En 2021, le Service presse et communication a diffusé :

- 38 newsletters hebdomadaires du site du ministère www.men.lu ;
- 7 envois collectifs par courriel aux acteurs du système éducatif ;
- 11 éditions électroniques du Courrier de l'Éducation nationale.

B.1.1.11. Publications

Voici les publications du MENJE dans lesquelles le SCOM est impliqué, en collaboration avec d'autres service.

Enseignement fondamental

Bilans intermédiaires du développement des compétences

- Fardes : Bilans intermédiaires
- Livret d'accompagnement (Lehrer)
- École fondamentale - Pédagogie et didactique - Recueil de textes - Concours de recrutement
- Circulaire de printemps

Orientation

- Que faire après le 4^e cycle de l'enseignement fondamental ?
- Was tun nach dem 4. Zyklus der Grundschule ?
- Que faire après la 5^e de l'ESG ?
- Was tun nach der 5^e ESG ? (version en ligne)
- Que faire après la 4^e de l'ESC ?
- Offre solaire (version en ligne)

Enseignement secondaire

Flyers présentant les nouvelles sections :

- Mécatronique agri-génie civil- nouvelle formation de technicien / Land- und Bau-Mechatroniker - neue Techniker Ausbildung
- Ouvrier agricole - nouvelle formation CCP / Landarbeiter - neue CCP Ausbildung
- Smart Buildings and Energie
- Commerce -nouvelles formations de technicien / E-Commerce - neue Technikerausbildung
- Mécatronicien - nouvelle formation DAP et DT francophone / Mechatroniker - neue Technikerausbildung

Flyer d'information :

- Enseignement international - International schooling

SECAM

- Cours d'accueil - Wat ass dat ?
- Accueillir et intégrer
- Brochure : Les classes à régime linguistique spécifique – RLS
- Flyer : Les classes à régime linguistique / Qu'est-ce qu'une classe à régime linguistique spécifique (RLS) ?
- Guide pour enseignants : L'orientation vers l'enseignement secondaire / Différentes voies pour différents profils linguistiques
- Guide pour enseignants : Accueillir et intégrer

CePAS

- Carte boomerang "You are stronger than you think!"
LU - Du bass net alleng!
EN - You are not alone!
FR – Tu n'es pas seul!
- Affiche: You are stronger than you think!
- Info-Flyer CePAS

Jeunesse

- Guide des offres pour les jeunes
- You(th)@School N°2 / Interne Zusammenarbeit der schulgemeinschaft Chancaen und Herausforderungen
- Nationaler Bericht zur Situation der Jugend in Luxemburg 2020 / Wohlbefinden und Gesundheit von Jugendlichen in Luxemburg
- Mateneen - Tag der Demokratie / N° 6/ 2021

Enseignement musical

Affiche et flyer :

- Gala des lauréats des conservatoires luxembourgeois

Flyer pour inscription aux différentes formations :

- Alexander Technik
- DISPOKINESIS / Urgestalten von Haltung und Bewegung
- Stage Musique militaire
- Formation en rythme / Arnould Massart
- Im Scheinwerfer der Aufmerksamkeit: Neurophysiologie und erweiterte Übemethoden im Holzblasunterricht

Autres

- Brochure d'information : Le système éducatif luxembourgeois - un aperçu /The Luxembourg education system - an overview
- Im Kontext der Pandemie: die beobachtende Haltung in der pädagogischen Arbeit Leitfaden für Lehrer und Erzieher
- Education et formation des adultes - Apprendre tout au long de la vie - Catalogue 2021-2022
- Foire des étudiants : sief eDUcatioun / Däin Job fir d'Zukunft
- Catalogue de formation continue pour les services socio-éducatifs 2021-2022
- Flyer d'information : ouverture EIMAB - Nouvelle école à Mersch
- Rapport d'activité MENJE 2020
- Rapport annuel du Service de médiation scolaire 2019-2020

B.1.2. Service des relations institutionnelles

Le Service des relations institutionnelles (SRINS) assure une mission de communication administrative et se charge des relations du ministère avec la Chambre des Députés, le Secrétariat général du Conseil de gouvernement ainsi que d'autres institutions étatiques. Ses tâches consistent notamment à :

- assurer le suivi des projets de loi et projets de règlement grand-ducal, et ce de la saisine du Conseil de gouvernement à la publication sur le site web du Journal officiel (<http://legilux.public.lu/>) ;
- coordonner les réponses aux questions parlementaires et les prises de position du ministère quant aux pétitions le concernant ;
- organiser la participation du ministère aux réunions des commissions parlementaires.

En 2021, le SRINS a suivi 45 projets législatifs et réglementaires, à savoir 15 projets de loi et 30 projets de règlement grand-ducal, pour lesquels il a assuré la transmission au Conseil d'État, aux chambres professionnelles et, pour les lois, à la Chambre des Députés. Parmi ces projets, 33 (10 projets de loi et 23 projets de règlement grand-ducaux) ont été publiés au Journal officiel (JO).

Par ailleurs, le SRINS a assuré la gestion et le suivi des 183 questions parlementaires qui ont été adressées au ministère au cours de l'année écoulée.

L'activité du SRINS au cours de l'année 2021 peut être résumée comme suit :

Projets de loi et projets de règlement grand-ducal suivis	45
Saisines du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de loi	15
Saisines du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de règlement grand-ducal	30
Publications officielles de lois et de règlements grand-ducaux	33
Questions parlementaires suivies	183
Pétitions suivies	3

Tableau de législation 2021

Enseignement fondamental
<i>Loi du 6 août 2021 portant dérogation à l'article 6, alinéa 4, de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental</i> JO n° 614 du 13 août 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/08/06/a614/jo
<i>Règlement grand-ducal du 6 août 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental</i> JO n° 618 du 16 août 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/08/06/a618/jo
Enseignement secondaire
<i>Loi du 6 août 2021 portant création d'un lycée à Mersch et modification : 1° de la loi modifiée du 22 juillet 2008 portant création d'un lycée à Junglinster ; 2° de la loi modifiée du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux ; 3° de la loi modifiée du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange ;</i>

4° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ;
5° de la loi du 13 juillet 2018 portant création d'un lycée à Mondorf-les-Bains ;
6° de la loi du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021

JO n° 608 du 12 août 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/08/06/a608/jo>

Loi du 6 août 2021 portant sur

1° l'organisation et le fonctionnement de l'« École de Commerce et de Gestion - School of Business and Management » et

2° l'intégration de l'offre scolaire de l'École Privée Grandjean et la reprise de son personnel

JO n° 609 du 12 août 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/08/06/a609/jo>

Règlement grand-ducal du 23 décembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques et modifiant le règlement grand-ducal du 2 septembre 2020 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales

JO n° 8 du 7 janvier 2021: <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/12/23/a8/jo>

Règlement grand-ducal du 31 mai 2021 modifiant

1° le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires classiques ;

2° le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires générales

JO n° 410 du 2 juin 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/05/31/a410/jo>

Règlement grand-ducal du 2 juin 2021 modifiant

1° le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires classiques ;

2° le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires générales

JO n° 415 du 3 juin 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/06/02/a415/jo>

Règlement grand-ducal du 6 août 2021 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général

JO n° 632 du 23 août 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/08/06/a632/jo>

Règlement grand-ducal du 6 août 2021 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique

JO n° 633 du 23 août 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/08/06/a633/jo>

Règlement grand-ducal du 20 août 2021 portant adaptation pour certains lycées des articles 1^{er} et 2 du règlement grand-ducal du 6 août 2021 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique

JO n° 654 du 1^{er} septembre 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/08/20/a654/jo>

Règlement grand-ducal du 9 septembre 2021 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales

JO n° 666 du 14 septembre 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/09/09/a666/jo>

Règlement grand-ducal du 9 septembre 2021 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques

JO n° 667 du 14 septembre 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/09/09/a667/jo>

Règlement grand-ducal du 9 septembre 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires

JO n° 670 du 15 septembre 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/09/09/a670/jo>

Enseignement fondamental et Enseignement secondaire (dispositions communes)

Loi du 15 juillet 2021 portant modification :

1° de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ;

2° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ;

3° de la loi du 29 octobre 2020 portant 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées

JO n° 537 du 15 juillet 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/07/15/a537/jo>

Loi du 17 décembre 2021 portant modification

1° de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ;

2° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ;

3° de la loi modifiée du 29 octobre 2020 portant 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées

JO n° 892 du 20 décembre 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/12/17/a892/jo>

Règlement grand-ducal du 20 février 2021 modifiant

1° le règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles ;

2° le règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant les règles de conduite dans les lycées

JO n° 124 du 21 février 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/02/20/a124/jo>

Règlement grand-ducal du 14 juin 2021 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024

JO n° 452 du 16 juin 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/06/14/a452/jo>

Règlement grand-ducal du 15 juillet 2021 fixant les modalités et les matières de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale en vue de l'admission définitive au statut de fonctionnaire ainsi que de l'examen de promotion des différentes catégories de traitement auprès des lycées, des directions de région de l'enseignement fondamental et des Centres de compétences

JO n° 568 du 28 juillet 2021 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/07/15/a568/jo>

Intégration
<i>Règlement grand-ducal du 31 mai 2021 fixant les modalités et les matières de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale en vue de l'admission définitive au statut de fonctionnaire ainsi que de l'examen de promotion des différentes catégories de traitement auprès de l'Institut national des langues</i> JO n° 411 du 2 juin 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/05/31/a411/jo
Enseignement musical
<i>Règlement grand-ducal du 6 août 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement</i> JO n° 650 du 31 août 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/08/06/a650/jo
Enfance
<i>Règlement grand-ducal du 20 février 2021 portant dérogation à l'article 7 du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants</i> JO n° 123 du 21 février 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/02/20/a123/jo
Formation professionnelle
<i>Loi du 25 juin 2021 portant dérogation temporaire à l'article 33 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle</i> JO n° 494 du 1^{er} juillet 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/06/25/a494/jo
<i>Loi du 8 juillet 2021 portant dérogation temporaire à l'article L. 111-3, paragraphe 4, du Code du travail</i> JO n° 519 du 13 juillet 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/07/08/a519/jo
<i>Loi du 15 octobre 2021 portant attribution d'une aide financière exceptionnelle aux organismes de formation engageant des apprentis dans le domaine de la formation professionnelle</i> JO n° 730 du 18 octobre 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/10/15/a730/jo
<i>Loi du 15 octobre 2021 portant dérogation exceptionnelle au délai de conclusion des contrats d'apprentissage prévu à l'article L. 111-3, paragraphe 4, du Code du travail</i> JO n° 731 du 18 octobre 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/10/15/a731/jo
<i>Règlement grand-ducal du 16 avril 2021 portant modification du règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat</i> JO n° 325 du 27 avril 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/04/16/a325/jo
<i>Règlement grand-ducal du 30 avril 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 15 août 2019 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle et abrogeant le règlement grand-ducal du 31 août 2016 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle</i> JO n° 359 du 11 mai 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/04/30/a359/jo
<i>Règlement grand-ducal du 6 août 2021</i> <i>déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ;</i> <i>fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social</i>

JO n° 616 du 16 août 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/08/06/a616/jo
<i>Règlement grand-ducal du 6 août 2021 modifiant le règlement grand-ducal du 22 août 2019 fixant la liste des formations de technicien auxquelles l'élève détenteur du diplôme d'aptitude professionnelle est admissible</i>
JO n° 617 du 16 août 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/08/06/a617/jo
<i>Règlement grand-ducal du 6 août 2021 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2021/2022 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale</i>
JO n° 634 du 23 août 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/08/06/a634/jo
<i>Règlement grand-ducal du 29 octobre 2021 fixant les référentiels d'évaluation pour l'année scolaire 2021/2022 dans le cadre de la formation professionnelle</i>
JO n° 762 du 5 novembre 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/10/29/a762/jo
Aide à l'enfance et à la famille
<i>Règlement grand-ducal du 2 avril 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille</i>
JO n° 276 du 7 avril 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/04/02/a276/jo
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques (SCRIPT)
<i>Loi du 6 août 2021 portant modification</i> 1° de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un Centre de Gestion Informatique de l'Éducation ; c) l'institution d'un Conseil scientifique ; 2° de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 3° de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ; 4° de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'Éducation nationale
JO n° 615 du 13 août 2021 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/08/06/a615/jo

B.1.3. Service des relations internationales

B.1.3.1. Union européenne (UE)

Éducation

Dans le cadre de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne, une première réunion informelle des ministres de l'Éducation eut lieu le 22 janvier 2021, afin de préparer la contribution de l'éducation et de la formation au Sommet social de Porto prévu en mai 2021.

Une résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'Espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030) a été approuvée le 18 février 2021 par voie de procédure écrite.

Les ministres de l'Éducation se sont réunis le 19 février par vidéoconférence afin de discuter de la meilleure manière de relever les défis persistants en matière d'égalité d'accès, d'inclusion et de réussite scolaire pour tous. Les discussions constitueront la base pour renouveler l'engagement politique des États membres en faveur de cet objectif.

La présidence portugaise a également informé sur le lancement d'une plateforme en ligne afin de continuer le partage de données et d'informations entre les États membres sur les mesures prises

dans le domaine de l'éducation pour lutter contre la pandémie de COVID-19 tout en assurant la continuité des apprentissages.

Le Conseil Éducation et Jeunesse du 17 mai était consacré essentiellement à l'équité, l'inclusion et la réussite dans l'éducation et la formation pour tous. L'équité et l'inclusion constituent toujours un défi pour nos systèmes éducatifs, de profondes différences étant observées au sein des États membres et entre eux. Étant donné que le milieu socioéconomique reste un facteur déterminant pour les résultats scolaires dans l'Union européenne, le Conseil a approuvé des conclusions à ce sujet et invite les États membres et la Commission à œuvrer ensemble à l'élaboration de politiques visant à réduire les mauvais résultats, à relever les niveaux de compétence et à prévenir le chômage.

Le 29 novembre 2021, sous présidence slovène, le Conseil a adopté une recommandation sur les approches d'apprentissage hybride pour atteindre l'objectif d'une éducation primaire et secondaire inclusive et de haute qualité. Au cours de la pandémie, l'enseignement à domicile et l'apprentissage à distance sont devenus une nouvelle réalité pour de nombreux élèves, enseignants et parents. Si la communauté enseignante a fait preuve de compétences d'innovation remarquables dans l'adoption de nouvelles approches, un certain nombre de défis sont apparus, tels qu'une connectivité et une infrastructure numérique insuffisantes. Sur la base des enseignements tirés de la crise, la recommandation propose à la fois des mesures à court terme en réponse directe à la crise et des actions à long terme visant à faire progresser les approches d'apprentissage hybride.

Jeunesse

Les nouvelles phases des deux programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité sont entrées en vigueur le 20 mai 2021. Doté d'un budget de 26,2 milliards d'euros pour 2021 à 2027 (contre 14,7 milliards d'euros pour la période 2014-2020), le nouveau programme Erasmus+ offre des possibilités de périodes d'études à l'étranger, de stages, d'apprentissages et d'échanges de personnel dans tous les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le Corps européen de solidarité est doté d'un budget spécifique de plus d'un milliard d'euros pour la période 2021-2027 et offre à quelque 275.000 jeunes la possibilité de contribuer à relever des défis sociétaux et humanitaires par le volontariat ou la mise en place de leurs propres projets solidaires.

En septembre, l'Année européenne de la jeunesse 2022 a été annoncée, elle a pour objectif de rétablir des perspectives positives pour les jeunes Européens qui subissent les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19. Consacrer 2022 comme année centrée sur les jeunes signifiera des efforts accrus pour inclure les priorités de la jeunesse dans les domaines politiques européens pertinents, et à chaque niveau du processus de décision de l'UE.

Des conclusions sur la participation des jeunes aux processus décisionnels, sur une approche basée sur les droits et sur la création d'espaces ouverts et libres pour les jeunes ont été adoptées par le Conseil des ministres Jeunesse. Nombre de débats et d'échanges ont été menés sur l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes et le secteur de la jeunesse et la relance des activités pour et avec les jeunes.

B.1.3.2. Conseil de l'Europe

Le ministère est régulièrement représenté aux réunions du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) du Conseil de l'Europe. Le CDPPE supervise les programmes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et conseille le Comité des ministres sur les questions éducatives.

La 15^e session plénière du CDPPE s'est tenue en ligne le 24 -26 mars. Elle était dédiée à la mise en œuvre du *Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (CRCCD)* lequel accorde la priorité à la formation des enseignants. En ce qui concerne le développement futur du CRCCD, le Comité a souligné l'importance de le lier à l'éducation à la citoyenneté numérique et de travailler sur l'éducation professionnelle et non formelle. Le CDPPE a approuvé la proposition de programme Éducation du Conseil de l'Europe pour 2022-2025. Il a approuvé la proposition

d'élaborer une stratégie pour l'éducation, stratégie devant être étayée par une analyse de la situation et des défis actuels, et a suggéré qu'elle soit présentée à une conférence des ministres de l'Éducation à temps pour marquer le 70^e anniversaire de la Convention culturelle européenne.

Lors de sa 16^e session plénière les 13-15 octobre 2021, le Comité a approuvé le projet de recommandation du Comité des ministres sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie et a poursuivi l'analyse du projet de recommandation sur la mémoire de la Shoah.

Créé en novembre 2020 par 17 États membres, l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe a pour mission de fournir des rapports réguliers et thématiques sur l'état de l'enseignement de l'histoire dans les États membres, basés sur des données fiables sur la façon dont l'histoire est enseignée. Lors de trois visioconférences, son Comité de direction a notamment défini un premier programme triennal comprenant la rédaction d'un rapport thématique sur les pandémies et les catastrophes naturelles telles que reflétées dans l'enseignement de l'histoire et d'un rapport régulier sur l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe. Un Conseil scientifique consultatif composé de 11 personnalités renommées dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire a été élu. Les 2 et 3 décembre 2021, l'Observatoire a organisé à Strasbourg sa première conférence annuelle. L'événement a rassemblé plus de 150 participants et a permis aux professionnels de l'éducation, aux représentants des gouvernements et aux autres acteurs intéressés de débattre de l'état de l'enseignement de l'histoire.

B.1.3.3. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le ministère a participé aux deux réunions annuelles du Comité des politiques éducatives auprès de l'OCDE. Les travaux de Comité portent sur l'orientation et le choix des projets poursuivis par la division des politiques d'éducation et de formation de l'OCDE. Le ministère participe également aux travaux du réseau d'échanges sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance.

B.1.3.4. Grande Région

Le ministère a participé aux réunions du groupe de travail Éducation et Formation qui se sont tenues en ligne et qui ont permis un échange de pratiques essentiellement sur l'impact de la pandémie sur les systèmes d'éducation respectifs.

B.1.3.5. Projets INTERREG V : Sesam GR et EDUCO

Le projet Sesam GR (des clefs pour l'avenir des Jeunes dans la Grande Région : langues, interculturalité, information et orientation professionnelle via l'éducation) a été clôturé en 2021. Malgré la pandémie, de nombreuses actions ont pu être maintenues.

Le comité de pilotage du projet Interreg EDUCO s'est réuni régulièrement par visioconférence durant cette année de clôture de projet. Le projet a été présenté le 17 mars 2021 au comité de pilotage en vue de la préparation de la future Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise. La coopération entre les partenaires s'en est vue renforcée et de futurs projets de collaboration dans la formation continue commune des enseignants et l'innovation pédagogique sont envisagés. Les réflexions quant à une offre scolaire transfrontalière seront également poursuivies.

B.1.3.6. Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise (CIG)

À l'occasion de la CIG du 19 octobre 2021 à Esch-Belval, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a signé une convention avec l'Académie de Nancy-Metz, qui prévoit l'apport de ressources et de soutien du MENJE à l'apprentissage du luxembourgeois en région transfrontalière.

Une déclaration d'intention pour une coopération accrue dans les domaines de la formation continue des enseignants et de l'innovation pédagogique a également été signée et une collaboration étroite dans le domaine de la formation professionnelle continue envisagée.

B.1.3.7. Visites

En septembre 2021, Aruzhan Sain, l'Ombudswoman pour les droits de l'enfant du Kazakhstan, a été reçue par une délégation du ministère. L'objectif de la visite consistait à prendre connaissance des mesures mises en place par le Luxembourg pour assurer l'inclusion des élèves à besoins spécifiques. Deux centres de compétences ont été visités et des échanges ont été organisés avec l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKaJu), le président du Centre pour l'égalité de traitement et le président de la Commission consultative des Droits de l'Homme.

En octobre, le ministre Claude Meisch a reçu Sven Gatz, ministre de la Région Bruxelles – Capitale, en charge du multilinguisme, qui s'est intéressé à la situation multilingue du système scolaire luxembourgeois et à l'apprentissage de langues dans un environnement multilingue. La visite d'une école fondamentale, un échange avec la délégation belge et une visite de l'École Internationale à Differdange furent au programme de la visite.

Le 10 septembre 2021, le ministre a reçu pour une visite de travail Jorge Mauricio Santos, ministre des Communautés de la République du Cabo Verde.

B.1.4. Service Projets et stratégies

Le Service Projets et Stratégies (SPS) veille à la mise en œuvre du programme gouvernemental en suivant les projets respectifs et en contribuant au développement de stratégies liées à l'évolution des différents secteurs du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

2021 a de nouveau été marquée par la pandémie Covid-19, et l'une des principales priorités du SPS tout au long de l'année était l'implication dans la gestion de la crise sanitaire dans le domaine de l'Éducation nationale. Dans le cadre de la crise sanitaire, le SPS a également envoyé régulièrement par courriel des newsletters sur les informations et les mesures importantes aux différents partenaires scolaires. Cet instrument efficace de communication directe sera pérennisé à l'avenir.

Le SPS a également poursuivi le processus *Bildung am Dialog* qui consiste en un échange régulier et constructif entre le ministre et tous les acteurs de l'éducation formelle et non formelle. En 2021, de nombreux échanges ont porté sur la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre du *Bildung am Dialog*, l'assemblée constituante du Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN) a eu lieu en juillet 2021, ainsi que deux autres réunions au cours desquelles le CSEN a pris position sur le projet de l'augmentation de l'âge de la scolarité obligatoire à 18 ans.

B.2 Direction générale du secteur de l'enfance

B.2.1. Évolution quantitative

En 2021, 54 arrêtés ministériels accordant un nouvel agrément pour SEA (services d'éducation et d'accueil) ont été émis et 179 visites dans les SEA ont été organisées par les agents du ministère. 55 entrevues ont eu lieu sur demande des gestionnaires ou sur initiative des agents du ministère en vue de la mise en place d'un nouveau SEA ou en vue de projets de modification d'un SEA existant. En ce qui concerne les services d'éducation et d'accueil des écoles internationales, 34 entrevues et visites ont été organisées afin d'accompagner les projets en cours.

Le nombre de places dans les SEA n'a cessé de croître. L'assistance parentale (ou accueil en famille) a connu une diminution de 176 places, ce qui correspond à une baisse de 7,5 % par rapport à 2020.

L'offre totale de places (SEA et assistance parentale) est passée de 24.648 en 2009 à 61.958 places en 2021. Une légère augmentation de 3,5 % est constatée par rapport à 2020.

NB : Une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

B.2.1.1. Évolution des places

Situation au 31.12.2021	2009	2017	2018	2019	2020	2021	Différence 2020/2021	Progression 2020/2021
Services d'éducation et d'accueil conventionnés	20.308	40.489	42.417	41.241	42.453	43.777	1.324	3,1%
Services d'éducation et d'accueil commerciaux	2.734	12.874	14.046	14.505	15.098	15.995	897	5,9%
Mini-crèches	0	0	0	0	0	22	22	/
Assistance parentale	1.606	3.000	2.797	2.551	2.340	2.164	-176	-7.5%
TOTAL	24.648	56.363	59.260	58.297	59.891	61.958	2.067	3,5%

Situation au 31.12.2021	Jeunes enfants	Enfants scolarisés	TOTAL
Services d'éducation et d'accueil conventionnés	5.113 places	38.664 places	43.777 places
Services d'éducation et d'accueil commerciaux	12.672 places	3.323 places	15.995 places
TOTAL	17.785 places	41.987 places	59.772 places

B.2.1.2. Évolution des agréments

	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Services d'éducation et d'accueil conventionnés	350	410	407	334	340	354
Services d'éducation et d'accueil commerciaux	113	416	441	455	469	481
Mini-crèches	0	0	0	0	2	2
Assistance parentale	368	633	582	532	486	448
TOTAL	831	1.459	1.430	1.321	1.295	1.285

Un agrément, selon le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013, permet aux gestionnaires des services d'éducation et d'accueil l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé. Leur nombre a augmenté pour les SEA, conventionnés et commerciaux. Leur nombre diminue pour l'assistance parentale depuis l'introduction en 2017 des nouvelles dispositions légales relatives au chèque-service accueil (CSA).

B.2.1.3. Évolution de l'assistance parentale

En 2021, 47 personnes ont déposé un dossier de candidature auprès de l'agence *Dageselteren*, conventionnée par le ministère. La procédure d'obtention de l'agrément a été entamée par 13 nouveaux candidats. 10 nouveaux agréments ont été délivrés.

49 agréments ont été annulés soit sur demande de l'assistant parental, soit parce que l'assistant parental ne répondait plus aux conditions prévues par la loi. Les agents du ministère ont organisé 52 visites d'agrément.

En décembre, l'accueil de 2.399 enfants a été facturé par les assistants parentaux. Parmi ces enfants, 620 enfants sont âgés de 0 à 3 ans.

La formation aux fonctions d'assistance parentale prévoit un minimum de 125 heures de formation et 40 heures de stage dans un SEA. En 2021, l'agence *Dageselteren* a organisé 176 cours de formation continue pour assistants parentaux.

B.2.1.4. Développement d'un nouveau modèle d'accueil, les mini-crèches

Le règlement grand-ducal du 19 octobre 2018, entré en vigueur le 7 janvier 2019, a introduit un nouveau modèle d'accueil, les mini-crèches. Depuis, deux agréments ont été accordés en 2020 (limités à cinq ans).

Des réflexions ont été menées en 2021 en vue de promouvoir cette forme d'accueil.

En 2021, 11 demandes d'information relatives aux conditions d'ouverture ont été traitées.

B.2.1.5. Cellule réclamation

L'équipe de la cellule réclamation du Service de l'éducation et de l'accueil du ministère regroupe des experts du domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif et juridique. Elle se réunit deux fois par mois. Ses missions consistent à répondre aux réclamations à l'encontre des SEA et des assistants parentaux ; favoriser l'échange professionnel ; organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques concernées ; développer des instruments de contrôle de la qualité des services agréés ; développer des instruments pour améliorer la qualité des services.

En 2021, 179 réclamations ont été réceptionnées dont 123 concernaient des SEA et 76 l'assistance parentale. 42 inspections et 12 contrôles administratifs ont été effectués, suivis de 159

avertissements/mises en demeures et de 63 convocations, avec comme conséquences : 35 refacturations ou demandes de remboursements de montants indûment touchés par des structures agréées, 17 réductions de la capacité d'accueil maximale, deux retraits de l'aide étatique liée au programme de l'éducation plurilingue, huit résiliations de la convention CSA et huit retraits d'agrément.

Le travail quotidien de la cellule réclamation a été influencé par la crise sanitaire. En effet, à côté de leur rôle de contrôle, les membres de l'équipe ont en première ligne un rôle d'écoute, d'information et de désamorçage de conflits entre usagers des services agréés et gestionnaires.

B.2.1.6. Commission qualifications

La commission prévue à l'article 8bis du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 a entre autres pour mission de donner son avis au ministre sur la classification professionnelle des requérants.

Vu la complexité des dossiers, un bureau exécutif a été créé en vue d'assurer la gestion et la préparation des dossiers soumis à la commission.

	2019	2020	2021
Nombre de demandes de classification	456	623	394
Nombre de réunions	8	8	8

B.2.1.7. Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires du CSA

	2009	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'enfants résidents au Luxembourg bénéficiant du CSA (31 décembre de chaque année)	25.972	45.112	46.851	49.157	51.077	49.035	51.862
% de la population d'enfants résidente totale (1 ^{er} janvier de la même année)	34 %	55 %	56 %	58 %	60 %	56 %	59 %

Sources : MENJE (données de la facturation du chèque-service accueil) et STATEC (chiffres de la population au Luxembourg)

Depuis septembre 2016, les enfants dont au moins un parent est travailleur frontalier peuvent bénéficier du CSA s'ils sont accueillis dans une structure agréée prestataire CSA.

Nombre d'enfants	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Différence 2020-2021	Progression 2020-2021
Enfants résidents	45.112	46.851	49.157	51.077	49.035	51.862	2.827	5,8 %
Enfants frontaliers	709	1.240	1.839	2.347	2.559	2.920	361	14,1 %
Total	45.821	48.091	50.996	53.424	51.594	54.782	3.188	6,2 %

Source : MENJE (données de la facturation du chèque-service accueil)

Le nombre d'enfants bénéficiaires du CSA a augmenté de manière constante depuis sa mise en place, à l'exception de l'année 2020 où ce nombre a diminué de 1.830, soit une baisse de 3,4 %. La pandémie de COVID-19 explique sans doute cette diminution. Les chiffres de décembre 2021 montrent une participation au CSA ayant retrouvé une évolution comparable à celle des années précédentes (+6,2 %).

À l'heure actuelle, tous les SEA conventionnés par l'État (354 agréments) sont prestataires du CSA. La quasi-totalité des SEA à vocation commerciale sont prestataires du CSA, à l'exception de quatre services qui n'appliquent pas la tarification du CSA. Parmi les 448 assistants parentaux agréés en 2021, 428 sont prestataires du CSA. En 2021, 44 demandes de reconnaissance comme prestataire du CSA pour les SEA ont été introduites auprès du ministère.

B.2.1.8. Évolution du budget du Service de l'éducation et de l'accueil

Budget	2009	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total en €	86.809.917	330.591.823	371.707.718	424.982.768	461.627.811	534.272.132	577.303.483

La croissance du budget entre 2009 et 2021 a été de 565%.

En 2021, le budget s'est réparti comme suit :

	Services d'éducation et d'accueil conventionnés	Services d'éducation et d'accueil commerciaux	Assistance parentale	Divers
% du budget total 2020	57,9	37,7	2,8	1,6

B.2.2. Évolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil

Afin d'améliorer le dispositif de la démarche qualité, des réflexions ont été poursuivies avec le Service national de la jeunesse (SNJ). Comme l'année précédente, les agents régionaux du SNJ ont rédigé les rapports annuels. En concertation avec le SNJ, ces rapports sont analysés et une procédure est déclenchée en cas de non-conformité. Les structures ont été soutenues dans le développement de la qualité tant au niveau du développement de la qualité pédagogique qu'au niveau de la qualité structurelle.

Enfin, l'année 2021 comme 2020 a été marquée par la pandémie COVID-19. Ce contexte hors du commun a sollicité des mesures et des ressources importantes afin de permettre au secteur de l'éducation non formelle de s'adapter aux défis quotidiens engendrés par ce climat d'incertitude.

Afin d'assurer au mieux la mise en œuvre des politiques au niveau du terrain, la concertation avec le secteur de l'éducation non formelle a été réorganisée et approfondie. Le dialogue structuré repose désormais sur deux piliers : le pilier « qualité » présidé par le SNJ en étroite concertation avec la DG Enfance et le pilier « financement et contrôle » présidé par la DG Enfance en étroite concertation avec le SNJ. Un comité de pilotage, présidé par la DG Enfance, fédère les deux piliers avec l'objectif de suivre la mise en place des politiques liées à l'éducation non formelle des enfants et d'en assurer la cohérence.

B.2.2.1. Mesures dans le cadre de la crise sanitaire

Neuf communiqués ont été envoyés à tous les acteurs du secteur de l'éducation non formelle pour enfants afin de les informer des dernières décisions du gouvernement concernant les mesures sanitaires de prévention à mettre en place.

Des échanges réguliers ont eu lieu avec les représentants du secteur de l'enfance (*taskforce* SEA) en vue de suivre l'évolution de la pandémie et de se concerter sur les mesures sanitaires.

Le Service d'éducation et d'accueil a étroitement collaboré à l'organisation du traçage dans les structures d'éducation et d'accueil. Des procédures ont été mises en place et régulièrement mises à jour en vue de soutenir les structures en cas de présence d'un cas COVID-19.

Les dispositions législatives ont été adaptées afin d'assurer le financement des structures d'éducation et d'accueil lors des périodes de suspension des activités.

B.2.2.2. Nouveaux projets

À la fin de l'année 2021, il a été décidé d'introduire la gratuité des repas et la gratuité de l'accueil pour les enfants scolarisés dans les structures d'éducation et d'accueil à partir de la rentrée scolaire 2022-2023.

La digitalisation des procédures de gestion progresse : la modélisation est terminée et les travaux de développement de la base de données ont été entamés en septembre 2021 avec le Centre de gestion informatique de l'Éducation (CGIE).

L'organisation d'une Semaine nationale de l'enfance en mai 2022 a été lancée, avec entre autres la création en 2021 d'un groupe de travail regroupant les représentants du secteur et des parents prenant part à la conception et réalisation du programme.

La prestation « études surveillées » prévue par le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 cité plus haut a fait l'objet de réflexions et de visites de terrain en vue d'harmoniser la mise en œuvre de celle-ci dans les structures d'éducation et d'accueil.

La DG Enfance a été représentée dans le groupe de travail interdisciplinaire chargé de suivre l'élaboration du premier rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg, à paraître au premier trimestre 2022.

Des réflexions ont été menées en 2021 avec l'agence *Dageselteren* en vue de promouvoir l'assistance parentale, qui connaît depuis 2016 une diminution constante du nombre d'agréments.

B.3 Direction générale de l'enseignement fondamental

B.3.1. Service de l'enseignement fondamental

B.3.1.1. Commission scolaire nationale (CSN)

La CSN assure le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

En 2021, la CSN s'est réunie cinq fois. En mars, juillet et novembre 2021, elle a siégé en groupe élargi. Elle a abordé les sujets suivants :

- l'analyse de l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur l'école et réflexions sur l'évolution future ;
- les tests antigéniques rapides à l'école fondamentale ;
- le développement durable au sein des écoles fondamentales (réutilisation de manuels scolaires, repenser le recours aux photocopies, etc.) ;
- les comités des élèves : développement de la participation des élèves ;
- le matériel didactique *Phonologesch Bewusstheet mam SILA* ;
- le projet ProDeMa (*Professionnelles Deeskalationsmanagement*).

Lors de ses réunions, elle a formulé deux avis portant sur :

- deux jeux élaborés par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (Administration de la gestion de l'eau)
- le projet de mobilité pour le cycle 4 du ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

B.3.1.2. Gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19

Un bon nombre des activités de 2021 étaient centrées sur la gestion de la crise sanitaire. Ainsi, suite à une légère recrudescence du nombre de cas positifs à la COVID-19, la décision a été prise de suspendre le cours en présentiel pendant les semaines du 4 au 8 janvier et du 8 au 12 février 2021. Des recommandations complémentaires ont été fournies aux équipes pédagogiques afin de les soutenir dans l'enseignement à distance des élèves.

Pour favoriser la mise en œuvre de mesures de différenciation par les équipes pédagogiques, des agents supplémentaires ont été intégrés dans ces dernières pour pallier d'éventuelles lacunes des élèves résultant de la suspension des cours en présentiel ou des mises en isolement ou en quarantaine. La deuxième édition de la *Summerschool* organisée avant la rentrée 2021-2022 a favorisé la consolidation des compétences des élèves inscrits.

Pendant toute l'année, le personnel de la Direction générale de l'enseignement fondamental a analysé l'évolution de la crise sanitaire en concertation avec les experts du ministère de la Santé et les partenaires scolaires afin d'élaborer des recommandations à l'intention du personnel enseignant. Les communiqués y relatifs ont été régulièrement adaptés et transmis aux directions de l'enseignement fondamental et au personnel des écoles.

B.3.1.3. Commissions nationales des programmes (CN-EF)

Voir pages 109-110.

B.3.1.4. Organisation de la 2^e édition de la *Summerschool*

Le programme gouvernemental souligne l'importance que doit accorder le système scolaire au soutien des élèves présentant des difficultés ou des retards scolaires. Le ministère a donc décidé d'organiser du 30 août au 10 septembre 2021 une deuxième édition de la *Summerschool* à

l'attention des élèves qui fréquentaient une classe des cycles 2 à 4 pendant l'année scolaire 2020-2021. Ces cours étaient facultatifs et gratuits. 5.500 élèves de l'enseignement fondamental se sont inscrits, plus qu'en 2020 (4.800 inscriptions).

B.3.1.5. Passage fondamental/secondaire

La suspension des activités en présentiel pendant deux semaines au 2^e trimestre 2020-2021 n'a pas eu d'impact notable sur la procédure d'orientation au cycle 4.2.

Grâce aux échanges intensifs avec les titulaires de classe au cours des cycles 4.1 et 4.2, les parents d'élèves sont dès le début mieux informés sur les performances de leur enfant et peuvent présenter leur point de vue sur les aspirations de celui-ci. Ceci leur permet de participer plus activement à la prise de décision commune. Sur les 5.411 élèves concernés, un taux de concordance de 99,7 % a pu être atteint entre les avis d'orientation des parents et ceux de l'équipe pédagogique.

La collaboration avec l'Université du Luxembourg (unité LUCET) pour la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques utilisés dans les tests, ainsi que pour l'évaluation statistique des données se poursuit. 106 psychologues du CePAS, des SePAS et des équipes ESEB du fondamental et du secondaire ont ainsi suivi 4.657 élèves du cycle 4.2 dont les parents ont opté pour la participation facultative au testing psychologique en 2020-2021.

Les mesures sanitaires ont amené à annuler cette année aussi les visites des élèves de cycle 4 dans les lycées (journées *ORIKKA - Orientatioun fir Kanner*). Les lycées ont été invités à mettre en place des alternatives : visites virtuelles, échanges via *MS Teams*, rendez-vous avec de petits groupes, etc.

B.3.1.6. Collaboration avec l'enseignement musical

Voir page 96.

B.3.1.7. Recrutement du personnel enseignant

En étroite collaboration avec les directions de région de l'enseignement fondamental et le Service ressources humaines du ministère, plusieurs vagues de recrutements ont été organisées en 2021.

Recrutement de 428 agents pour la reprise des cours en février 2021

Après la suspension des cours en présentiel en février 2021, le Service de l'enseignement fondamental a procédé à la constitution d'un pool d'agents disponibles pour renforcer les équipes pédagogiques des écoles fondamentales et le personnel socio-éducatif des structures d'éducation et d'accueil en cas de réorganisation en groupes « classe » fixes (mesure anti-COVID).

Recrutement de 337 agents dans le cadre de la 2^e édition de la *Summerschool*

44 enseignants, 199 détenteurs d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental et 94 membres du pool national « études surveillées » ont assuré les cours de la *Summerschool*.

Recrutement de six instituteurs spécialisés dans la scolarisation des ESEB pour la rentrée scolaire 2021-2022

Recrutement de 309 agents en vue du stage préparant à la fonction d'instituteur

330 personnes se sont inscrites à la session 2021 du concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur. 50 agents se sont classés en rang utile à l'option cycle 1 du concours et 259 agents se sont classés en rang utile à l'option cycles 2-4 dont 15 ayant opté pour un poste de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général.

Recrutement de 178 détenteurs d'un bachelor en relation avec un des objectifs de l'enseignement fondamental pour la rentrée scolaire 2021-2022

178 détenteurs d'un bachelor en relation avec un des objectifs de l'enseignement fondamental sont entrés en fonction à la rentrée scolaire 2021-2022. En décembre, 10 candidats supplémentaires ont été recrutés pour compenser des départs du personnel enseignant au premier trimestre.

Recrutement de 320 détenteurs d'une attestation habilitant à faire des remplacements

273 détenteurs d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental ont été recrutés pour occuper les postes restés vacants dans le cadre de la liste 2 à la rentrée 2021. Pendant le premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022, 47 agents supplémentaires ont été recrutés pour assurer le remplacement du personnel enseignant.

Recrutement de 314 agents soutenant les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de mesures de différenciation pendant le premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022

B.3.1.8. Modifications législatives

Les règlements grand-ducaux et lois suivants ont été publiés dans le contexte de la crise sanitaire.

Lois et règlements grand-ducaux

Le Règlement grand-ducal du 20 février 2021 modifiant 1° le règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles ; 2° le règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant les règles de conduite dans les lycées a pour objet de définir les mesures applicables dans le cadre du retour à l'école d'un élève après une mise en quarantaine.

Le Règlement grand-ducal du 6 août 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental porte sur la Summerschool 2021.

La Loi du 15 juillet 2021 portant modification : 1° de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 2° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ; 3° de la loi du 29 octobre 2020 portant 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées porte sur la prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 de la suspension temporaire de la condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental.

La Loi du 6 août 2021 portant dérogation à l'article 6, alinéa 4, de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental concerne la prolongation de la période de présentation de l'attestation de formation de base en maîtrise de secourisme et le brevet élémentaire de sauvetage aquatique jusqu'à la fin de leur période de stage, dans le contexte des mesures de restrictions sanitaires.

La Loi du 17 décembre 2021 portant modification : 1° de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 2° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ; 3° de la loi modifiée du 29 octobre 2020 portant 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées porte sur la prolongation jusqu'au 17 avril 2022 de la suspension

temporaire de la condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental.

B.3.2. Directions de l'enseignement fondamental

Les activités des directions de région et du Collège des directeurs en 2021 demeurent marquées par la crise, qui a forcé les directions à assumer autrement leurs responsabilités et à adapter leur fonctionnement suite aux nombreuses modifications législatives. Ces changements ont eu pour conséquence des situations nouvelles, autant inattendues que complexes. Les directions ont su contribuer, en étroite collaboration avec les services du ministère, les comités d'école, les parents et les communes, à enrayer la transmission du virus COVID-19.

La complexité de la situation exigeait plus que jamais la mise en réseautage des 15 directions, qui ont fourni des efforts considérables dans le domaine du contact-tracing. Le Collège des directeurs a notamment contribué à implémenter le dispositif des tests antigéniques et à instaurer une procédure numérique de déclaration des résultats. Les 15 directions ont ainsi été un élément charnière dans la transmission des résultats entre les écoles et l'Inspection sanitaire.

Bien que la pandémie ait dicté à tous sa loi d'imprévisibilité, les 15 directions de région ont continué à investir un volume de travail considérable dans l'accompagnement des différentes catégories de stagiaires. Le Collège des directeurs a élaboré des dispositions nouvelles garantissant un accompagnement ciblé et efficace des nouveaux collaborateurs.

D'autres groupes de travail intra-ministériels ont ciblé des améliorations dans les domaines des aménagements raisonnables, des flux de communication entre commissions d'inclusion régionales, centres de compétences et Commission d'inclusion nationale.

Le Collège des directeurs a poursuivi son engagement en faveur de la simplification et digitalisation des outils gérant les interactions entre les écoles et les services des directions.

Les échanges réguliers du Collège des directeurs avec les acteurs institutionnels, notamment avec le SCRIPT et l'IFEN, se sont intensifiés.

Chaque direction de région a été renforcée par l'engagement d'un chargé de la gestion administrative.

B.4 Direction générale de l'enseignement secondaire

B.4.1. Service de l'enseignement secondaire

B.4.1.1. Commissions nationales des programmes

La loi du 13 mars 2018 portant sur le développement curriculaire de l'Éducation nationale ayant confirmé le rôle des commissions nationales pour l'enseignement secondaire, un avant-projet de règlement grand-ducal réglant les procédures de mise en place et de fonctionnement desdites commissions nationales a été rédigé. Le texte suivra la procédure législative habituelle et devrait entrer en vigueur à la rentrée 2022-2023, en parallèle avec le renouvellement des mandats au sein des commissions nationales.

Des réflexions concernant la gestion au quotidien des commissions nationales ont été menées parallèlement, sur la base d'un mémoire de fin de stage d'un agent du Service de l'enseignement secondaire. Les formalités de nomination des membres des commissions nationales et les procédures d'indemnisation devraient se voir simplifiées à moyenne échéance. Le CGIE a été sollicité dans ce contexte, pour élaborer un concept de gestion informatisée, de sorte que l'implémentation de nouvelles procédures devrait aboutir avant la rentrée 2022-2023.

B.4.1.2. Organisation des enseignements

Mise en place en 2020 pour permettre aux élèves de rattraper les retards liés à la crise sanitaire, la *Summerschool* s'est pérennisée et élargie en 2021 avec des cours de remise à niveau et de rattrapage dans tous les lycées. Nombre d'élèves ont profité de cette opportunité.

Dans l'hypothèse de la continuation des mesures sanitaires, les commissions nationales des programmes ont eu pour missions d'analyser les programmes d'enseignement, imposer au niveau national l'ordre des chapitres du programme et définir pour 2020-2021 les matières essentielles et les matières accessoires pour chaque discipline des classes de première.

B.4.1.3. Organisation de l'année en semestres

L'évolution de la situation sanitaire demeurant incertaine pour 2021-2022, il importait de conserver un rythme scolaire adapté à la situation de pandémie en réduisant l'intensité des moments d'évaluation au profit des apprentissages avec une organisation de l'année en semestres. Les partenaires scolaires craignaient toutefois que la réussite des élèves soit compromise si un premier bulletin était émis au mois de février sans encadrement et suivi adéquats en cours de semestre. Après s'être concerté en été 2021 avec les lycées ayant déjà opté pour le régime semestriel avant la crise sanitaire, il a été demandé au CGIE de mettre en place une application permettant de faire un suivi rapproché des performances individuelles et d'éditer à deux moments institutionnalisés (avant Noël et après Pâques) un relevé de notes intermédiaire.

La matricule continue ainsi développée répond aux objectifs suivants :

- informer l'élève et ses parents de ses résultats scolaires de façon rapide, claire, compréhensible, honnête et sans équivoque, et à tout moment de l'année (en temps réel) ;
- permettre une évaluation absolue par rapport à un seuil (recalcul sur 60 points de l'ensemble des tests réalisés jusqu'à l'échéance) et indication d'une moyenne générale pondérée provisoire, pour pronostiquer la réussite de l'année scolaire ;
- permettre de mieux situer l'élève en contextualisant ses notes par une évaluation relative, par rapport aux autres élèves de la classe/de l'auditoire ;
- permettre aux élèves, aux enseignants, à la direction du lycée et aux parents de détecter des problèmes scolaires de façon plus rapide et efficace afin de pouvoir réagir, notamment par des remédiations ;

- peaufiner l'orientation scolaire des élèves en permettant la détection des forces et faiblesses de l'élève par la voie d'une visualisation graphique ;
- donner aux enseignants un outil efficace et convivial pour minimiser les tâches administratives et libérer leur énergie et motivation pour le travail en classe avec les élèves.

Plusieurs lycées ont manifesté leur intérêt à continuer le régime semestriel au-delà de 2021-2022.

B.4.1.4. Organisation de l'examen de fin d'études secondaires

Malgré la situation sanitaire, les cours en présentiel ont été maintenus pour les classes de première. En raison des conditions d'enseignement particulièrement complexes, le ministère a néanmoins demandé aux commissions nationales de réduire de 15 % la matière au programme des classes de première en vue des sessions d'examen 2021.

Parallèlement à la gestion de la crise sanitaire, le Service de l'enseignement secondaire a continué ses efforts d'amélioration des procédures administratives en relation avec les examens de fin d'études secondaires.

En ce qui concerne la préparation des questionnaires d'examen, les rédacteurs et experts échangent désormais leurs documents via une plateforme protégée. Le but est de réaliser également à terme la mise à disposition des questionnaires d'examen via un système de gestion informatisée des examens.

Par ailleurs, les élèves sont appelés à gérer eux-mêmes l'inscription aux épreuves d'examen : via la plateforme sécurisée *eduBoard*, ils choisissent les disciplines qu'ils présenteront à l'examen. *eduBoard* affiche les disciplines choisies et l'horaire de ces épreuves. *eduBoard* renseigne également les résultats d'examen.

B.4.1.5. Classes supérieures ESC

L'offre scolaire dans l'enseignement secondaire classique a été élargie grâce à l'introduction en 2^e et 1^{re} d'une section Langues vivantes – psychologie à l'École privée Fieldgen.

Depuis 2021, des groupes de travail ont pour tâche de veiller à l'implémentation d'une nouvelle variante Sciences humaines et sociales – sciences politiques à l'Athénée de Luxembourg et d'une nouvelle section Entrepreneuriat, finance et marketing à l'École de commerce et de gestion / school of business and management.

B.4.1.6. Digital sciences et luxembourgeois

Le nouveau cours *Digital sciences* a été intégré dans la grille des horaires des élèves en classe de 7^e de l'ESC et de l'ESG, pour les lycées qui ont témoigné leur intérêt de participer à la phase pilote.

Le cours de luxembourgeois, initialement offert en classe de 7^e, est dispensé depuis la rentrée 2021-2022 aux élèves inscrits en classe de 4^e à raison d'une leçon hebdomadaire. Le contenu du cours, adapté à la maturité des élèves, se concentre sur l'histoire et la littérature luxembourgeoises.

B.4.1.7. Simplification administrative

La diversification a conduit à une multitude de classes d'orientation différentes, adaptées à l'hétérogénéité des élèves du secondaire.

Tout comme les élèves inscrits dans les classes régulières du système éducatif luxembourgeois, ces élèves bénéficient de la gratuité des manuels scolaires. Afin de garantir l'accès au matériel en question, le Service de l'enseignement secondaire a intégré toutes les variantes de l'ESC dans l'application numérique, *eSchoolbooks*.

En collaboration avec la Direction générale de l'inclusion et le CGIE, le Service de l'enseignement secondaire a mis en place une procédure permettant l'inscription simultanée à un établissement de l'enseignement secondaire et à un centre de compétence pour élèves à besoins spécifiques.

Les deux organismes sont ainsi impliqués dans l'éducation et la certification des élèves en question, ce qui constitue une avancée majeure pour l'intégration des élèves dans un établissement.

B.4.1.8. Cellule juridique

Plusieurs textes légaux et réglementaires ont été élaborés par le Service de l'enseignement secondaire en 2021. Ceux-ci concernaient tant des adaptations annuelles de textes relatifs à l'organisation scolaire que la consécration de nouveaux projets. Dans ce contexte, il convient de citer la création d'une nouvelle école internationale publique à Mersch, grâce à l'entrée en vigueur de la loi du 6 août 2021 portant création d'une école à Mersch.

Les juristes du service ont également été amenés à collaborer avec les autres services du ministère dans le cadre de travaux impliquant l'enseignement secondaire.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il a été procédé à des modifications de la réglementation en vigueur afin de pouvoir permettre la continuité de l'enseignement dans les meilleures conditions possibles et de ne pas pénaliser les élèves. C'est ainsi qu'il a été procédé au renouvellement du partage de l'année scolaire en deux semestres au lieu de trois ainsi qu'à des adaptations liées au recrutement du personnel.

En ce qui concerne la résolution des différends, le service a également traité et assuré le suivi des dossiers relatifs à des recours gracieux et contentieux.

Il a été procédé à l'organisation de plusieurs commissions de recours en matière disciplinaire suite à la réception de recours concernant des renvois d'élèves prononcés par des conseils de discipline.

B.4.2. Directions de l'enseignement secondaire

Le bureau du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire s'est réuni de façon régulière avec les représentants du ministre pour coordonner les travaux du Collège. En raison de la pandémie, les réunions ont eu lieu exclusivement par visioconférence. En dehors des réunions ordinaires, le ministre a consulté périodiquement le Collège afin de faire le bilan sur les répercussions de la pandémie dans les lycées et de se concerter sur les mesures sanitaires à venir.

Les sujets abordés liés à la pandémie furent essentiellement les suivants :

- le port du masque dans les lycées ;
- les détecteurs de CO2 et l'aération systématique des salles de classe ;
- l'instauration de différents scénarios en fonction du nombre d'élèves infectés par classe ;
- l'enseignement en alternance et l'enseignement à distance ;
- les équipes mobiles de testing dans les lycées ;
- les tests antigéniques rapides dans les lycées à partir de Pâques ;
- le bien-être des jeunes.

Les autres sujets d'envergure furent :

- la qualité scolaire ;
- l'introduction de la discipline Luxembourgeois en classe de 4^e et comme quatrième langue vivante en classe de 3^e section langues ;
- l'introduction de la discipline *Digital sciences* en classe de 7^e ;
- la distribution des postes à responsabilités particulières ;
- la formation spéciale pour le personnel non enseignant des lycées.

Comme par le passé, le Collège a délégué des représentants pour contribuer aux réflexions de différents groupes, tels que le Centre de coordination des projets d'établissement, le Forum

orientation, le Groupe de planification des besoins en personnel ou encore le Comité à la formation professionnelle.

B.4.3. Service des offres internationales et européennes (SOIE)

L'année 2021 a permis de concrétiser certaines des actions initiées en 2020 dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire. Les champs d'actions se sont clairement patagés entre l'action sur le terrain (en matière d'accompagnement p. ex.) et les travaux de réflexion et de conception au sein du service en partenariat avec d'autres acteurs du ministère.

B.4.3.1. Sur le terrain

Accompagnement des équipes dans les établissements

Hormis le fonctionnement de type « guichet » qui permet de répondre aux besoins ponctuels d'une école, le SOIE a plus particulièrement accompagné la mise en place de deux nouveaux établissements : l'École Internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB) qui a ouvert ses portes en septembre 2021 et la future École Internationale Gaston Thorn qui ouvrira ses portes en septembre 2022 dans la capitale. En 2021, les groupes de pilotage de ces deux écoles se sont rencontrés chaque semaine. Les domaines abordés relèvent aussi bien du cadre administratif inhérent aux écoles européennes que du recrutement du personnel ou de l'évolution des infrastructures.

D'autres projets de formations dites internationales ont été mis à l'étude : le Lycée Mathias Adam à Pétange envisage d'ouvrir un baccalauréat international francophone, à l'instar de ce qui se fait au Lycée technique du Centre. Le projet prévoit que des classes préparatoires à ce cursus international ouvrent dès septembre 2022.

Travaux préparatoires avec les partenaires extérieurs

La mise à disposition d'infrastructures pour les écoles a été l'occasion de nouer des contacts étroits avec de nouveaux partenaires qui viennent compléter le réseau d'experts dans différents domaines, comme la Ville de Luxembourg, l'Administration des bâtiments publics, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Ces intervenants sont particulièrement précieux en matière de ressources pour les écoles primaires (locaux, maison relais, transport des élèves). Ainsi, un nouveau plan de mobilité douce a vu le jour concernant le site de Cessange combinant le pédibus, le vélo et les navettes.

Rencontres avec les élus locaux

Le service a eu plusieurs échanges en 2021 avec des conseils échevinaux afin d'expliquer ce que sont les écoles internationales publiques et l'offre complémentaire au système national qu'elles offrent.

B.4.3.2. À l'interne

Champ juridique

En étroite collaboration avec l'équipe des juristes de l'enseignement secondaire, le SOIE a également été mobilisé dans le travail législatif nécessaire à l'ouverture des nouvelles écoles européennes publiques. Ainsi, une nouvelle loi a été votée le 6 août 2021 portant création de l'EIMAB. Quant à la nouvelle école qui ouvrira en septembre 2022 dans la capitale, le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés début mars 2022. Le travail d'écriture réalisé en amont de ces lois permet d'articuler étroitement le concept pédagogique du système européen avec les exigences et le cadre du système éducatif national.

Champ pédagogique

Une réflexion de fond a été amorcée avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) concernant d'une part la formation initiale des nouveaux enseignants, et d'autre part la formation continue des enseignants déjà en poste dans les écoles internationales. Dans le premier cas, il s'agit de présenter aux lauréats stagiaires du concours la spécificité de ces écoles publiques sous forme

d'un module prévu dans leur cursus de stage. Dans le deuxième cas, l'objectif est de répondre aux besoins particuliers de formation de ces écoles.

L'apprentissage de la langue luxembourgeoise faisant partie des priorités de ces écoles, un programme spécifique pour le primaire et le secondaire a été réalisé en 2020-2021 et a trouvé son aboutissement en fin d'année. Il servira de document de référence pour les enseignants des classes P1 à S3, huit années durant lesquelles cet enseignement est obligatoire, puis optionnel de S4 à S7 avec possibilité de présenter la langue au baccalauréat européen.

Champ institutionnel

La délégation luxembourgeoise au Conseil supérieur des écoles européennes a été totalement intégrée au service à partir du mois d'octobre 2021. La présentation et le vote par les pays membres des dossiers de conformité concernant les écoles de Mersch et de Luxembourg-Ville ont mobilisé une grande partie des interventions du SOIE, tout comme la participation aux comités pédagogiques mixtes et aux comités budgétaires.

La part importante d'écoles européennes accréditées au Luxembourg fait que cette délégation est appelée à jouer un rôle de plus en plus stratégique au sein du Conseil supérieur. Par ailleurs, la présence de deux grandes écoles européennes traditionnelles, à Kirchberg et à Mamer, demande la participation active du service aux instances de ces établissements afin d'y représenter le ministère.

B.4.4. Centre de coordination des projets d'établissement (CCPÉ)

Le Centre de coordination des projets d'établissements et les projets d'établissement (Pé) ont dû faire face à plusieurs défis liés à la situation sanitaire, au changement de présidence du conseil d'administration du CCPÉ (CA) et à la venue d'un nouveau gestionnaire du CCPÉ.

B.4.4.1. Coordination des Pé

La situation sanitaire a entraîné la réorganisation du fonctionnement de la coordination des Pé, avec la mise en place et la gestion d'un outil collaboratif partagé entre le CCPÉ et les chefs des Pé, l'organisation de visioconférences et des formations en gestion de projet en ligne. Elle est également responsable de certains retards de mise en œuvre avec comme conséquence des demandes de prorogation de durée formulées par les Pé et accordées par le CA.

À partir de 2021, en plus des formations en gestion de projet, une séance d'information est dispensée aux Pé en préphase. En complément des activités de coordination usuelles, le CCPÉ a réalisé un travail de relecture et de mise à jour des documents en vigueur avec comme objectifs la revue et la matérialisation de certaines règles, la pertinence et la structuration des informations demandées et fournies aux Pé. Les documents comprennent la convention de mise en œuvre, le guide pratique et les divers formulaires mis à disposition des Pé. Les observations résultant des visites et des présentations devant le CA sont dorénavant matérialisées et envoyées par écrit aux représentants du Pé.¹

Finalement, une analyse des exigences et obligations prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été réalisée. Menée en collaboration avec le Data Protection Officer du ministère, elle a conduit à la mise à jour du registre du traitement et à la rédaction de la communication sur la protection des données.

Année scolaire 2020-2021

Le CCPÉ a coordonné 25 Pé dont trois ont terminé leur mise en œuvre et transféré certaines activités au sein de leur établissement scolaire respectif. Les activités transférées ont été présentées au CA lors de la remise des plaquettes en décembre à la Chambre de Commerce où un échange constructif a eu lieu entre les représentants du Pé et le CA.

¹ le directeur de l'établissement scolaire concerné et le chef de projet

Deux Pé ont décidé de ne pas poursuivre leur projet tandis qu'un Pé n'a pas été accepté par le CA. Le CA a effectué sept visites des Pé en préphase et s'est réuni à trois reprises pour assister à 14 présentations d'avancement des Pé.

L'audit annuel des Pé s'est déroulé entre le 25.10.2021 et le 27.10.2021 inclus dans les locaux du CCPÉ.

Année scolaire 2021-2022

Le CCPÉ coordonne 23 Pé, repris dans le tableau ci-dessous :

<i>Intitulé du Projet d'établissement</i>	<i>Établissement scolaire concerné</i>
Mir geet et gutt	Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl (SLP)
Vers une pratique de l'évaluation formative (globale et holistique) au sein des différents ordres d'enseignement du LESC	Lycée Edward Steichen (LESC)
Roots / Routes to the Future	Lënster Lycée International School (LLIS)
Creativity and creative learning	Lycée du Nord (LN)
Wuelbefannen	Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT)
Die Verzahnung von Hausaufgabenzeit und Nachhilfe im Atert-Lycée Réiden	Atert-Lycée Redange (ALR)
Lëtzebuerg - Europa via Miersch	École internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB)
Digital Evolution	Lycée Robert-Schuman (LRSL)
Intégration pédagogique des techniques d'information dans la formation théorique et pratique des professions de santé	Lycée technique pour professions de santé (LTPS)
DigitalLAML	Lycée Aline Mayrisch (LAML)
LGL Networking	Lycée de Garçons de Luxembourg (LGL)
TransforLmL	Lycée Michel Lucius (LML)
Humanisme et Innovation	Athénée de Luxembourg (AL)
SLP.Komm	Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl (SLP)
More than words	Lycée classique de Diekirch (LCD)
(Digital) Society. Changing Education	Lycée des Arts et Métiers (LAM)
DKL – Digital Kompetenzen fir d'Liewen	Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM)
LTPES goes digi-log	Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales (LTPES)
Dual Career am Sportlycée	Sportlycée Luxembourg (SLL)
Get up Stand up	École de Commerce et de Gestion – School of Business and Management (ECG)
iPad@LGK	Lycée Guillaume Kroll (LGK)

digitLMRL	Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL)
digit@ll ... arbeiten, lehren, lernen	Lycée technique agricole (LTA)

B.4.4.2. Gestion du CCPÉ

En février, le CCPÉ s'est doté d'un nouveau gestionnaire. En avril, trois nouveaux membres ont rejoint le CA. Un nouveau président et un nouveau vice-président du CA ont pris leurs fonctions le 1^{er} avril.

Le CCPÉ a entamé un travail de réflexion et de rédaction visant à préciser les modalités de fonctionnement du CCPÉ et définir les missions des différentes fonctions. Dans ce cadre, le règlement d'ordre intérieur a été envoyé au ministre pour approbation.

Le CA s'est réuni en séance ordinaire à cinq reprises. Le bureau du CA s'est réuni à neuf reprises.

B.5 Direction générale de la formation professionnelle

B.5.1. Service de la formation professionnelle (SFP)

B.5.1.1. Élèves et apprentis en formation professionnelle au 31 décembre 2021

Total	DT	DAP	CCP
7.728	2.989	4.150	589

DT : diplôme de technicien

DAP : diplôme d'aptitude professionnelle

CCP : certificat de capacité professionnelle

B.5.1.2. Mesures liées à la COVID-19

Malgré les efforts du gouvernement ainsi que des lycées et des élèves, certains aspects de la vie scolaire sont restés dominés en 2021 par la COVID-19.

Le SFP a opté pour une dérogation exceptionnelle à l'article L-111-3, paragraphe 4, modifiant le Code du travail afin de suspendre le délai de six semaines pour la reprise d'un contrat d'apprentissage et de prolonger la date limite de la conclusion de contrats d'apprentissage jusqu'au 30 novembre 2021. La prise en charge et l'accompagnement des apprentis sans patron sont garantis par les CNFPC. Grâce à l'étroite coopération avec les Chambres professionnelles patronales, la Chambre des salariés, le Service de l'orientation professionnelle de l'Adem, le Service national de la jeunesse et ses Antennes locales pour jeunes, le SFP a pu éviter au maximum le décrochage scolaire et proposer une alternative aux jeunes qui n'ont pas trouvé de patron formateur.

Certains stages ont malgré tout dû être annulés (p.ex. stages du DT informaticien qualifié et du DT administration et commerce).

Les épreuves des projets intégrés intermédiaires et finaux se sont déroulées de façon normale, dans le respect des mesures sanitaires officielles. Des journées de rattrapage pour les élèves empêchés par une quarantaine ou un isolement ont été organisées.

Le ministère a mis en place *une prime unique pour la promotion de l'apprentissage* (loi du 15 décembre 2020). Cette prime unique vise à pallier la réduction de postes d'apprentissage, garantir l'insertion des jeunes en formation professionnelle, augmenter le nombre de postes d'apprentissage, favoriser la reprise des contrats d'apprentissage et soutenir les organismes de formation. Jusqu'au 15 juillet 2021, délai de l'introduction des demandes, le SFP a reçu 957 demandes pour 2.452 apprentis.

B.5.1.3. Changements et extension de l'offre de formations

Depuis la rentrée 2020-2021, la durée des formations *CCP serveur de restaurant, cuisinier, commis de vente et aide-ménagère* est passée de trois à deux ans, à la demande des Chambres professionnelles.

Les formations CCP agriculteur (CCP AG), DT commerce électronique (DT CE) et DT mécatronicien agri-génie civil (DT ML) ont été créées à la rentrée 2021-2022.

Pour tenir compte de la diversité de la population scolaire, l'offre des formations à régime linguistique spécifique a été élargie : les DT commerce électronique (DT CEF), DT mécatronique industriel (DT MIF) et DAP mécatronicien (DAP MIF) sont désormais proposés également en français.

101 jeunes se sont inscrits en octobre à la formation du *Diplom +*, axée sur les compétences transversales et les *soft skills*. Ils étaient 141 pour la première édition en octobre 2020.

B.5.1.4. Digitalisation et projets

À la rentrée 2021-2022, un premier prototype du carnet d'apprentissage numérique a été mis à disposition de huit classes pilotes. Ce carnet a un noyau générique, identique pour toutes les classes et coexistera avec la version papier du carnet.

Le ministère a reçu le premier prix dans la catégorie *Digital Transformation Project* lors des *Luxembourg ICT Awards 2021* pour sa transposition du concept *European Digital Credentials for Learning (EDCL)*.

Chaque élève de la formation professionnelle a non seulement obtenu un diplôme/certificat de fin d'études, mais également une attestation numérique via la plateforme *Europass*. Celle-ci doit faciliter l'échange de données entre le nouveau diplômé et de futurs employeurs ou les universités.

Savoir se servir des instruments et des ressources numériques est devenu une compétence indispensable. Afin de soutenir les enseignants de la formation professionnelle dans ce sens, le SFP, en collaboration avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), a créé le projet *VET Circle*. Les différents métiers/professions sont regroupés selon dix domaines. Un ou deux enseignants par domaine assument le rôle d'animateur. Le but est d'encourager et de favoriser un échange régulier (toutes les six semaines) et systématique entre les enseignants. Les premiers événements d'échange ont eu lieu début 2021.

Afin de soutenir les membres des équipes curriculaires, les coordinateurs des différents groupes de métiers ont élaboré avec le ministère un guide pratique, *Handreichung*. Ce guide, en langue allemande, est un fil rouge pour l'élaboration de programmes cadres, de compétences et de modules. Validé par les Chambres professionnelles et par la Chambres des salariés, le guide est mis à la disposition des enseignants à partir de juillet 2021.

Suite à la décision prise par la réunion tripartite de juillet 2020, l'OCDE a entamé une étude sur la *national skills strategy* au Luxembourg. L'étude est axée sur quatre priorités essentielles dans la problématique des compétences au Luxembourg :

- Priorité 1 : Offrir des opportunités d'apprentissage pour adultes qui répondent aux besoins du marché du travail (*Providing labour market relevant adult learning opportunities*) ;
- Priorité 2 : Guider et soutenir les choix de compétences (*guiding and incentivising skills choices*) ;
- Priorité 3 : Attirer et retenir les talents pour faire face à la pénurie de compétences (*Attracting and retaining talent to fill skills shortages*) ;
- Priorité 4 : Renforcer la gouvernance des données sur les compétences (*Strengthening the governance of skills data*).

Une première conférence a eu lieu le 27 octobre 2021. Après cet échange ouvert entre les principaux acteurs au Luxembourg, les représentants de l'OCDE se consacrent à une première analyse des faits. L'OCDE présentera un premier bilan le 25 avril 2022.

B.5.2. Validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience entre dans le cadre de la formation tout au long de la vie. En tant qu'outil de valorisation professionnelle, elle permet de faire reconnaître ses compétences et un parcours professionnel par l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou du brevet de maîtrise. Cette valorisation se fait sur base des compétences professionnelles qui ont pu être acquises par un apprentissage formel, non formel ou par le bénévolat.

En 2021, 376 demandes ont été introduites, dont 310 déclarées recevables. Les 66 demandes déclarées non recevables l'ont été pour diverses raisons (erreur dans le diplôme demandé, demande hors délai, demandes incomplètes, etc.).

Au total, 179 personnes dont la demande a été déclarée recevable (1^{er} dossier), et qui ont souhaité bénéficier d'un accompagnement, ont reçu les coordonnées d'un accompagnateur pour la constitution de leur demande de validation sur le fond (2^e dossier).

Concernant l'évaluation des demandes de validation sur le fond, 172 dossiers ont été présentés auprès des différentes commissions d'évaluation qui ont prononcé 40 validations totales.² 50 dossiers sont en 2021 au stade de validation partielle.³ 82 personnes ont reçu un refus, tous diplômes, certificats et brevets confondus.⁴

B.5.3. INFPC

B.5.3.1. Cofinancement de la formation en entreprise

En 2021, l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) a instruit 1.760 demandes de cofinancement relatives aux exercices 2019 et 2020.

La commission consultative, qui se prononce sur l'éligibilité des demandes et transmet son avis au ministre pour décision, s'est réunie à 17 reprises.

Les travaux d'analyse concernant la construction d'une nouvelle base de données, en relation avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), se sont poursuivis.

B.5.3.2. Observatoire de la formation

Plusieurs publications, infographies et interfaces concernant quatre axes de travail ont été réalisées.

1. Contribution financière de l'État à la formation professionnelle continue

- Infographies sur la formation professionnelle continue par secteur d'activité pour 2018
- Publication *Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise pour 2018*

2. Transition École-Vie Active (TEVA)

- Baromètre interactif de l'intégration professionnelle servant à mesurer, comparer et suivre l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés entre 2009 et 2019 par 10.252 jeunes diplômés de la formation professionnelle initiale répartis sur dix années scolaires (www.teva.lu)
- Publication *La première année de vie active des jeunes issus de la formation professionnelle initiale*
- Analyse longitudinale des trajectoires d'entrée dans la vie active, article paru dans le *Rapport national sur l'éducation 2021*

3. Offre des organismes de formation

- Publication *L'offre de formation continue en chiffres - enquête 2020*
- Infographies sur l'offre de formation continue

² Décalage possible entre l'année de la déclaration de recevabilité et l'année d'évaluation de la demande sur le fond, ce qui permet d'expliquer ces résultats. Chaque candidat reçoit deux dates auxquelles il peut rendre son deuxième dossier. Cela peut concerner l'année n et/ou l'année n+1.

³ Une validation partielle peut être prononcée en année n et se maintenir jusqu'en année n+3 vu qu'un candidat a trois ans pour compléter son dossier en cas d'une validation partielle.

⁴ Voir note 1.

4. ReferNet- Réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP)

- Un *Policy report* dématérialisé (outil VET-Ref) renseignant sur l'évolution nationale des politiques et des réformes liées à l'EFP
- Trois articles courts portant sur des développements nationaux récents en rapport avec l'EFP : *L'initiative Future skills de l'ADEM*, *Le programme Youth eAcademy de l'ADEM* et *La campagne de promotion The future is Smart du ministère*
- Un *Spotlight*, résumé des principales caractéristiques du système national d'EFP, de ses défis et récents développements
- Le site web ReferNet.lu intégralement revu

B.5.3.3. Portail lifelong-learning.lu

En 2021, le portail national de la formation tout au long de la vie passe la barre des 10.000 formations référencées. Tous les secteurs d'activité de l'économie sont couverts, avec en tête les formations en langues, développement personnel et professionnel, banque assurance, informatique et systèmes d'information et logiciels.

En fin d'année, le portail présente près de 11.800 formations contre 9.900 en 2020, soit une progression de 19 %. Tous domaines confondus, les formations publiées sur lifelong-learning.lu ont donné lieu à 11.110 demandes d'inscription, contre 9.450 en 2020, soit une augmentation de 18 %. Afin de répondre aux besoins des apprenants, le nombre de formations proposées à distance avec le *digital learning* a continué à augmenter, représentant 17 % de l'offre globale, contre 15 % en 2020. *lifelong-learning.lu* compte 301 organismes de formation membres, contre 283 en 2020 (+6 %). Il a enregistré en moyenne 56.300 visites par mois et plus de 267.000 pages ont été consultées mensuellement, soit un accroissement du niveau de consultation de 7 %. Deux séances d'information à destination des organismes de formation ont été organisées en visioconférence à des fins d'adhésion au portail.

L'actualisation des rubriques Diplômes et Aides ainsi que les traductions en anglais, allemand, luxembourgeois et portugais ont été réalisées tout au long de l'année. La démarche d'inscription au portail et le service d'appel d'offres de formation sur mesure sont désormais également accessibles en anglais permettant de toucher un public plus large.

En mai, la version digitale 2021 du répertoire des organismes de formation a été proposée au téléchargement à partir du portail. Un dépliant d'information a été diffusé auprès des entreprises, des institutions et des organismes en charge de l'orientation et de l'emploi.

Les travaux destinés à l'optimisation du positionnement du portail dans les résultats des moteurs de recherche (SEO – Référencement naturel) ont été poursuivis.

Le projet de refonte de *lifelong-learning.lu*, visant à optimiser l'expérience utilisateur et à renforcer son rôle de plateforme de référence en matière d'information sur la formation tout au long de la vie, a été lancé. Les travaux de benchmark et d'analyse ont abouti à la réalisation de maquettes préfigurant le futur portail en cohérence avec la nouvelle identité digitale définie pour l'INFPC. Les développements techniques, ergonomiques et éditoriaux de la nouvelle version du portail se dérouleront tout au long de l'année 2022.

B.5.3.4. Communication

La campagne de communication visant à promouvoir la formation tout au long de la vie et à renforcer le positionnement de *lifelong-learning.lu* comme plateforme unique facilitant l'accès à la formation, a été diffusée via un plan média ciblé, dans la presse, à la radio et sur les réseaux sociaux.

Le premier semestre a été marqué par la mise en place d'un plan de communication spécifique dédié au cap des 10.000 formations référencées sur *lifelong-learning.lu* et axé sur une communication digitale renforcée.

Les comptes *Facebook*, *LinkedIn* et *Twitter* ont été utilisés comme relais de diffusion et de promotion tout au long de l'année. La page *Facebook* de l'INFPC compte plus de 3.900 abonnés.

L'INFPC a été représenté, à travers un stand d'information, aux différents événements publics dédiés à la formation et/ou à l'emploi, en présentiel et en virtuel : *HR Lux Trade Fair*, *Moovijob Day Luxembourg*, *Unicareers*, *salon Profession'L*, journée d'information *Bienvenue dans le monde digital* dédiée aux seniors. L'institut a également participé à l'événement *SME Open Day* et a réalisé une présentation de ses activités sur demande auprès de réseaux professionnels et d'acteurs de la formation.

Six séances d'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) et trois séances d'information sur les congés et aides à la formation pour particuliers ont été organisées, en collaboration avec le ministère et les Chambres professionnelles. Elles se sont tenues en présentiel et ont été diffusées simultanément en ligne. En décembre, l'INFPC a participé à l'animation d'une séance d'information sur la VAE organisée par la Maison de l'orientation.

La vidéo d'animation visant à fournir aux internautes une information de premier niveau au sujet du dispositif de VAE a été mise en ligne sur la chaîne YouTube de l'institut et diffusée sur *lifelong-learning.lu* et les réseaux sociaux.

L'identité digitale commune aux activités et sites internet de l'INFPC a été finalisée. Cette évolution graphique vise à structurer, renforcer et dynamiser la présence digitale de l'institut. Cette nouvelle identité sera mise en application en 2022. En parallèle, de nouveaux supports graphiques ont été créés pour l'Observatoire de la formation : brochures, dépliants et infographies adaptées à la communication digitale. Un nouveau concept graphique a été créé pour les annonces publicitaires visant à promouvoir les séances d'information organisées par l'INFPC.

Le service d'information téléphonique Infoligne a traité plus de 900 appels et courriels concernant les thèmes et dispositifs relatifs à la formation tout au long de la vie (offre de formation, congés formation, aides spécifiques, VAE, etc.). Les demandes d'information sont également adressées à l'INFPC via les réseaux sociaux.

Les communiqués relatifs aux actualités de l'INFPC ont été adressés à la presse écrite et en ligne.

B.5.4. CNFPC – Esch et Ettelbruck

B.5.4.1. Cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP)

Le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) organise sur ses deux sites, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck, des cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP) pour jeunes adultes âgés de 18 ans et plus. Le nombre total d'élèves inscrits s'élève en 2021 (années scolaires 2020/2021 et 2021/2022) à 19, uniquement à Ettelbruck. En collaboration avec le Service de la scolarisation des enfants étrangers, 70 jeunes réfugiés ont également bénéficié d'une formation pour favoriser leur intégration (Esch : 48 et Ettelbruck : 22).

B.5.4.2. Formation professionnelle initiale CCP/DAP

Le nombre total d'apprentis inscrits en formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP s'élève en 2021 (années scolaires 2020-2021 et 2021-2022) à 442 (Esch : 308 et Ettelbruck : 134) y inclus 64 élèves (2020-2021 : 33 et 2021/2022 : 31) issus d'une formation de technicien se préparant aux études supérieures (modules préparatoires) à Esch.

B.5.4.3. Formation patronale préparant au CCP

Les CNFPC ont offert en 2021 à 34 jeunes (Esch : 15 et Ettelbruck : 19) n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer au CNFPC leur formation patronale dans les qualifications suivantes : installateur chauffage-sanitaire, électricien, débosseleur de véhicules automoteurs, aide-mécanicien, peintre-décorateur et restauration et service. La durée des conventions est en principe d'une année ; l'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante. Le CNPFC-Ettelbruck offre également l'apprentissage CCP aide-ménagère. 10 apprentis ont suivi cette formation qui s'étend sur trois ans.

B.5.4.4. Projet JobElo

Fruit d'une collaboration entre le ministère du Travail et le MENJE, ce projet a pour objectif de qualifier un maximum de jeunes (18-30 ans) dits décrocheurs, en vue d'une intégration sur le marché du travail. Ceux-ci ont accès à un accompagnement leur permettant de se (re)mobiliser sur un projet professionnel et de bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins.

En 2021, cinq élèves (Esch : 0 et Ettelbruck : 5) ont bénéficié de ce projet.

B.5.4.5. Formation professionnelle continue

Le CNFPC a organisé 114 cours du soir (Esch : 57 et Ettelbruck : 57) dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, bureautique et artisanat. Le nombre de personnes inscrites était de 713 (Esch : 436 et Ettelbruck : 277)

Plus de 50 types de formations différentes ont été organisées dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2021, 1.565 personnes (Esch 631 / Ettelbruck 934) ont été formées dans ce cadre y inclus les formations de reconversion professionnelle.

Le SFP préside une commission qui décide, en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail, des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. En 2021, 123 demandeurs ont été sélectionnés pour participer aux différentes mesures organisées aux deux CNFPC.

B.6 Direction générale de l'inclusion

2021 s'est caractérisée par la consolidation du dispositif global d'inclusion scolaire des élèves à besoins spécifiques (EBS). Priorité absolue fut donnée à l'inclusion des élèves dans l'enseignement régulier grâce à l'action des instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (I-EBS), des équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) et des Commissions d'inclusion et d'inclusion scolaires dans les enseignements fondamental et secondaire (CI et CIS). Les Centres de compétences (CC) et la Commission nationale d'inclusion (CNI) interviennent de façon subsidiaire.

Comme dans tous les domaines de l'éducation, 2021 fut de nouveau fortement marquée par la pandémie de COVID-19. En raison de l'application rigoureuse du dispositif sanitaire de base par les professionnels des centres de compétences, le fonctionnement des Centres n'a guère été touché par la pandémie, et le taux d'incidence COVID-19 au sein des centres de compétences a été parmi les plus bas. Tous les acteurs impliqués ont concentré leurs efforts sur le maintien des services au bénéfice de leur population-cible malgré les incertitudes et les fluctuations dues à l'évolution de la pandémie. Le Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS) a organisé, en collaboration avec les équipes mobiles du Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN), une campagne de vaccination destinée aux élèves de 12 à 17 ans des centres de compétences. De cette manière, 35 élèves ont pu compléter leur schéma vaccinal dans la période de septembre à décembre 2021.

B.6.1. Ressources humaines

Les moyens mis à disposition pour répondre aux besoins des élèves à besoins spécifiques se sont développés continuellement.

B.6.1.1. À l'enseignement fondamental

L'I-EBS assure la prise en charge, dans le respect d'une approche inclusive au sein de l'école, des élèves présentant des problèmes d'apprentissage et des problèmes comportementaux. Pour ce faire, il assure la concertation avec le titulaire de classe et l'équipe pédagogique concernés ainsi que la communication avec les parents. S'y ajoute le conseil du personnel du service d'éducation et d'accueil (SEA) concerné. De plus, l'I-EBS coordonne les mesures de prise en charge inclusives au niveau de l'école, élabore une démarche pour l'encadrement des élèves à besoins spécifiques lors de la rédaction du Plan de développement scolaire (PDS) en concertation avec le personnel de l'école et le personnel du SEA, et assure le lien avec la commission d'inclusion régionale. Actuellement, le nombre total de postes d'I-EBS intervenant dans les écoles fondamentales luxembourgeoises s'élève à 109,55 postes équivalents temps plein (ETP).

Les effets opérationnels de la réorganisation structurelle du dispositif de prise en charge des EBS se sont consolidés. Placées sous l'autorité des directeurs adjoints chargés de leur coordination dans leur région, les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques ont poursuivi le processus de développement de la qualité des interventions axé sur les exigences de réactivité, d'efficacité et de lien étroit avec les écoles.

B.6.1.2. À l'enseignement secondaire

Les efforts de déploiement des équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement secondaire se sont poursuivis. La plupart des lycées publics, soit 33 établissements, bénéficient désormais de l'expertise de ces équipes. Afin d'offrir un encadrement de qualité, l'accent est posé sur la mise en réseau au niveau national ainsi que sur le développement des formations continues. À ces fins, un groupe de consultance a été organisé par le S-EBS, en collaboration avec l'IFEN, dans le but de recenser les besoins des ESEB et d'optimiser le catalogue de formations.

Une attention particulière a été portée à la transition vers la vie active, en collaboration avec les différents acteurs du ministère.

B.6.1.3. Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée (CC)

17 postes (ETP) ont été créés en 2021 pour les besoins des CC. Le ministère assure ainsi que les élèves concernés bénéficient d'une prise en charge tout en renforçant l'encadrement ambulatoire des élèves, conformément au principe de l'inclusion, au cœur de l'école luxembourgeoise.

B.6.2. Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS)

Un vaste projet d'évaluation du dispositif de scolarisation des élèves à besoins spécifiques (EBS) a été entamé en 2020 et finalisé fin 2021. Le premier volet du projet consistait à sonder les avis des enseignants, personnels éducatifs et psycho-sociaux ainsi que des directions, et portait sur des aspects pratiques de l'organisation de la scolarisation des EBS, l'adéquation des ressources mobilisées, et le fonctionnement des I-EBS, ESEB, centres de compétences, CI/CIS, ainsi que de la CNI. Le deuxième volet examinait de manière fine le fonctionnement de la CNI à travers des observations, des entretiens avec les agents et les membres de la commission ainsi qu'à travers des analyses structurelles. Le troisième volet consistait en une évaluation du fonctionnement des centres de compétences par un organisme externe. Le croisement des données issues de ces trois volets complémentaires a permis d'obtenir une vision globale et concrète du dispositif de scolarisation des élèves à besoins spécifiques.

Dans le cadre des efforts de digitalisation et de simplification des tâches administratives, un outil informatique a été mis en place, en collaboration avec le CGIE, pour permettre à tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques de gérer les dossiers des EBS en réseau et de manière sécurisée.

Une collaboration entre le S-EBS et le SCRIPT a débuté afin de développer un outil pour recueillir des données et statistiques permettant d'analyser la situation et l'évolution des élèves à besoins spécifiques. Ce projet facilitera la communication ainsi que la prise de décisions basées sur des données scientifiques fiables.

Depuis longue date, tant les établissements scolaires que les services de transport scolaire et les parents d'élèves signalent qu'un certain nombre d'élèves à besoins spécifiques ont besoin d'être accompagnés durant le transport scolaire, en raison de graves problèmes de santé ou de comportements agressifs. En 2021, une première convention a été signée entre le ministère et l'asbl *Doheem versuergt – Service des aides et soins* de la Croix-Rouge luxembourgeoise ayant pour objet l'accompagnement d'élèves à besoins spécifiques durant le transport scolaire organisé par l'Administration des transports publics. Un deuxième projet de collaboration est actuellement en phase de négociation avec un prestataire relevant du domaine socio-éducatif qui vise l'accompagnement d'élèves présentant des troubles graves du comportement.

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, le suivi de l'enseignement en milieu hospitalier est assuré de façon centralisée par les collaborateurs du S-EBS. Ainsi, en concertation étroite avec les Directions générales de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, la première école du ministère dans un établissement hospitalier a été inaugurée en octobre 2021 au sein des Hôpitaux Robert Schuman (HRS) au Kirchberg et un encadrement scolaire a été mis en place dans le nouveau Centre thérapeutique du Centre Hospitalier Neuropsychiatrique (CHNP) à Putscheid.

Le S-EBS a également travaillé sur les conventions de collaboration avec le Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) et le CHNP.

Dans le cadre d'un projet pilote, la mise en place et le suivi de dix outils robotiques permettant la téléprésence d'élèves pendant les heures de cours sont assurés par le S-EBS. Lesdits dispositifs visent à augmenter le temps de fréquentation de l'école d'attache pour les élèves présentant un besoin spécifique émanant d'une maladie physique ou psychique.

En collaboration avec l'IFEN et les hôpitaux partenaires, des offres de formation spécifiques pour le personnel enseignant en milieu hospitalier ont été développées. De même, une coopération avec l'Université du Luxembourg en matière de formation initiale pour organiser des séances d'information pour les étudiants du Bachelor en Sciences de l'Éducation a été initiée.

B.6.3. Commission nationale d'inclusion (CNI)

La CNI se compose de 12 membres, soutenus dans leur travail d'analyse par une équipe administrative de neuf collaborateurs (huit ETP), affectés au Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS). Les deux membres médecins de la Commission ont été dispensés d'assister aux séances plénières de la CNI afin d'aider dans la gestion de la crise sanitaire.

En 2021, la CNI s'est dotée d'une nouvelle coordinatrice-secrétaire en juin et d'une nouvelle présidente en septembre. L'équipe a été renforcée par une pédagogue (1 ETP) en janvier 2021.

La CNI s'est réunie 45 fois en réunion de bureau et 40 fois en séance plénière. En 2020, ces chiffres étaient les suivants : 39 réunions de bureau et 31 séances plénières. Un total de 2.295 dossiers (+ 30 %) ont été traités dont 1.074 nouveaux dossiers (+ 59 %).

144 demandes provenaient directement des parents, ce qui constitue 15 % de la totalité des demandes reçues. Les différents centres de compétences ont été chargé 573 fois d'établir des diagnostics spécialisés. La répartition des demandes de diagnostic spécialisé par centre de compétences au cours de l'année 2021 se présente comme suit :

Centres de compétences	CDI	CDV	CDM	CDA	CDSE	CEJHP	CTSA	CL	Demandes complémentaires
Pourcentage	10 %	4 %	4 %	19 %	13 %	1 %	6 %	6 %	37 %

Concernant les 1.365 propositions de prises en charge émises par la CNI, la répartition se présente comme suit :

	Intervention spécialisée ambulatoire (ISA)	Atelier d'apprentissage	Scolarisation spécialisée	Autres mesures (p.ex. conseil et guidance)	Scolarisation à l'étranger	Autres
Pourcentage	20 %	17 %	16 %	27 %	2 %	18 %

B.6.3.1. Introduction de dates limites

En 2020, la date limite du 1^{er} mars a été fixée pour l'introduction de dossiers à la CNI pour lesquels aussi bien le traitement par la CNI que la réalisation d'un éventuel diagnostic spécialisé par un centre de compétences sont garantis jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

L'objectif recherché d'une meilleure répartition sur l'année des demandes de diagnostics spécialisés a pu être atteint.

B.6.3.2. Digitalisation des dossiers

La CNI a poursuivi, comme en 2020, l'effort de digitalisation. Cette transition vers le « sans-papier » est faite de façon progressive. Elle vise à faciliter l'échange des informations entre la CNI, les centres de compétences, les commissions d'inclusion (CI) et les commissions d'inclusion scolaire (CIS). Désormais, la CNI dispose, à côté des dossiers physiques, également de versions digitalisées. Depuis mai 2021, tous les documents provenant des Centres de compétences arrivent par voie digitale. À moyen, voire long terme, il est prévu que toute demande ou document émanant des CI ou CIS soit introduit par voie digitale.

Une attention particulière est donnée à la formation des professionnels ayant accès aux dossiers afin de se conformer aux critères de sécurité et aux lois, règlements, normes et procédures.

B.6.3.3. Mise en place de procédures simplifiées

Vu la partie considérable des demandes visant une mesure *Conseil et guidance*, et dans le souci d'une simplification administrative, un groupe de travail s'est penché sur les procédures relatives à la prestation *Conseil et guidance*.

Le groupe de travail élaborera de nouvelles procédures simplifiées qui faciliteront l'accès à la mesure de conseil et de guidance sans forcément devoir passer par l'établissement préalable d'un diagnostic spécialisé.

B.6.4. Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire (CC)

B.6.4.1. Centre de Logopédie (CL)

La prise en charge des élèves à besoins spécifiques multiples, dont le profil ne correspond pas directement à la population cible du CL, mais qui manifestent des troubles primaires graves du développement du langage oral et/ou écrit, associés à des difficultés d'apprentissage sévères et, le cas échéant, à d'autres difficultés développementales, est un défi majeur auquel le CL souhaite répondre. Le projet vise la création d'une section Langage – difficultés associées qui englobe des classes des cycles 3 et 4 au sein du CL à Strassen, encadrées par une équipe multidisciplinaire, spécialisée dans le domaine des troubles langagiers et des difficultés associées.

Afin d'aboutir à l'objectif fixé en 2018, qui consistait à intégrer huit annexes « complètes » (classes du cycle 1, du cycle 2, ateliers d'apprentissage) et deux classes du cycle 1 dans diverses écoles de l'enseignement fondamental, quatre annexes supplémentaires sont actuellement en planification respectivement en fin de réalisation, à Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Remerschen et Bettembourg.

Le concept d'éducation bilingue et bimodale est implanté d'une part dans les classes A (enfants présentant des déficiences auditives) du CL, et d'autre part dans plusieurs classes de l'enseignement fondamental (EF) et de l'enseignement secondaire (ES). Les élèves malentendants intégrés dans les classes de l'EF et de l'ES bénéficient ainsi d'un enseignement en langue des signes et d'un encadrement par une équipe multiprofessionnelle du CL, englobant des spécialistes de la langue des signes, des interprètes en langue des signes et des enseignants compétents en langue des signes.

En tant que centre de compétences, le CL a pour mission de suivre activement l'évolution dans les domaines de la psycho-pédagogie spécialisée, de suivre et de s'impliquer dans la recherche et l'innovation et de contribuer à l'élaboration du matériel scolaire subsidiaire. Le CL s'est engagé à différents niveaux :

- élaboration d'un projet *Erasmus+* avec la *Pädagogische Hochschule Heidelberg*, le *Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte Heidelberg*, l'*Autonome Hochschule Ostbelgien*, la *Kirchliche Pädagogische Hochschule Wien/Krems* et l'*Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik HFH Zürich: Lehrer*innenbildung im Zeichen der Inklusion – Teaching Teacher in Times of Inclusion* ;
- élaboration du projet *Diagnostic des compétences en langue luxembourgeoise* en collaboration avec l'Université du Luxembourg ;
- collaboration au sein du groupe d'experts *Bilingualism Matters Luxembourg* de l'Université du Luxembourg ;
- collaboration au sein du projet *The brain network underlying the representations of numbers in deaf children* de l'Université catholique de Louvain (UCL) en collaboration avec l'Université du Luxembourg ;
- collaboration au sein du groupe de consultance du *Projet Maths-EF* du ministère.

B.6.4.2. Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV)

En 2021, le CDV a, en dépit des contraintes de la crise sanitaire, organisé une grande campagne de sensibilisation *#gesäisdemech*. Cette campagne s'adressait aux enseignants et professionnels de l'enseignement, au secteur social, aux parents et élèves concernés ainsi qu'au grand public. Pour ce faire et pour bien atteindre les différentes populations cibles, le CDV a abordé différents thèmes autour des besoins relatifs à la vue en faisant recours à des médias variés.

250 personnes ont participé à cinq conférences autour de thèmes spécifiques. Le *Erlebnismobil*, proposant des séances éducatives et de sensibilisation, s'est rendu dans 28 écoles et a accueilli plus de 600 visiteurs lors de ses séances itinérantes Place Guillaume à Luxembourg-Ville et à l'Hôpital Robert Schuman au Kirchberg. Un spot vidéo montrant des personnes aveugles et malvoyantes dans des situations les plus diverses a été vu par 110.000 personnes. Des affiches A2 et des flyers ont été adressés aux écoles, aux médecins spécialisés et aux différents services sociaux. Le tout fut soutenu par une diffusion digitale sur les réseaux sociaux et une page internet dirigeant les visiteurs vers les différentes activités de la campagne de sensibilisation.

Pour faire face à la demande croissante des élèves ayant un besoin relatif à la vue dans le domaine des troubles neuro-visuels, le CDV a organisé des ateliers spécifiques pour groupes d'élèves au CDV à Bertrange. Il a également élaboré des séances de rééducation individuelles. Une vingtaine d'élèves sont concernés.

Le CDV a lancé le projet d'une structure accueillant des élèves en internat et offrant des enseignements spécifiques dispensés dans les annexes du CDV : *Wunnschoul CDV*. Le CDV a trouvé les localités adéquates et organisé la réalisation de quelques travaux de transformation, nécessaires afin d'accueillir les premiers élèves en 2022.

Dans le souci de l'inclusion et de l'éducation non formelle et à l'instar de la collaboration avec le Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg, une attention particulière a été attribuée au renforcement du soutien aux élèves malvoyants fréquentant des cours de sport. Une démarche commune au CDV et au conseil d'administration de la Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire (LASEP) visant les 76 sections locales et l'accompagnement sous forme de conseil et de guidance des titulaires assurent aujourd'hui qu'en principe tout élève malvoyant ou aveugle a accès aux activités proposées par la LASEP.

L'unité de diagnostic a réalisé 124 diagnostics spécialisés pour une demande totale de 193 diagnostics. Une augmentation de l'effectif de cette unité va permettre de rattraper le retard en 2022.

Le projet de recherche avec l'Université du Luxembourg sur le dépistage est entré dans sa phase opérationnelle.

B.6.4.3. Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE)

Depuis sa création, le CDSE a connu une constante augmentation des demandes.

En 2021, 436 demandes lui ont été adressées. 157 dossiers élèves ont été envoyés au CDSE par la CNI, les autres sont parvenus au CDSE par les parents et les enseignants. Le CDSE offre ses services non seulement aux élèves, mais aussi au personnel enseignant et aux parents d'élèves. Ainsi, le CDSE a été présent dans 111 écoles. Les mesures mises en œuvre en 2021 se répartissent entre 45 % de diagnostics spécialisés, 14 % d'interventions spécialisées ambulatoires, 14 % de conseil et guidance des professionnels, 10 % de scolarisation spécialisée et 17 % d'autres mesures.

Dans la scolarisation spécialisée, un total de 57 élèves a été pris en charge par l'équipe du CDSE. Chaque dossier est unique et reçoit les mesures adaptées à ses besoins. 127 mesures ont concerné des classes entières (coaching en cas de harcèlement, cours de pleine conscience, etc.).

À cause des restrictions sanitaires et des changements constants, les deux dernières années ont été particulièrement difficiles pour nombre d'élèves. Les services du CDSE ont dès lors été fortement

sollicités. Néanmoins, le CDSE a souhaité maintenir une bonne qualité de ses services et rester informé sur les évolutions dans le domaine du développement socio-émotionnel. Ainsi, en 2021 tous les collaborateurs ont suivi des formations continues (en moyenne 40h/personne). En outre, une bibliothèque interne a été mise en place recensant plus de 600 livres. Le CDSE organise aussi chaque année un colloque pour approfondir les connaissances sur un sujet précis. Le colloque 2021 avait pour sujet *SchülerInnen die Systeme sprengen – Fokus: Pädagogische Beziehungen*. Cinq conférenciers ont tenu des conférences et 11 ateliers ont été offerts. L'intérêt était au rendez-vous : avec plus de 200 participants par jour, toutes les places furent prises.

Conscient que beaucoup de personnes nécessitaient un soutien particulier pendant cette pandémie, le CDSE a cherché des moyens pour aider, sensibiliser et informer le plus de gens possible. Pour regrouper les informations et communiquer avec son public-cible, le CDSE a mis à jour son site internet, qui, depuis la mise à jour en mars 2021, compte 28.324 visites. Sa brochure *Haut ass näischt méi wéi et war – eng Ressourcëwallis fir den Unterrecht*, pour élèves, parents d'élèves et enseignants, a été distribuée à 400 exemplaires et téléchargée gratuitement 2.716 fois.

Le CDSE a souhaité renforcer la théorie par la pratique en offrant à tous ceux qui le souhaitent un endroit idéal pour la pleine conscience et la résilience. Un Sentier de la pleine conscience a été aménagé dans le parc du Château de Munsbach au moyen de panneaux explicatifs et proposant des méditations (en quatre langues différentes), invitant les visiteurs à faire des exercices le long des neuf stations. Le sentier est ouvert au public à tout moment. Il est difficile de savoir combien de personnes ont visité le parc depuis son ouverture, mais les fichiers audios tous confondus ont été écoutés environ 550 fois depuis le 19 juillet 2021.

B.6.4.4. Centre pour le développement des apprentissages (CDA)

2021 fut marquée par le déménagement dans les nouveaux locaux 5, rue Thomas Edison, à Strassen. Un déménagement qui, suite à des dégâts des eaux causés par une conduite défectueuse, a dû être reporté de quelques mois. Malgré ces circonstances, l'équipe du CDA a réussi à faire face à la hausse de demandes dans tous les domaines.

En 2021, le CDA a compté 590 nouveaux dossiers, ce qui présente une augmentation de 7 % par rapport à 2020. L'année précédente, cette augmentation était de 30 %. Le nombre de dossiers retenus directement sur demande des parents s'est élevé à 216. Il est intéressant de constater que le nombre de dossiers provenant de la CNI – soit 374 dossiers – a augmenté de presque 58 %.

Le CDA a comptabilisé non seulement une augmentation au niveau des entrées mais aussi dans l'achèvement de diagnostics spécialisés. Ainsi, en 2021, 190 diagnostics ont été clôturés. Ceci présente une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente. De 2019 à 2020, cette augmentation a été de 55 %.

Finalement, la plus grande augmentation a été enregistrée dans le domaine du *ressourcement du terrain*. Tous formats confondus, les prestations ont augmenté de 93,5 % par rapport à l'année précédente pour atteindre le nombre de 302 événements. Les formations continues ont augmenté de 125 % pour atteindre 90 unités. Ces chiffres sont à mettre en relation avec l'annulation de formations en 2020. Un grand nombre des formations ont eu lieu en octobre dans le cadre du *mois pour le TDA/H*, cycle de conférences et de formations organisé par le CDA avec le Service de consultation et d'aide psychomotrice (SCAP). Pour garantir la durabilité de cette campagne de sensibilisation, un site web (www.tdah.lu) a été créé et une brochure multilingue visant les professionnels mais aussi les parents, a été publiée.

Le CDA a poursuivi son approche digitale en adaptant le système de mise à disposition de tablettes en tant qu'outil de compensation aux enfants et jeunes présentant des troubles. Sur base d'une convention avec le SCRIPT et avec la collaboration de la société *Learn-and-Go*, le CDA a entamé l'élaboration d'une application pour l'apprentissage de l'écriture sur tablette avec analyse, le tout basé sur l'intelligence artificielle.

B.6.4.5. Centre pour le développement moteur et corporel (CDM)

Scolarisation spécialisée au Centre pour le développement moteur

La hausse importante du nombre d'élèves en scolarisation spécialisée s'est de nouveau confirmée pour l'année scolaire 2020-2021 : en septembre 2021, 87 élèves fréquentent les classes du CDM à Strassen (74 élèves en 2020). Les élèves sont répartis sur 11 classes. Le nombre des élèves en situation de polyhandicap et nécessitant des soins journaliers continue à croître.

Prise en charge ambulatoire des élèves en enseignement régulier - approche interdisciplinaire de l'enseignement, de l'éducation, des rééducations et des soins

Le CDM cherche à optimiser la scolarité de l'élève en situation de handicap moteur fréquentant une classe de l'enseignement fondamental ou postfondamental et à permettre une participation scolaire maximale. La qualification du personnel intervenant en ambulatoire, les concepts de prises en charge inclusives et l'organisation au niveau national de ces prises en charge ont été élaborés et restent les défis principaux pour les années à venir.

Les membres du Service d'Inclusion du CDM, en concertation avec les médecins, psychologues et pédagogues du Centre, sont intervenus pour 43 élèves dans l'enseignement fondamental ainsi que pour quatre élèves dans l'enseignement secondaire sous forme d'interventions spécialisées ambulatoires, de prises en charge rééducatives ainsi que sous forme de conseil et guidance. De plus, le CDM accompagne 23 élèves en scolarisation spécialisée simultanée et à titre complémentaire (scolarité mixte) sous forme de conseil et guidance avec une mise en place de projets d'inclusion avec les partenaires respectifs.

La mise à disposition d'aides techniques thérapeutiques, informatiques et pédagogiques ainsi que la sensibilisation et le conseil/guidance par rapport à ces appareillages et équipements techniques prend une place de plus en plus importante dans les interventions du CDM.

Dépistage et prise en charge des enfants susceptibles d'être porteur d'un trouble spécifique du développement moteur

La population cible de la *section 2* du CDM se compose d'enfants susceptibles de présenter un trouble spécifique du développement moteur (ICD10 : F82). Il s'agit d'un trouble chronique assez répandu avec une prévalence de 5-6 % des enfants en âge scolaire.

L'objectif du CDM est de proposer la prise en charge la plus inclusive possible, tout en prenant en compte la singularité du trouble apparent, ainsi que les besoins et les ressources de l'élève.

Le dépistage systématique des troubles spécifiques du développement moteur a pu être réalisé en 2021 dans 10 directions régionales (3.916 élèves du cycle 1.2.).

319 élèves présentant des symptômes spécifiques ont pu être identifiés, dont 272 ont profité d'une prise en charge individuelle ou en groupe. À ces prises en charge s'ajoutent 29 prises en charge sous forme de conseil et de guidance pour les professionnels et les parents.

Développement de la qualité

À côté des formations internes *Ergonomie, Manutention et Gymnastique abdominale hypopressive, Snoezelen* et *La prise en charge par la méthode de la Stimulation basale*, un accent particulier a été mis sur l'implémentation du concept de l'*International Classification of Functioning, Disability and Health* (ICF) dans le quotidien professionnel (formation, intervision et élaboration du concept des Plans éducatifs individualisés PEI).

B.6.4.6. Centre pour le développement intellectuel (CDI)

En raison de la pandémie persistante et des restrictions sanitaires, le CDI a été amené à se focaliser davantage sur le bien-être des enfants et des jeunes. Il a cependant poursuivi sa démarche qualitative et assuré les prises en charges courantes qui se sont dégagées de 124 diagnostics spécialisés et évaluations.

Au 31.12.2021, les prises en charge se répartissaient ainsi :

Type de prise en charge	Nombre d'élèves
Scolarisation spécialisée	342
Intervention spécialisée ambulatoire	56
Prise en charge rééducative :	
Psychomotricité	223
Ergothérapie	110
Orthophonie	256
Conseil / Guidance	28

Développement de l'organisation

Avec deux nouveaux sites (à Belvaux et Mondercange), le CDI s'engage à diversifier davantage l'offre de formation pour les jeunes à partir de 12 ans (site Belvaux) et les jeunes à partir de 16 ans (*Wohnschule* à Mondercange).

L'annexe *Kanner-campus* Belval accueille les enfants et jeunes dans de nouvelles infrastructures avec, dans son voisinage, l'école fondamentale et la maison relais.

Une refonte du site internet a été effectuée afin d'optimiser son apparence visuelle, de rendre accessible virtuellement le Centre de documentation et d'information et d'offrir une plateforme permettant un échange et un partage rapide et efficace d'informations.

La direction du CDI envoie toutes les trois à quatre semaines une newsletter dont le but est d'informer tous les collaborateurs sur les dernières nouvelles du CDI.

Le *Management Board* (les chargés de direction + la direction) se réunit tous les lundis matin.

Développement du personnel

Depuis sa création en septembre 2018 et afin de répondre aux attentes et exigences du terrain, le CDI a effectué un recrutement continu et ciblé et compte actuellement 330 collaborateurs.

Dans le cadre de l'examen-concours pour le recrutement de professeurs en pédagogie spécialisée, un candidat a pu être retenu.

L'offre de formations continues du CDI, en collaboration avec l'IFEN, a été développée.

Quelque 40 collaborateurs ont profité du *Onboarding* au CDI. Cette formation interne pour les nouveaux collègues sur le fonctionnement des différentes unités et une matinée d'échange avec la direction ont été organisées afin de faciliter l'insertion des nouveaux collaborateurs.

Développement de l'enseignement

Sur demande d'une grande partie du personnel, le CDI, en collaboration avec le SCRIPT, élabore un guide de bonne pratique (*Handreichung*). En concordance avec le curriculum scolaire existant et se basant sur le principe de la subsidiarité, ce guide constitue un outil de soutien pour tous les intervenants en scolarisation spécialisée et propose un programme scolaire adapté à la population cible du CDI.

Le CDI a réalisé plusieurs brochures (*Handouts*) spécialisées pour le personnel du CDI : *Die Intervention spécialisée ambulatoire im CDI*, *Förderschwerpunkt geistige Entwicklung*, *Sprachförderung im CDI*, *Unterstützte Kommunikation im CDI*.

B.6.4.7. Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA)

2021 a été une année particulière en raison de la crise sanitaire COVID-19. Le grand défi a été de répondre à toutes les demandes, que ce soit pour la scolarisation des élèves, le suivi et le soutien du personnel scolaire ou encore l'établissement des diagnostics.

Face aux nombreuses demandes des professionnels des écoles fondamentales et secondaires, de nombreuses formations sur les troubles du spectre autistique (TSA) ont été proposées et ont été bien suivies. Des formations ont également été organisées pour les professionnels en période d'initiation d'employé ou en période de stage de fonctionnaire.

Le site web du CTSA (www.cc-ctsa.lu) a finalement été mis en ligne, ce qui permet aux parents, professionnels et élèves de mieux connaître les services offerts par le CTSA, ainsi que les procédures à suivre.

Quatre professionnels du Centre participent à la formation complémentaire certifiée orientée vers la pratique dans le domaine de l'autisme / TEACCH / ICF *Formation continue - Approche TEACCH* organisée dans le cadre du réseau eurorégional de l'autisme, à laquelle le CTSA participe dans le cadre d'un partenariat stratégique du projet Erasmus+.

Une étude de cas sur la méthodologie mixte a été réalisée par un membre du personnel du CTSA à l'aide du Talkii - un appareil générateur de langage conçu pour stimuler le comportement social et verbal des enfants présentant un trouble du spectre autistique. En collaboration avec les concepteurs de cet appareil, il a été possible de l'adapter aux besoins des enfants et adolescents atteints de TSA.

Par ailleurs, des échanges réguliers ont eu lieu avec l'Université du Luxembourg afin de mener des recherches sur différents thèmes liés aux TSA.

D'autres rencontres avec des partenaires externes tels que l'asbl Autisme Luxembourg, la Fondation Autisme Luxembourg (FAL), l'Université populaire et le Service de Rééducation Précoce (SRP), ont été organisées afin de renforcer la collaboration.

Dans le cadre de l'inclusion, un élève a pu effectuer un stage de plusieurs mois dans un service du ministère.

Un projet inclusif sur le thème du cirque a été réalisé avec l'école fondamentale de Bonnevoie entre une classe de cohabitation du CTSA et une classe de cycle 2.2.

Côté chiffres, 102 élèves fréquentent les classes de cohabitation (+ 6 par rapport à l'année précédente) et 168 élèves bénéficient d'une intervention spécialisée ambulatoire (ISA) (+ 15 élèves). Pour 11 élèves, trois professionnels de l'unité de diagnostic interviennent pour continuer à garantir une ISA. Pour 16 élèves, il est actuellement recouru au conseil et guidance des professionnels jusqu'à ce qu'une ISA puisse être mise en place. Le nombre du personnel est passé de 79 à 83.

L'unité de diagnostic a réalisé 65 diagnostics spécialisés, un nombre à la hausse.

B.6.4.8. Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel (CEJHP)

En avril 2021, le CEJHP a emménagé dans ses nouveaux locaux à Leudelange. Comme en 2020, le nombre d'enfants pris en charge a continué à augmenter. Un total de 116 demandes de diagnostic ont été introduites, dont neuf en provenance de la CNI. La majorité des demandes provenaient de l'enseignement fondamental. À la fin de l'année 2021, un total de 189 jeunes et adolescents ont été pris en charge par le CEJHP.

Le centre a revu la définition de sa population cible en mettant davantage l'accent sur l'impact du haut potentiel sur le bien-être psychique et les difficultés scolaires que connaît l'élève.

Dans la même dynamique de reconceptualisation, la cellule de développement scolaire (CDS) du CEJHP a créé des groupes de travail (GT) thématiques : GT pour formations continues, GT pour

ateliers spécifiques, GT pour diagnostic spécialisé et GT pour interventions spécialisées ambulatoires. Dans une perspective de développement de la qualité, l'objectif de ces groupes de travail est d'optimiser le fonctionnement du CEJHP, de peaufiner le processus du diagnostic spécialisé et de maximiser la qualité de ses prises en charges.

Au niveau de ses offres, le CEJHP a continué à proposer une variété de mesures individualisées comme le suivi psychologique et pédagogique, les interventions spécialisées ambulatoires, les mesures de conseil et guidance des parents et des professionnels. Vu le contexte sanitaire, les mesures en groupe comme les ateliers spécifiques ou les groupes de parole pour élèves n'ont pas pu être offertes en 2021. Les interventions spécialisées ambulatoires par les enseignants-ressource et les suivis psychologiques restent parmi les éléments les plus appréciés par les élèves et les parents.

B.6.4.9. Agence de transition à la vie autonome (ATVA)

La pandémie a influencé le travail de l'ATVA une année de plus.

Un colloque et un salon d'information organisés par l'ATVA, prévus pour 2021 et reportés à deux reprises, n'ont finalement pu être planifiés que pour 2022.

De même, des formations continues pour les collaborateurs ont dû être reprogrammées en 2022.

Néanmoins, deux formations internes de coaching, ainsi que deux journées pédagogiques ont été organisées pour un total de 39 heures. Les 11 agents de l'ATVA ont cumulé un total de 734 heures de formations continues, avec un minimum de 38 heures et un maximum de 118 heures par agent.

L'engagement d'assistantes sociales a permis d'englober le volet social dans le cadre de l'accompagnement des jeunes.

Les procédures et structures internes ont été réorganisées. Un site web, mis en ligne en 2022, a été créé.

L'ATVA a été sollicitée à trois reprises pour venir présenter son service à un public intéressé.

46 premiers entretiens ont eu lieu avec des jeunes à besoins spécifiques. Lors de ces entretiens, les personnes concernées souhaitent obtenir des informations et des conseils sur la transition vers la vie active, le travail, la formation ou les possibilités de stages. 15 jeunes présents lors des premiers entretiens se sont vu proposer une prise en charge par l'ATVA. Pour quatre autres, une prise en charge est prévue pour 2022.

Au total, l'ATVA a pris en charge 65 jeunes en 2021. De ces 65 jeunes, 56 ont un dossier CNI. 25 sont inscrits comme demandeurs d'emploi à l'ADEM. 24 ont reçu le statut de salarié handicapé, respectivement la demande pour le statut est en cours.

Cinq ont été suivis par les assistantes sociales de l'ATVA.

B.7 Direction générale du secteur de la jeunesse

B.7.1. Service de la jeunesse

B.7.1.1. Politique européenne de la jeunesse

Les nouvelles phases des deux programmes *Erasmus+* et *Corps européen de solidarité* sont entrées en vigueur le 20 mai 2021. Doté d'un budget de 26,2 milliards d'euros pour 2021 à 2027 (contre 14,7 milliards d'euros pour la période 2014-2020), le nouveau programme *Erasmus+* offre des possibilités de périodes d'études à l'étranger, de stages, d'apprentissages et d'échanges de personnel dans tous les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le *Corps européen de solidarité* est doté d'un budget spécifique de plus d'un milliard d'euros pour 2021-2027 et offre à quelque 275.000 jeunes la possibilité de contribuer à relever des défis sociétaux et humanitaires par le volontariat ou la mise en place de leurs propres projets solidaires.

En septembre 2021, l'année européenne de la jeunesse 2022 a été annoncée. Elle aura pour objectif de rétablir des perspectives positives pour les jeunes Européens qui subissent les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19.

Des conclusions sur la participation des jeunes aux processus décisionnels, sur une approche basée sur les droits et sur la création d'espaces ouverts et libres pour les jeunes, ont été adoptées par le Conseil des ministres Jeunesse en 2021. Nombre de débats et d'échanges ont été menés sur l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes et le secteur de la jeunesse et comment relancer les activités pour et avec les jeunes.

B.7.1.2. Politique nationale de la jeunesse

Afin de pouvoir mettre en œuvre une politique de la jeunesse basée sur les connaissances, l'accord de coopération entre le ministère et l'Université du Luxembourg a été prolongé. L'université réalise pour le ministère cinq missions permanentes :

1. Rapport sur la jeunesse ;
2. *Youth survey* ;
3. Recherche et évaluation de l'éducation non formelles des jeunes ;
4. *Digital Documentation and Research Centre – Youth* (DDRC) ;
5. HBSC (*Health Behavior in School-aged Children*).

Le rapport sur la jeunesse 2021 a été publié et de nombreux événements et communiqués de presse ont été organisés permettant de le rendre accessible à un large public. Il a été discuté tant par la presse que par les politiques. Les résultats de l'étude ont déjà eu un impact sur la politique de la jeunesse ainsi que sur la stratégie de la jeunesse du Luxembourg. Des travaux de recherche et d'évaluation ont été réalisés dans le domaine de la jeunesse et le centre de documentation digitale a été mis à jour (www.jugend-in-luxemburg.lu).

En raison de la pandémie persistante, une enquête intermédiaire représentative du *Youth Survey* a été réalisée en août et septembre 2021. Lors de cette enquête (*YAC II - Youth and Corona II*), les mêmes questions qu'en 2020 (*YAC+*) ont été posées afin de garantir la comparabilité. Des questions supplémentaires ont été posées sur l'attitude des jeunes face à la vaccination. Les résultats sont très instructifs et peuvent être utilisés pour des campagnes d'information ciblées.

L'étude HBSC – Enquête 2018 (*Health Behaviour in School-aged Children*), qui analyse les comportements de santé des écoliers et des adolescents, a été publiée. Elle présente des résultats très intéressants qui peuvent guider des mesures de prévention dans les écoles. Depuis août 2021, le travail sur la prochaine enquête a commencé.

Le travail performant qui résulte de la coopération entre l'université et le ministère permet de garantir que la politique de la jeunesse soit basée sur des données scientifiques.

B.7.1.3. Conseil Supérieur de la Jeunesse

Suite à un appel à candidature fin 2020, le Conseil s'est reconstitué pour une nouvelle période de trois ans (2021 -2023). En 2021, ont eu lieu quatre plénières. Un avis sur l'animation socio-éducative et un avis sur le logement pour jeunes ont été adoptés par la plénière fin 2021. L'avis sur le logement relève le manque de logements adéquats, accessibles aux jeunes voulant quitter le domicile familial. Plusieurs pistes pour améliorer la situation sont proposées, dont la mise à disposition de logements de fonction inhabités pour des services pour jeunes agréés et la facilitation des démarches relatives à la colocation par une nouvelle législation. L'avis sur l'animation socio-éducative constate le besoin de renforcer la visibilité, la mise en réseau, la reconnaissance et l'appui à l'animation socio-éducative au niveau communal. Trois recommandations sont formulées dans l'avis : l'introduction d'un responsable communal pour la jeunesse, la relance du plan communal jeunesse et l'introduction d'un label de qualité jeunesse pour les communes.

B.7.1.4. Plan d'action national de la jeunesse : pour le bien-être des jeunes

Le Plan d'action national de la jeunesse est ancré dans la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. Il a pour but de fixer les axes stratégiques, qui orientent la politique de la jeunesse du gouvernement, et de définir les actions à entreprendre à court et moyen termes au niveau institutionnel, administratif et professionnel.

La finalité du nouveau plan d'action 2022-2025 est de définir des actions concrètes afin d'avoir un impact positif direct sur le bien-être des jeunes. La démarche *bien-être* concentre son attention sur le développement personnel et le renforcement des compétences socio-émotionnelles des jeunes. L'approche éducative non formelle est définie comme un processus actif au quotidien : l'apprentissage par la pratique, la prise en compte des besoins et intérêts individuels et la participation aux processus de décision. Dans cette optique d'éducation et de renforcement de la prévention, trois axes d'intervention prioritaires ont été définis :

- Axe d'intervention 1 : Bien-être en milieu scolaire
- Axe d'intervention 2 : Renforcement de l'animation socio-éducative (*youthwork*)
- Axe d'intervention 3 : Collaboration et mise en réseau des différents acteurs

En 2021, de larges consultations ont été menées auprès des jeunes, des professionnels, qui travaillent avec ou pour les jeunes, ainsi qu'auprès des autres ministères et administrations concernés. De nouvelles mesures sont mises en place sur base des recommandations du *Rapport national sur la jeunesse 2020 : le bien-être des jeunes* et de nombreuses consultations faites dans ce cadre. Ces mesures complètent d'autres plans d'action du gouvernement luxembourgeois, liés à la thématique du bien-être. Des mesures existantes sont renforcées et/ou améliorées. Le Plan d'action national de la Jeunesse sera lancé et publié en 2022.

B.7.1.5. Plan d'action Promotion de la santé affective et sexuelle

Le groupe de travail ayant élaboré le guide *Let's talk about sex*, à destination des professionnels, a travaillé sur des fiches pédagogiques complémentaires.

Le Service de la jeunesse a fait distribuer près de 1.000 exemplaires dans les structures éducatives du secteur formel et non formel.

B.7.1.6. Prévention des addictions aux substances licites et illicites

Une enquête recensant l'expérience et les connaissances en matière de prévention des addictions a été réalisée auprès des professionnels du secteur éducatif. Les résultats seront intégrés dans les réflexions, afin d'assurer une mise en place efficace d'un plan de prévention, selon les besoins du terrain.

Grâce à la mise en réseau des principaux acteurs externes spécialistes en matière de prévention des addictions ainsi qu'à la définition de leurs rôles et missions dans le contexte de leurs interventions au sein des structures éducatives, le ministère vise la mise en place d'une offre cohérente et diversifiée de prestations liées à la prévention des addictions. Pour envisager une telle stratégie, recenser les expériences, les besoins et les idées des professionnels appliquant de manière directe des méthodes de prévention auprès des enfants et des jeunes, est essentiel.

Pour cette raison, 93 établissements scolaires et les 86 services pour jeunes (maisons de jeunes et services pour jeunes) du secteur non formel ont pu s'exprimer par un questionnaire en ligne sur leurs expériences et leurs besoins en matière de prévention des addictions.

Le Service de la jeunesse a mis en place une nouvelle convention avec le Centre national de prévention des addictions (CNAPA) en 2021. Dans le cadre de ces conventions sont visés :

- l'analyse des offres disponibles dans le secteur éducatif ;
- la préparation et coordination du programme de prévention des addictions dans les structures éducatives ;
- le renforcement des compétences des professionnels du secteur à travers la formation continue ;
- le renforcement des compétences des enfants et des jeunes à travers des interventions ciblées.

Le Service de la jeunesse a mis en place une seconde convention avec le Service Impuls de l'asbl Solina - Solidarité jeunes.

Dans le cadre de ces conventions sont visés :

- le renforcement des compétences des professionnels à travers des formations continues ;
- la mise en place d'un outil de prévention, le « guide d'intervention », dans les établissements de l'enseignement secondaire.

Le service Impuls aura comme mission de mettre en place l'outil *guide d'intervention* dans tous les établissements scolaires de l'enseignement secondaire.

L'outil sera élaboré en fonction des besoins de chaque structure et en collaboration avec tous les acteurs scolaires chargés de la prévention des addictions.

Le service Impuls fournira également une supervision et un coaching des équipes afin de garantir la mise en œuvre efficace de l'outil sur le long terme.

B.7.1.7. Services socio-éducatifs (SSE)

Le Service socio-éducatif, placé sous l'autorité du directeur du lycée, fonctionne en collaboration étroite avec le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) tout en formant soit un service séparé soit un même service avec le SePAS. Il a pour mission suivante de :

- développer les compétences sociales et personnelles des élèves ;
- organiser des activités de prise en charge éducative, des activités périscolaires et des études dirigées ;
- prévenir le décrochage scolaire ;
- prévenir la violence et les conflits ;
- assister les élèves en difficulté.

Afin de soutenir au mieux le développement des SSE ainsi que le développement de l'offre périscolaire et la participation des élèves, le Centre de ressources du Service de la jeunesse a lancé un certain nombre d'actions.

Un catalogue de formations continues 2021-2022 a été réalisé. Les médias sociaux et les *fake news*, l'éducation sexuelle et affective, l'éducation non formelle, l'animation socio-éducative dans les lycées et la prévention de la violence et des conflits sont abordés de façon prioritaire.

Des échanges thématiques trimestriels entre le Centre de ressources du Service de la jeunesse et les SSE ont été organisés afin de garantir l'échange entre les membres des SSE des différents lycées.

En collaboration avec le personnel des SSE, le Service de la jeunesse thématise la coopération interne de la communauté scolaire dans le deuxième numéro de son nouveau magazine *You(th)@School*.

B.7.1.8. Organisations et mouvements de Jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien sur les plans social, culturel, économique et politique entre les jeunes, la collectivité et les pouvoirs publics. Diverses associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 105.000 €.

B.7.1.9. Services pour jeunes

Les services pour jeunes conventionnés sont au nombre de 86 et se composent d'une part du réseau des services de rencontre, d'information et d'animation et d'autre part de services conventionnés ayant des missions spécifiques dans l'intérêt des jeunes. En 2021, le budget total était de 19.822.817 €, avec 4.177.888 € à titre de participation aux frais de fonctionnement et 15.644.929 € à titre de participation aux frais de salaires.

Services de rencontre, d'information et d'animation

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif, des communes ou des fondations, se compose de centres locaux et de centres régionaux, de services *outreach* ainsi que de structures de logement pour jeunes.

L'effectif total des éducateurs était de 154,8 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 47 maisons de jeunes locales (140,8 ETP), deux maisons de jeunes régionales (8,5 ETP), deux services de logement (1,5 ETP) et cinq services *outreach* (4 ETP).

Ces services sont cofinancés à hauteur de 50 % par les villes ou communes dans lesquelles ils sont implantés.

Services à missions spécifiques

D'autres services pour jeunes profitent de conventions avec le ministère pour des missions spécifiques : Agence nationale d'information pour jeunes, Angela - La Main tendue, Ausgespillt - Anonym Gléckspiller, Betreit Wunnen - Service Enfants et Jeunes de la Commune de Hesperange, Caritas Jeunes et Familles pour la prise en charge de jeunes DPI, Centre de médiation, Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise pour la prise en charge de jeunes DPI, Daachverband vun de Lëtzebuerger Jugendstrukturen, EVEA - Groupement européen des Ardennes et de l'Eiffel, GRAFFITI Maison de Jeunes sur Ondes, HARIKO - Croix Rouge luxembourgeoise, Impuls - Solidarité Jeunes, Jugendbüro ÉISLÉCK - Coopérations, Jugendwunnen am quartier ARBORIA - Croix Rouge luxembourgeoise, Kanner- a Jugendtelefon - Caritas Jeunes et Familles, Letzebuerger Landjugend - Action catholique rurale Jongbauer a Jongwinzer, Mérite Jeunesse, MOVE - Mouvement écologique, Service Young Caritas - Caritas Jeunes et Familles, Service de formation - Centrale des Auberges de Jeunesse luxembourgeoises, Service de formation - Fondation AGGL - FNEL, Service de formation - Lëtzebuerger Guiden a Scouten, Service Logement Centre - Wunnéngshëllef, Service Logement Etape 21 - Wunnéngshëllef, Service Logement Nordstad

– Nordstadjugend, Service Sportkrees Attert - Kanner- an Jugendbetreuung, Service vacances - Croix-Rouge luxembourgeoise, Service vacances - Foyer de la Femme.

Leur effectif total du personnel est de 82,175 ETP. Ces services sont financés à 100 % par le ministère.

B.7.2. Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS)

B.7.2.1. Prises en charge individuelles

Le Centre de consultation du CePAS a suivi un total de 626 cas (199 nouveaux élèves en 2021), dont 59 % de filles, 37 % de garçons et 3 % de trans-inter-gender au cours de 4.276 rendez-vous, dont 448 consultations à distance. À ces chiffres s'ajoutent les permanences physiques, les personnes venant solliciter une information, un conseil ou de l'aide en se présentant sans rendez-vous (23), les permanences téléphoniques (486) et les appels concernant les aides financières (243). 197 demandes d'information via le site internet ont été comptabilisées pour 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'élèves	934	808	834	635	626
Nombre de consultations (RDV)	4.644	4.552	4.473	3.529	4276
Moyenne par élève	4,97	5,63	5,06	5,55	6,83

Les consultations se répartissent comme suit :

Type de consultation	Mode présentiel en %	Mode distanciel en %
Consultations psychologiques	69	6
Rééducation en psychomotricité	10	3
Consultations mixtes (d'orientation et psychologiques)	4	1
Consultations en orientation	3	0
Demandes d'information	1	0
Consultations relevant du domaine social	1	0

Parmi les problématiques psycho-sociales les plus traitées en 2021, on retrouve prioritairement les troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (24 %), les troubles de l'humeur (affectifs) (22 %), les difficultés liées à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale (18 %), les troubles du développement psychologique (6 %), à côté d'autres troubles (d'après la nomenclature du CIM 10). Précisons que le nombre de consultations DYS a diminué par rapport aux années précédentes étant donné que le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa (CDA) a repris ce dossier à la rentrée scolaire 2020-2021.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'équipe du Centre de consultation intervient également dans le cadre de la helpline *Schouldoheem.lu*, une assistance psychologique par téléphone qui offre écoute, soutien voire une prise en charge psychologique.

B.7.2.2. Prises en charge collectives

Sollicité en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire (accident, décès, suicide, etc.), le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP) du CePAS est intervenu six fois en 2021 afin de procurer une aide organisationnelle pour faire face à des événements tragiques ou offrir des encadrements de classes et de groupes. Il assure un service d'assistance téléphonique destiné aux professionnels, lequel fut sollicité à 11 reprises. Le GAP s'est réuni sept fois en 2021, en partie via *Teams*. Il a été sollicité tout au long de l'année pour aider à la mise en place des équipes de postvention en cas de crise (EPV) dans les lycées. Un membre du GAP, en collaboration avec le Groupe de support psychologique (GSP), Omega 90 et le Centre pour le

développement socio-émotionnel, a participé également à l'élaboration d'un flyer et d'un guide *Krisenbewältigung bei Notfällen in der Grundschule*. Le GAP a organisé deux formations de deux jours, destinées aux membres des SePAS et des équipes socio-éducatives (SSE) : *Drames en milieu scolaire – la confrontation avec la mort et le suicide*. L'une des formations a dû être annulée et fut remplacée par l'organisation d'un « Groupe d'échange – Drames en milieu scolaires » via *Teams*. Le GAP a aussi organisé une journée de travail, destinée aux membres du GAP pour planifier et coordonner les interventions et les méthodes d'intervention.

Par ailleurs, le GAP est intervenu lors de la journée de réflexion du Comité des directeurs (CODIR) de l'ES en février 2021 et a contribué tout au long de l'année à la création du réseau national EPV, processus piloté par le Centre de ressources du CePAS.

Le CePAS propose également, en étroite collaboration avec les SePAS des lycées, des activités de groupe qui permettent de favoriser l'échange entre jeunes et de développer diverses compétences sociales :

- *Stress Less* - ateliers de gestion de stress : pour répondre aux contraintes de l'emploi du temps des élèves, le CePAS a augmenté les suivis en individuel mais deux cycles d'activités de groupes ont pu avoir lieu : quatre ateliers avec quatre jeunes et trois ateliers avec cinq jeunes.
- Les groupes de parole *Transgender* - espace protégé mensuel, propice aux échanges sur les expériences personnelles et au soutien mutuel pour les jeunes et leurs parents. Les groupes sont encadrés par l'asbl *Intersex & Transgender Luxembourg*. Des permanences mensuelles sont organisées aux mêmes dates que les groupes de paroles. Une permanence téléphonique est offerte tout au long de l'année. En 2021, 10 groupes de parole pour les jeunes et 10 pour parents se sont réunis.

B.7.2.3. Coordination, formation continue et approche qualité

Afin de mener à bien sa mission de coordination des SePAS et, depuis octobre 2021, également des SSE, le CePAS a renforcé ses capacités : quatre personnes à temps plein ont été recrutées. Outre la poursuite des activités d'accompagnement du personnel psycho-socio-éducatif (PSE) des lycées (min. 350 personnes), le Centre de ressources (CdR) met en œuvre une stratégie de développement des pratiques PSE en milieu scolaire en faveur du bien-être et de la participation du jeune à l'école et œuvre au développement structurel des moyens et processus du travail PSE.

Accompagnement des équipes

Le CdR a accompagné individuellement, au niveau méthodologique, pédagogique et organisationnel, les équipes SePAS et/ou SSE de 12 lycées.

Cinq réunions ont permis d'informer les équipes du terrain et de maintenir un échange professionnel. Les activités d'accueil ont bénéficié à 25 nouveaux collaborateurs et 18 nouveaux psychologues.

L'accompagnement du personnel PSE (assistants sociaux, éducateurs diplômés ou gradués, psychologues et leurs coordinateurs) a été assuré par des réunions formelles et informelles (73 heures regroupant plus de 500 professionnels), des journées de réflexion (assistants sociaux) et des groupes de travail avec la présence d'experts sur quelques séances (psychologues).

Trois réunions CAR/CIS/CNI ont réuni 78 professionnels.

Développement des pratiques psycho-sociales et éducatives en milieu scolaire

Le programme annuel de formation continue a été adapté aux cinq piliers thématiques du bien-être (santé mentale, digitalisation, éducation sexuelle et affective, prévention de la violence, prévention des addictions). Il reste en 2021 un volet important du développement des pratiques. Ceci en complémentarité des démarches-clés : participation, périscolaire, maintien scolaire, conseil et soutien psychologique, travail social, logement et vie à l'école.

Les thèmes phares ont été la promotion de la santé mentale et la prévention de la violence.

12 formations continues sur mesures ont été organisées à l'attention du personnel PSE, du CePAS, et du personnel enseignant (25 journées de formation avec 362 participants au total). Deux conférences nationales (*Cyberharcèlement* et *Deuil et pandémie*) ont touché plus de 700 professionnels tant du fondamental que du secondaire.

Par ailleurs, 184 professionnels ont approfondi leurs pratiques au cours d'un total de 29 séances de supervision.

Avec l'objectif de répondre aux besoins du terrain qui se sont cristallisés pendant la pandémie, le Centre de ressources a accompagné le lancement de projets pilotes :

- *Les nuits d'Aurore* : projet portant sur la prévention du harcèlement au sein des lycées. Il est constitué de huit représentations de théâtre (à l'attention des élèves, professionnels, grand public), de trois interventions en classe dans deux lycées pilotes et de formations pour des enseignants (39).
- *Espaces de parole régulés* : projet instaurant une culture de communication bienveillante au sein du quotidien scolaire, avec deux formations pour le personnel du MENJE (51 PSE, enseignants) et une journée d'étude pour les directions de lycées (15).
- *Premiers secours en santé mentale* : ces cours enseignent comment la famille, les amis ou les collègues de travail peuvent prodiguer des premiers secours en cas de troubles psychiques. La stratégie de formation est double : offrir la formation de secouristes (10 à 20 % du personnel d'un établissement formé donne accès à la formation pour jeunes) et offrir aussi la formation d'instructeurs afin d'accélérer l'atteinte du quota de secouristes. En 2021, quatre instructeurs ont été formés ainsi que 64 secouristes.
- *Stop&Go* combiné à *Being me, Being us, Being professional* : ce projet se compose d'une phase de formation pour multiplicateurs (13 enseignants, PSE) et de quatre co-interventions (multiplicateurs et formateurs) auprès de 44 élèves : ateliers de techniques créatives pour favoriser estime de soi, prise de décision, intégration du vécu et développement de compétences psycho-sociales. Deux lycées ont proposé ces ateliers à des classes CLIIA.

Par ailleurs, le CdR a lancé des collaborations intra-ministérielles ciblées pour favoriser le maintien scolaire et le respect des droits de l'enfant. Il s'agit respectivement de l'adaptation des procédures de départ et de renvoi (GT conjoint avec le SNJ et le service de l'enseignement secondaire, en concertation avec le Service de médiation scolaire) et de la mise en œuvre d'un dispositif de bienveillance (en concertation avec le Service des droits de l'enfant et le Service presse et communication).

Enfin, dans le cadre de sa participation au GT *Qualité scolaire et bien-être* du Collège des directeurs, le CePAS a contribué à la mise en œuvre de l'étude nationale *Bien-être* menée par l'Observatoire de la qualité scolaire.

Développements structurels du travail PSE

Un recueil national auprès de l'ensemble du personnel PSE des lycées a été lancé en 2021 permettant la mise à jour de la base de données dudit personnel. Ce recueil constitue une base pour la mise en place d'une stratégie de co-pilotage des ressources humaines PSE.

En 2021, le CePAS a contribué au travail d'harmonisation structurelle des missions et des tâches du personnel PSE dans le cadre d'un GT ministériel. Des outils de gestion de ressources humaines pour le personnel PSE, tels qu'un référentiel de missions et des descriptions de fonction par corps de métiers constituent les outputs de ce GT.

Un relevé statistique national entamé en 2021 a permis, outre le développement d'un pilotage stratégique *evidence-based*, de déterminer parmi les sujets faisant régulièrement l'objet d'un débat

sociétal, les principales causes de consultation des jeunes auprès des services PSE des lycées. La troisième phase de relevé est planifiée en fin d'année scolaire 2021-2022.

Comme chaque année, les équipes SePAS et CePAS poursuivent leur travail de développement qualité et des pratiques, documenté dans le rapport qualité global annuel.

B.7.2.4. Aides financières

La loi du 13 juillet 2006 portant organisation du CePAS, a introduit deux subventions pour soutenir les élèves, respectivement leurs familles à faible revenu pendant la scolarisation à l'enseignement secondaire. Une aide financière peut être demandée pour les élèves « *inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire classique et secondaire général public luxembourgeois, ainsi que les établissements d'enseignement privé sous régime contractuel suivant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois* ». On distingue : (1) la subvention pour ménage à faible revenu qui est une subvention annuelle calculée en fonction des revenus du ménage et située entre 630.38 € et 945.55 € par élève et par an, et (2) la subvention du maintien scolaire qui est une allocation mensuelle payée à l'élève adulte en situation de détresse psycho-sociale et qui est contraint d'habiter seul. Elle couvre ses frais de vie, de loyer et de scolarité.

	Année scolaire 2019/2020	Remarque	Budget total
Subvention pour ménage à faible revenu	6.995 élèves bénéficiaires		5.826.984,14 euros
Subvention du maintien scolaire	278 élèves bénéficiaires	dont 99 subventions pour élèves bénéficiaires de protection internationale (BPI)	1.396.896,99 euros
TOTAL			7.223.881,13 euros

B.7.2.5. Communication

En réponse à la crise sanitaire et ses conséquences, les actions suivantes ont été réalisées :

- campagne *#act4support* avec le lancement du *Well Done Award*, campagne virale réalisée en partenariat avec le SNJ et récompensant les actions positives faites par et pour les jeunes ;
- réalisation d'un dépliant présentant certains signes de mal-être auxquels doivent rester attentifs les enseignants, communication accrue sur la helpline CePAS/ONE, guide de bonnes pratiques et des formations pour les professionnels ;
- avec les messages phares *#dubassneteleng* *#traudech* *#youarestrongerthanyouthink*, la campagne *#act4support* a été directement portée par diverses organisations de jeunes (UNEL, CNEL, *Jugendrot* et *Jugend Parlament*) avec la réalisation d'une carte boomerang listant les aides possibles et d'une vidéo la promouvant. Un comité de consultation entre les jeunes et le CePAS a ainsi été lancé ;
- réalisation d'un dépliant destiné aux parents de l'enseignement fondamental pour les aider à accompagner leurs enfants pendant la pandémie, en partenariat avec le SCRIPT ;
- promotion de la pièce de théâtre *Les nuits d'Aurore* traitant du harcèlement scolaire et la campagne virale *#mobbingbetrefftonsall* ;
- participation à la campagne *mindmymind* réalisée par le *Jugendinfo* dans le cadre de la journée européenne de l'Information Jeunesse portant en 2021 sur la santé mentale.

Destiné aux professionnels du domaine psycho-socio-éducatif, le Centre de Documentation et d'Information du CePAS (CDI) s'est développé : la bibliothèque spécialisée dans les domaines psycho-socio-éducatifs s'est enrichie en 2021 de 109 nouveaux ouvrages y compris différents abonnements et revues scientifiques ; la *testothèque* s'est enrichi de 40 nouveaux outils. Le CDI comptabilise 123 prêts pour l'année 2021. Une campagne de promotion du CDI et des portes ouvertes ont été organisées en 2021.

B.8 Direction générale de l'intégration

B.8.1. Service de la scolarisation des enfants étrangers

B.8.1. Base légale

Afin de systématiser et d'améliorer la prise en charge de l'ensemble des élèves nouvellement arrivés, le Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) travaille sur un avant-projet de loi portant création du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA). Cette restructuration de l'accueil de l'élève nouvellement arrivé aidera à réduire l'impact de ses origines sociales ou culturelles sur ses performances scolaires, tout en valorisant son identité, son répertoire linguistique et culturel, ses acquis et ses compétences. L'avant-projet de loi sera finalisé en 2022, après consultations des différents partenaires.

B.8.2. Accueil et orientation des élèves de 12 à 24 ans par la CASNA

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 1.256 candidats sont passés par la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouvellement arrivés (CASNA).

15.09.2019 – 14.09.2020 : 983 candidats (baisse du nombre de candidats suite à la pandémie)

15.09.2018 – 14.09.2019 : 1.223 candidats

Les principales nationalités des candidats lors des entretiens étaient les suivantes :

Principales nationalités	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Portugais	17,60 %	14,63 %	17,91 %
Luxembourgeois (retour au pays)	8,76 %	10,32 %	7,60 %
Français	6,21 %	7,01 %	5,97 %
Syriens	7,56 %	6,21 %	5,72 %
Érythréens	7,32 %	6,21 %	9,32 %
Afghans	3,74 %	6,21 %	4,50 %
Italiens	4,14 %	5,81 %	5,07 %
Capverdiens	3,18 %	3,30 %	2,86 %

214 des 1.256 candidats étaient âgés de 18 à 24 ans, dont 155 demandeurs de protection internationale (DPI) concernés par la procédure du parcours d'intégration accompagné (PIA). Les principales nationalités de ces derniers étaient : syrienne (38 personnes), érythréenne (53 personnes) et afghane (18 personnes). Les candidats ont été orientés vers des classes d'accueil pour jeunes adultes (71 personnes) et vers la formation des adultes (64 personnes). Un candidat se trouve encore en cours d'orientation. 16 candidats ne se sont pas présentés à l'entretien. Trois candidats ont été signalés par erreur.

B.8.3. Classes pour élèves nouvellement arrivés

Classes spécialisées d'accueil de l'État à l'enseignement fondamental

Conformément à la législation en vigueur sur l'accueil des élèves nouvellement arrivés, des classes spécialisées d'accueil de l'État sont créées selon les besoins. L'effectif de ces classes peut dès lors varier d'un trimestre à l'autre. Au mois de juillet 2021, on comptait 21 classes d'accueil étatiques pour 201 élèves.

Classes d'accueil et classes d'insertion de l'enseignement secondaire général

	Classes d'accueil			Classes d'insertion				Total
	ACCU	CLIJA	CLIJA+	VP	5ADF	GIF	GIA	
Élèves inscrits	406	118	158	304	104	455	173	1718
Nombre de classes	35	9	15	28	8	27	11	133
Nombre de lycées	19	8	14	5	3	5	4	

Inscriptions au mois de juillet 2021 (source : fichier élèves)

B.8.4. Mesures spéciales à l'attention d'élèves nouvellement arrivés

Actions à l'attention des enseignants

Le SECAM a proposé des formations au personnel enseignant et socio-éducatif de l'enseignement fondamental et secondaire :

- Journées de l'accueil des classes ACCU, CLIJA et CLIJAA (une journée / deux groupes) ;
- Journées de l'accueil : accueillir et intégrer un élève nouvellement arrivé à l'enseignement fondamental (deux journées / deux groupes) ;
- Formation continue : L'orientation vers l'enseignement secondaire – Différentes voies pour différents profils linguistiques (trois journées / trois groupes) ;
- Relations école-famille et médiations interculturelles dans le cadre de la formation initiale des enseignants : cours proposé aux étudiants en sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg (semestres 5 et 7).

Le SECAM a pour mission l'accompagnement des professeurs et des lycées accueillant des élèves nouvellement arrivés. Au total, il est intervenu à 60 reprises dans les lycées : 35 conseils de classe, 15 accompagnements de lycées et 10 sessions d'orientation pour des classes d'accueil.

Projet d'alphabétisation de jeunes nouvellement arrivés

Un projet d'alphabétisation de jeunes nouvellement arrivés a été mis en place en 2020-2021 dans le cadre du Plan d'action national d'intégration. Le SECAM a donné suite à ce projet en offrant des cours de langue à 21 candidats ne maîtrisant ni l'alphabet latin, ni les langues de scolarisation du pays, et ce jusqu'en juillet 2021, à raison de cinq jours par semaine.

Médiateurs interculturels

En 2021, le SECAM comptait 84 médiateurs interculturels (12 en CDI et 72 freelances) pour 39 langues différentes. En 2020-2021, 8.028 demandes de médiations interculturelles ont été comptabilisées, soit une baisse de 898 demandes par rapport à 2019-2020 en raison de la pandémie. Les cinq langues les plus demandées étaient l'arabe (1.862), le portugais (1.402), le bosnien-croate-monténégrin-serbe (1.249), le tigrigna (426) et le persan/farsi (754).

B.8.5. Éducation plurilingue et interculturelle

Développement de la langue et de la culture portugaises

On distingue plusieurs offres de cours, pour un total de 3.163 élèves :

- le projet Assistant de langue portugaise au cycle 1 : 549 élèves dans sept écoles ;
- les cours intégrés (ayant lieu pendant l'horaire scolaire) : 103 cours suivis par 1.190 élèves ;
- les cours complémentaires (ayant lieu en dehors de l'horaire scolaire et en articulation avec le plan d'études de l'enseignement fondamental) : 62 cours suivis par 690 élèves ;
- les cours parallèles (ayant lieu en dehors de l'horaire scolaire et suivant le programme de l'enseignement portugais à l'étranger) : 101 cours suivis par 1.283 élèves.

Depuis septembre 2021, la langue portugaise est également offerte en tant que cours à option (niveau débutant et niveau avancé) et en tant qu'activité périscolaire dans cinq lycées.

Éducation interculturelle

Le Centre d'éducation interculturelle (ikl), géré par le ministère et l'ASTI et soutenu par la Ville de Luxembourg, a pour mission d'élaborer et de proposer des outils pédagogiques et formations dans le cadre scolaire et parascolaire pour promouvoir l'éducation interculturelle et favoriser le vivre-ensemble. L'année scolaire 2020-2021 a été marquée par des formations et des projets dans les domaines de la fuite et de la migration, de l'identité, du racisme et de l'interculturalité.

Les projets en cours sont :

- *Ancrer ses racines* - un projet portant sur la question de l'identité et l'origine ;
- *Capybaras* - un projet pour l'enseignement fondamental, qui parle de la fuite et comment les animaux de l'histoire trouvent leur place ;
- *Visible* - un projet de livres d'enfants et de jeunes parlant de la diversité (handicaps, identités, etc.). Les livres circulent à l'aide d'une valise, d'école en école, et sont accompagnés de fiches pédagogiques.

B.8.6. Classes d'été

Entre le 15 juillet et le 20 août 2021, 130 élèves ont participé aux cours d'été destinés aux jeunes fréquentant des classes d'accueil et des classes d'accueil pour jeunes adultes en 2020-2021. Les élèves ont été encadrés par 11 étudiants et la Cellule de soutien du SECAM.

B.8.7. Cours Ale Séminaire

Début mai 2021, beaucoup de jeunes majeurs étaient en attente de pouvoir intégrer une classe d'accueil pour jeunes adultes (18 à 24 ans). La capacité de places disponibles dans les lycées étant limitée par la pandémie, la Cellule de soutien du SECAM a offert des cours de français à 40 élèves dans les locaux du *Ale Séminaire* à raison de cinq heures par jour, jusqu'au 15 juillet 2021.

B.8.8. Renforcement du Service

Dix nouveaux collaborateurs ont rejoint le SECAM afin d'améliorer la prise en charge des élèves nouvellement arrivés.

B.8.2. Institut national des langues (INL)

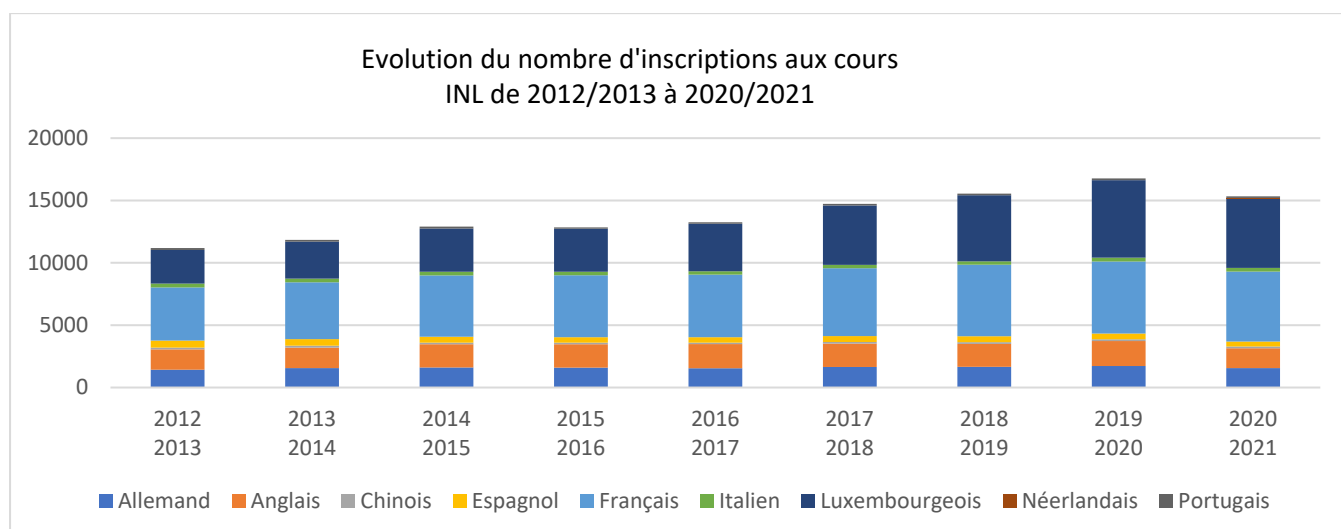
2020-2021 a été marquée par une légère baisse (9 %) du nombre d'inscriptions aux cours de langues avec 15.335 inscriptions contre 16.776 en 2019-2020. Pour les certifications nationales et internationales à l'INL, une augmentation des inscriptions de 30% a été enregistrée, atteignant 4.026 inscriptions contre 3.096 en 2019-2020. Cette augmentation s'inscrit dans la ligne de la demande croissante de *Sproochentest*.

Afin de répondre au maximum aux besoins des apprenants et dans le but de garantir un bon fonctionnement de l'administration et une offre de cours de qualité, le recrutement de personnel enseignant et administratif et la formation systématique de stagiaires dans les disciplines et sur les postes les plus sollicités s'avèrent indispensables.

B.8.2.1. Cours de langues

En 2020-2021, l'INL a organisé 963 cours (925 en 2019-2020) avec 15.335 inscriptions. Sur les neuf langues proposées (allemand, anglais, chinois, espagnol, français, italien, luxembourgeois, néerlandais et portugais), le français et le luxembourgeois sont les plus populaires. Ainsi, 5.619 inscriptions concernaient le français, ce qui ne constitue qu'une légère baisse de 3 % par rapport à 2019-2020, alors que le luxembourgeois a connu une baisse de 10 % en 2020-2021 avec 5.567 par rapport à 6.217 inscriptions en 2019-2020. Il est à noter que les inscriptions dans les autres langues restent plus ou moins stables avec un total de 4.023 inscriptions sauf pour l'anglais et l'espagnol, où les inscriptions ont diminué de 20 % respectivement de 15 % par rapport à l'année précédente.

Depuis la rentrée 2021-2022, l'INL a investi dans de nouvelles formules d'apprentissage des langues. Des tandems linguistiques ont été organisés dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Tous les apprenants étaient invités à y participer gratuitement.



B.8.2.2. Certifications nationales

Chaque enseignant du département de luxembourgeois est impliqué dans le *Sproochentest*, à raison de deux leçons par semaine, les épreuves ayant lieu du mardi au vendredi, en alternant les épreuves d'expression et de compréhension orales. Ce système permet de faire passer, à chaque session, entre 20 et 30 candidats et de réduire ainsi les délais d'attente de passation du test, ce qui a permis de tester 3.142 candidats. Le taux de réussite sur l'ensemble des sessions du *Sproochentest* de la période s'élève à 63 %.

Dans le but de réduire encore davantage les délais d'attente, l'INL a entamé, en phase pilote, la passation du *Sproochentest* sur tablette, ce qui permet d'organiser les épreuves de compréhension et d'expression orales en une seule demi-journée pour chaque candidat.

L'INL, ayant pour objectif le maintien de la qualité du *Sproochentest*, a conclu un partenariat avec le *Luxembourg Center for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg en vue de l'obtention du label ALTE (*Association of Language Testers Europe*).

Des sessions du *Lëtzebuergesch als Friemsprooch* (LaF) ont été organisées pour 209 candidats en 2020-2021 contre 105 candidats en 2019-2020, avec un taux de réussite de 53 %.

B.8.2.3. Certifications internationales

Le nombre de candidats est passé de 605 en 2019-2020 à 655 en 2020-2021. À l'exception de l'anglais, toutes les langues ont connu une augmentation, surtout le français et l'allemand qui profitent d'un afflux de candidats des sections internationales des lycées. La diminution du nombre de participants aux examens en anglais s'explique par le fait que l'INL n'a pu organiser qu'une seule session *International English Language System* (IELTS) en raison de la situation sanitaire. Voilà pourquoi, le *British Council*, organisateur des examens *International English Language Testing System* (IELTS), privilégiera à l'avenir les examens en ligne. Après participation à une soumission internationale, l'INL s'est vu attribuer le marché pour les examens en ligne *International English Language System* (IELTS) au Luxembourg.

B.8.2.4. Promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

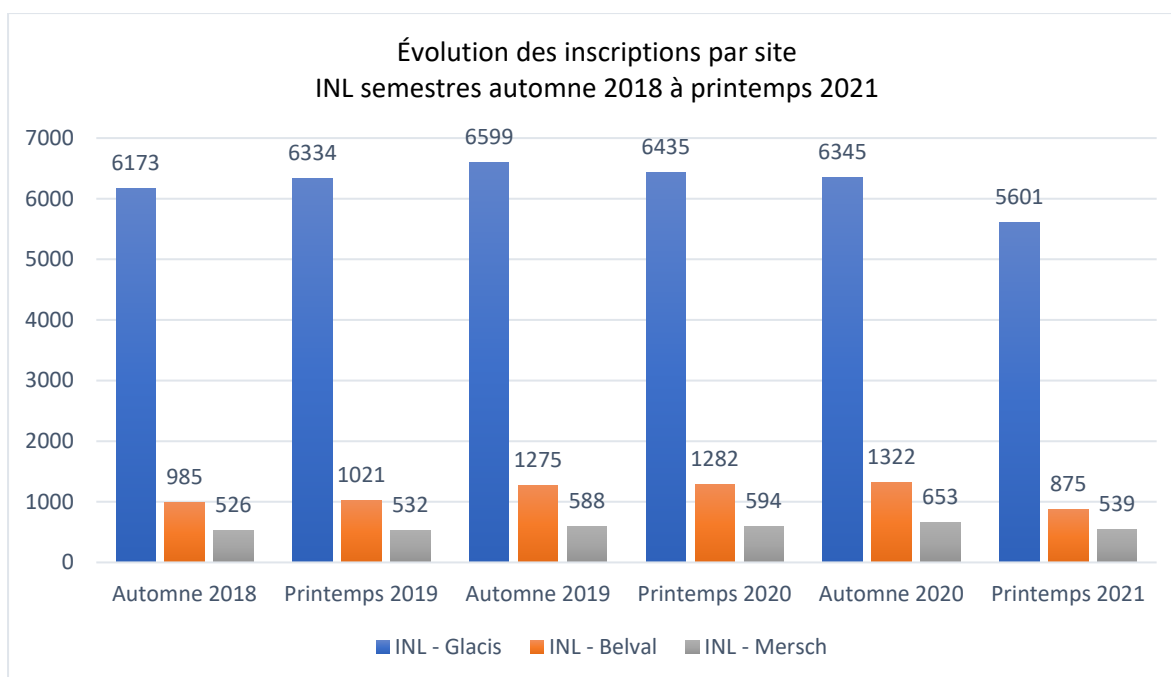
L'INL assure une formation continue qui débouche sur le diplôme *Zertifikat Lëtzebuergescher Sprooch a Kultur* (ZLSK). La promotion 2020-2021 a compté 27 candidats dont 24 ont obtenu leur diplôme.

Plus de 56.000 exemplaires du livre *Schwätzt Dir Lëtzebuergesch ?* (A1, A2, B1) ont été vendus depuis sa parution. Cet ouvrage est utilisé comme support de cours à l'INL, dans les formations organisées par le Service de formation des adultes ainsi que dans les écoles de langues privées ou encore les lycées. Le manuel B1 est disponible depuis la rentrée 2020.

Une convention a été signée avec le *Zenter fir d'Lëtzebuergescher Sprooch* (ZLS) pour l'élaboration d'un test d'orthographe luxembourgeoise.

B.8.2.5. Infrastructure à Esch/Belval

Depuis son déménagement à l'adresse 14, porte de France à L-4360 Esch-sur-Alzette en avril 2021, sur le site de l'Université populaire à Esch/Belval, l'INL-Belval compte 16 salles de classe équipées et réparties sur quatre étages, ainsi qu'une nouvelle médiathèque. L'ancien site de l'INL à Belval comptait cinq salles de classe attitrées et quatre salles de classe partagées avec l'Université du Luxembourg.



B.8.2.6. Médiathèques

À la médiathèque de l'INL-Glacis, au semestre d'automne 2020-2021, 702 apprenants étaient inscrits et une moyenne de 831 prêts par mois ont été effectués. À l'heure actuelle, le fonds de la médiathèque comprend 12.831 ouvrages, tous supports confondus.

B.8.2.7. Formation des enseignants

Les nouveaux enseignants ont participé à 18 heures de formation pour se familiariser avec la méthodologie de l'enseignement des langues préconisée par l'institut et le fonctionnement général de celui-ci. L'INL a en outre consacré 142 heures aux formations de développement professionnel et personnel des enseignants. Vu l'importance croissante des technologies numériques dans l'enseignement et afin d'épauler les enseignants qui dispensent des cours hybrides (en forte demande auprès des apprenants), 60 heures ont été destinées au numérique dans l'enseignement des langues. Les aspects abordés furent, entre autres, l'utilisation de la plateforme d'apprentissage *Moodle* et le développement de contenus numériques. D'autres formations ont porté sur l'organisation de cours à visée professionnelle, les besoins des apprenants adultes, la création de tâches d'évaluation et le bien-être au travail.

En tout l'INL a proposé 160 heures de formation continue.

B.8.2.8. Collaboration nationale et internationale

L'INL est membre de l'*Association of Language Testers in Europe* (ALTE) et de l'*Evaluation & Accreditation of Quality in Language Services* (EAQUALS). Ces deux adhésions, ainsi que la participation aux conférences virtuelles et en présentiel, lui permettent des échanges avec des acteurs internationaux dans les domaines de l'évaluation et de l'enseignement des langues.

Le Luxembourg est membre du Centre européen des langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe. L'INL représente le Luxembourg au Comité de Direction et promeut les activités du CELV au Luxembourg.

L'INL collabore avec les universités et instituts qui offrent des certifications internationales, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg et la *Gesellschaft für akademische Studienvorbereitung und Testentwicklung* (g.a.s.t.) pour ce qui relève de la certification au niveau national.

B.8.3. Service de la formation des adultes (SFA)

Le SFA a pour mission de développer et promouvoir la formation des adultes ainsi que d'organiser des cours pour adultes dans les domaines de la 2^e voie de qualification, de l'instruction de base, de l'intérêt général et de la promotion sociale.

Les cours sont ouverts à tous les résidents ; ils s'inscrivent dans une logique d'éducation populaire et offrent une perspective de promotion sociale et/ou professionnelle ainsi qu'un épanouissement personnel.

Domaine de formation	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Enseignement secondaire classique	91	115	121	164	162
Enseignement secondaire général	578	516	493	406	484
Langues	15.931	17.480	18.420	17607	17299
Arts et créations artisanales	1.433	1.527	1.599	1593	1538
Technologies de l'information et de la communication	1.078	1.239	1.122	789	760
Sciences, économie et environnement / Socio-éducatif et bien-être	358	449	358	262	272
Instruction de base	1.054	851	738	604	1083
Cours pour adultes à besoins spécifiques	269	287	289	25	297
Citoyenneté (CAI et loi nationalité)	2.516	3.001	3.705	3068	4331
Intégration linguistique primo-arrivants, DPI, BPI	214	1.193	1.719	2542	3164
Total	23.522	26.658	28.660	27.060	29.390

Évolution des inscriptions dans les différents domaines de formation

B.8.3.1. 2^e voie de qualification

Les personnes, qui n'ont pas terminé leur formation initiale ou qui n'ont pas atteint le niveau requis pour réaliser leurs projets, peuvent accéder aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés par l'enseignement secondaire par les cours de la 2^e voie de qualification.

Les formations, offertes en présentiel (cours du soir et cours en journée) ou à distance (*e-learning*), sont adaptées aux besoins des adultes et permettent de concilier vie familiale, emploi et formation. En 2020-2021, 484 apprenants étaient inscrits à une classe de l'enseignement secondaire général. La plateforme *e-campus* a pris en charge 162 apprenants adultes qui préparaient le diplôme de fin d'études secondaires classiques en section G et 96 apprenants pour les modules complémentaires permettant aux techniciens d'accéder à des études supérieures via *e-learning*.

Depuis 2016, des classes de 5^e d'intégration sont organisées en enseignement du jour à l'attention des DPI. L'accent est mis sur un apprentissage intensif de la langue française. Depuis 2019-2020, le SFA collabore avec Caritas Luxembourg pour offrir aux primo-arrivants adultes, qui ne maîtrisent pas les langues du pays, un parcours de 2^e voie de qualification donnant accès aux études secondaires classiques, générales et aux différentes voies de la formation professionnelle. Ce dispositif a bénéficié à 187 apprenants adultes en 2020-2021.

B.8.3.2. Instruction de base pour adultes

L'instruction de base s'adresse aux adultes en situation d'illettrisme. Ce sont des personnes qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment les compétences de base (la lecture, l'écriture et le calcul) pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne.

L’instruction de base concerne aussi les personnes issues de l’immigration qui n’ont jamais été scolarisées.

La demande et l’offre ont connu une hausse suite à l’arrivée de nombreux demandeurs de protection internationale (DPI). Le nombre d’inscriptions est, en effet, passé de 334 en 2014-2015 à 604 en 2019-2020.

En 2020-2021, il y a eu 1.083 inscriptions, représentant 449 apprenants. Cette hausse importante des inscriptions s’explique par la nouvelle organisation des cours en trimestres. Elle permet un meilleur suivi et une orientation mieux ciblée des apprenants.

Dans ce contexte, le SFA a développé des outils de positionnement individuels (en langue allemande et en langue française), aussi bien pour des personnes maîtrisant l’une des langues nationales que pour celles qui doivent l’apprendre.

B.8.3.3. Cours d’intérêt général

La formation générale des adultes comprend les domaines des langues, de l’art et des créations artisanales, des sciences, de l’économie et de l’environnement, du socio-éducatif et bien-être, et des TIC. Pour un total de 19.869 inscriptions aux cours d’intérêt général, la grande majorité des apprenants a opté pour une formation linguistique (87,0 %). Les TIC regroupent 3,9 % des inscriptions, les arts et créations artisanales 7,7 % et les deux autres domaines 1,4 %.

Les cours d’intérêt général sont offerts par des lycées, des associations, des communes et des syndicats communaux qui bénéficient d’agrément, voire de contributions financières, délivrés par le SFA.

Sur 19.869 inscriptions, 9.488 (47,7 %) sont effectués auprès des associations, 6.638 (33,4 %) auprès des communes et 3.743 (18,9 %) auprès du SFA et des lycées.

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 17.299 inscriptions en formation linguistique, 48,4 % concernaient la langue luxembourgeoise, 38,4 % la langue française, 3,69 % la langue anglaise, 2,9 % la langue allemande et 6,7 % quatorze autres langues. Depuis 1999-2000, où 1.407 inscriptions ont été enregistrées à des cours de langue luxembourgeoise à 2020-2021 avec 8.376 inscriptions, la progression annuelle des apprenants de la langue luxembourgeoise est considérable. L’afflux aux cours de langues résulte de trois raisons majeures : l’augmentation permanente de l’immigration, la volonté accrue d’apprendre les langues officielles du Luxembourg et le nombre croissant de personnes qui désirent accéder à la nationalité luxembourgeoise.

B.8.3.4. Ateliers d’apprentissage personnalisé

Parallèlement aux cours d’intérêt général, le SFA continue de proposer les ateliers d’apprentissage personnalisé *L4S – Learn for Success*. Ce dispositif s’adresse à tout adulte qui, dans le cadre de son travail, de sa recherche d’emploi ou de son projet de reconversion professionnelle nécessite un soutien flexible et sur mesure en langues (allemand, anglais et français) ou en mathématiques/sciences. Depuis septembre 2021, les ateliers *L4S* sont proposés sur le site du ministère à Aldringen et à l’Université populaire à Belval, ainsi que sous forme de soutien en ligne (*e-learning*).

B.8.3.5. Cours de citoyenneté

Suite à l’entrée en vigueur de la loi du 8 mars 2017 sur la nationalité, le certificat *Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg* peut être acquis en participant soit à un cours de 24 leçons, soit à un examen. Les cours et l’examen, accessibles en trois langues, portent sur les droits fondamentaux des citoyens, les institutions étatiques et communales, l’histoire du Luxembourg et l’intégration européenne.

En 2020-2021, 2.151 certificats ont été émis pour des personnes ayant participé aux cours et 661 certificats à des personnes s'étant présentées à l'examen.

B.8.3.6. Cellule Orientation – Maison de l'orientation

Depuis mai 2021, le SFA dispose d'un guichet à la Maison de l'orientation permettant d'accueillir et de conseiller les adultes dans les domaines de développement personnel, telles que les formations d'intérêt général, la validation des acquis de l'expérience, la reprise d'études, l'instruction de base, l'intégration linguistique, etc.

Du 31.05.2021 au 14.09.2021, 952 visiteurs ont ainsi été accueillis à ce guichet. La plupart des consultations concernaient l'intégration linguistique, les cours de langues, les demandes d'orientation générale comme la reconversion professionnelle ou la validation des acquis de l'expérience.

De mai à septembre 2021, 81 personnes ont passé le test d'accès au DAP, ce qui a abouti à 52 admissions au DAP et à six au CCP.

B.8.3.7. Intégration linguistique des DPI/BPI et primo-arrivants

Dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), initialement mis en place pour les demandeurs de protection internationale (DPI), le SFA assure le volet de la formation linguistique et de l'orientation vers la formation des adultes, aussi bien pour les DPI que pour les bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

En 2020-2021, 1.154 personnes ont participé aux cours d'intégration linguistique.

Ce projet comprend deux étapes :

- Lors d'une séance de guidance individuelle, les connaissances linguistiques et le parcours scolaire des futurs apprenants sont analysés afin de les orienter vers les cours correspondant à leur niveau linguistique. Les personnes sont alors inscrites en cours d'alphabétisation ou en cours de français langue d'intégration.
- Les cours d'intégration linguistique comprennent au moins 120 heures de cours d'alphabétisation ou de français langue d'intégration (FLI), dont l'objectif est d'atteindre un niveau A1 en français. L'organisation se fait en *blended-learning* : des cours en présentiel, des cours à distance et des ateliers « Pratique de langue », combinés dans une formation de 11 heures hebdomadaires. Selon les besoins des apprenants, les cours peuvent durer entre 120 et 480 heures.

Entre le 15 septembre 2020 et le 14 septembre 2021, 936 inscriptions ont été enregistrées en cours d'intégration linguistique 1 (677 l'année précédente) et 2.228 (1.865 l'année précédente) en cours d'intégration linguistique 2, réparties comme suit :

- 884 en cours d'alphabétisation (augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente),
- 1.344 en cours de FLI (augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente).

En 2020-2021, 1.906 certificats ont été émis dans le cadre de l'intégration linguistique.

Les supports de cours et des activités pédagogiques complémentaires aux cours d'intégration linguistique ont été développés en 2021 et publiés en ligne (www.sfadocs.lu).

B.8.3.8. Formation en milieu pénitentiaire

Le Service enseignement et formation des Centres pénitentiaires de l'État offre aux détenus des deux centres pénitentiaires à Schrassig-Kohlenberg (CPL) et à Givenich (CPG) des cours d'enseignement de base et des cours permettant de suivre le programme de l'enseignement secondaire général.

Les cours varient du niveau débutant au niveau avancé et sont offerts dans différentes langues.

En 2020-2021, 264 apprenants, dont 239 hommes et 25 femmes, étaient inscrits au CPL, et 121 apprenants, dont 110 hommes et 11 femmes, au CPG.

306 apprenants ont participé aux cours d'enseignement des compétences scolaires de base (écrire, lire et calculer).

89 ont participé aux cours de la formation générale, citoyenne et culturelle.

Six ont suivi la formation de 2^e voie de qualification.

Sept ont suivi un enseignement à distance.

50 ont suivi des formations et activités pratiques.

55 ont participé à des activités artistiques et de loisirs.

B.8.3.9. Promotion de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes

L'outil d'information du SFA est le catalogue annuel de l'éducation et de la formation des adultes, paru en 2021 pour la 30^e fois, à 17.000 exemplaires. Le catalogue est également accessible en ligne : www.lifelong-learning.lu.

Les personnes économiquement défavorisées, migrantes ou fragilisées par rapport au marché de l'emploi, sont incitées à participer à l'éducation et à la formation des adultes. Ils reçoivent des bons donnant droit à des frais d'inscription réduits (10 € par cours), pour suivre des cours dispensés par les lycées, les communes, les associations conventionnées et l'INL. En 2020-2021, 16.087 bons ont été émis, dont 56 % par l'ADEM, 9 % par le ministère de la Famille et de l'Intégration- Département de l'intégration dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration et 5 % par l'Office national de l'accueil pour les DPI, 20 % par l'Office national d'inclusion sociale et 10 % par les offices sociaux. Sur l'ensemble des bons utilisés, les cours de français, luxembourgeois, allemand et anglais sont les plus fréquemment choisis, suivis des TIC. 19 % des bons émis n'ont pas été utilisés et ont expirés et 24 % des bons n'ont pas encore été utilisés.

B.8.3.10. Activités et projets européens

Le SFA participe à l'*Agenda Adult Learning* (AAL) de la Commission européenne. Les projets soumis portent sur le développement des ressources, selon les critères promus par la Commission européenne, à savoir : le développement de l'éducation des adultes sur le plan national et l'amélioration de la qualité. La participation à l'AAL permet au SFA d'échanger avec des experts européens, reconnus dans le domaine de l'andragogie.

Le SFA est également la structure nationale de support pour la plateforme électronique de l'éducation et de la formation des adultes – EPALE. Il a organisé dans ce contexte des formations des formateurs et participé à des conférences et webinaires en ligne.

Le SFA est membre de *European Basic Skills Network – EBSN*. Ce réseau regroupe les décideurs et parties prenantes européens dans le domaine de l'instruction de base.

B.8.4. Service de la reconnaissance des diplômes (SRD)

En 2021, le SRD a reçu un total de 5.993 demandes de reconnaissance de qualifications scolaires ou professionnelles. 858 demandes concernaient une des autres autorités compétentes (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Santé, ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région), auxquelles elles ont été transmises.

3.131 dossiers de demandes n'étaient pas complets et des compléments d'information ont été demandés aux requérants.

3.593 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence ou une assimilation à un diplôme luxembourgeois ou une certification luxembourgeoise.

Dans le secteur de la santé, 327 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées (augmentation de 27,24 % par rapport à 2020), entre autres pour 24 infirmiers ainsi que pour 198 aides-soignants.

Dans le secteur socio-éducatif, 445 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées (diminution de 5,32 % par rapport à 2020), notamment pour 316 éducateurs ainsi que pour 129 auxiliaires de vie. 468 autorisations d'exercer ont par la suite été prononcées pour des diplômes étrangers reconnus en 2020 et fin 2019, notamment pour 333 éducateurs ainsi que pour 135 auxiliaires de vie. 191 autorisations d'exercer ont été prononcées pour les diplômes d'État d'éducateur luxembourgeois (augmentation de 24,06 % par rapport à 2020).

Dans le secteur de l'artisanat, 29 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (diminution de 9,38 % par rapport à 2020), 511 à un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP / augmentation de 7,81 % par rapport à 2020) et huit au certificat de capacité professionnelle (CCP / quatre en 2020). Une partie de ces dossiers ont été introduits pour pouvoir postuler à un emploi de salarié, les autres demandes ont été faites en vue d'une création d'entreprise au Luxembourg.

1.299 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales (augmentation de 1,88 % par rapport à 2020), 481 à un diplôme de technicien (diminution de 5,50 % par rapport à 2020).

Par ailleurs, 493 attestations de niveau d'études ont été prononcées (augmentation de 17,94 % par rapport à 2020) à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer/réintégrer le système scolaire luxembourgeois. Toutefois, une partie de ces certificats ont été émis à l'attention d'adultes qui, arrivant au pays, ont voulu savoir à quoi correspondait leur niveau d'études au Luxembourg et qui voulaient éventuellement profiter de l'offre d'apprentissage pour adultes.

350 demandes de reconnaissance ont été formellement refusées (augmentation de 62,04 % par rapport à 2020), entre autres 186 (106 en 2020) concernant le secteur socio-éducatif, 80 (60 en 2020) concernant le secteur de l'artisanat ainsi que 54 (35 en 2020) concernant les baccalauréats de pays tiers.

En 2021, le nombre de reconnaissances prononcées a augmenté de 4,48 % tandis que l'augmentation du nombre total des demandes est de 3,54 %. Les demandes de certificats de reconnaissance d'équivalence ont rapporté 541.545 € (augmentation de 7,91 % par rapport à 2020).

B.8.5. Maison de l'orientation (MO)

B.8.5.1. La Maison de l'orientation – un guichet unique

La MO héberge six services : le Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP), le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS), le Service national de la jeunesse — Antenne locale Luxembourg, la Cellule d'accueil scolaire pour nouveaux arrivants (CASNA) et depuis 2021 également l'Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA) et le Service de la formation des adultes - cellule Orientation. Une présence du Service information études supérieures du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est assurée tous les jours sous forme de permanences.

En mai 2021, la Maison de l'orientation a emménagé dans le bâtiment du ministère au 29, rue Aldringen.

Depuis 2021, la Maison de l'orientation accueille les visiteurs dans un nouvel Espace orientation. Grâce à cinq guichets thématiques, dont uniquement trois ont pu être ouverts dans un premier temps en raison des mesures sanitaires, le citoyen peut se renseigner et se faire conseiller sans rendez-vous, sur les thématiques suivantes :

1. parcours scolaire (56 visiteurs),
2. études supérieures (330 visiteurs),
3. formation des adultes (1.401 visiteurs).

La MO a accueilli 15.950 citoyens et traité 849 demandes reçues par courriel via l'adresse électronique (info@m-o.lu), les demandes portant sur tous les volets de l'orientation scolaire et professionnelle, du choix des études secondaires, de la formation professionnelle initiale et adulte, des études supérieures, des formations continues ainsi que des questions de réorientation scolaire et professionnelle de personnes de tout niveau de qualification.

Pour accompagner la transition entre enseignement fondamental et enseignement secondaire, une plateforme virtuelle facilitant l'accès aux portes ouvertes virtuelles des lycées et des écoles européennes et internationales au Luxembourg a été créée et intégrée au portail internet de la MO www.maison-orientation.public.lu. Ce dernier a été consulté 129.420 fois par 34.740 visiteurs. Les 312 fiches-métiers publiées sur www.beruffer.anelo.lu ont été consultées à 109.692 reprises. Enfin, 3.308 personnes suivent les actualités de la MO sur les réseaux sociaux.

Les services de la Maison de l'orientation ont participé à plusieurs foires : *Deng Zukunft, däi Wee*, *Foire Agricole Ettelbruck*, Foire de la *Jugendarbecht* et Foire de l'étudiant virtuelle.

La Maison de l'orientation participe et contribue aux activités des réseaux européens liés à l'orientation scolaire et professionnelle et à l'emploi *Euroguidance*, *Europass* et *Careersnet*. Elle poursuit également sa collaboration avec ses partenaires des centres d'orientation scolaire et professionnelle transfrontaliers francophones de la Grande Région.

En 2021, la MO a par ailleurs rejoint le réseau *Academia*, qui soutient la formation continue des professionnels de l'orientation en organisant des visites d'études au niveau européen.

Le service de coordination, qui développe sa réflexion sur le thème de l'orientation et du développement durable, a également participé à la conférence *Green Guidance* et au forum *Career Guidance for the Green Economy* organisés en ligne, respectivement par les centres *Euroguidance* Autriche et *Euroguidance* Irlande, ainsi qu'à la réunion annuelle des centres *Euroguidance* francophones à Lille sur le thème Orientation et transition écologique.

B.8.5.2. Maison de l'orientation – Cellules d'orientation dans les lycées

Cadre de référence et démarches d'orientation des cellules d'orientation des lycées

Le Service de coordination de la MO a finalisé dans un rapport l'analyse et l'évaluation formelle des documentations des démarches d'orientation des lycées pour la période de référence 2017-2021, telle que prévue par le cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle.

Les coordinateurs des cellules d'orientation ont été invités à trois réunions portant sur la révision du cadre de référence, le projet *Sustainable Entrepreneurial Schools*, l'offre de formations continues, le développement de la plateforme d'échanges dédiée aux professionnels de l'orientation, ainsi que sur le soutien des lycées par le Service de coordination en vue de la *Schoulfoire* de mai 2022. Une journée de réflexion axée sur les compétences pour s'orienter tout au long de la vie a eu lieu en octobre 2021.

Par ailleurs, le Service de coordination de la MO a entamé la révision du cadre de référence au sein d'un groupe de consultation composé de représentants des différentes parties prenantes.

Projets proposés aux jeunes

Coopération entre la Chambre des métiers, la MO et le SCRIPT, le projet *Hallo Handwierk* à l'attention des élèves de l'enseignement fondamental continue à se développer. En 2021, 30 ateliers de toiture et 30 ateliers de mécanique ont eu lieu dans différentes écoles fondamentales du pays. Un nouvel atelier pilote Mode, Santé, Hygiène est en cours d'élaboration.

250 élèves de 15 lycées ont participé aux stages d'orientation *DayCare* organisés par Care en coopération étroite avec la MO.

Dans le cadre du projet M-Proj-Mentoring professionnel pour les jeunes, 145 élèves de 2^e de sept lycées ont bénéficié d'un soutien personnel par un mentor issu du monde professionnel afin de définir ou affiner leur projet professionnel.

Dans le cadre de la coopération avec le Luxembourg Science Center, et malgré les circonstances sanitaires, 23 journées de découverte de professions et métiers ont eu lieu.

Formation continue des membres des cellules d'orientation des lycées

Le Service de coordination de la MO et l'IFEN continuent à élargir et adapter en continu l'offre des formations proposées aux membres des cellules d'orientation des lycées et aux agents de la MO.

En 2021, 10 coordinateurs des cellules d'orientation ont acquis le premier module du programme de formation *Hochschullehrgang Careers Education and Guidance in Schools*. Son évaluation à mi-parcours a confirmé sa pertinence. En octobre 2021, un deuxième groupe de 12 nouveaux participants a entamé le premier module.

En novembre 2021, deux groupes de participants ont commencé un module de base, partie introductive d'une série de modules destinés aux orienteurs. Le module permet aux orienteurs d'acquérir une base de connaissances communes (missions et théories, bases légales et partenaires, critères de qualité et méthodes de l'orientation scolaire et professionnelle). Des modules de spécialisation pourront ensuite être choisis en fonction des besoins et expériences de chacun.

Les formations proposées aux agents de la MO reposent sur cinq domaines de compétences en lien avec le public cible, le processus (la méthodologie), l'environnement professionnel, l'environnement économique, social et éducatif et la pratique réflexive. Elles permettent de couvrir les thématiques essentielles de l'orientation scolaire et professionnelle et de connecter les différentes parties prenantes.

En 2021, 101 agents de la MO ont bénéficié d'un total de 25 heures de formation. En décembre 2021, une journée de porte ouverte interne a été l'occasion pour 60 participants de rencontrer le personnel et de découvrir les activités de tous les services réunis depuis mai 2021 à la nouvelle adresse.

B.8.5.3. Sensibilisation

En automne 2021, la MO a organisé deux séances d'informations, l'une sur les opportunités d'études supérieures au Luxembourg (40 personnes), l'autre sur la validation des acquis de l'expérience (20 personnes).

Le Service de coordination a réalisé des films ZOOM, mettant en lumière des professions et métiers (et les formations correspondantes) parfois peu ou pas connus et ce à travers de courts témoignages de professionnels et d'apprentis sur leur lieu de travail. Huit professions et métiers (carreleur, maçon, archiviste, cuisinier, bibliothécaire, mécatronicien de cycles, documentaliste et technicien en tourisme) ont ainsi pu être promus à travers 20 vidéos mis à disposition des parties prenantes, notamment à travers le site internet de la MO et les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram).

B.8.5.4. Forum orientation

Le 22 octobre 2021, le Forum orientation a analysé l'avancement de la mise en place de la plateforme d'échanges, dédiée aux professionnels de l'orientation et a pu découvrir l'espace orientation et ses cinq guichets thématiques. Les membres ont été informés de l'évaluation de la phase pilote du programme de formation *Hochschulehrgang Careers Education and Guidance in Schools*, du lancement de la formation de base pour les orienteurs et de l'édition du rapport final sur l'analyse et l'évaluation des démarches d'orientation.

B.8.6. Service technique, accueil et réception - site Aldringen

Au premier trimestre 2021, bon nombre de services du ministère ont quitté le bâtiment 29, rue Aldringen, pour le site à Clausen. D'autres départements du ministère, dont la Maison de l'orientation, le Service de la reconnaissance des diplômes et le Service de la validation des acquis de l'expérience ont alors emménagé au bâtiment Aldringen.

Afin de garantir le fonctionnement des infrastructures et l'accueil du site Aldringen, le Service technique, accueil et réception fut scindé en deux.

L'équipe du Service technique a été activement impliquée dans l'emménagement.

Elle a été en charge de la livraison de tests rapides COVID-19 aux directions de région de l'enseignement fondamental à travers tout le pays. Quatre tournées ont été effectuées, une tournée durant en moyenne quatre à cinq jours complets.

Les services localisés au site Aldringen sont tous ouverts au public. Afin de contrôler le flux des visiteurs, le bâtiment est équipé de deux réceptions, une située rue Aldringen et l'autre située rue Philippe II.

Les chiffres 2021 du site Aldringen

Courriers	42.189 courriers ont été affranchis pour un total de 49.514,65 €
Matériel de bureau	32 commandes ont été faites et livrées. Comme le stock pour le site Aldringen a dû être créé, les commandes n'ont pu être honorées qu'à partir du mois de juillet.
Imprimerie	En total 616.091 feuilles ont été imprimées : photocopies, flyers, brochures, dont 280.216 en noir et blanc et 335.875 en couleur.
Archives RH	1.233 dossiers ont été demandés et acheminés vers le Service des Ressources humaines, situé à Clausen.
Voitures de service	Les deux voitures affectées au site Aldringen ont effectué des trajets équivalant à +/- 12.000 km.
Réceptions/Accueil	Depuis leur ouverture en avril 2021, les deux réceptions (Aldringen et Philippe II) ont accueilli +/- 11.000 visiteurs, qui ont été dirigés vers les services compétents.

B.9 Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille

B.9.1. Service de l'aide à l'enfance et à la famille

Tout comme l'année précédente, 2021 a été marquée par la pandémie de COVID-19. Un besoin accru en soutien et accompagnement a été constaté, les différents services se sont évertués à développer les offres et les prestations propres à répondre aux besoins identifiés.

Un nouveau Service des forums parentaux a vu le jour. Sa vocation est de mettre en œuvre et coordonner les forums parentaux dans les 15 régions des directions de l'enseignement fondamental. Ces forums parentaux formeront des lieux de rencontre, axés sur la prévention, la sensibilisation, l'information, le soutien et la consultation des parents, de la grossesse jusqu'à l'âge adulte des enfants. L'ouverture des premiers forums parentaux est visée pour 2022.

En parallèle, la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille (DG-AEF) a continué à plancher sur les textes relatifs au droit pénal des mineurs et à la protection de la jeunesse. Sur base de recommandations émises par l'ONU, il a été décidé de séparer les champs protection et sanction dans des lois différentes, le volet relatif à la protection des mineurs revenant au MENJE. Dès lors, 2021 a été consacrée à la rédaction du nouvel avant-projet de loi portant aide, soutien et protection aux mineurs, aux jeunes adultes et aux familles, qui préconise, entre autres, des garanties procédurales se fondant davantage sur les droits des enfants, une approche participative et la déjudiciarisation de la protection de la jeunesse. L'avant-projet de loi est le fruit de concertations avec le ministère de la Justice, les différentes parties prenantes et les principaux acteurs du secteur de l'AEF. Il a été finalisé début 2022.

Le processus de concertation et de participation du *Social Lab* s'est développé pleinement en 2021 avec 44 moments d'échange. Au total, 332 personnes ont participé aux questionnaires, aux rencontres personnelles et aux discussions en ligne. Les résultats de ces échanges sont consultables sur le site www.aef.lu. Les conclusions du *Social Lab* ont également contribué à la rédaction du cadre de référence national de l'aide à l'enfance. Ce document a été présenté le 10 novembre 2021, lors d'une conférence en présence du ministre Claude Meisch, de Renate Winter, présidente honoraire du Comité international des Droits de l'enfant à l'ONU et de Charel Schmit, Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. Il pose le cadre en termes de pratique professionnelle, de concepts méthodologiques et d'évaluation de la qualité des services. L'implémentation du cadre de référence se fera en 2022.

Quatre appels à projets ont été lancés en 2021 pour développer les mesures d'aide à l'enfance. Le premier visait la création de 35 places de logement encadré pour soutenir les jeunes adultes en détresse dans la réalisation de leur projet de vie. Le second était destiné à la création d'un centre d'accueil regroupant deux groupes de huit jeunes. Un troisième visait à augmenter l'offre de consultations psychologiques : la crise sanitaire ayant provoqué un accroissement des troubles émotionnels et psychologiques des enfants et des jeunes, les listes d'attentes se sont allongées. Enfin, un quatrième appel à projet a été lancé en vue de la création de petits centres d'accueil. Celui-ci vise à réduire la taille des groupes de vie à quatre enfants, afin de garantir aux jeunes intimité et stabilité et aussi à réagir à la grande demande de places dans les centres d'accueil. Des maisons familiales ont pu être trouvées et adaptées pour y installer des foyers. Cinq projets ont été retenus et deux structures ont pu ouvrir leurs portes dès 2021. Les trois autres structures ouvriront en 2022.

Le gouvernement a également autorisé la construction d'infrastructures pour enfants et jeunes à Pétange : une pouponnière nationale (0-6 ans), un internat psycho-thérapeutique et centre thérapeutique et administratif (5-14 ans) et un internat socio-familial (10-15 ans).

De manière générale, les mesures d'aide sont proposées soit par les administrations ministérielles soit par des partenaires prestataires conventionnés avec le ministère :

Prestataire conventionné	Activité
Solidarités Jeunes a.s.b.l.	Refuge Centre socio-thérapeutique
Jongenheem a.s.b.l.	Centre d'insertion socio-professionnelle
Fondation EPI	Centre d'insertion socio-professionnelle
Päerd's Atelier a.s.b.l.	Centre d'insertion socio-professionnelle
Wunnengshëllef a.s.b.l.	Logement pour jeunes adultes en détresse
Croix-Rouge luxembourgeoise	Intervention en situation de crise familiale Centre socio-thérapeutique Centre psychothérapeutique pour enfants
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf	Familles SOS du village d'enfants Centre socio-thérapeutique
ARCUS	Centre socio-thérapeutique
Telos a.s.b.l.	Centre socio-thérapeutique
Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	Service Dys-Positiv
Fondation Kannerschlass	Centre psychothérapeutique pour enfants

Dans le cadre des centres d'insertion socio-professionnelle, un groupe de travail intra-ministériel s'est formé entre les services de l'aide à l'enfance et à la famille, de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et des enfants à besoins spécifiques. Cette collaboration vise à allier enseignement de base, ateliers pratiques et suivi socio-éducatif, en vue de garantir aux jeunes concernés les meilleures chances de réussite possibles. Le développement de ce concept s'est poursuivi en 2021, notamment dans le cadre du projet de loi qui vise à étendre l'obligation scolaire à 18 ans.

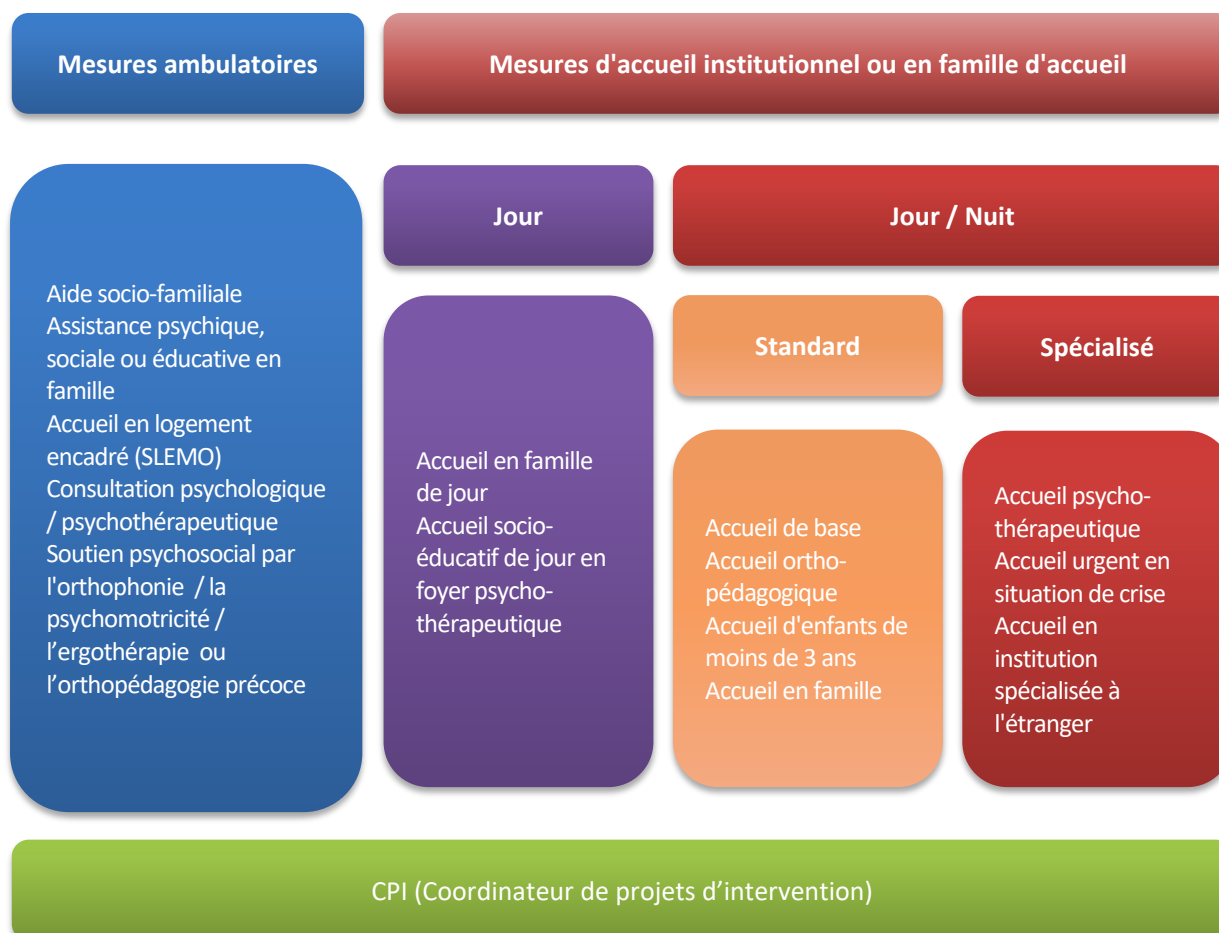
Dans le secteur des internats socio-familiaux, le gouvernement a participé au financement des gestionnaires d'internats socio-familiaux privés (les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l., AGEDOC a.s.b.l., Anne a.s.b.l., Arcus asbl). En 2021, la participation financière étatique s'est élevée à 14.648.218,91 €. Dans l'enseignement secondaire, le régime internat comptabilisait 475 places et le régime semi-internat, 21 places. Les deux internats de l'enseignement fondamental comptent 78 places. Le régime des semi-internats a perdu de son attrait suite à la réorganisation des horaires des lycées et des offres de cours d'appui. La seule structure de semi-internat fréquentée par un nombre élevé de jeunes est celle de Wiltz, dont le succès s'explique par son concept de suivi étroit des jeunes et de leur famille.

En avril 2021, le nouvel internat socio-familial *Formida Wunnen* d'Arcus asbl a ouvert ses portes pour 13 adolescents. Il est actuellement destiné aux jeunes scolarisés au Lycée Guillaume Kroll.

B.9.2. Office national de l'enfance (ONE)

L'ONE s'adresse à tout enfant et à tout jeune adulte jusqu'à 27 ans, qui se trouve sur le territoire du Luxembourg et qui rencontre une situation de détresse psycho-sociale dans sa vie quotidienne.

Suite à une évaluation des ressources et des difficultés de l'enfant et de sa famille, l'ONE peut mettre en place des mesures d'aide individuelles, soit ambulatoires soit institutionnelles ou en famille d'accueil.



Afin de consolider davantage ses liens avec la DG-AEF, l'ONE a déménagé à Clausen début 2021, se retrouvant ainsi sur le même site.

L'ONE a continué à développer son offre de formations pour les professionnels du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille (*Masterclass* organisée en collaboration avec l'UFEP, cours dans le cadre de la formation à l'IFEN, etc.). Par ailleurs, le service a approfondi ses relations avec les acteurs de l'AEF et de l'éducation à travers les sept offices régionaux de l'ONE à Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Grevenmacher, Luxembourg et Wiltz. En 2021, le service a également commencé le repérage de nouveaux locaux afin d'implémenter des offices régionaux à Remich, à Mersch, à Marnach et à Bettembourg en 2022.

L'ONE a également procédé à une refonte de son site internet (www.officenationalenfance.lu) en vue de garantir l'accessibilité numérique aux demandeurs d'aide et aux bénéficiaires. La *helpline* 8002 9393 mise en place pendant les vacances de Noël 2020, 7/7 de 8h00 à 22h00 est restée opérationnelle tout au long de l'année 2021, néanmoins à des horaires plus restreints, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

2021 en chiffres

Les mesures ambulatoires d'aide et de soutien répondent en grande partie à l'objectif de prévention que s'est fixé l'ONE. En 2021, le nombre total de mesures ambulatoires est de 7.887.

Les mesures d'accueil en institution ou en famille d'accueil restent plutôt stables entre 2016 et 2020. On constate un léger accroissement en 2021 par rapport à 2020, ce qui peut s'expliquer par le retour de la société à plus de « normalité » après les confinements vécus en 2020.

Le nombre de demandeurs d'aide, toutes mesures confondues, continue d'augmenter d'année en année. 7.785 demandeurs ont obtenu une aide en 2021 contre 6.847 en 2020.

			2017	2018	2019	2020	2021	
Mesures ambulatoires d'aide et de soutien			Aide socio-familiale en famille	133	146	131	106	112
			Assistance psychologique, sociale ou éducative en famille	2380	2476	2535	2551	2330
			DPI MNA					9
			Accueil en formule de logement encadré (SLEMO)	404	454	451	476	509
			Consultation psychologique ou psychothérapeutique	2000	2314	2521	2700	2843
			Soutien psychosocial par l'orthophonie/ Consultation psychomotricité ou ergo thérapeutique/Intervention orthopédagogique précoce	1267	1643	1800	1841	2084
			Total	6148	7033	7438	7674	7887
	Jour		Accueil en famille	27	25	13	7	6
			Accueil socio-éducatif de jour en foyer orthopédagogique ou psychothérapeutique	115	104	119	124	46
			DPI MNA					49
			Total	142	129	132	131	101
Mesures d'accueil institutionnels ou en famille d'accueil	Jour/Nuit	Standard	Accueil de base DPI MNA Accueil petit groupe	425	402	400	351	461 52 8
			Accueil d'enfants de moins de 3 ans	52	59	55	64	57
			Accueil en famille	579	589	601	584	620
			Accueil orthopédagogique	267	257	285	277	300
			Total	1323	1307	1341	1276	1498
		Spécialisé	Accueil socio-éducatif en institution spécialisée à l'étranger	169	170	175	155	143
			Accueil psychothérapeutique	88	104	120	157	130
			Accueil urgent en situation de crise	147	137	131	107	120
			Total	404	411	426	419	393
Total des mesures consolidées par année				8053	8880	9337	9500	9879
Nombre d'individus ayant bénéficié d'une mesure d'aide				5570	6287	6632	6847	7785

B.9.3. Centre socio-éducatif de l'État

B.9.3.1. Chiffres-clé 2021

Le Centre-socio-éducatif (CSEE) accueille des mineurs qui lui sont confiés sur base de décisions des autorités judiciaires, principalement des Tribunaux de la Jeunesse de Luxembourg et de Diekirch. Pour avoir une vue sur le volume des mineurs pris en charge, il faut distinguer entre tous les mineurs qui font l'objet d'un placement auprès du CSEE et les mineurs nouvellement accueillis en cours d'année.

En 2021, le CSEE détenait l'autorité parentale sur 242 mineurs. Généralement, les garçons sont surreprésentés par rapport aux filles et l'année 2021 n'a pas été une exception. Sur les 243 mineurs ayant reçu une mesure de placement, plus de 80 % étaient des garçons. Sur les 243 mesures actives, 64 concernent des placements dans l'unité de sécurité, qui est l'unité fermée du centre, ce qui constitue une augmentation de 75 %. Seuls 10 placements sur les 64 concernaient des filles.

En termes de nouveaux accueils en 2021, le CSEE totalise 123 nouveaux placements. La répartition par sexe est sensiblement la même que pour le nombre total de mesures actives. 25 des 123 mineurs placés en 2021 le furent au sein de l'unité de sécurité, dont 21 garçons et quatre filles.

82 mineurs placés au CSEE bénéficièrent en 2021 d'une mesure de congé judiciaire. Ce qui veut dire que leur projet individuel était jugé assez avancé par les Tribunaux de la Jeunesse pour permettre une sortie de l'institution.

Il est intéressant de comprendre d'où viennent les mineurs placés au CSEE, respectivement vers où ils vont à leur sortie. Deux provenances reviennent souvent, et à parts plus ou moins égales, à savoir la famille d'origine et les foyers de l'aide à l'enfance.

Pour ce qui est des destinations ou des fins de mesures, la première cause est l'âge de la majorité atteint par les mineurs. Un certain nombre de transferts s'opèrent au sein du CSEE, entre le milieu ouvert et le milieu fermé. Sur tous les mineurs accueillis en 2021, 14 mineurs ont intégré le milieu ouvert à partir de l'unité de sécurité alors que 34 mineurs ont fait le chemin en sens inverse.

L'année 2021, fut, pour les groupes de vie ouverts du CSEE, celle de la mise en œuvre d'éléments de différenciation interne tels que prévus par le concept de prise en charge modulaire. La différenciation interne mise en place en 2021 prévoit l'organisation suivante :

- Le site de Dreibern accueille deux groupes intensifs pour les garçons ayant un besoin d'encadrement plus fort.
- Sur le site de Schrassig se trouve le groupe d'accueil. Y sont encadrés tous les mineurs nouvellement accueillis au centre, durant une phase de diagnostic de six à huit semaines. Cette phase d'accueil permet ensuite une orientation du mineur selon ses besoins. Cette orientation peut être interne ou externe.
- Le site de Schrassig accueille encore un groupe semi-autonome. Son objectif est de proposer une offre d'autonomisation aux jeunes en transition vers l'âge adulte.
- Les filles sont accueillies sur le site de Bourglinster.

B.9.3.2. Institut d'enseignement socio-éducatif

L'Institut d'enseignement socio-éducatif a accueilli, en 2021, 115 élèves, 90 garçons et 25 filles.

L'année scolaire 2021-2022 a permis de stabiliser l'organisation de l'Institut d'enseignement socio-éducatif en trois piliers.

Un pilier scolaire accueille les élèves dont l'éloignement par rapport à l'école est moindre. L'Institut différencie entre les classes qui doivent permettre une transition vers un autre lycée (sur le site de Schrassig) et les classes à besoins spécifiques (sur le site de Dreibern).

Un pilier d'initiation à la vie professionnelle comprend un ensemble d'ateliers ainsi que des classes correspondantes. Cette offre s'adresse en priorité aux élèves ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire.

Un pilier socio-éducatif accueille les élèves les plus difficilement scolarisables et formule des offres de prise en charge individuelle ayant pour objet de rapprocher le mineur de l'offre scolaire.

B.9.3.3. Unité de sécurité (Unisec)

Par rapport à 2020, l'Unisec a connu une hausse importante du nombre de mineurs accueillis. La présence accrue de mineurs non accompagnés met l'institution face à des défis particuliers.

Il ne peut souvent pas être établi de manière claire si ces mineurs sont réellement mineurs d'âge. Sachant que cela peut leur permettre d'éviter un mandat de dépôt au Centre pénitentiaire, ils peuvent se déclarer mineurs sans l'être. Ceci amène le CSEE à accueillir ensemble des mineurs et des majeurs, situation pourtant à éviter.

Ces jeunes migrants ont des parcours de vie chaotiques et des souffrances physiques et psychiques de taille, ce qui demande une prise en charge très ciblée.

Des éléments interculturels viennent s'ajouter, qui rendent difficile un encadrement dans une structure de type unité de sécurité.

Les équipes ont mis en place un certain nombre de dispositifs pour permettre un encadrement digne de ces jeunes, tous masculins.

B.9.3.4. Situation sanitaire

Le Centre socio-éducatif a continué à appliquer tous les dispositifs sanitaires nécessaires pour réduire au maximum les chaînes d'infection internes au centre. Ainsi, une seule chaîne d'infection fut identifiée en interne. Contrairement aux chaînes connues en 2020, celle-ci concernait plus de jeunes et moins d'adultes. Un soin particulier fut mis sur l'évitement d'infections chez les jeunes placés en unité de sécurité.

B.9.4. Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (AITIA)

Comme 2020, 2021 fut marquée par la gestion de la pandémie de COVID-19. Le travail dans les différents départements a dû être organisé de manière à satisfaire au mieux les besoins des usagers. Les différentes mesures de mise en quarantaine ou d'isolement et le recours au congé pour raisons familiales ont fortement influencé l'organisation du travail.

B.9.4.1. Département Hébergement

Le département Hébergement regroupe l'ensemble des six foyers d'accueil, un service de logement en milieu ouvert et un service psycho-social.

2021 a été marquée par les périodes d'isolement et de quarantaine dans les foyers. Ces enfants et jeunes, présentant déjà souvent une grande souffrance, sont doublement touchés par la pandémie. Les mesures de quarantaine tant à l'école qu'au foyer leur ont imposé de nombreuses restrictions qu'ils ont néanmoins supportées avec patience et compréhension. Bien que les dispositifs fussent en 2021 un peu plus souples, des visites d'enfants auprès de leurs parents ont dû être remplacées par des appels en visio.

Le nombre croissant d'enfants nécessitant un encadrement intensif et individuel a mené à la décision de créer un groupe d'accueil intensif pour des enfants en âge de fréquenter l'école fondamentale. Il sera opérationnel en 2022.

Chiffres-clés

Effectifs selon le type de prise en charge ⁵	2021	01.10.20	01.10.19	01.10.18
1. Total hébergement en centre d'accueil	63	65	65	79
Foyers d'accueil	46	47	47	58
Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	17	18	18	21
2. Total accompagnement en milieu ouvert	17	14	16	10
Enfants/Adolescents et leurs familles	12	9	12	8
Jeunes adultes	5	5	4	2
TOTAL	80	79	81	89

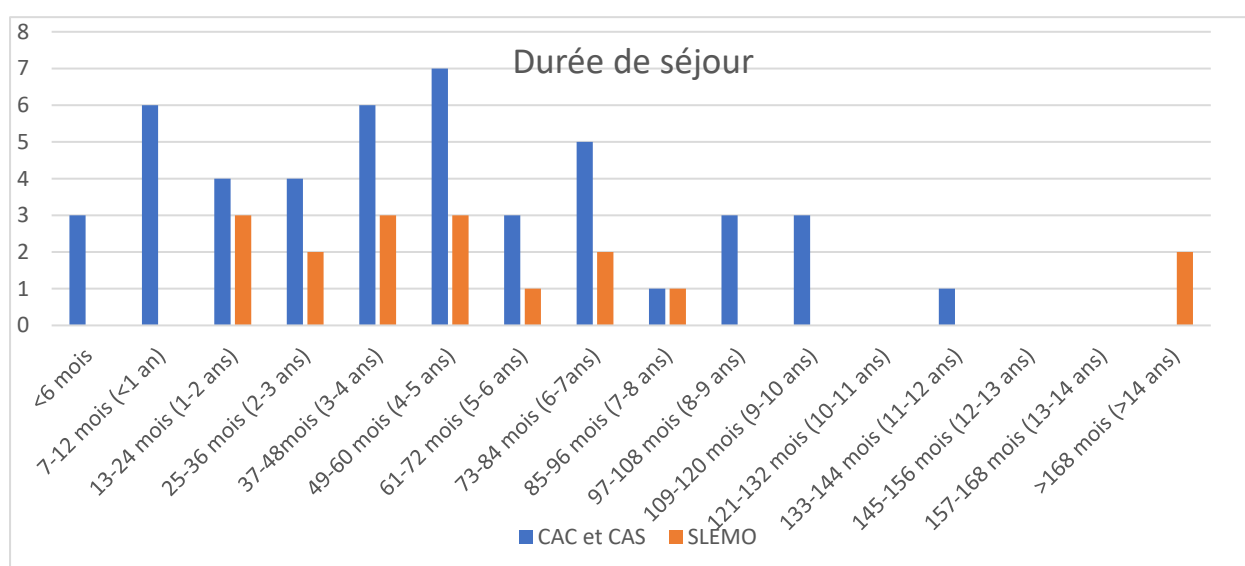
Le pourcentage de placements judiciaires reste très élevé et constant avec 91,30 % (42 enfants) par rapport à 8,70 % (quatre enfants) d'accueils volontaires dont trois mineurs réfugiés non accompagnés.

En 2021 quatre enfants de moins de 18 ans ont réintégré leur famille, cinq enfants ont changé d'institution, dont deux à l'étranger, deux jeunes adultes sont retournés vivre en famille et trois jeunes adultes ont quitté l'institution pour vivre en autonomie. Quatre changements internes ont eu lieu : trois entre les foyers d'accueil et un du foyer d'accueil vers une structure SLEMO.

L'âge des pensionnaires majeurs et mineurs dans les foyers classiques et spécialisés ainsi que dans les logements encadrés, se répartit comme suit :

Classe d'âge	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18 ans +	Total
Garçons	6	9	9	7	31
Filles	1	5	13	13	32
Total	7	14	22	20	63

Le tableau suivant montre la durée de séjour des enfants et des jeunes adultes accueillis dans les foyers d'accueil et en SLEMO, en tenant compte également de leur accueil initial en Centre d'accueil classique (CAC) et Centre d'accueil spécialisé (CAS) de l'Institut.



⁵ Les effectifs se composent des mineurs et des majeurs accueillis.

B.9.4.2. Département Prévention

Le *Service Treff-Punkt* offre une structure où les enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés. Le *Service Treff-Punkt* a diversifié ses offres d'encadrement des visites et propose désormais, à côté de l'encadrement ordinaire des visites, un encadrement familial, intensif et social. L'offre d'un encadrement intensif des visites s'adresse aux enfants dont le parent visiteur présente une fragilité au niveau de sa santé mentale et dont le comportement relationnel nécessite une prise en charge spécifique et adaptée. L'encadrement social est une offre complémentaire qui consiste en un soutien à l'extérieur ou au domicile et d'un accompagnement social.

Malgré la gestion de la pandémie de COVID-19 nécessitant une adaptation du déroulement des visites, le département Prévention s'est lancé dans l'élaboration d'un concept de travail pour un espace de rencontres protégées dans des situations de violence domestique.

	2021	2020	2019	2018	2017
Service Treff-Punkt					
Dossiers traités	198	179	266	231	173
Enfants accompagnés	275	241	348	418	227
Visites programmées	1.298	1.644	4.984	3.274	2.790
Service Treff-Punkt Prison					
Dossiers traités	13	12	23	20	19
Enfants accompagnés	21	23	32	28	31
Visites programmées	110	39	99	65	84
Total ST-P + ST-PP					
Dossiers traités	211	191	289	400	192
Enfants accompagnés	296	264	380	446	258
Visites programmées	1.408	1.683	5.083	3.339	2.874

Chiffres-clés des demandes et des visites programmées

B.9.4.3. Département thérapeutique

Le département thérapeutique regroupe le centre psychothérapeutique Andalê à Dudelange et le centre psychothérapeutique Arriva à Wahlhausen.

Les deux centres psychothérapeutiques accueillent des enfants en âge de fréquenter l'école fondamentale qui présentent une souffrance psychique sévère se manifestant le plus souvent par des troubles de l'attachement, du comportement et de l'apprentissage. La prise en charge comprend un accompagnement et un soutien propre à chaque enfant. Le centre psychothérapeutique Arriva a ouvert ses portes à Wahlhausen en 2021 en débutant une activité psychothérapeutique pluridisciplinaire intensive et ambulatoire. L'offre du centre psychothérapeutique Andalê regroupe un Service de consultation (SeCo) et un Centre de jour (CJ).

Chiffres clés

Effectifs selon le type de prise en charge	2021 Andalê	2021 Arriva	01.10.20	01.10.19	01.10.18
1. Nouvelles demandes	29	15	18	36	42
2. Nouvelles demandes ayant abouti à une prise en charge SeCo et CJ	13	14	15	21	18
3.Total Prise en charge au SeCo	17	14	7	6	
4.Total Prise en charge au Centre de jour	8		7	4	4
TOTAL	25	14	22	27	18

La répartition par sexe montre un surnombre de demandes de garçons : 23 garçons et neuf filles au CPT Andalê et 10 garçons et cinq filles au CPT Arriva.

B.9.4.4. Département Centre de ressources

Ce département se compose des :

- services socio-éducatifs ambulatoires ;
- activités socio-éducatives ;
- service d'inclusion scolaire ;
- service formation ;
- service accompagnement pédagogique du personnel.

Comme en 2020, les collaborateurs des différents services ont réussi à adapter leurs activités en fonction des restrictions afin de rester accessibles aux bénéficiaires et le focus a été mis sur l'encadrement individuel.

En 2021, 22 enfants du département hébergement ont bénéficié des visites accompagnées, 16 enfants ont eu des visites de fratries et 37 enfants ont reçu un encadrement individuel.

Le service d'inclusion scolaire a poursuivi son projet pilote à l'école de Schiffange et a proposé ce projet également à Dudelange fin 2021.

B.9.5. Service de l'adoption

B.9.5.1. Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Le Luxembourg s'est engagé par la signature de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale à tout mettre en œuvre afin de garantir que les adoptions internationales se déroulent dans le respect des lois et Conventions et dans le strict respect de l'intérêt supérieur des enfants. En application de la loi du 14 avril 2002 ayant approuvé la Convention de La Haye précitée, il revient au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'exercer les fonctions d'Autorité centrale, notamment celle de satisfaire aux obligations imposées par la Convention aux pays signataires.

Le ministère a délégué une partie de ses tâches à des organismes d'adoption agréés. Trois organismes étaient agréés et conventionnés par l'État en 2021 : l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance asbl (AIAE) (pays partenaires : Vietnam, Corée du Sud et Inde), Naledi asbl (pays partenaire : Afrique du Sud) et le Service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise (pays partenaires : Bulgarie, Burkina Faso, Portugal, Slovaquie). La Croix-Rouge luxembourgeoise est également en charge de l'encadrement des adoptions nationales.

La Maison de l'Adoption, service de la Croix-Rouge luxembourgeoise conventionné par l'État, propose un accompagnement avant et après l'adoption et, selon les besoins, un coaching parental ou un soutien psychologique des adoptés, des parents biologiques, des adoptants ou de toute

personne concernée par une adoption. Les intervenants de la Maison de l'Adoption peuvent également être sollicités par les professionnels.

B.9.5.2. Cycle de préparation à l'adoption

Avant l'évaluation des capacités parentales, tout candidat à l'adoption internationale doit passer par une phase de préparation à l'adoption pour être informé en détail sur la procédure d'adoption ainsi que sur les enjeux juridiques, psychologiques et sociaux d'une adoption. Le cycle de préparation à l'adoption comprend deux séances d'information générale sur l'adoption et trois séances de sensibilisation à l'adoption. Il est organisé par le ministère avec les services d'adoption agréés et la Maison de l'Adoption. Le secteur de l'adoption internationale est en continuelle évolution et le contenu des séances est régulièrement mis à jour.

En 2021, le ministère avait prévu six séances d'information générale sur l'adoption, quatre séances en langue française et deux en langue luxembourgeoise. Alors qu'en 2020 certaines séances ont dû être tenues à distance, toutes les séances d'information ont pu en 2021 être de nouveau organisées en présentiel. La participation aux séances a presque doublé par rapport à 2020. Ainsi, 90 couples et dix célibataires ont participé à la première phase de la procédure d'adoption (2020 : 43 couples et quatre célibataires).

La Maison de l'Adoption a organisé neuf séries de séances de sensibilisation de base à l'adoption : trois en langue luxembourgeoise, quatre en langue française et deux en langue anglaise.

Au final, le ministère a émis 54 certificats de participation au cycle complet de préparation à l'adoption qui donnent la possibilité aux candidats de s'inscrire auprès d'un des trois organismes d'adoption agréés pour continuer la procédure par l'évaluation de leurs capacités parentales.

Par ailleurs, 16 couples ont participé à des séances de sensibilisation spécifiques proposées par la Maison de l'Adoption (adoption grand enfant : sept ; adoption fratrie : trois ; adoption enfant à besoins spécifiques : un, 2^e adoption : deux ; 1^{ère} adoption famille avec enfant biologique : trois).

Huit couples ont participé aux séances de préparation à la rencontre, proposées par la Maison de l'Adoption.

B.9.5.3. Évaluation des capacités parentales à l'adoption

Une partie importante du travail des organismes d'adoption consiste à évaluer les candidats en vue d'une adoption.

En 2021, les organismes d'adoption ont émis un avis positif pour 15 couples. Ce nombre est en légère baisse par rapport à l'année précédente étant donné que certains des pays partenaires n'ont pas encore pu reprendre leur activité à plein régime. Les évaluations sont commencées en fonction du nombre de dossiers en attente d'une attribution d'un enfant dans le pays d'origine.

En tout, 15 dossiers d'adoption ont pu être déposés dans les différents pays partenaires (Vietnam : quatre dossiers, Corée du Sud : deux dossiers, Afrique du Sud : huit dossiers, Slovaquie : un dossier).

Tout comme en 2020, 12 enfants, huit garçons et quatre filles, ont intégré leur nouvelle famille. Si au Luxembourg l'Autorité centrale et les organismes d'adoption agréés ainsi que les autres autorités impliquées dans la procédure d'adoption ont continué à fonctionner, certains des partenaires à l'étranger avaient complètement cessé de travailler durant la pandémie. Les délais d'établissement des documents s'en sont trouvés rallongés.

Les restrictions de voyage imposées par certains pays ont également eu des répercussions sur la procédure et les parents ont en général dû attendre plus longtemps avant de pouvoir aller à la rencontre de leur enfant. Pour les enfants adoptés au Vietnam, une procédure collective a été négociée pour tous les enfants en procédure d'adoption par des résidents de l'Union européenne et un vol spécial a permis à trois couples résidents luxembourgeois de se déplacer au Vietnam malgré les restrictions de voyage.

Tous les enfants adoptés à l'international et arrivés au Luxembourg en 2021 étaient âgés entre un et quatre ans à leur arrivée. Six enfants étaient dits à besoins spécifiques. Les trois enfants nés au Luxembourg et adoptés en 2021 étaient tous des enfants nés par accouchement anonyme.

B.9.5.4. Prise en charge post-adoptive

Les organismes agréés sont également en charge du suivi post-adoptif des familles adoptantes, exigé par tous les pays partenaires. Des rapports sur l'intégration de l'enfant dans sa famille ainsi que sur son développement personnel sont à envoyer à intervalles réguliers au pays d'origine. En 2021, l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a suivi en post-adoption 11 familles, Naledi 25 familles et la Croix-Rouge 12 familles.

Les familles qui en font la demande peuvent s'adresser à la Maison de l'Adoption pour un soutien post-adoptif et participer aux ateliers proposés.

Légendes du tableau de la page suivante :

* Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Note¹ : le nombre de candidats qui ont terminé leur préparation (certificat de participation au cycle de préparation à l'adoption) et qui font une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé pour s'inscrire. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande.

Note² : le nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).

Note³ : en adoption internationale : enfants qui touchent physiquement le sol luxembourgeois ; en adoption nationale : enfants qui sont accueillis dans leur famille adoptive.

Note⁴ : le nombre d'adoptions finalisées dans l'État d'origine et dans l'État d'accueil, c.-à-d. transcription du dispositif du jugement ou de l'arrêt prononçant l'adoption sur les registres de l'État civil de la Ville de Luxembourg, voire du lieu de naissance de l'enfant (pour les enfants nés par accouchement anonyme).

État d'origine		Nombre de demandes d'adoption ¹		Nombre d'évaluations finalisées ²		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Grand-Duché de Luxembourg ³		Nombre d'adoptions finalisées ⁴	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Afrique du Sud		17	24	7	8	4	8	3	3	2	3
Bulgarie		6	8	0	2	1	0	2	0	2	0
Burkina Faso		2	7	0	1	0	0	0	0	0	0
Brésil		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colombie		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Corée du Sud	3	9	2	2	2	2	1	3	0	2
Inde		2	0	0	1	1	0	0	0	1	0
Luxembourg		8	16	4	2	0	0	4	3	0	6
Portugal		0	2	0	0	-	-	0	0	0	0
Philippines		0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Slovaquie		6	8	1	0	0	1	0	0	0	0
Vietnam		4	15	5	0	4	4	2	3	0	2
Total international CLH:		39	50	13	12	10	13	7	6	5	5
Total international ≠ CLH :		3	0	2	2	2	2	1	3	0	2
Total international (CLH + ≠ CLH) :		42	50	15	14	12	15	8	9	5	7
Total national :		8	16	4	2	0	0	4	3	0	6
TOTAL :		50	66	19	16	12	15	12	12	5	13

B.9.5.4. Service des droits de l'enfant

Le Service des droits de l'enfant assure la coordination transversale en matière de droits de l'enfant. À cet effet, il participe aux réunions internationales (ONU, COE) et nationales relatives aux droits de l'enfant dans un but de promotion des droits de l'enfant ainsi que de veille réglementaire. La mise en œuvre en est assurée par des activités de sensibilisation du grand public et de réseautage, voire de formation continue des professionnels en contact avec des mineurs. Il est en charge de l'élaboration d'une stratégie nationale pour les droits de l'enfant.

Le dialogue en ligne entre le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et la délégation du Luxembourg, du 19 au 21 mai 2021, a constitué le moment phare de l'année écoulée. Son objet a été d'examiner les 5^e et 6^e rapports périodiques du Luxembourg en application de l'article 44 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) à la lumière également des rapports alternatifs transmis par l'OKaJu et trois ONG. Les *Observations finales* du Comité soulignent la nécessité d'élaborer un plan d'action national en faveur de la mise en œuvre concertée et cohérente de la CIDE. Les travaux de préparation et de consultation ont été lancés par la suite, en vue de l'élaboration d'un plan d'action national tel que demandé par le Comité et d'un plan d'action national de garantie pour l'enfance conformément à la recommandation 2021/1004 du Conseil du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance.

Le droit à la participation des enfants, tel que défini à l'article 12 de la CIDE, a constitué le fil rouge des activités de sensibilisation en 2021. Ce principe fondamental des Droits de l'enfant se trouve également au cœur du projet de stratégie pour les droits de l'enfant du Conseil de l'Europe et de la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant. Il octroie aux enfants le droit d'être entendus et de s'exprimer sur toutes les décisions les concernant, que ce soit à la maison, au sein de leur communauté, à l'école ou sur des questions personnelles d'ordre juridique ou administratif.

Dès lors, ce principe a été promu lors des activités suivantes :

- la traditionnelle *Kannerrechtsfest*, journée de sensibilisation aux droits de l'enfant à destination des familles au Parc Merveilleux de Bettembourg, illustrée par une [vidéo](#) ;
- la réalisation d'une [vidéo sur les droits de l'enfant](#) ;
- le concours [Deng Zukunft. Deng Stämm](#) invitant les jeunes à répondre par une création artistique à la question Comment t'imagines-tu le monde de l'après-COVID ?, organisé en collaboration avec le Comité luxembourgeois pour l'UNICEF. Le premier prix constituait une [entrevue](#) avec le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse lors de laquelle les jeunes ont discuté avec le ministre de leurs propositions de changement.

Diverses activités en coopération ont été poursuivies :

Sensibilisation des enfants et des jeunes :

- en partenariat avec le Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle, continuation des travaux d'adaptation au contexte national d'une bande dessinée française, de la maison d'édition Bayard, *Stop aux violences sexuelles faites aux enfants*;
- en collaboration avec ECPAT Luxembourg :
 - un déjeuner-échange *Le pouvoir des mots : Comment parler des violences sexuelles contre les enfants ?*, à destination des professionnels en contact avec des enfants et adolescents et des professionnels des médias ;
 - des spectacles de magie dans le but de sensibiliser le grand public et principalement les enfants au risque d'abus sexuel ;
- dans le cadre de la journée mondiale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2021, un catalogue de toutes les activités proposées par les organes ministériels et la société civile pour commémorer la journée mondiale des droits de l'enfant.

Éducation aux droits de l'enfant :

- Le service a participé à la dixième conférence nationale sur l'éducation non formelle des enfants organisée par le Service national de la jeunesse, portant sur les droits de l'enfant dans l'éducation non formelle.
- Le service a également participé à la foire au matériel didactique et à la bourse d'information sur les droits de l'enfant, organisée par l'OKaJu.

Dans le cadre de la coordination interministérielle de la politique gouvernementale en matière de droits de l'enfant, le service a participé aux travaux interministériels suivants :

- Comité interministériel des droits de l'homme
- Comité interministériel de lutte contre la traite des êtres humains
- Comité interministériel LGBTI
- Comité interministériel de l'Enfance et de la Jeunesse
- Groupe de travail en partenariat avec le ministère des Sports en vue de l'élaboration d'un document stratégique sur la protection du bien-être de l'enfant dans le sport.

Sur le plan international, le service a assuré la représentation du Luxembourg aux réunions des organismes suivants :

- Conseil de l'Europe
 - Comité des parties de la Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote),
 - Comité directeur des droits de l'enfant (CDENF) ;
- Commission européenne
 - Réunions du groupe d'experts informel sur les droits de l'enfant

Afin de mieux faire connaître les droits de l'enfant et l'action du ministère, le Service des droits de l'enfant a entièrement revu et illustré le portail internet <http://droitdelenfant.men.lu> (ou <http://rechtervumkand.men.lu>).

B.10. Direction générale de l'enseignement musical

B.10.1. Législation

Le 16 juillet 2021, le Conseil de gouvernement a approuvé l'avant-projet de loi portant sur l'enseignement musical dans le secteur communal. Les mesures prévues par ce texte forment une nouvelle étape dans la politique de renforcement de la place de l'enseignement musical dans l'Éducation nationale. Le projet de loi résulte d'une intense concertation à tous les niveaux. Une large consultation du secteur de l'enseignement musical a été menée, en même temps que des échanges réguliers avec le ministère de l'Intérieur, le SYVICOL et au sein de la commission nationale des programmes de l'enseignement musical. Les règlements d'exécution prévus par le projet de loi ont également été finalisés et approuvés par le gouvernement.

B.10.2. Échanges interministériels

De nombreux échanges interministériels (avec les ministères de l'Intérieur, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Fonction publique) ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de loi.

B.10.3. Commission nationale des programmes

23 réunions de la commission nationale de l'enseignement musical ont eu lieu avec à l'ordre du jour des propositions de contenus en vue d'adaptations et de modifications du règlement grand-ducal afférent, l'élaboration d'un grand nombre de branches supplémentaires avec leur structure, programme d'études et d'examen, la mise à jour de programmes d'études et d'examens existants. À cet effet, de nombreux groupes d'experts ont été mis en place et se sont réunis au total à 53 reprises.

B.10.4. Commission consultative

Cinq réunions ont eu lieu en vue d'émettre des avis de classement aux communes et syndicats de communes concernant la reconnaissance des diplômes du domaine musical. 66 dossiers de chargés de cours ont été traités et avisés par la commission.

B.10.5. Certificat spécial

Deux demandes d'obtention d'un certificat spécial ont été introduites par les communes ou syndicat de communes pour des personnes ne répondant pas aux critères de formation et d'admission aux emplois de chargés de cours prévus par la base réglementaire. Les deux demandes ont été traitées et évaluées par le commissaire, et avisées positivement par le ministre. Deux certificats spéciaux ont été émis par le ministre.

B.10.6. Surveillance de l'enseignement musical

En vue du contrôle des organisations scolaires (premières et deuxième délibérations des communes) et, le cas échéant, des conventions relatives destinées à l'approbation des ministres compétents, ainsi que du contrôle des listes d'élèves par rapport à la base réglementaire en vigueur, des modèles de fichier spécifiques ont été élaborés par le ministère et mis à disposition des communes pour leur faciliter la saisie.

B.10.7. Stages de formation orchestre

12 élèves issus des conservatoires luxembourgeois ont bénéficié d'un stage de formation orchestre auprès de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL) ou de la Musique militaire grand-ducale.

Suite à une audition-concours pour des stages de formation orchestre au sein de l'OPL, les cinq élèves candidats ont tous été retenus, et bénéficient chacun d'un stage de trois mois à raison d'une semaine par mois.

Deux stagiaires de l'année 2020 se sont vus prolonger leur stage de formation orchestre auprès de l'OPL pour trois mois supplémentaires en 2021.

Parmi les six élèves inscrits à l'audition-concours pour des stages de formation orchestre auprès de la Musique militaire grand-ducale, cinq ont été retenus. Chaque stagiaire a participé aux activités de l'orchestre pendant quatre semaines. Trois élèves ont pu prolonger leur stage d'une semaine.

B.10.8. Subventions au minerval

Suite à la mise en vigueur du règlement grand-ducal du 14 décembre 2016 fixant les conditions et modalités de l'allocation d'une aide à l'enseignement musical, 963 demandes ont été introduites, dont 820 ont été approuvées, 127 ont été refusées, et 16 sont restées incomplètes malgré les demandes de renseignements supplémentaires. Un montant total de 155.807,48 € a été versé aux demandeurs de l'aide étatique.

B.10.9. Formation continue des enseignants

10 formations continues ont été organisées par le ministère. 131 enseignants y ont participé.

B.10.10. Collaborations avec les écoles fondamentales

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, des projets pédagogiques entre écoles fondamentales et écoles de musique, suivant un modèle du ministère, peuvent être autorisés par le ministre, avec une prise en charge financière par le ministère pour la moitié du coût du personnel enseignant de l'école de musique.

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, ces projets pédagogiques se sont étendus aux centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée et aux classes spécialisées d'accueil de l'État. Pour ces projets pédagogiques, le ministère prend à sa charge l'intégralité du coût du personnel enseignant de l'école de musique.

Depuis septembre 2021, de nombreux projets pédagogiques ont été mis en place dans 159 classes au total : 142 projets pédagogiques avec des classes de l'enseignement fondamental dans les communes de Bertrange, Bettendorf, Consdorf, Contern, Dalheim, Echternach, Habscht, Hesperange, Junglinster, Mamer, Mondorf-les-Bains, Reckange-sur-Mess, Sandweiler, Schengen, Schuttrange et Steinsel ; 15 projets avec des classes dans deux centres de compétences, au Centre de logopédie à Strassen et à l'annexe du Centre pour le développement intellectuel à Echternach ; trois projets avec des classes spécialisées d'accueil de l'État à Weilerbach.

B.11 Service national de la jeunesse

B.11.1. Offres pédagogiques

Les équipes spécialisées basées dans les quatre centres Marienthal, Hollenfels, Base nautique Lultzhausen et Forum Geeseknäppchen offrent des programmes pour les services d'éducation et d'accueil (SEA), les maisons de jeunes (MJ), les organisations de jeunesse (OJ), les groupes scolaires de l'enseignement fondamental (EF) et de l'enseignement secondaire (ES).

Elles organisent également des formations pour le personnel éducatif de ces structures et pour des animateurs spécialisés. Les équipes éducatives proposent des activités sous les slogans suivants : *Natur erliewen, Sport erliewen, Team erliewen, Medien erliewen, Kreativiteit erliewen*.

Les centres Hollenfels et Marienthal disposent d'une infrastructure permettant aux groupes d'y séjourner. En 2021, le nombre de nuitées à Hollenfels s'est élevé à 1.450 et à 4.265 au Marienthal.

B.11.1.1. Natur erliewen

Hollenfels offre des activités *Natur erliewen*. Ces activités se déroulent principalement au centre même (2.371 participants). L'équipe encadre également des activités à la ferme pédagogique du Marienthal (1.117 participants).

L'équipe *Natur erliewen* a proposé sept formations continues pour enseignants (85 participants), 25 formations pour personnel de maisons relais (468 participants) et 20 workshops/formations pour multiplicateurs (307 participants). En tout, 860 personnes ont participé aux 52 activités de formation (219 heures de formations au total).

L'équipe éducative a contribué à l'offre du réseau de formation *Bauernhofpädagogik in der Großregion*. Elle est engagée dans le réseau de l'Éducation au développement durable de la Grande Région et du Benelux. Elle coopère en outre avec le centre de jeunesse écologique de Sremski Karlovci en Serbie.

B.11.1.2. Sport erliewen

Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade par la Base nautique Lultzhausen. Les différentes activités ont enregistré un total de 7.464 participations.

En collaboration avec l'École nationale de l'éducation physique et des sports, des formations de spécialisation pour freelances dans les disciplines VTT, escalade en salle, sports nautiques, voile et sports freestyle ont attiré 73 participants.

À ces activités régulières s'ajoutent les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (68 participants), la régate *Sailing schools* en partenariat avec le Groupe luxembourgeois de Croisières et de Régates (156 participants, dont 56 skipper et co-skipper), ainsi que l'organisation du *Freestyle Tour* au Grand-Duché (96 participants).

La *Nuit du Sport* était de retour avec 3.500 participants. 17 communes et organisateurs ont proposé une soirée d'activités sportives originales.

Après une édition pilote en 2020, le SNJ a organisé la deuxième édition du *BeActive@Jugendhaus* au mois de septembre avec 350 de participants.

B.11.1.3. Team erliewen

Activités team-building

Sous la dénomination commune *Team erliewen*, le centre Marienthal propose des stages autour de la dynamique de groupe. 8.860 jeunes ont participé aux différents stages (team-building-parc, VTT-Tandem, tir à l'arc, parc à cordes, escape area, etc.).

Activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles

Le SNJ a organisé, en partenariat avec le Groupe animateur (une association de jeunes animateurs), 24 camps, colonies ou weekends avec 816 participants au total.

Quatre activités dans le domaine de l'écologie et de l'environnement (77 participants), 14 activités internationales et multiculturelles (252 participants), quatre activités artistiques (134 participants) et quatre activités sportives et de plein air (100 participants) ont été organisées en partenariat avec d'autres associations.

Au total, le SNJ a coorganisé 60 activités avec 1.379 participants.

Peer Mediation/S-Team : Setz dech an !

101 jeunes médiateurs ont terminé leur formation en médiation scolaire en 2020-2021. Ces élèves ont suivi leur formation soit auprès du SNJ (79 élèves), soit au sein de leur école (22 élèves).

2020-2021 était une année de transition entre le projet *médiation par les pairs* existant depuis plus de 20 ans dans un grand nombre de lycées, écoles fondamentales et maisons relais et son successeur, le nouveau projet *S-Team : setz dech an !*. Ce projet met davantage l'accent sur la prévention de la violence entre jeunes au sein des structures scolaires et d'accueil.

En 2021, 50 encadrants issus d'écoles ou de lycées ont participé aux formations pour ce nouveau projet et 14 éducateurs ont suivi la formation *S-Team pour maisons relais*.

17 lycées, trois écoles fondamentales et trois maisons relais ont participé au nouveau projet.

Celui-ci est coordonné par le SNJ avec le soutien du SCRIPT et du CePAS.

Formations pour animateurs

En 2021, 741 personnes ont participé aux formations pour aide-animateurs et animateurs, organisées par le SNJ en partenariat avec le Groupe animateur, l'École de musique de l'UGDA, Natur & Umwelt, Nordstadjugend et EVEA (*Europäische Vereinigung für Eifel und Ardennen*). 28 animateurs ont participé à deux formations spécifiques pour chefs de camp.

Six journées d'échanges sur les formations pour animateurs avec au total 132 participants ont été organisées par la commission consultative à la formation de l'animateur.

En 2021, 665 nouveaux brevets (275 brevets d'animateur A, 206 brevets d'animateur B, 77 brevets d'animateur C, trois brevets d'animateurs D, 28 brevets d'animateur E et 76 brevets d'animateur F) ont été émis.

B.11.1.4. Medien erliewen

Media factory

L'équipe *Medien erliewen* au Marienthal a proposé des stages permettant de réaliser ses propres créations audiovisuelles. D'autres stages permettent de développer une approche critique des médias.

En tout, les activités ont compté un total de 442 participations issus de 28 groupes différents.

L'équipe éducative a soutenu 12 personnes dans leurs démarches de tournage et montage à travers les séances de coachings et workshops. 51 prêts de matériel audiovisuel ont été comptés en 2021.

Le concours *Crème Fraîche*, organisé dans le cadre du *Luxembourg City Film Festival*, comprend deux volets, les *60 second clips* (12 clips reçus en 2021) et *scénario* (14 projets en 2021). Les finalistes ont pu montrer leurs projets devant 450 spectateurs au cinéma Kinopolis, Kirchberg. Le tournage du scénario gagnant *Nice to meet you* de l'année 2020 a été réalisé en 2021, en partenariat avec le CNA.

BEE SECURE

Le SNJ assure la coordination de l'initiative gouvernementale *BEE SECURE*. Il organise les sessions d'information et de sensibilisation aux risques et aux opportunités liés aux TIC auprès des enfants, des jeunes et de leur entourage. Dans ce cadre, il publie des dossiers d'information et des guides

pratiques et met ces informations à disposition via ses sites internet, les réseaux sociaux et la presse nationale. À ces dossiers s'ajoutent des campagnes destinées au grand public.

Le SNJ a organisé 1.091 formations dans le cadre scolaire (environ 22.000 jeunes sensibilisés), 29 sessions dans le cadre du secteur jeunesse (environ 300 jeunes), 25 soirées d'information pour les parents et le grand public et 31 formations pour les multiplicateurs (environ 465 enseignants et éducateurs).

La campagne de sensibilisation *Bass de sécher ?! (Es-tu sûr(e) ?!)* a pris fin avec l'année scolaire 2020-2021. Elle a abordé l'impact que les images peuvent avoir sur la vie des jeunes. L'objectif était d'inciter les jeunes à réfléchir avant de publier en ligne une photo ou, plus généralement, un contenu les concernant, eux ou d'autres personnes.

En 2021-2022, la campagne *À quel point es-tu connecté ?* se penche sur la consommation numérique quotidienne des gens. Un test interactif sur www.superuser.lu incite les utilisateurs à réfléchir à leur propre consommation numérique quotidienne. Voir le [rapport annuel de BEE SECURE](#).

Le SNJ représente également le Luxembourg au sein du réseau international *Insafe* et *INHOPE*, qui regroupe les différents *Safer Internet Centres* du monde entier.

B.11.1.5. Kreativitéit erliewen

Makerspace Base 1

Le SNJ anime au Forum Geesseknäppchen le *makerspace Base1*, un espace équipé de différents outils techniques et animé par une équipe de huit experts dans des domaines variés tels que l'électrotechnique, la programmation, l'impression 3D ou le design. Le *coding* est promu à travers un accord de partenariat avec l'asbl Code Club Luxembourg.

Pendant le *Walk-in*, les jeunes peuvent réaliser leurs propres projets avec le soutien des experts sur place. En 2021, le *Walk-in* a comptabilisé 1.812 visiteurs.

Le *makerspace* offre aussi des workshops dans différents domaines pour des groupes des établissements d'éducation formelle et non formelle. En 2021, plus de 67 groupes ont profité de cette offre.

Lors du *Summercamp 2021*, les 15 jeunes participants ont réalisé un projet de robot.

En juin et juillet, le SNJ a organisé la deuxième édition du *Makerfest@Jugendhaus* avec la participation de neuf maisons de jeunes.

Le projet *FNR PSP-Classic Makerkoffer* a pris fin en avril 2021. Trois coffrets ont été créés sur les thèmes *Coding*, *Wearables* et *Electronic*. Les *Makerkoffer* ont été utilisées lors d'événements tels que la *Foire vun der Jugendarbecht*, le *Makerfest*, le *Summercamp* et de nombreux ateliers du *Base1*. Au total, plus de 190 enfants et jeunes et plus de 420 éducateurs ont été en contact avec les *Makerkoffers*.

IN:CUBATOR

Le SNJ propose un espace de coworking aux jeunes qui ne trouvent pas de locaux ailleurs pour se réunir et travailler sur leurs projets. Cet espace, qui se trouvait initialement au Forum Geesseknäppchen a fait peau neuve avec une nouvelle identité — *IN:CUBATOR — Initiatives de jeunes* — et a investi les lieux de l'ancien siège du SNJ au 138, bd de la Pétrusse au centre-ville. L'adhésion au *IN:CUBATOR* se fait sous contrat renouvelable annuellement. Actuellement, 32 associations y sont inscrites.

Via le dispositif *Projet GO*, le SNJ dispose d'un moyen de soutien financier pour des microprojets. En 2021, ce dispositif a permis de soutenir 17 projets.

B.11.2. Soutien à la transition vers la vie active

Le SNJ a parmi ses missions celle de soutenir les jeunes pendant la phase de transition vers la vie active en offrant information et conseil sur les offres de formations, la vie professionnelle et les alternatives à l'inactivité. Durant tout leur parcours dans une des offres du SNJ, les jeunes bénéficient d'un accompagnement individuel en vue d'une réintégration à l'école ou à une formation, un accès à la vie professionnelle ou dans leur choix d'une alternative concrète à l'inactivité. Pour remplir ces missions, le SNJ s'appuie sur un réseau d'antennes locales réparties à travers le pays.

En 2021, le SNJ a édité pour la première fois le rapport sur le décrochage au Luxembourg portant sur les années scolaires 2016-2017 – 2019-2020 (voir partie Enquêtes et études page 104).

B.11.2.1. Offres pour jeunes en transition

Service volontaire

En 2020-2021, 457 nouveaux volontaires se sont engagés à plein temps pour une durée entre deux semaines et 12 mois dans une mission d'utilité publique au Luxembourg ou bien au-delà des frontières. Avec 2.787 de volontaires par mois, une augmentation de plus de 20 % a été constatée par rapport à l'année scolaire précédente. 390 jeunes se sont engagés au niveau national, 61 en Europe et six en mission dans un pays en voie développement. 289 organismes de droit public ou privé ont détenu en 2021 un agrément pour accueillir ou envoyer des volontaires, dont 45 ont reçu un nouvel agrément au cours de l'année.

Le Service volontaire national (SVN) s'adresse à des jeunes résidents qui désirent s'investir dans une mission d'utilité publique au Luxembourg. Les volontaires et les organisations sont accompagnés lors de leurs missions par un agent d'une antenne locale du SNJ. Cet accompagnement individuel est complété par des sessions d'introduction préparant les jeunes à leur engagement et des rencontres thématiques sur des sujets tels que la citoyenneté et l'identité au niveau régional.

Le Service volontaire européen (SVE) est co-financé par le Corps européen de solidarité (CES), une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires dans le cadre de projets destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. En 2020-2021, 18 volontaires étrangers ont été accueillis au Luxembourg, et 43 jeunes résidents ont été envoyés à l'étranger.

Le Service volontaire de coopération (SVC) s'adresse à des jeunes et des organisations ayant un profil et une mission dans le domaine de la coopération. Dans un contexte de crise sanitaire compliqué, seulement cinq jeunes résidents ont pu entamer une mission de coopération et un jeune venant d'un pays tiers a été accueilli au Luxembourg en 2020-2021.

28 sessions de formation ont été organisées à l'attention de 171 participants dans le cadre du cycle de préparation et de formation à un service volontaire à l'étranger (SVC et SVE).

Ateliers

Les ateliers permettent aux jeunes de rompre avec une période d'inactivité et de s'impliquer avec leurs idées et talents dans des ateliers pratiques tout en jouissant d'un accompagnement personnalisé pour développer un projet d'insertion réaliste.

En tout, 75 participants de plus de six nationalités différentes ont été accueillis sur les trois sites du SNJ (Colmar-Berg, Luxembourg-Ville et Esch/Alzette) pour une durée d'une semaine à 12 mois, avec en moyenne 72 jours de présence par jeune. Parmi ces participants âgés en moyenne de 20,6 ans, huit jeunes avaient le statut de bénéficiaire de protection internationale. 57 jeunes ont quitté les ateliers pendant l'année scolaire 2020-2021. Ils ont soit renoué avec l'école ou une formation qualifiante (17 jeunes), effectué un service volontaire (11) ou conclu un contrat de travail (huit). Pour 21 jeunes, aucune information n'est disponible. Ainsi, pour plus de 63 % des jeunes, la participation à un atelier pratique a constitué un tremplin efficace.

B.11.2.2. Maintien scolaire et remédiation au décrochage

Le SNJ a comme mission de proposer des activités périscolaires visant le maintien scolaire, d'organiser l'échange avec les lycées concernant les élèves en risque de décrochage et d'assurer un suivi des décrocheurs scolaires. Dans ce contexte, les agents du SNJ adoptent une démarche proactive, en partenariat avec les acteurs du monde scolaire.

Accompagnement des élèves à risque de décrochage

L'expression « élèves à risque de décrochage » désigne des élèves en transition vers un apprentissage ou une nouvelle filière scolaire et ne disposant pas de solution stable pour leur apprentissage ou leur formation. Pendant l'année scolaire 2020-2021, les agents du SNJ ont analysé la situation de 1.616 élèves à risque identifiés par leur personne de référence dans les lycées (enseignant bénéficiant d'une décharge spécifique pour ce travail). La prise de contact avec ces élèves est facilitée par les interventions en classe réalisées en amont dans les lycées partenaires (activités *Op der Sich no enger Ausbildungsplaz* — OSNA, visites en classe, réunion parents). En 2020-2021, les agents du SNJ ont réalisé 96 journées OSNA et 167 visites en classe. 22 classes ont été reçues dans une antenne locale du SNJ.

Suivi des décrocheurs

Les agents du SNJ ont contacté individuellement 1.293 décrocheurs scolaires sur base de listes mensuelles afin de s'informer sur leur situation et leurs besoins. L'objectif de cette mesure est d'identifier les jeunes qui ont besoin d'aide pour pouvoir renouer avec une activité et de les inviter à un premier entretien.

Classes d'orientation

Le SNJ collabore depuis 2015-2016 avec le Lycée Bel-Val (LBV) pour offrir des classes d'orientation dans un environnement extrascolaire et scolaire adapté aux besoins du jeune. Ainsi, les jeunes participent en dehors des leçons d'enseignement à un stage d'orientation ou un service volontaire qui ensuite est pris en compte lors de la décision de promotion à la fin de l'année scolaire.

En 2020-2021, sept apprenants inscrits à ces classes au LBV ont aussi bénéficié d'un suivi du SNJ.

Ce modèle de collaboration entre éducation formelle et non formelle a suscité l'intérêt d'autres lycées. L'évolution dans un contexte de crise sanitaire compliqué a entravé les démarches des lycées intéressés à développer de nouveaux projets. Néanmoins, une coopération avec l'École nationale des adultes (ENAD) a pu démarrer à la rentrée 2021-2022.

Stages de découverte

Les stages de découverte du SNJ permettent aux jeunes, qui ne sont plus scolarisés et qui ne travaillent pas, de confirmer leur projet professionnel ou bien encore de décrocher un contrat d'apprentissage. En 2020-2021, 182 stages de découverte ont été organisés auprès de 139 entreprises ou organisations disposées à encadrer un jeune malgré les restrictions sanitaires.

Catalogue-formation

Le catalogue-formation du SNJ complète l'offre de soutien aux jeunes en transition vers la vie active en proposant des formations dans les domaines suivants : projet de vie, pratique professionnelle, life skills et développement personnel. Certaines formations ont dû être prestées en ligne. Cependant en respectant les restrictions sanitaires en vigueur et en appliquant la limite de 10 participants par formation, la majorité a pu être organisée en présentiel. En tout, 45 formations avec 230 participants ont eu lieu.

B.11.2.3. Maison Eisenborn

La *Maison Eisenborn* est une structure de logement temporaire qui accueille des jeunes âgés de 18 à 30 ans, qui font face à un problème de logement dans le cadre d'une mobilité internationale, comme un service volontaire (12 chambres sont réservées à cette fin) ou n'ayant pas ou plus d'attaches familiales au Luxembourg (quatre chambres).

En 2020-2021, huit volontaires étaient logés à la *Maison Eisenborn*. 12 jeunes étudiants ont pris adresse à Eisenborn et y ont logé occasionnellement, p. ex. pendant leurs vacances de semestre, pour un weekend à passer avec leurs amis au Luxembourg, ou encore pendant un stage dans le cadre de leurs études supérieures.

B.11.3. Innovation

B.11.3.1. Formation continue

Offres en formations continues

La formation des référents pédagogiques pour l'éducation plurilingue d'une durée de 30 heures se compose de cinq modules. En 2021, 102 personnes étaient inscrites à la formation, réparties en sept groupes, dont trois groupes en luxembourgeois et allemand et quatre groupes en français.

Des réunions d'échanges pour les référents pédagogiques ont également été organisées à Esch-Belval, Luxembourg-Ville et Marienthal. En 2021, 69 personnes y ont participé.

Pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et structures de jeunesse, 28 formations ont été organisées avec 294 participants. Dans le contexte de la crise sanitaire, 14 ont dû être annulées.

16 formations sur le cadre de référence de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes ont été réalisées dans le cadre du cycle de formation de début de carrière de l'IFEN.

Validation des formations

La validation des formations continues pour le personnel du secteur de l'éducation non formelle est assurée par la Commission de la formation continue. En 2021, 340 demandes provenant soit d'organismes de formations continues (208), soit directement de services d'éducation non formelle (132) ont été traitées. Sur ces 340 demandes, 315 ont obtenu une validation.

Réorganisation de la formation continue

En 2021, un nouveau dispositif de la formation continue pour le secteur de l'éducation non formelle a été développé et lancé à la fin de l'année. L'objectif principal est de fournir une offre de formation continue de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins du personnel de ce secteur comme annoncé dans le programme gouvernemental 2018-2023. Ce dispositif est piloté par la Commission de la formation continue et il est coordonné par le SNJ. Le programme annuel est composé de formations continues élaborées et organisées par des agences de formation continue, toutes conventionnées avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Les formations continues du programme 2022 publiées sur le portail www.formation.enfancejeunesse.lu sont toutes validées pour la reconnaissance des heures obligatoires à effectuer par le personnel du secteur de l'éducation non formelle. De plus, elles sont entièrement financées par l'État et le public cible peut y participer gratuitement à condition de respecter le crédit d'heures formation continue alloué annuellement à chaque structure de l'éducation non formelle. L'année 2022 constituera une année de transition au cours de laquelle le dispositif sera plus amplement développé et étendu. Il est en effet prévu d'y intégrer des offres supplémentaires comme l'accompagnement professionnel sous forme de supervision d'équipe ou de coaching de dirigeant.

B.11.3.2. Publications

Suite aux réunions de la commission du cadre de référence, le SNJ et le ministère ont publié une nouvelle édition du *Cadre de référence sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes* en français et en allemand.

Afin de soutenir le développement de la qualité dans l'éducation non formelle, le SNJ édite des dossiers pédagogiques à l'attention du personnel éducatif. Ces publications sont regroupées en différentes séries. En 2021 ont été édités dans la série *Guides pédagogiques*, le dossier *Créativité, Art, Esthétique* ; dans la série *Études et conférences*, le dossier *Collaboration avec les parents et*

littératies plurilingues et dans la série *Développement Qualité* la publication *Les caractéristiques de l'éducation non formelle* (en français et en allemand).

En outre, le SNJ a publié dans le domaine de l'éducation plurilingue trois clips vidéo en français et en luxembourgeois : *Vivre le plurilinguisme ! Encourager les enfants ; Le plurilinguisme au quotidien ; Accompagner les enfants*.

Dans le cadre du projet *COMPARE* de l'Université du Luxembourg, quatre vidéos ont été produites et publiées. Elles mettent l'accent sur la collaboration avec les parents et les littératies plurilingues : *Literacy — Qu'est-ce que c'est ? ; Développer la literacy — Comment et avec qui ? ; Visite des parents Un enrichissement ; Vers un partenariat avec les parents*.

Dans le cadre de la conférence nationale *Les droits de l'enfant dans l'éducation non formelle*, quatre films sur les pratiques éducatives ont été réalisés en collaboration avec différentes structures d'éducation et d'accueil. Un film parole d'expert a également été réalisé pour documenter la conférence.

Le dépliant *L'éducation non formelle dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse* informe le personnel des services éducatifs de manière succincte sur les grands principes pédagogiques de l'éducation non formelle.

Afin d'expliquer aux parents le contenu principal du cadre de référence, des affiches pour les services d'éducation et d'accueil et pour les assistantes parentales ont été réalisées en luxembourgeois et en français. Un *Cahier parents* dénommé *Les enfants dans les services d'éducation et d'accueil* résume la nouvelle édition du cadre de référence.

Une affiche pour informer les enfants sur leurs droits dans un langage adapté à leur âge a également été réalisée et diffusée dans les maisons relais.

Le site www.enfancejeunesse.lu destiné aux professionnels du secteur de l'éducation non formelle a fait peau neuve en 2021. Outre le nouveau graphisme, le site a été repensé pour offrir une meilleure vue d'ensemble et une navigation facilitée.

Le magazine du secteur jeunesse *Youthmag* a été publié à deux reprises. Dans l'édition de printemps, différentes offres de soutien pour la réalisation d'un projet ont été présentées. L'édition d'automne s'est focalisée sur les résultats du *Jugendbericht* et sur le *Jugendpakt*.

B.11.3.3. Projets et campagnes

Projets innovation

Le SNJ offre un soutien financier aux projets des services d'éducation et d'accueil (SEA), des maisons de jeunes (MJ) et aux structures de jeunesse qui ont un aspect novateur dans le domaine de l'éducation non formelle et qui visent le développement de la qualité pédagogique. En 2021, le SNJ a soutenu trois projets du secteur jeunesse (sur sept propositions de projets) et quatre projets d'innovation de SEA (sur 48 candidatures) résultant d'un appel à projets.

Initiative Dobaussen aktiv

À travers l'initiative *Dobaussen aktiv* (être actif à l'extérieur), le SNJ a motivé et soutenu les crèches, maisons relais et les structures de jeunesse à organiser plus d'activités en plein air, et ce par tous les temps et en toutes saisons. Dans ce cadre ont été soutenus un projet pour le secteur jeunesse et quatre projets pour le secteur enfance. À l'aide de l'application *Actionbound*, un concours incitant les jeunes à découvrir leur environnement a été lancé. Celui-ci a vu une participation de 101 jeunes. Pendant les vacances d'été, l'asbl *YAM — Yoga am Minett* a proposé des cours de yoga dans les maisons de jeunes.

En octobre, deux *Journées Outdoor* ont été organisées avec le but d'échanger et de tester des idées pour devenir actif en plein air. Les deux journées ont rassemblé 134 participants issus du secteur de l'enfance et du secteur de la jeunesse.

Campagne #echwëllech kann

Afin de motiver les jeunes à s'épanouir dans leur temps libre et à réactiver leur vie sociale malgré le contexte sanitaire, le SNJ a lancé la campagne #echwëllech kann. De cette campagne est issu le site www.echwellechkann.lu regroupant des activités, des offres d'engagement et des possibilités de soutien de projets.

B.11.3.4. Enquêtes et études

En 2021, le SNJ a lancé plusieurs enquêtes dans différents domaines afin de suivre les réalités dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse.

928 personnes ont participé à l'enquête en ligne *Les expériences des services d'éducation et d'accueil lors de la crise sanitaire liée à la covid-19* entre septembre 2020 et mars 2021.

Avec l'enquête sur les langues familiales des enfants âgés entre 0 et 4 ans, le SNJ a procédé à la collecte de données relatives aux langues familiales des enfants âgés entre zéro et quatre ans et vivant au Luxembourg. 8.900 parents (et tuteurs légaux) ont participé à cette enquête. Les résultats sont en cours d'analyse.

L'enquête sur la consommation des médias des enfants et des jeunes au Luxembourg — BEE SECURE RADAR s'intéresse aux habitudes de consommation des médias. 192 enfants et jeunes ont participé à un premier questionnaire en ligne initié début juillet. Un deuxième questionnaire, en collaboration avec l'institution TNS Ilres, a été initié en octobre. Il s'adressait aux parents d'enfants âgés entre trois et 16 ans. Au total, 412 personnes ont répondu à l'enquête.

Le *Rapport sur les jeunes décrocheurs et jeunes inactifs au Luxembourg*, édité par le SNJ, analyse les statistiques sur le décrochage élaborées avec le SCRIPT. Il décrit aussi les motifs invoqués par les jeunes et les mesures de soutien pour jeunes décrocheurs et jeunes inactifs.

B.11.3.5. Conseil scientifique pour l'éducation plurilingue

Le conseil scientifique qui accompagne la mise en œuvre du programme de l'éducation plurilingue dans la petite enfance s'est réuni une première fois dans sa nouvelle composition les 22 et 23 octobre 2021. Après la fin du premier mandat du conseil scientifique en 2020 et l'évaluation des besoins particuliers dans les crèches, de nouveaux scientifiques internationaux ont été invités à rejoindre le conseil scientifique pour les trois prochaines années.

Lors des deux journées, les membres du conseil scientifique ont visité différentes crèches et échangé avec leurs responsables et référents pédagogiques. Afin d'avoir une vue d'ensemble des crèches au Luxembourg, des agents régionaux ont également été invités à participer à un échange professionnel. Les agents régionaux et les scientifiques ont valorisé l'évolution positive des pratiques dans les crèches depuis le lancement du programme en 2017. Les sujets prioritaires pour les prochaines années ont été discutés, notamment la continuité du programme, le développement professionnel des éducatrices et éducateurs, ainsi que la promotion des expériences de littératie des jeunes enfants dans une approche plurilingue et interculturelle.

B.11.4. Suivi de la qualité dans les structures de l'éducation non formelle

Les agents régionaux du SNJ ont pour mission d'analyser les concepts d'action généraux des SEA et des MJ et les projets d'établissement des assistants parentaux.

96 concepts de SEA, 59 concepts de maisons de jeunes et 27 projets d'établissement des assistants parentaux ont été introduits et avisés en 2021.

Lors de visites sur place, l'adéquation de la pratique éducative avec les concepts d'action généraux et les projets d'établissement est vérifiée.

633 visites dans les SEA, 96 dans les MJ et 454 auprès des assistants parentaux ont été réalisées en 2021.

En raison du contexte de la crise sanitaire, 106 visites n'ont pas pu être effectuées.

Les agents régionaux rédigent annuellement un rapport sur chaque prestataire.

428 rapports sur les assistants parentaux, 715 sur les SEA et 60 sur les MJ ont été rédigés en 2021.

En 2021 la grille de ce rapport a été complètement révisée afin de donner un bilan plus concis et précis en matière de qualité pédagogique.

B.11.5. Accueil au pair

Le SNJ, en tant qu'organe de coordination, de gestion et de contrôle de l'accueil au pair, assure la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes au pair. Il propose des médiations en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune au pair. En 2021, 91 familles et 245 jeunes ont obtenu l'agrément comme famille d'accueil, respectivement l'approbation comme jeune au pair (2020 : 94 agréments, 233 approbations).

On peut constater une constante augmentation de demandes d'approbation depuis la mise en œuvre du dispositif en 2013. Sur les cinq dernières années, croissance de 40 % a été constatée. Par conséquent, les cas où le SNJ doit intervenir en tant que médiateur se multiplient proportionnellement. Depuis 2021, le SNJ invite systématiquement les familles d'accueil et les jeunes au pair à un entretien de médiation en cas d'intention de résiliation de la convention d'accueil. Ainsi, 48 entretiens ont été menés dans ce contexte contre 15 médiations en 2020.

Des procédures de contrôle et d'évaluation plus strictes ont été mises en place. De même la collaboration avec la police judiciaire, l'Inspection du travail et des mines (ITM) et le Comité traite humaine, a été renforcée. Il y a eu un échange avec la Commission consultative des droits de l'homme sur les mesures mises en place par le SNJ. Les agents du SNJ travaillant sur les dossiers au pair ont également participé à une formation afin de parfaire leurs compétences en matière de protection des victimes de la traite humaine. Ils sont aussi formés en matière de médiation.

Afin de leur expliquer leurs droits et devoirs en tant qu'au pair, les jeunes sont obligés de participer à une session d'information à leur arrivée. En 2021, le SNJ a organisé 13 sessions auxquelles 215 au pair ont participé.

Les jeunes, qui ont en moyenne 23 ans, viennent des quatre coins du monde et restent pour la plupart entre dix et 12 mois ; les pays d'origine les plus répandus sont les Philippines (52 au pairs), le Cameroun (34 au pairs), le Brésil (23 au pairs), Madagascar (22 au pairs) et le Mexique (18 au pairs).

Le site bilingue www.au-pair.lu informant les familles et les jeunes sur les modalités de l'accueil au pair au Luxembourg a été adapté aux nouvelles procédures. Ces informations peuvent également être consultées sur www.guichet.lu.

B.11.6. Soutien aux organisations bénévoles

B.11.6.1. Centres de jeunesse

Au centre Erpeldange, 321 jeunes ont participé aux formations, weekends, camps et colonies organisés par des organisations de jeunesse. Le centre a été loué 60 jours, avec un total de 1.627 nuitées au chalet et sous tentes. Au centre Weicherdange, 247 jeunes ont participé aux formations, weekends, camps et colonies organisés par des organisations de jeunesse. Le centre a été loué pendant 95 jours, avec un total de 1.994 nuitées au chalet et sous tentes.

Au centre Larochette, 176 jeunes ont participé à différentes formations et rencontres organisées par le SNJ ou par des services pour jeunes.

Le service de prêt de matériel a traité 164 demandes de matériel pour activités de jeunesse et 532 projets de distributions de matériel lié à la pandémie (tests antigéniques, masques, etc.).

B.11.6.2. Congé jeunesse

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse aux niveaux local, régional et national. En 2021, 265 demandes ont été soumises au SNJ. Au total, 257 demandes, soit un total de 1.196 jours, ont été accordées.

B.11.7. Communication et événements

B.11.7.1. Sites internet et campagnes

Le SNJ a lancé son nouveau site internet www.hey.snj.lu qui regroupe toutes ses offres dans le domaine de la transition vers la vie active : ateliers, formations, service volontaire, stages de découverte, etc. Il s'adresse à tous les jeunes de 15 à 30 ans qui se retrouvent en phase de transition, et remplace l'ancien site www.alj.lu. Ce site bilingue (français et luxembourgeois) est complété par un agenda regroupant les événements en lien avec les différentes offres de la division, un espace dédié aux offres pour lycées et les données de contact des différentes antennes locales et agents.

Dans le contexte du lancement de ce site, une campagne de communication à travers tout le pays et sur divers supports digitaux et physiques a été adressée aux jeunes, parents et professionnels.

B.11.7.2. Événements

Le 6 mai 2021, la soirée de remise de la quatrième édition du *Jugendpräis* a eu lieu en mai au Forum Geesseknäppchen. 46 candidatures ont été soumises dans six catégories différentes. Sur le site www.jugendpraes.lu se trouvent les clips des projets nominés.

Le 30 juin 2021 a eu lieu la cinquième édition de la foire *Deng Zukunft, Däi Wee #Infobourse fir Jonker an Elteren*. Cette bourse aux informations et contacts est le rendez-vous national pour les jeunes qui veulent saisir les opportunités s'offrant à eux, que ce soit en tant qu'étudiant, apprenti ou volontaire. Sur plus de 50 stands, jeunes et parents ont rencontré des représentants d'entreprises, de services d'orientation-information et de la société civile.

Il s'agissait d'un des premiers événements dans le secteur jeunesse sous le régime du CovidCheck. Il a attiré plus de 320 visiteurs.

Le 18 septembre 2021, le SNJ a organisé la 14^e édition du festival *On Stéitsch*. Ce festival promeut les cultures de jeunes et contribue à la visibilité des acteurs du secteur jeunesse et à la mise en évidence de leurs projets (190 jeunes sur scène, 1.760 visiteurs).

Le 30 septembre 2021, plus de 100 personnes ont participé à la soirée de l'engagement 2021 qui valorise les efforts des jeunes participant à des projets de transition vers la vie active (service volontaire, ateliers).

En novembre, la dixième conférence nationale sur l'éducation non formelle avait pour thème Les droits de l'enfant dans l'éducation non formelle. 235 collaborateurs des SEA y ont participé.

La 4^e édition de la *Foire vun der Jugendarbecht* au Forum Geesseknäppchen a compté 180 participants et une trentaine de stands d'information.

Lors de la 34^e remise des brevets d'animateurs du 2 décembre 2021, 220 jeunes animateurs ont reçu leur brevet d'animateur. Les 8 et 9 décembre 2021, le SNJ a organisé une conférence européenne *Échanger sur la valorisation de l'engagement des jeunes et le travail de jeunesse dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie* à l'abbaye de Neumünster. 40 participants venant de 13 pays différents ont participé à cet événement, financé par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+.

B.12 SCRIPT

Le SCRIPT (Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques) est un des moteurs principaux de développement du domaine de l'éducation au Luxembourg. Il est chargé de mettre en œuvre les priorités de la politique éducative et de contribuer ainsi au développement de la qualité scolaire.

Malgré les restrictions liées à la COVID-19, le SCRIPT a poursuivi son travail au service de tous les acteurs du système éducatif. En 2021, un certain nombre de projets ont pu être mis en place, d'autres projets ont été adaptés aux exigences de la situation.

B.12.1. Divisions du SCRIPT

Le SCRIPT compte six divisions, dont chacune a des attributions spécifiques.

B.12.1.1. Division de l'innovation pédagogique et technologique

La Division de l'innovation pédagogique et technologique est un « incubateur » de projets novateurs, notamment dans les domaines de la pédagogie, de la technologie, de la culture, des médias et du développement durable.

La gestion de la pandémie a joué un rôle important pour la Division en 2021. Néanmoins, un certain nombre de projets d'envergure ont pu être lancés et mis en œuvre.

Dans le domaine de la digitalisation, la mise en place de la stratégie [einfach digital](#) a progressé tout au long de l'année. À l'enseignement fondamental, le codage et la pensée computationnelle (www.educoding.lu) ont été introduits dans les cycles 1 à 3 (après le cycle 4 en 2020). À ces fins, les écoles ont reçu un kit de démarrage (*starter kit*) qui contient un équipement numérique et du matériel didactique pour enseigner la pensée computationnelle de manière ludique. L'accent est mis avant tout sur des activités et du matériel hors ligne, de sorte à réduire le temps d'écran. Le SCRIPT a organisé avec succès cinq ateliers intergénérationnels à travers le pays pour faire découvrir le *coding* aux parents et aux enfants.

À l'enseignement secondaire, la nouvelle discipline *Digital sciences* a été introduite, d'abord en classe de 7^e dans 18 écoles pilotes, avant d'être généralisée progressivement jusqu'en classe de 5^e à partir de l'automne prochain. Commun à tous les ordres d'enseignement, le cours, d'une leçon hebdomadaire, peut être enseigné aussi bien en français qu'en allemand ou en luxembourgeois, avec une initiation au vocabulaire anglais. La nouvelle discipline s'oriente autour de six grandes thématiques dans le cadre desquelles les dimensions techniques, mais aussi proprement humaines de la digitalisation sont abordées. Autant les productions réalisées que le processus d'apprentissage seront évalués, et ce à l'aide d'un système de badges (www.edupass.lu) témoignant de l'acquisition de compétences de manière innovante (*Mon monde digital et moi ! #communication #algorithms / Le World wide web, sa toile et moi ! #critical thinking #cybersecurity / Do you speak Informatique? Ma langue, leur langue ! #big data #internet of things / Le jeu, analogue ou digital, en solitaire ou ensemble, tout un programme ! #programming, #computational thinking, #collaboration / Le robot, partenaire pour le meilleur et le pire ? #robotics / Une machine plus rusée que moi, ça existe ? #Artificial intelligence, #creativity*).

D'autres projets dans le domaine de la digitalisation ont également été réalisés, comme par exemple la co-organisation de la formation [Elements of AI](#) et l'organisation de la [First Lego League](#). Le SCRIPT a aussi été impliqué dans divers projets européens tels que [AI4teachers – AI for and by teachers](#) qui met l'accent sur la sensibilisation des enseignants à l'intelligence artificielle dans le contexte scolaire.

La Division a soutenu des projets innovants dans les écoles, comme le projet [Smart Schoul 2025](#) mis en œuvre au Lycée Edward Steichen à Clervaux en collaboration avec l'Université du Luxembourg et le Fonds National de la Recherche. L'objectif de *Smart Schoul 2025* est de créer un environnement

fertile pour inciter les élèves à utiliser la technologie de manière créative, indépendante et responsable.

Enfin, en 2021, le SCRIPT a de nouveau envoyé chaque mois une *newsletter* [edumedia](#) à plus de 2.500 enseignants, résumant l'actualité pédagogique du monde de la digitalisation.

La Division de l'innovation pédagogique et technologique a continué à développer les projets dans le domaine de l'éducation au développement durable. Le projet [Léieren am Gaart](#) est le fruit d'une collaboration avec le Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL) d'Esch-sur-Alzette, le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Il s'agit d'établir un réseau de jardins pédagogiques pour en soutenir la promotion et l'utilisation didactique, avec un encadrement professionnel des différents acteurs. Après l'élaboration du concept, un site internet et une mallette pédagogique pour jeunes jardiniers ont été développés.

Le SCRIPT est également impliqué dans le projet du *Centre d'environnement et d'éducation Matgesfeld*, une coopération avec la commune de Sanem et la Direction de région concernée. Le but consiste en la création d'un lieu d'éducation au développement durable. Il offrira les conditions favorisant un apprentissage fondé sur la pratique active et la découverte de l'environnement par tous les sens.

Le projet [Fuerschen dobaussen](#) (*FuDo*) a été développé et mis en œuvre en étroite collaboration avec la Direction de région 10 de l'enseignement fondamental. Les compétences visées dans le Plan d'études pour la discipline de l'Éveil aux sciences des cycles 2 et 3 et des Sciences humaines et naturelles du cycle 4 se prêtent particulièrement bien à un apprentissage en plein air. Le projet *FuDo* met l'accent sur l'acquisition de ces compétences scientifiques dans les environs immédiats de l'école, que ce soit un environnement naturel ou urbain.

Le projet pilote *Oeko-Check* qui mobilise de nombreux partenaires, a été lancé dans trois lycées (Lycée technique d'Ettelbruck, Maacher Lycée Grevenmacher et Lycée Huber Clément). Il s'agit dans un premier temps de dresser un état des lieux qui servira de point de départ aux discussions de la communauté scolaire. Puis, des pistes seront ouvertes pour mettre en place des initiatives et actions concrètes pour améliorer la performance écologique du lycée, voire stimuler d'autres projets pédagogiques autour du développement durable.

En juin 2021, le SCRIPT a organisé avec la *Plateforme de l'éducation à l'environnement et au développement durable* et le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, la deuxième édition de la *Foire de l'éducation au développement durable* afin de présenter les diverses offres pédagogiques en matière de développement durable et de faciliter l'échange entre les multiples acteurs en la matière. 32 stands d'organisations non gouvernementales, de lycées et de ministères ainsi que 120 personnes ont été réunis lors de cette rencontre digitale.

Un autre projet attrayant, né d'une coopération entre l'Université du Luxembourg et le SCRIPT et lancé dans les écoles le 21 septembre 2021, est celui des [Concept maps](#) (cartes conceptuelles). Il s'agit d'un outil d'apprentissage innovant pour promouvoir la pensée systémique et développer les compétences de résolution de problèmes complexes chez les enfants et les jeunes.

B.12.1.2. Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques

La Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques élabore et promeut des projets, des initiatives, des activités et des événements qui sont complémentaires à l'offre scolaire basée sur les programmes officiels.

2021 est restée marquée par les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19. Afin de permettre aux écoles de continuer à profiter de l'offre du SCRIPT, la Division a élaboré des projets spécifiques, mais a aussi modifié certains projets existants.

Un accent particulier a été mis sur [shouldoheem On Air!](#). Lancé en 2020, ce projet destiné aux enfants scolarisés au niveau de l'enseignement fondamental s'est étendu jusqu'à la fin du premier

trimestre de l'année scolaire 2021-2022. *schouldoheem On Air!* était composé d'un programme diversifié de vidéos à valeur éducative qui proposaient entre autres la lecture d'histoires, des défis de danse ainsi que des spectacles de théâtre et de musique réalisés par l'équipe de [mimamu](#) (*Mir maache Musek*) et de [makedra](#) (*Maach (k)een Drama*).

En mars 2021, le SCRIPT a créé le site internet [kannerzait.lu](#) qui fournit aux élèves et à leurs parents des idées d'activités de loisirs à faire dans la nature ou à la maison. Il présente entre autres des expositions adaptées aux enfants et/ou aux adolescents, des pièces de théâtre destinées à un jeune public, des activités sportives, des randonnées ou encore des instructions de bricolage.

La campagne [Liesen.lu](#) a été lancée dans l'objectif de promouvoir la lecture dans un contexte scolaire et extrascolaire. Dans le cadre de cette campagne, la bibliothèque en ligne [read-y](#) a été mise en place en 2020. À travers l'application *Sora*, les lycéens qui fréquentent les établissements publics ou les écoles privées appliquant le programme national accèdent gratuitement à plus de 20.000 livres numériques, principalement en langue anglaise, allemande et française. Les membres de la direction des lycées, les enseignants et les bibliothécaires peuvent également se connecter à la bibliothèque en ligne.

D'autres outils proposés par le SCRIPT dans le cadre de la promotion de la lecture sont les applications [Antolin](#) et [onilo.de](#). Des podcasts avec des personnalités publiques ainsi que l'organisation de lectures de livres par des auteurs luxembourgeois dans les établissements de l'enseignement secondaire comptent aussi parmi l'offre du SCRIPT.

Dans le cadre de la promotion de l'activité physique dans les écoles, la *Fit a monter-d'Beweeegungskëscht* est mis à disposition de tout le personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental depuis la rentrée scolaire 2021-2022. Ce coffret vise à soutenir le développement des compétences motrices des élèves. Il propose 332 activités s'articulant autour des projets *Bicycool*, *Clever move* et *Mobak*.

À côté de la promotion du bien-être physique, le SCRIPT a lancé un certain nombre d'initiatives en ce qui concerne la promotion du bien-être, notamment au niveau de l'éducation sexuelle et affective. L'exposition *Mon corps est à moi* a été organisée du 21 avril au 14 juillet 2021 à plusieurs endroits différents. Elle était destinée aux élèves des cycles 3 et 4 de l'enseignement fondamental, aux enseignants intéressés et au personnel du secteur psycho-socio-éducatif. L'objectif de cette exposition était de sensibiliser les élèves aux violations des limites sexuelles, mais aussi de renforcer leur estime de soi et leurs compétences d'autoprotection. Des informations sur le droit des filles et des garçons à être protégés et aidés ont aussi été fournies aux visiteurs.

Dans le domaine de la promotion de l'entrepreneuriat, le projet *Sustainable Entrepreneurial Schools* a été élargi. Les lycées participants (12 en 2021) s'engagent à cultiver l'esprit de la durabilité et l'esprit d'entreprise. Un des objectifs majeurs est de favoriser l'esprit d'initiative et la créativité des jeunes. Le 30 septembre 2021, le SCRIPT a mis en place la première édition de la journée intitulée *Sustainable Entrepreneurial Schools Day* au cours de laquelle les différents partenaires du projet et les représentants des lycées se sont rencontrés.

Organisé par le SCRIPT en collaboration avec les Rotondes, le [Kulturrallye](#) offre depuis 2009-2010 l'occasion aux élèves de la voie de préparation de jeter un coup d'œil derrière les coulisses de certaines institutions culturelles pendant une période de trois semaines et découvrir ainsi différents métiers du domaine culturel. 24 institutions culturelles ont participé à l'édition 2021 du *Kulturrallye* du 19 avril au 17 mai.

B.12.1.3. Division du développement du curriculum

La Division du développement du curriculum accompagne les commissions nationales de l'enseignement fondamental (CN-EF) et de l'enseignement secondaire (CN-ES) dans leur travail de développement et d'actualisation des programmes scolaires et assure leur mise en réseau. Elle veille à la continuité et à la cohérence des programmes et travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs qui contribuent à assurer l'accompagnement scientifique du développement

curriculaire. Dans le cadre de ses missions, la Division coordonne les travaux curriculaires qui découlent de la diversification de l'offre scolaire.

Refonte de la procédure du développement de programmes à l'enseignement secondaire

La Division examine la procédure de création et de révision des programmes scolaires afin de mettre en place des outils pratiques à libre usage des Commissions nationales des programmes et de promouvoir la cohérence entre les différents programmes scolaires.

Révision des programmes disciplinaires à l'enseignement secondaire

De nombreux programmes disciplinaires de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire classique ont été révisés et adaptés aux exigences d'un enseignement moderne. La Division du développement du curriculum a accompagné ces travaux en mettant à la disposition des groupes de travail les ressources et l'appui nécessaires. Par ailleurs, en collaboration étroite avec la Direction générale de l'enseignement secondaire, la Division accompagne et soutient les groupes de travail chargés de la conception et/ou de l'adaptation des programmes dans le cadre de l'instauration de nouvelles sections ou de sections adaptées.

Formation professionnelle

La Cellule de compétences pour la conception curriculaire dans le cadre de la formation professionnelle a poursuivi ses missions qui consistent à accroître la qualité de l'enseignement.

Commissions nationales de l'enseignement fondamental (CN-EF)

Quatre ans après la création des CN-EF, la Division du développement du curriculum a mis en place un secrétariat gérant tous les dossiers. En 2020, suite à une demande des parties prenantes, et en étroite collaboration avec les présidents et secrétaires des Commissions, la Division a commencé une planification de transformation par scénarios autour du Plan d'études de l'enseignement fondamental. En 2021, après la publication du rapport des CN-EF sur le Plan d'études actuel, la Division a lancé un processus de consultation élargi au sujet d'une adaptation éventuelle du Plan d'études de l'enseignement fondamental.

La Division a également entamé d'autres projets, dont :

- la mise en place d'un site internet et guichet unique pour faciliter l'accompagnement des Commissions nationales ainsi que pour simplifier la communication entre les différents acteurs ;
- la création et le perfectionnement de l'outil de concertation et de collaboration *CoLab* ;
- l'optimisation des procédures internes, y compris la digitalisation de la documentation.

B.12.1.4. Division du développement de matériels didactiques

La Division du développement de matériels didactiques est chargée de la conception, l'édition et la distribution de matériels didactiques. Elle veille à ce que ces derniers soient en cohérence avec les programmes et plans d'études du système scolaire luxembourgeois, tant à l'enseignement fondamental qu'à l'enseignement secondaire.

2021 a vu la digitalisation s'accélérer, aussi bien au niveau des manuels numériques que des applications ou des plateformes d'apprentissage mises à disposition des élèves et des enseignants. Depuis quelques années, la Division vise une approche hybride avec la mise à disposition de manuels papier et numériques, tout comme le développement de matériel complémentaire exclusivement digital, que ce soit sous forme de PDF, de sites et/ou de plateformes et d'applications.

À l'enseignement fondamental, la plupart des manuels édités par le SCRIPT sont disponibles en version PDF. Les projets récents comportent tous un important volet consacré au numérique. Le nouveau matériel élaboré pour le cours de français, par exemple, dispose d'une application spécifique au cycle 2 ainsi que d'un site dédié à tout le projet (www.efrancais.lu).

Des manuels numériques, appelés bibliomanuels, sont développés pour compléter le matériel papier. Ceux des six premiers livres pour le cycle 3 sont déjà disponibles.

À l'enseignement secondaire, les manuels obligatoires sont mis à disposition des élèves sous format numérique via un code d'accès fourni dans l'application [mybooks](#). Quant aux manuels obligatoires édités par le ministère, ils sont disponibles en version numérique et peuvent être consultés en ligne, téléchargés, et/ou imprimés.

Afin de faciliter activement l'usage de l'offre digitale à l'enseignement secondaire, le SCRIPT a promu le déploiement de la plateforme *Pearltrees*. Elle donne la possibilité de partager et d'échanger des contenus didactiques et pédagogiques sous forme de « perles », c'est-à-dire d'éléments de contenus qui peuvent être agencés séparément ou linéairement selon les besoins de l'enseignant et/ou des élèves.

La mise à disposition de licences pour des plateformes telles que [Educ'ARTE](#), [FWU Mediathek](#) ou [meinUnterricht.de](#) permet de diversifier l'offre numérique. Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, le SCRIPT propose également la bibliothèque en ligne [Oxford Reading Club](#) ainsi que les revues *Revue de la presse* et *World and Press* ([sprachzeitung.de](#)), deux supports permettant d'apprendre les langues par le biais de textes d'actualité originaux.

Dans la même volonté de promouvoir le numérique, la Division du développement de matériels didactiques a accompagné la mise en place de la nouvelle discipline *Digital sciences* et élaboré du matériel didactique pour ce cours. L'objectif de cette nouvelle discipline est de développer, au-delà des compétences techniques, les compétences indispensables dont les élèves ont besoin pour évoluer avec succès et en toute sécurité dans l'univers digital.

Un corollaire du processus de professionnalisation de la Division est la sensibilisation des différents partenaires - dont les auteurs, les enseignants, les éditeurs – aux aspects plus techniques du travail d'édition : les droits d'auteur, les éléments graphiques, la mise en page, l'impression, le langage. Pour les enseignants-auteurs, le SCRIPT met à disposition des guides, comme celui sur l'élaboration de matériel didactique pour élèves à besoins spécifiques (*Guide pour la conception et la réalisation de matériel didactique à l'attention des élèves à besoins spécifiques*), ou des lignes directrices (*Leitfaden für geschlechtersensible Darstellung in Sprache & Bild in Schulbüchern*). Des formations et des tutoriels sont également organisés.

Si la professionnalisation de la Division a mené à une plus grande production *in-house*, les collaborations avec des maisons d'édition étrangères ont également augmenté. Le fait de se positionner comme partenaire de qualité pour des maisons d'édition privées permet au SCRIPT d'acquérir une bonne réputation d'éditeur de matériel scolaire.

Le SCRIPT a présenté ses nouveaux produits papier et numériques lors de la *LuxDidac*, en septembre, et des *Walfer Bicherdeeg* en novembre 2021.

Des formations, organisées par les enseignants-auteurs des manuels, sont régulièrement proposées à l'IFEN et permettent aux enseignants de se familiariser avec les nouveaux matériels et les nouvelles plateformes.

B.12.1.5. Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative

La Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative produit des données et des statistiques détaillées. Elle en assure la qualité et la sécurité, mais elle réalise aussi des analyses sur des thèmes précis comme le décrochage scolaire, la transition des élèves après leur diplôme, le taux de réussite scolaire, etc. La Division réalise entre autres des études prospectives sur l'évolution de la population scolaire et des besoins en personnel enseignant. Elle fournit au ministère, aux établissements scolaires et à différentes parties prenantes des informations et des données actualisées. Elle participe aussi à l'élaboration, la mise en œuvre et l'analyse d'enquêtes nationales et internationales.

En même temps, elle développe et met au point des outils et des instruments relatifs à la *data literacy* et accompagne les établissements scolaires dans la lecture, l'interprétation et l'utilisation de données.

Réalisation de statistiques et d'analyses

- Participation à de nombreuses initiatives de collecte de données du groupe UNESCO OECD Eurostat (UOE) joint data collection
- Analyses détaillées sur l'état de la progression de l'épidémie de COVID-19 dans la population scolaire en collaboration avec le ministère de la Santé ; soutien du Comité de pilotage *COVID-19 and Education* dans la rédaction des rapports publiés en août, novembre 2020 et janvier 2021
- Travail de réflexion d'envergure, avec une experte en droit, pour se conformer au règlement général sur la protection des données (RGPD) et organisation d'une rencontre DAPROLAB en collaboration avec la Commission nationale pour la protection des données (CNPD)
- Participation, en collaboration avec le Service national de la jeunesse, à l'élaboration du rapport *Jeunes décrocheurs et jeunes inactifs au Luxembourg* et amélioration de la qualité des statistiques
- Accompagnement de l'Université du Luxembourg dans le *Rapport national sur l'éducation*
- Collaboration étroite avec le STATEC dans le domaine des statistiques de recherche et développement
- Amélioration constante de la qualité du système de collecte de données et de la diffusion de l'information statistique

Grandes enquêtes nationales et internationales

- Coordination des épreuves standardisées réalisées à l'enseignement fondamental (cycles 2.1, 3.1 et 4.1) et à l'enseignement secondaire (7^e et 5^e)
- Coordination des épreuves communes des cycles 4.2 de l'enseignement fondamental
- Publication d'indicateurs permettant de suivre dans le temps des profils de compétences par caractéristiques démographiques (dashboard.epstan.lu)
- Participation à l'étude internationale *International Computer and Information Literacy study (ICILS) 2023* ; préparation du matériel de test en 2021
- Soutien de l'Observatoire national de la qualité scolaire dans son évaluation du système scolaire par le partage de données et d'analyses

Accompagnement scientifique et méthodologique

- Suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'analyse d'enquêtes qui visent l'évaluation de projets innovants comme *Diplom +*, *Léieren am Gaart*, *Öko-Check* et *Reconnect* ainsi que des dossiers pédagogiques *Science.lu*, de la discipline *Digital sciences*, du *Carnet de liaison* et du concours *Mission Nichttrauchen*
- Rédaction d'articles méthodologiques touchant au domaine des évaluations (edustat.script.lu)
- Développement de la formation en ligne *Analyser et interpréter les données*, adaptée aux besoins du personnel des écoles engagé dans le développement scolaire
- Participation, avec la Division de la coordination d'initiatives et de programmes éducatives, à la conception et mise en œuvre d'un projet pilote intitulé *Flüssig lesen! / Lire avec aisance* visant à promouvoir la fluidité de la lecture au cycle 3.1
- Conclusion du projet Erasmus+ *DATADRIVE: The Power of Data to Take Smart Decisions for School Improvement* (2019-2021) en collaboration avec des ministères et chercheurs de Belgique, la Croatie, des Pays-Bas, de Pologne et d'Angleterre

Facilitation et transfert de connaissances dans la recherche éducative

En juin 2021, la Division a lancé, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, le projet *Bridge Builder* qui soutient les interactions entre les chercheurs et les différents acteurs du système éducatif luxembourgeois.

De plus, ce projet a pour objectif d'améliorer la visibilité de la recherche en éducation et agira en tant que facilitateur du transfert de connaissances grâce à la mise en place d'un répertoire des recherches.

B.12.1.6. Division du développement des établissements scolaires

La Division du développement des établissements scolaires accompagne les écoles et les lycées dans leur démarche globale de développement scolaire. Elle les soutient notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).

En 2021, la période de référence des Plans de développement des établissements scolaires (PDS) a touché à sa fin. Les instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) et l'équipe de coordination des Cellules de développement scolaire (CDS) ont soutenu les écoles fondamentales et les lycées dans leurs démarches afin d'établir le bilan du PDS 2018-2021, et déterminer les objectifs du PDS 2021-2024. La répartition des I-DS a été réorganisée en trois équipes régionales qui collaborent au sein d'un secteur et réalisent le suivi individualisé des écoles.

Les instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN) ont pris leur fonction auprès des écoles fondamentales. Leurs interventions ont notamment permis de mettre en place des activités s'articulant autour du codage et plus généralement l'apprentissage aux et par les médias dans les écoles. En outre, les I-CN ont proposé des formations sur-mesure dans tout le pays, contribué à élaborer des ressources partagées au niveau national et assuré des ateliers à l'intention des familles lors des événements *Einfach kodieren – Mat der Famill* organisés par le SCRIPT.

Le lancement de la plateforme numérique *edvance 2.0* a été accompagné par un webinaire d'introduction et des ateliers, afin de rendre les établissements scolaires autonomes dans l'utilisation de cet outil. Un programme spécifique sur la gestion de projets a été proposé aux membres des CDS qui sont au plus près des étapes du cycle du PDS.

B.12.2. Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)

B.12.2.1 Mission et organisation

L'IFEN, créé par la loi modifiée du 30 juillet 2015, est en charge des dispositifs de stage d'insertion professionnelle et de formation continue du personnel enseignant, éducatif et psycho-social.

En 2020-2021, l'IFEN a rempli sa mission grâce à une équipe de 110 personnes, renforcée par l'intégration de l'équipe d'accompagnement du développement des établissements scolaires du SCRIPT, avec une administration centrale réorganisée autour d'un secrétaire général et, depuis août 2021, une nouvelle direction formée d'un directeur, un directeur adjoint et une attachée à la direction.

Présents sur le site de l'eduPôle depuis 2015, les services administratifs de l'IFEN ont emménagé dans l'ancien château de Walferdange, en avril 2021. Les infrastructures de l'Institut ont également été développées : l'IFEN propose ainsi aujourd'hui, en complément des 44 salles de formation de l'eduPôle, une douzaine de salles à proximité immédiate de l'Université du Luxembourg, à Esch-Belval. Ce second site est équipé de salles d'éducation musicale et artistique et d'une salle dite *tiers-lieu* dédiée à la réflexion, à la recherche et aux échanges sur de nouveaux dispositifs pédagogiques.

B.12.2.2 Stage et cycle de formation de début de carrière

B.12.2.2.1 Publics concernés

L'IFEN propose plus d'une dizaine de dispositifs de stage distincts, avec pour fils rouges le lien entre théorie et pratique, la pratique réflexive et l'individualisation des parcours. En 2020-2021, les divisions des stages ont géré près de 25.000 inscriptions et organisé plus de 500 formations distinctes (1.360 groupes). Depuis sa création, l'IFEN a formé plus de 6.200 agents dans le cadre du stage ou du cycle de formation de début de carrière.

B.12.2.2.2 Intervenants

Les descriptifs de missions des intervenants qui accompagnent les stagiaires sont disponibles sur le site de l'IFEN www.ifen.lu. Au 31 décembre 2021, leurs effectifs étaient les suivants :

	Enseignants de l'enseignement fondamental	Enseignants de l'enseignement secondaire	Sous-groupe éducatif et psycho-social	Total
Conseillers pédagogiques	254	315*	36	605
Personnes de référence	208	516	172**	896
Formateurs	96	276	45	417
Coordinateurs de modules		3		3
Conseillers didactiques		59		59
Coordinateurs de stage		54		54

Effectifs des différents intervenants actifs au 31 décembre 2021

* hors conseillers pédagogiques des fonctionnaires ES en approfondissement : données non disponibles au 31/12/2021

** hors personnes de référence en attente d'affectation au 31/12/2021

L'Institut propose à ces intervenants des formations centrées sur l'analyse et l'échange de pratiques, organisées selon différentes modalités : formation certifiante en collaboration avec l'Université du Luxembourg, séminaires, regroupements entre pairs etc. 1.059 inscriptions à ces formations ont été enregistrées au cours de l'année scolaire 2020-2021.

B.12.2.3. Formation continue des personnels de l'Éducation nationale

Activité du département de la formation continue

En 2020-2021, l'IFEN a organisé 2.483 formations continues (dont 791 nouvelles formations) et géré 68.584 inscriptions à ces formations (dont 9.869 inscriptions de stagiaires, ces derniers ayant désormais la possibilité de choisir, dans le catalogue de la formation continue, des cours adaptés à leur parcours individualisé).

Parmi les 2.483 formations continues organisées, 1.800 étaient des formations nationales (soit 72,5 % du total). 27,5 % étaient des formations internes, locales ou régionales, organisées sur-mesure à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques.

Parmi les 68.584 inscriptions gérées par l'IFEN en 2020-2021, 90,3 % concernaient l'enseignement fondamental (60,1 %) ou secondaire (30,2 %). Les Centres de compétences ont généré 4,1 % des inscriptions, suivis des services du ministère (1,9 %) et de la formation des adultes (1,8 %).

Formations continues destinées à l'enseignement fondamental

Un total de 41.237 inscriptions d'enseignants de l'école fondamentale a été enregistré en 2020-2021, dont 4.341 émanant de stagiaires, soit 10,5 %. Ce pourcentage a doublé en un an, ce qui doit être corrélé avec l'individualisation renforcée des parcours, suite à l'adaptation de la loi portant création de l'IFEN en août 2019, et avec la mise en œuvre de la période d'approfondissement.

Grâce aux mesures prises ces dernières années, la formation continue est par ailleurs ancrée aux niveaux local (école) et régional, dans le cadre de formations internes *SchiLW* (*Schulinterne Lehrer/-innen – Weiterbildung*) : chaque école, comme chaque équipe pédagogique, peut ainsi adhérer à une vision commune, déterminer ses objectifs, coopérer et développer ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires. 268 formations d'équipe ou d'école ont ainsi été conçues sur-mesure en 2020-2021. Ces formations ont totalisé 5.100 inscriptions, ce qui correspond à 12,4 % du total des inscriptions relatives à l'école fondamentale.

Formations continues destinées à l'enseignement secondaire

En 2020-2021, un total de 20.735 inscriptions d'enseignants de l'enseignement secondaire ont été enregistrées par l'IFEN, dont 2.379 inscriptions de stagiaires, dans le cadre de leur parcours personnalisé (soit 11,5 %). Ces inscriptions représentent 30,2 % du nombre total d'inscriptions gérées par l'IFEN.

Depuis plusieurs années, les lycées sont encouragés à organiser des formations d'équipe sur-mesure, au sein des établissements. En 2020-2021, à l'enseignement secondaire, 297 formations d'équipe ont généré 6.542 inscriptions, soit 31,6 % du nombre total d'inscriptions de l'enseignement secondaire.

Formations continues destinées au personnel éducatif et psycho-social

L'IFEN a développé des formations dédiées afin de soutenir la politique du ministère en faveur des élèves à besoins spécifiques et d'accompagner l'augmentation du nombre des personnels éducatifs et psycho-sociaux dans les écoles et autres institutions. Un groupe de travail dédié a été créé, dans lequel ces personnels sont représentés, et des formations sur-mesure ont été conçues pour les équipes ESEB (équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques), des entités spécialisées et quelques professions ciblées :

- 21 formations pour le personnel des services socio-éducatifs (SSE) et des services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaire (SePAS) des lycées (221 inscriptions) ;
- 24 formations pour les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques de l'enseignement fondamental (ESEB-EF) ou secondaire (ESEB-ES) (738 inscriptions) ;
- 15 formations à la demande du Service national de la jeunesse et des institutions de la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille (347 inscriptions) ;

- 11 formations à l'intention des psychologues, psychomotriciens, pédagogues, orthophonistes et ergothérapeutes (88 inscriptions) ;
- 26 formations pour les instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) (966 inscriptions).

Des initiatives ont également été lancées en collaboration avec les centres de compétences, comme le colloque *Systemsprenger* du Centre pour le développement socio-émotionnel ou le partenariat avec le Centre de développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa et l'Université du Luxembourg à l'occasion de la publication du livre *Lernstörungen im multilingualen Kontext : Diagnose und Hilfestellungen*.

B.12.2.4. Axes de développement et projets

En 2020-2021, l'IFEN a mené des réflexions approfondies sur son offre de formation, aussi bien pour les stages que pour la formation continue, et a initié de nombreux projets de développement de son activité.

Des stages en évolution

Dans un contexte tendu par la crise sanitaire et la nécessaire adaptation des parcours de formation, les divisions des stages ont encore renforcé l'écoute de leurs partenaires et de leurs usagers, et se sont concertées sur plusieurs sujets communs :

- le développement de l'offre de formations en ligne synchrones et asynchrones,
- le dispositif d'accompagnement par les conseillers pédagogiques et les personnes de référence,
- le contenu d'un guide de l'accompagnement,
- le portfolio qui documente le parcours de formation,
- les procédures internes, formalisées dans le cadre du projet PROMETA.

Par ailleurs, chaque division a mis l'accent sur un certain nombre de projets spécifiques :

- La division du stage des enseignants de l'enseignement fondamental a ainsi adapté les modalités de formation des *Quereinsteiger*, afin de leur proposer plus de formations asynchrones à partir de la rentrée 2021. Par ailleurs, la division a conçu, en collaboration avec les directions de régions, des réunions d'information décentralisées à l'intention des conseillers pédagogiques et des personnes de référence. La communication avec les stagiaires a également été améliorée grâce à la mise en place d'un espace d'information spécifique sur la plateforme *Moodle*.
- La division du stage des enseignants de l'enseignement secondaire a mis en place des échanges réguliers entre formateurs, encouragé des concertations renforcées entre coordinateurs de modules, et mis en place des réunions thématiques avec les intervenants du stage. Un carnet d'accompagnement pour les conseillers pédagogiques a également été créé. Par ailleurs, l'accompagnement des stagiaires dans la création de leur *ePortfolio* a été renforcé. Enfin, un accord de collaboration entre l'IFEN et le master en enseignement secondaire de l'Université du Luxembourg a été conclu et des concertations formelles avec différents services du ministère ont été instaurées (Service ressources humaines, Collège des directeurs du secondaire, Service de l'enseignement secondaire).
- La division du stage du personnel éducatif et psycho-social a réalisé une analyse détaillée de ses modules de formation et développé son offre de modules au choix, tout en menant une réflexion sur les outils numériques, le travail avec la plateforme *Moodle* et le carnet de stage digitalisé. L'équipe a également défini un nouveau format de regroupements entre pairs et renforcé sa collaboration avec le département de la formation continue autour de l'offre destinée aux professionnels du sous-groupe éducatif et psycho-social.

Une équipe renforcée

Durant l'année scolaire 2020-2021, en anticipant l'intégration par la voie législative de la Division du développement des établissements scolaires du SCRIPT au sein de l'IFEN, les deux équipes ont

travaillé de concert pour accompagner au mieux les enseignants, en particulier dans la mise en œuvre accélérée de l'enseignement en ligne.

Le calendrier de travail sur les plans de développement des établissements scolaires (PDS), dont la période de référence touchait à sa fin, a été bouleversé par la crise sanitaire. Les instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) ont cependant soutenu les écoles fondamentales dans leurs démarches afin d'établir le bilan du PDS 2018-2021 et déterminer les objectifs du PDS 2021-2024. Ils ont également participé à l'organisation et à la modération de la nouvelle édition du processus de dialogue *Bildung am Dialog* organisée par le ministère, durant laquelle les différents partenaires de l'éducation – enseignants, élèves et parents d'élèves – peuvent échanger.

Autre point fort de l'année : les instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN) ont pris leur fonction auprès des écoles fondamentales.

La division data du SCRIPT a également réalisé une formation sur l'analyse et l'interprétation des données. Un programme spécifique sur la gestion de projets a été proposé aux membres des cellules de développement scolaire (CDS), au plus près des étapes du cycle du PDS. Enfin, une formation consacrée à l'intelligence collective a été offerte.

Des membres de la division ont par ailleurs contribué à l'organisation d'événements avec l'IFEN, comme la conférence sur le *shared leadership* ou les ciné-débats. Grâce au travail réalisé pour le projet Erasmus+ *SENS'ed*, la division a également contribué au projet de tiers-lieux éducatifs.

La recherche au service de l'enseignement

L'IFEN a créé une cellule de veille scientifique et de recherche, dont l'objectif est de fournir aux enseignants des informations vulgarisées sur les avancées de la recherche en pédagogie et d'encourager la mise en œuvre de ces avancées dans les pratiques. Les activités de la cellule de veille scientifique soutiennent ainsi l'apprentissage tout au long de la vie professionnelle du personnel de l'Éducation nationale, y compris les équipes de l'IFEN, qui bénéficient également de cette expertise.

Un dispositif de formation continue spécifique pour les formateurs partenaires

Les formateurs qui interviennent à l'IFEN sont un élément clé dans la réalisation des objectifs de formation et de développement des compétences du personnel de l'Éducation nationale. L'IFEN a donc souhaité mettre en place un dispositif de formation continue dédié, pour les accompagner au mieux dans leur mission de formateur d'adultes : *Train the trainer*.

Deux enquêtes ont été réalisées, en collaboration avec la cellule qualité de l'Institut, afin d'analyser précisément les besoins de ce public : au printemps 2021, une première étude, quantitative, a recueilli les avis de près de 250 formateurs. La seconde étude, qualitative, a permis d'affiner ces résultats grâce à des entretiens individuels ou de groupe avec 23 formateurs de profils variés.

Les résultats de ces enquêtes ont fourni les éléments nécessaires pour concevoir un dispositif adapté aux attentes des formateurs. Des rencontres *Meet and Greet* d'information et d'échange sur le projet ont été organisées et une première série de 18 formations a été proposée à la rentrée 2021. De nouvelles formations viendront encore renforcer le dispositif tout au long de l'année 2021-2022.

Des événements sur les enjeux et les opportunités de l'éducation

Afin de fournir aux professionnels de l'Éducation nationale une offre de formation toujours plus riche et des opportunités de rencontre et de partage, l'IFEN a créé, à la rentrée 2020, une cellule *Événements*. Cette cellule organise des manifestations de formats divers : ciné-débats, tables rondes, conférences, colloques scientifiques, séminaires, expositions, ateliers, journées thématiques, etc. Les enseignants, le personnel éducatif et psycho-social, les parents et les élèves sont conviés à ces événements, dont l'objectif est de renforcer la cohésion entre les différents acteurs de l'éducation et valoriser les initiatives et les pratiques professionnelles concluantes ou novatrices.

Au cours de l'année 2020-2021, l'IFEN a organisé les événements suivants :

- des webinaires et des *workshops* sur l'outil *edvance*,

- deux ciné-débats autour des films *L'école de la vie* de Julien Péron et *L'école du changement* d'Anne Schiffmann et de Chergui Kharroubi, en présence des réalisateurs,
- une présentation en ligne avec Claus Buhren et Günther Klein sur le sujet de l'auto-évaluation des établissements scolaires et de l'utilisation des données dans ce contexte,
- une conférence sur la thématique *Shared Leadership – ein möglicher Hebel der Schulentwicklung – Zwischen Theorie und Praxis* avec le Prof. Dr. Michael Schratz.

De nouveaux espaces : les tiers-lieux éducatifs

En 2020-2021, l'IFEN a entrepris de premières réflexions en vue de la création de tiers-lieux éducatifs, sur ses sites de Belval et de Walferdange. Ces tiers-lieux sont des espaces de partage ouverts et conviviaux, orientés vers l'innovation et l'expérimentation. Ils sont destinés à contribuer au dynamisme et à la créativité des équipes, ainsi qu'à une réflexion-action sur leurs pratiques pédagogiques. Les valeurs associées à ces espaces sont la bienveillance, l'écoute, le droit à l'erreur, le principe d'horizontalité dans les relations interpersonnelles, l'engagement ou encore, la durabilité. Chacun peut y proposer des activités et faire connaître des projets novateurs.

Ces réflexions se sont concrétisées en octobre 2021 avec l'ouverture d'un premier tiers-lieu sur le site de Belval, *F.use Iddieschmelz (Future Space for Education)*, spécifiquement axé sur le *Game-Based Learning*, le numérique en général ainsi que sur la fabrication de son propre matériel pédagogique. L'ouverture d'un second espace est prévue, à Walferdange : *F.use am Schloss*.

Vers des formats vidéo professionnels : le studio d'enregistrement IFEN

Fin 2020, l'IFEN a diffusé de premiers événements pré-enregistrés, via la plateforme Teams. Quelques semaines plus tard, l'Institut a fait évoluer ce format vers un modèle de retransmission hybride, dans lequel la partie pré-enregistrée de l'événement est associée à une session de questions-réponses en direct, afin d'améliorer les interactions entre participants.

En septembre 2021, fort de cette expérience, l'IFEN s'est doté d'un véritable studio d'enregistrement audiovisuel professionnel, animé par une équipe dédiée. Ce nouveau studio est destiné, d'une part, aux formateurs souhaitant enregistrer certaines parties de leur cours sous forme de vidéo ou de podcast pour un enseignement hybride, d'autre part, aux collaborateurs chargés de produire les événements hybrides de l'IFEN comme, par exemple, le ciné-débat *L'école de la vie*. L'équipe du studio propose un service complet, allant de la planification du storyboard à la réalisation.

Une offre d'hospitalités en formation continue repensée

Les hospitalités font partie intégrante de l'offre de formation continue de l'IFEN depuis plusieurs années. Ces visites d'observation sur le lieu de travail, planifiées, structurées et préparées par des membres d'établissements d'enseignement formel et non-formel, permettent au visiteur (*guest*) et à son hôte (*host*) de se développer professionnellement grâce à un échange de bonnes pratiques, au plus près de leur activité professionnelle.

En 2020-2021, une analyse approfondie des hospitalités a été réalisée. Plusieurs adaptations ont été mises en œuvre, comme l'automatisation des formulaires d'inscription ou la création d'un espace dédié sur la plateforme *Moodle*. Avant l'été, l'IFEN a consulté quatre lycées afin de développer un projet-pilote d'hospitalités au secondaire, en 2022.

Un dispositif de soutien personnalisé renforcé

Les dispositifs de supervision, de coaching et de médiation proposés par l'IFEN ont été analysés, afin de développer, sur base du dispositif existant, un concept de soutien personnalisé. L'objectif du soutien personnalisé est de développer les compétences individuelles en vue de relever les défis professionnels et personnels, grâce au soutien d'un expert. L'IFEN offre aux bénéficiaires de ce dispositif la possibilité de se fixer des objectifs et les accompagne dans leur démarche en s'adaptant à leur situation individuelle.

La démarche existante a été renforcée par :

- la mise en place d'un point de contact unique pour toutes les demandes, grâce à un numéro de téléphone et un courriel communs,
- l'organisation d'une première entrevue téléphonique, afin de répondre efficacement aux besoins et de proposer un soutien adapté (format, expert et durée sur-mesure),
- la possibilité d'un contact personnel et plus étroit, aussi bien avec le public cible (les acteurs du monde éducatif), qu'avec les accompagnateurs,
- des échanges réguliers avec des institutions similaires à l'étranger et des acteurs du terrain,
- l'élargissement du réseau externe d'accompagnateurs (coachs, superviseurs et médiateurs),
- l'implication des accompagnateurs en tant qu'experts, au plus près des réalités du terrain.

Une offre dédiée dans le domaine du leadership pédagogique

L'IFEN a porté une attention particulière à son offre destinée aux personnels de direction et de coordination en milieu scolaire. Au-delà de la mission d'enseignement, ce public doit remplir des tâches pédagogiques, administratives, organisationnelles, liées au personnel et, de plus en plus, représentatives. L'IFEN souhaite accompagner au mieux ce personnel dans ses différentes tâches, grâce à une offre de formation adaptée. Des concertations avec les représentants des publics concernés ont donc été organisées, afin de recueillir leurs attentes.

B.12.2.5. Déploiement de la démarche qualité

Cadre méthodologique

Afin de structurer sa démarche qualité face au nombre et à la diversité de ses parties prenantes (clients, partenaires, personnel, autorités politiques ou services ministériels), l'IFEN s'inspire du modèle EFQM (*European Foundation of Quality Management*). L'Institut a défini plusieurs axes de travail qualité, autour du recueil et de l'analyse des avis de ses clients et partenaires, de la création d'indicateurs d'aide au pilotage et à la prise de décisions, de coopérations avec les équipes opérationnelles, de support aux projets et de développement d'une culture interne de la responsabilité et de l'amélioration continue. Les actions menées relèvent de quatre grands domaines :

- pilotage et développement du dispositif qualité,
- travaux de conceptualisation et d'analyse, selon les priorités définies par la Direction,
- support qualité à des projets, conseil et accompagnement à la demande,
- promotion de la démarche qualité, formation et aide méthodologique.

Réalisations

L'IFEN a la volonté de mettre sa démarche qualité au service des équipes opérationnelles et de valoriser les données recueillies à travers ses enquêtes comme autant d'éléments d'aide à la décision. Plusieurs projets ont ainsi été mis en œuvre en 2020-2021, dans le cadre de la démarche qualité ou avec son appui :

- définition et formalisation des procédures liées aux enquêtes qualité en ligne,
- bilan de la refonte des évaluations soumises aux participants et aux formateurs en 2020,
- adaptation de l'offre de formations en ligne suite aux conclusions des enquêtes ciblées sur ces formations (rythme et structuration des cours, contenus, modalités d'échanges entre participants et formateurs, informations sur les formations et les plateformes de travail, etc.),
- conception de questionnaires d'évaluation spécifiques pour les supervisions et coachings et pour le nouveau dispositif d'hospitalisations,
- enquêtes qualitative et quantitative préalables au projet *Train the trainer*,
- analyses détaillées et bilans des retours participants ou formateurs, à la demande de différentes équipes opérationnelles,
- réflexion sur les indicateurs utiles pour le pilotage des activités et création d'outils de suivi,

- réalisation d'un tableau de bord annuel de l'Institut, dans le prolongement du tableau de bord de la formation continue créé en 2019,
- rédaction du cahier des charges pour l'aménagement mobilier du site de Belval et mise à disposition des salles au printemps 2021,
- définition et formalisation des procédures liées à l'archivage,
- premier versement des archives de l'Institut aux Archives nationales de Luxembourg en mai, conformément à la loi sur l'archivage du 17 août 2018 et à la convention signée entre l'Institut et les Archives nationales de Luxembourg en juin 2020,
- création d'une arborescence d'archivage numérique sur-mesure pour l'IFEN,
- formation de l'équipe sur les procédures d'archivage et le tableau de tri.

Bilan 2020-2021

L'analyse des appréciations des participants et des formateurs permet de dresser un bilan de la satisfaction des usagers et des partenaires des formations continues de l'IFEN, en 2020-2021.

Évaluations par les participants

Les données recueillies grâce aux évaluations auprès des participants aux formations sont valorisées de différentes façons dont, notamment, un tableau de bord annuel. Ce document regroupe des données chiffrées sur l'activité de l'Institut et quelques indicateurs de satisfaction des participants aux formations continues. En 2020-2021, 16 562 réponses ont été recueillies.

Thèmes	Items évalués	Réponses Très bien et Tout à fait (%)
Contenus des formations	Les contenus de formation sont adaptés aux besoins de chacun.	81,2
	Les enseignements sont transposables dans la pratique.	79,9
Méthodes pédagogiques employées	Les approches méthodologiques sont diversifiées.	70
	Les interactions avec les autres participants sont suffisamment nombreuses.	70
Bénéfices retirés des formations	La formation incite à réfléchir sur sa pratique professionnelle.	66,8
	La formation incite à faire évoluer sa pratique professionnelle.	67,3
	La formation a permis de développer les compétences professionnelles des participants.	68,7
	La formation fournit des outils utiles pour le développement personnel des participants.	80,8
Bilan global	Le participant est globalement satisfait de la formation suivie.	78

Si presque huit participants sur 10 sont *très satisfaits* ou *tout à fait satisfaits* des formations suivies, le développement d'une approche réflexive sur les pratiques professionnelles et l'incitation à faire évoluer ces pratiques suite à la formation peuvent encore être améliorés.

78 % des participants se déclarent globalement très satisfaits ou tout à fait satisfaits des formations proposées, et ce, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire. Sept participants sur dix apprécient la diversité des approches méthodologiques et les interactions avec les autres participants.

L'adaptation des contenus aux besoins de chacun, la fourniture d'outils utiles pour le développement personnel et la possibilité de transférer les acquis dans les pratiques sont trois autres points forts signalés par les répondants.

Évaluations par les formateurs

L'IFEN a également analysé les réponses des formateurs aux questionnaires qui leur sont soumis après chaque formation. 1.284 réponses ont ainsi permis d'identifier quelques points forts de l'Institut, ainsi que des demandes d'amélioration. Le taux de satisfaction moyen des formateurs, toutes formations confondues, s'élève à 83,9 %. Parmi les éléments positifs, il faut retenir :

- la qualité de la communication avec l'IFEN en amont des formations,
- la qualité des informations sur le contexte et les objectifs de formation fournies par l'Institut,
- la qualité de la préparation des salles et de l'aménagement des locaux de formation,
- le climat de travail favorable aux apprentissages.

En revanche, les formateurs regrettent le manque d'interactions entre les participants lors des formations en ligne et, parfois, leur désengagement après plusieurs mois d'échanges virtuels. Ils souhaiteraient également avoir la possibilité de réaliser plus d'exercices pratiques, avec moins de limites liées aux outils. Ces appréciations montrent combien les contraintes liées au contexte sanitaire ont pesé sur les formations en 2020-2021. Elles encouragent une réflexion approfondie et de la créativité pour adapter les modalités de formation à un contexte non maîtrisé.

B.12.2.6. Centre de documentation pédagogique (CDP)

Le Centre de documentation pédagogique de l'Institut remplit des missions variées :

- prêt gratuit de livres, de revues pédagogiques, de matériel didactique et de médias audiovisuels,
- analyse des besoins en médias et documents des professionnels de l'éducation,
- recherche, acquisition et catalogage de nouveaux médias et documents,
- mise en avant des nouvelles acquisitions et gestion administrative du fonds existant,
- contribution à un catalogue en ligne avec les bibliothèques du réseau *bibnet.lu* et *a-z.lu*,
- initiation des stagiaires au travail de recherche documentaire sur *a-z.lu*,
- appui et conseil dans le cadre de recherches documentaires,
- proposition de références et rédaction de bibliographies thématiques,
- mise à disposition de livres et de matériel pédagogique en lien avec des manifestations, professionnelles et des thématiques d'actualité du monde de l'éducation,
- information du public sur l'activité du centre : visites guidées, présentation sur le site www.ifen.lu.

En 2021, le nombre d'utilisateurs inscrits au CDP a poursuivi son augmentation, pour atteindre un total de 4.045 personnes, dont presque 23 % de nouvelles inscriptions. Malgré les contraintes liées aux conditions sanitaires, le nombre total de prêts a augmenté, soutenu par l'envoi des ouvrages par voie postale (4.987 prêts en 2021, + 5,5 %).

Le fonds du CDP a presque doublé depuis 2015 et le nombre de documents au catalogue atteint aujourd'hui près de 27.000 références. Le lancement d'une bibliothèque numérique, en 2019, a permis de diversifier l'offre proposée : le service *eLibrary* permet de satisfaire les attentes d'un public parfois éloigné de Walferdange ou indisponible pendant les heures d'ouverture. Il soutient le développement professionnel des enseignants et du personnel éducatif et psycho-social, en leur proposant de consulter et télécharger en ligne une sélection d'*eBooks* et de périodiques numériques concernant la pédagogie et l'éducation, en langues française et allemande. Environ 1.400 consultations de livres en ligne ont été enregistrées en 2021, parmi les 7.700 *eBooks* disponibles.

En 2021, le Centre de documentation pédagogique a mis en œuvre différentes actions :

- conceptualisation du projet de tiers-lieu éducatif *F.use - Am Schlöss*,
- participation aux groupes de travail du réseau *bibnet.lu* de la Bibliothèque nationale en vue de l'implantation et de la configuration du nouveau logiciel de bibliothèque *ALMA*,
- mise en place d'une page d'information concernant l'offre du CDP sur la plateforme *eduMoodle*,

- participation à la *Summerschool 2021* avec un formulaire d'assistance sur *eduMoodle* et une offre de matériel pédagogique adaptée,
- rédaction de bibliographies thématiques pour www.developpement-scolaire.lu,
- intégration de deux valises pédagogiques *Ouverture aux langues* dans l'offre du CDP,
- intervention dans les formations *Vie et société*,
- intégration des livres du catalogue *Lies a Fléi 2021* dans l'offre du CDP,
- acquisition et mise à disposition des livres du complément littéraire des manuels français cycle 2 *Salut, c'est parti* et cycle 3 *Salut, c'est magique*,
- publication de bibliographies thématiques dans la nouvelle *newsletter* interne de l'IFEN.

B.12.3. CGIE

B.12.3.1. Études et développements informatiques

Application Fichier élèves, Fichier élèves modulaire, ePI

Les applications qui traitent l'enseignement secondaire, le FE² - FEM - ePI, ont été complétées à divers niveaux :

- création d'un outil de gestion et de détermination des subventions pour ménage à faible revenu, avec accès pour les SePAS et le CePAS, interfaçage avec Restopolis et one2one, génération des données pour la Trésorerie,
- mise en place des relevés de notes intermédiaires, avec visualisation graphique des résultats ; système basé sur la matricule continue, qui permet aux enseignants d'évaluer leurs épreuves intermédiaires,
- suite à l'intégration des élèves des centres de compétences via un système de lycée d'attache, possibilité pour le centre de compétences d'évaluer ses élèves dans les lycées d'attache,
- nouvelle procédure de déclaration et d'inscription des candidats au Bac, basée sur l'interfaçage en temps réel avec l'application Bac,
- écoles internationales : création d'une interface de synchronisation de données, entre le FE² et l'application centrale de gestion des écoles européennes,
- crise sanitaire de la COVID-19 : création d'un outil pour la gestion des cas index, et la génération des données pour les services de santé.

Diverses améliorations ont été réalisées :

- accès pour les SePAS, notamment aux dossiers subventions pour ménage à faible revenu et aux élèves bénéficiant de tarifs Restopolis préférentiels (avec interfaçage avec Restopolis),
- évolution du questionnaire en cas de départ du lycée d'un élève décrocheur,
- mise en place de la procédure d'inscription ou de préinscription des élèves, avec interface RNPP.

Pour la formation professionnelle :

- mise en place de la gestion du projet intégré en mode projet, au niveau configuration des modules, inscription des élèves et évaluation,
- mise en place de l'épreuve complémentaire au projet intégré final,
- gestion des rattrapages partiels (nuance avec les rattrapages complets),
- mise en place d'un outil de recherche et de consultation des données historiques et actuelles,
- adaptation de la notification des résultats aux projets intégrés, de son annexe des compétences acquises, et du certificat de réussite ; interfaçage de ces documents avec eduBoard.

Application BAC

Des adaptations et ajouts ont été faits pour diverses extractions ou éditions : certificat d'ajournement, circulation des copies, indemnisations, avis de notification des épreuves complémentaires ou d'ajournement, fichiers de statistiques.

- Mise en place de la nouvelle application, le BAC², au niveau :
 - o saisie des évaluations ;
 - o saisies des indemnités ;
 - o gestion des clôtures des différentes étapes de l'examen ;
 - o intégration des candidats déclarés dans le FE².
- Élargissement de l'interface avec *eduBoard* en vue de la saisie des choix des épreuves écrites et orales par les candidats à partir de la session 2022.

Application Scolaria

La gestion des déclarations des heures de remplacement a été détaillée, les remplaçants devant à présent déclarer les créneaux horaires de remplacement.

Application Syclope

La gestion des déclarations de remplacement de l'enseignement fondamental a nécessité des adaptations, notamment le détail des créneaux horaires en provenance de Scolaria, et à destination du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO).

Diverses petites adaptations ont été faites : contrat de travail pour certains types d'enseignants, gestion du lieu de travail, indication du pointage Interflex.

Application eFormation

De nouveaux types de membres du personnel étant pris en charge, la gestion des stages et périodes d'approfondissement a nécessité des adaptations.

Application GICEA - Gestion informatisée des cours en éducation des adultes

Des évolutions ont été apportées à GICEA afin de permettre d'automatiser certaines tâches. Ainsi, le paiement des formateurs est désormais contrôlé par GICEA et les factures sont émises sur base des prestations réellement effectuées, il n'appartient plus à un agent d'effectuer ce contrôle.

Le Parcours d'Intégration Accompagné (PIA) a également été mis en place : à la manière de ce qui se fait pour *Vivre ensemble*, il s'agit ici d'un ensemble de cours à suivre avec un certificat spécifique obtenu à la fin du parcours.

La fonctionnalité *eduConnect* a également été intégrée à GICEA et peut désormais être activée pour chaque cours.

Le déroulement des cours au sein du SFA a été modifié pour se dérouler désormais en leçons de 50 minutes et non plus en heures.

eduConnect.lu – Ouverture vers le monde de l'enseignement non formel

Avec *eduConnect*, le CGIE a instauré en 2020 un service d'accès sécurisé et identifié à un ensemble de plateformes et de ressources numériques de l'Éducation nationale. Le service a été complété par des formules d'abonnement ainsi que par la possibilité de gérer des personnes ne disposant pas de matricule.

eduGuichet - Le guichet unique de l'Éducation nationale

Le développement du guichet unique *eduGuichet* à l'intention des parents d'élèves a bien avancé en 2021. La mise en production est prévue pour la rentrée 2022-2023.

eduMus – Le portail pour l'enseignement musical

Les travaux de conception du portail pour l'enseignement musical ont été clôturés et le projet est en phase de développement en collaboration étroite avec la DG de l'enseignement musical.

eduTesting – Le testing COVID-19 dans les écoles fondamentales et secondaires

Afin de faciliter aux enseignants la gestion des autotests rapides des élèves durant la pandémie de COVID-19, le CGIE a développé une application de gestion des autotests rapides dans les écoles fondamentales et secondaires. Cette application permet de générer des certificats pour tests négatifs (munis d'un code QR GouvCheck), des ordonnances PCR pour les cas positifs, des rapports statistiques et envoie automatiquement des notifications aux parents d'élèves, aux élèves majeurs, aux directions régionales ainsi qu'à la cellule COVID du MENJE. Des synchronisations avec les systèmes informatiques du ministère de la Santé ont été mises en place.

edVance 2.0 – Extension de la plateforme de gouvernance

Le CGIE a élaboré, avec le SCRIPT, une nouvelle version de la plateforme de gouvernance du MENJE [edVance](#) dont les objectifs sont la gestion des projets et la distribution des ressources aux écoles. En 2021 des fonctionnalités de type *Sustainable Development School* ont été ajoutées.

Plateforme ECM (Entreprise Content Management)

Afin de réaliser une architecture documentaire intelligente garantissant la gestion et la mise à disposition sécurisées de documents aux administrations et aux services du MENJE, une plateforme ECM a été implémentée en 2019. En 2021, plusieurs nouvelles solutions sur mesure ont été développées et une partie des coffres existants ont été revus et adaptés aux besoins. Il s'agit des

- Coffre SIGEx : Système informatique de gestion sécurisée de questionnaires d'examen
- Coffre COVID-Tracing : Gestion des cas positifs COVID-19 confirmés
- Coffre SNJ : Gestion de la facturation et gestion des accès d'images
- Coffre SRH : eduConcours – Gestion de la procédure de recrutement
- Coffre Filestorage

Application TERA – Teacher Requirements and Assignments

L'application TERA sert à la digitalisation de la procédure des affectations du personnel enseignant à un poste ouvert selon une procédure bien définie. En 2018, l'application a été développée en collaboration étroite avec le Service de l'enseignement secondaire du MENJE. Certaines améliorations ont été apportées en 2021 : mise à jour de la logique métier concernant la détermination des besoins et répartition des postes pour les différentes spécialités des écoles, utilisation du coffre *Filestorage* de M-Files, Migration EF core et adaptation de la structure du projet y relative. Les fonctionnalités de TERA ont été étendues. Toute la gestion des commissions nationales, des équipes curriculaires, des équipes d'évaluation doit être rendue possible dans TERA.

IFEN – Gestion informatisée de la formation continue des enseignants et du stage

Le CGIE accompagne l'IFEN dans la digitalisation de la gestion de son offre de formation continue des enseignants. Les travaux de développement sont en cours pour une nouvelle plateforme IFEN 2.0.

Modernisations diverses

- Appli Restopolis : nouvelles versions pour Android et iOS.
- *eRestauration* (<http://www.erestauration.lu>) : modernisation du BackOffice ; gestion électronique des factures ; mise en place d'un entrepôt de données (*Data Warehouse*).
- *one2one* (<http://app.one2one.lu>) : Intégration des écoles étatiques internationales.

Lëtzebueger Informatiks-Olympiad

En 2021, la 30^e édition de la [Lëtzebueger Informatiks-Olympiad](#) a été organisée avec le CGIE.

pB.12.3.2. Informatique distribuée et support

Besoins en équipements informatiques

Le parc informatique a été enrichi de 8.500 tablettes, 2.200 ordinateurs, 3.500 écrans, 1.900 ordinateurs portables, 1.500 points d'accès WiFi, 420 projecteurs multimédia, 300 imprimantes, 560 switchs, 20 serveurs et autres matériels informatiques.

Mise en service / migration de nouveaux bâtiments

Le CGIE a procédé à l'installation, la mise en service et/ou la migration de nombreux bâtiments : le nouveau bâtiment du LTA à Gilsdorf, le bâtiment rénové du LMRL, le bâtiment rénové du LCD/EIMAB, l'internat et le hall sportif du LTPS et du Centre de Logopédie, le bâtiment Terre Rouge à Belval, le bâtiment rue Leon Laval à Leudelange (CEJHP), le bâtiment Centre de conférences à Clausen, le bâtiment rue de la Forêt à Dudelange (ONE), le bâtiment route de Burmerange à Mondorf-les-Bains (EIMLB), le bâtiment 9 rue Edward Steichen à Luxembourg (S-EBS) et le bâtiment 10, rue de Reckange à Mondercange (CDI Wohnschule).

De plus, le CGIE a participé à la planification de cinq nouveaux bâtiments et a réalisé la migration de trois autres sites.

Réseaux, sécurité et systèmes informatiques

En ce qui concerne les réseaux, la sécurité et les systèmes informatiques, le CGIE a procédé à de nombreuses migrations, restructurations, planifications et études dont les plus importants furent :

- Lancement du cloud sécurisé [eduFiles](#)
- Lancement d'une plateforme de création et de publication de questionnaires en ligne [eduSurvey](#)
- Réalisation d'un [POC](#) d'une application de type *messenger*
- Extension du système *Helpdesk* OTRS à de nouvelles administrations
- Migration du système antivirus Symantec vers un nouveau produit ESET
- Augmentation de la bande passante du réseau de 7 lycées à 10 Go
- Réalisation d'un projet de monitoring des températures dans les chambres froides des complexes cuisine de la restauration scolaire
- Mise en place d'une infrastructure *vulnerability scan* avec le GOVCERT
- Adaptation du système de gestion des identités et des accès ([IAM](#)) aux personnes ne disposant pas de matricule et interfaçage avec le service [eduConnect](#). Le système IAM compte 158.500 utilisateurs.
- La plateforme *Microsoft 365* a été étendue à trois *tenants*. D'un point de vue sécurité, la géo-restriction a été activée et l'authentification passe désormais par le portail d'authentification SAML du CGIE. Au niveau *Teams*, les teams sont générées automatiquement à partir de la base de données des élèves.

B.12.3.3. Protection des données à caractère personnel

La protection des données à caractère personnel nécessite la mise à jour régulière des procédures et outils en place. Il a été constaté que le registre du traitement se prête également à une utilisation systématique comme outil de travail. Ainsi la structure de ce dernier a été adaptée afin de permettre une utilisation plus intuitive (p.ex. adaptation de la structure pour constituer notamment une base pour les notices d'information, identification plus systématique des traitements sensibles ou à risque, regroupement plus lisible des bases de licéité, etc.). Il a été procédé à la révision des conventions encadrant l'échange de données à caractère personnel avec des acteurs externes (conventions de partage de données à caractère personnel). Les agents du CGIE et du ministère ont été sensibilisés à la problématique du transfert de données à caractère personnel vers les États-Unis suite à l'arrêt Schrems II rendu le 16 juillet 2020 par la Cour de justice de l'Union européenne. Des solutions ont été développées en interne en remplacement de celles proposées par des sous-traitants transférant des données à caractère personnel aux États-Unis.

B.13 Direction générale RH et affaires juridiques

B.13.1. Service ressources humaines (SRH)

Actuellement, ce sont 47 agents (fonctionnaires ou employés de l'État) qui sont en charge de la gestion quotidienne du personnel des services du département ministériel, des lycées et des écoles internationales publiques, des huit centres de compétences et de l'Agence pour la transition vers une vie autonome, et des directions de région et écoles de l'enseignement fondamental.

Le SRH assure également la coordination de la planification pluriannuelle des besoins en personnel, dans le cadre du *numerus clausus*, le contrôle des procédures et des méthodes en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que la gestion des demandes effectuées auprès de la Commission d'économies et de rationalisation (CER) au bénéfice de l'intégralité des services et des administrations rattachées au MENJE.

L'organigramme du SRH est divisé en trois niveaux distincts, qui sont, respectivement, le niveau stratégique, le niveau opérationnel et le niveau gestion.

Aussi, les différentes cellules spécifiques qui existent au sein des trois niveaux sont responsables, respectivement, de :

- la gestion du personnel du ministère ;
- la gestion du personnel de l'enseignement fondamental ;
- la gestion du personnel de l'enseignement secondaire ;
- la gestion du personnel des centres de compétences ;
- la gestion électronique des documents ;
- la gestion des postes accordés.

B.13.2. Cadre du personnel de l'enseignement fondamental

B.13.2.1. Planification des besoins

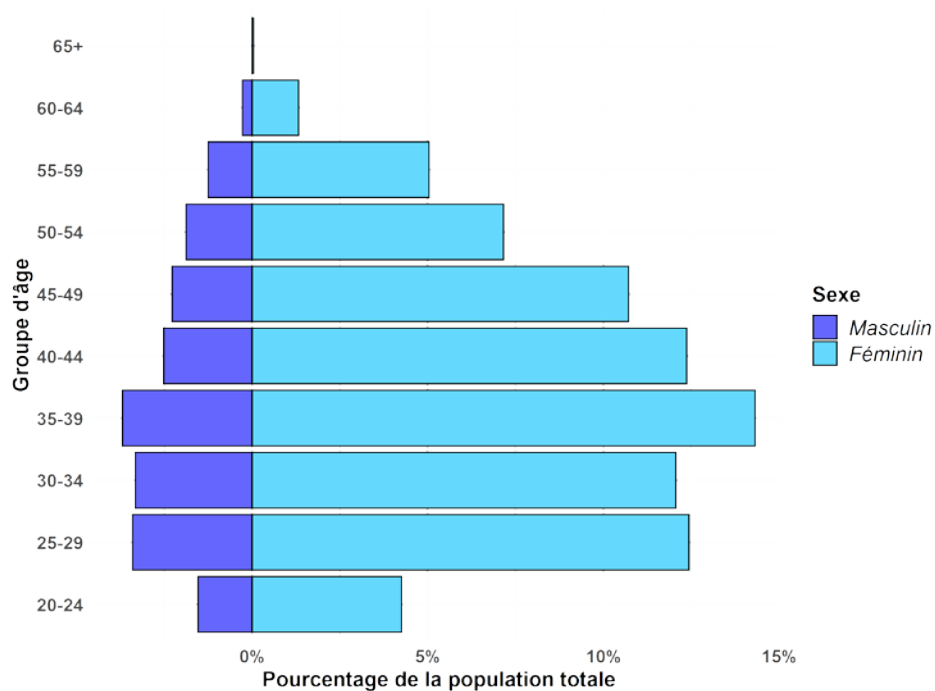
Chaque année, la commission permanente d'experts élabore un rapport général comportant, notamment, une évaluation des besoins prévisibles, en personnel enseignant et éducatif pour la période couvrant les cinq années à suivre.

Le nombre élevé d'agents appartenant au groupe de traitement A2 est notamment dû à l'ouverture du recrutement aux détenteurs d'un bachelors en relation avec l'un des objectifs de l'enseignement fondamental, faite en 2019. Ainsi, ce sont 178 agents équivalent temps plein *Quereinsteiger* qui ont été recrutés en 2021. Cette voie de recrutement permet de répondre à la pénurie de diplômés en sciences de l'éducation, tout en garantissant un enseignement de qualité.

B.13.2.2. Recrutement

330 candidats se sont inscrits au concours de la session pour l'année scolaire 2020-2021. Parmi eux, 21 candidats se sont retirés, 50 candidats visaient le cycle 1 et 295 candidats les cycles 2 à 4, dont 15 ont opté pour un poste d'instituteur de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général.

B.13.2.3. Pyramide d'âge (personnes)



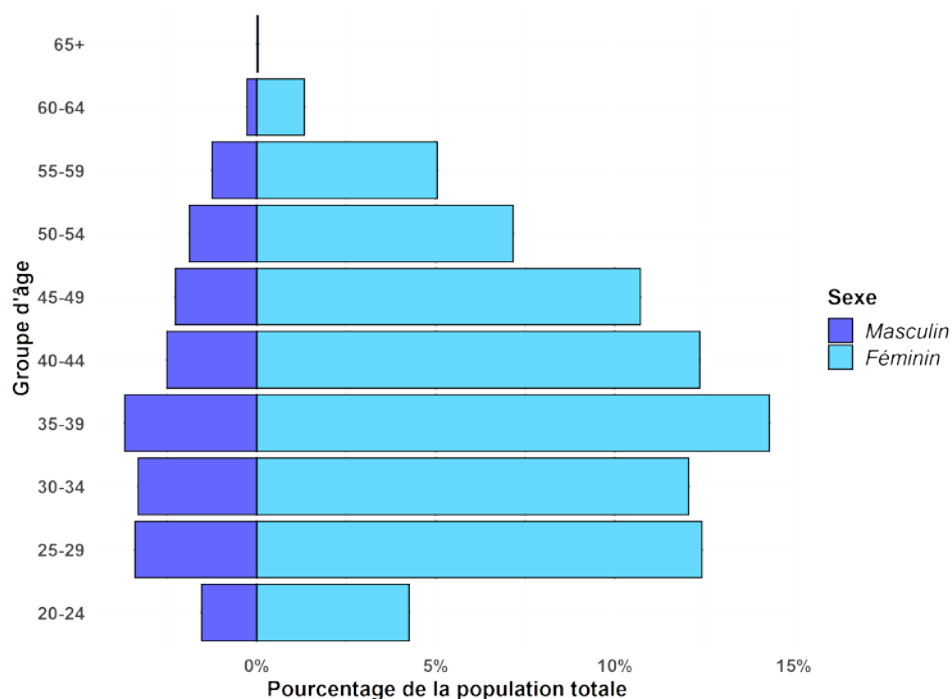
Il convient de noter que la part des agents féminins dans l'enseignement fondamental reste largement supérieure à celle des agents masculins, et ce, pour tous les groupes d'âge confondus.

B.13.2.4 ETP selon groupes de traitement /d'indemnité et statut /régime

Groupes de traitement / d'indemnité	Remplaçants permanents	Employés	Fonctionnaires	Total
Autres	508,41	33,63	0	542,04
Groupe A1	0	83,85	118,40	202,25
Groupe A2	0	531,68	4606,73	5138,40
Groupe B1	0	711,10	112,8	823,90
Groupe C1	0	15,92	1	16,92
Groupe D1		2		2
Total	508,41	1378,18	4838,90	6725,51

B.13.3 Cadre du personnel de l'enseignement secondaire

B.13.3.1. Pyramide d'âge (personnes)



B.13.3.2. ETP selon groupes de traitement /d'indemnité /de salaire et statut /régime

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Assistants pédagogiques	Employés	Employés de droit privé	Fonctionnaires	Salariés	Total
Autres	126	13	0	0	0	139
Groupe A1	0	1045,29	6	2863,60	0	3914,89
Groupe A2	0	546,94	9	544,93	0	1100,87
Groupe B1	0	416,38	1	234,60	0	651,98
Groupe C1	0	44,35	0	12	0	56,35
Groupe D1	0	48,50	0	158,95	0	207,45
Groupe D2	0	3	0	3	0	6
Groupe D3	0	8,80	0	65,60	0	74,40
Salariés	0	0	0	0	468,60	468,60
Total	126	2126,26	16	3882,68	468,60	6619,54

B.13.3.3. Recrutement

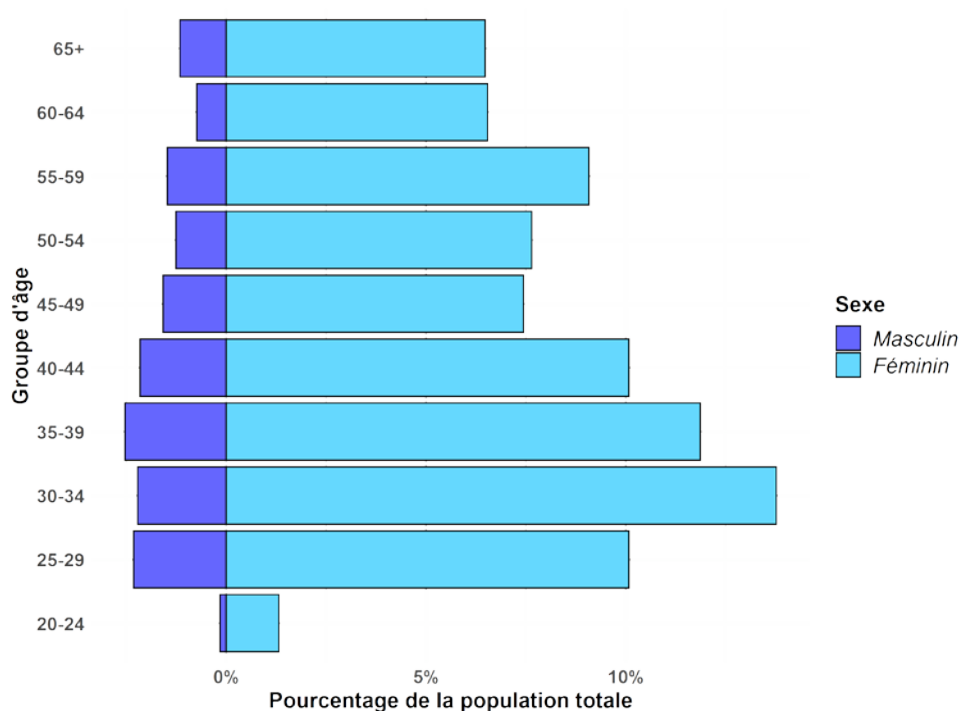
727 candidats se sont inscrits au concours de recrutement de l'année scolaire 2020-2021. Parmi eux, 564 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement, dont 287 se sont retirés, 110 qui ont échoué aux épreuves et 11 qui y ont réussi, sans pour autant être classés en rang utile. Ainsi, ce ne sont que 156 candidats qui ont été recrutés, bien que le plan de recrutement prévoyait un recrutement possible de 357 candidats.

	Inscrits	Admissibles	Retraits	Échecs	Non-classés en rang utile	Recrutés
2020-2021	727	564	287	110	11	156

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Plan de recrutement	276	280	274	280	357
Candidats inscrits	509	514	531	817	727
Candidats recrutés	158	139	140	139	156
Postes non occupés	118	141	134	141	201

B.13.4. Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée

B.13.4.1. Total des personnes (pyramide d'âge)



B.13.4.2. ETP selon groupes de traitement/d'indemnité/de salaire et statut/régime

Groupe de traitement / d'indemnité/ de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	127,15	128,80	0	255,95
Groupe A2	209,35	106,25	0	315,60
Groupe B1	58,10	35,75	0	93,85
Groupe C1	27,65	5,75	0	33,40
Groupe D1	17,80	2,80	0	20,60
Groupe D2	2	0	0	2
Groupe D3	3,50	2	0	5,50
Salariés	0	0	40,15	40,15
Total	445,55	281,35	40,15	767,05

B.13.4.3. Répartition

Agence pour la transition vers une vie autonome

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	1,75	1,75	3,50
Groupe A2	3,75	0	3,75
Groupe B1	1,75	0	1,75
Total	7,25	1,75	9

Centre pour le développement des apprentissages Maria Teresa

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	16,85	4	20,85
Groupe A2	6	4,95	10,95
(Groupe C1)	1		1
Total	23,85	8,95	32,80

Centre pour le développement des compétences relatives à la vue

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	11,95	11,75	0	23,70
Groupe A2	26	5	0	31
Groupe B1	6,25	2	0	8,25
Groupe C1	5	1	0	6
Groupe D1	2	0	0	2
Groupe D3	0,50	0	0	0,50
Salariés	0	0	5	5
Total	51,70	19,75	5	76,45

Centre pour le développement intellectuel

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	39,60	30,05	0	69,65
Groupe A2	69,45	30,75	0	101,20
Groupe B1	17,75	22	0	39,75
Groupe C1	9,50	3,75	0	13,25
Groupe D1	12,55	1,80	0	14,35
Groupe D2	1	0	0	1
Groupe D3	2	0	0	2
Salariés	0	0	16,83	16,83
Total	151,85	88,35	16,83	258,03

Centre pour le développement moteur

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	8,25	3,75	0	12
Groupe A2	45,75	10,75	0	56,50
Groupe B1	8,75	4	0	12,75
Groupe C1	2,5	0	0	2,5
Groupe D1	1	1	0	2
Groupe D2	1	0	0	1
Groupe D3	1	1		2
Salariés	0	0	4,90	4,90
Total	68,25	20,50	4,90	93,65

Centre pour le développement socio-émotionnel

p	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	11,90	11,10		23
Groupe A2	11,30	13		24,30
Groupe B1	2,70	1,75		4,45
Groupe C1	0,50			0,50
Salariés			0,55	0,55
Total	26,40	25,85	0,55	52,80

Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	5,30	5,50	10,8
Groupe A2	0	2	2
Groupe B1	1,50		1,50
Groupe C1	0,50	0	0,50
Total	7,30	7,50	14,80

Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	16,05	2,30	0	18,35
Groupe A2	30,5	11,30	0	41,80
Groupe B1	11,75	3	0	14,75
Groupe C1	1	1	0	2
Salariés	0	0	2,38	2,38
Total	59,80	17,60	2,38	79,28

Centre de logopédie

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employé de l'État	Fonctionnaire d'État	Salarié de l'État	Total
Groupe A1	15,50	58,60	0	74,10
Groupe A2	16,60	28,50	0	45,10
Groupe B1	7,65	3	0	10,65
Groupe C1	7,65	0	0	7,65
Groupe D1	1,75	0	0	1,75
Groupe D3	0	1	0	1
Salariés	0	0	10,50	10,50
Total	49,15	91,10	10,50	150,75

B.14 Direction générale des finances et des écoles privées

B.14.1. Service Technique, Accueil et Réception Clausen (STAR-C)

Le Service Technique, Accueil et Réception Clausen (STAR-C) regroupe les volets : service technique, accueil, réception, stockage, gestion des bâtiments, logistique, parking et gestion des accès et déménagements internes. Il est également en charge du volet événementiel du ministère.

Le déménagement du siège du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a nécessité un effort conséquent, avec quelque 530 agents ayant rejoint le nouveau site à Clausen, à partir de lieux différents.

De nombreuses livraisons ont été organisées comme celles des bulletins aux lycées, des questions d'examen de fin d'études ou des épreuves communes pour le cycle 4.2 à 125 écoles fondamentales.

Le STAR-C a assuré les livraisons de matériel de sécurité et sanitaire dans les établissements scolaires ainsi que dans toutes les administrations liées au ministère et cela en très courte période.

Le STAR-C en chiffres*Stock/Logistique* : 648 commandes, pour un total de 117.695 articles, ont été traitées par l'équipe stock et expédiées à leurs destinataires respectifs.

Le *service courrier* a été équipé d'un système d'affranchissement automatique en 2019. Ce système répertorie tous les courriers sortants. En 2021, 117.263 courriers ont été affranchis pour un total de 158.654,75 €.

De janvier 2021 à décembre 2021, 2722 tickets du système OTRS⁶ ont été traités par l'équipe du *service technique*.

Le *parc automobile* compte désormais cinq véhicules. 53.708 km ont été parcourus en 2021.

L'accueil téléphonique a enregistré 16.745 appels en 207 jours ouvrables, soit une moyenne de 80 appels par jour. 923 visiteurs extérieurs ont été accueillis à la réception principale à Clausen

B.14.2. Service des écoles privées (SEP)

L'école privée Grandjean ayant cessé ses activités en août 2021, le nombre d'écoles privées subventionnées par l'État s'élève maintenant à 14.

Il existe quatre nouveaux projets d'infrastructures :

- Un nouveau site pour la Waldorfschule a été trouvé au Kirchberg section Grünwald près du Rehazenter. La phase d'étude ensemble est en cours.
- L'École privée Charlemagne a finalement trouvé à Contern un terrain pour la construction de son nouvel établissement. L'établissement de l'APS (Avant-projet sommaire) et de l'APD (Avant-projet définitif) sont en phase finale d'approbation.
- L'École privée St George's International School à Hamm va construire un gymnase afin de réduire les transports vers des centres sportifs extérieurs.
- L'École privée International Montessori School à Hobscheid a installé une yourte pour enseigner dans un environnement convivial correspondant à la pédagogie Montessori.

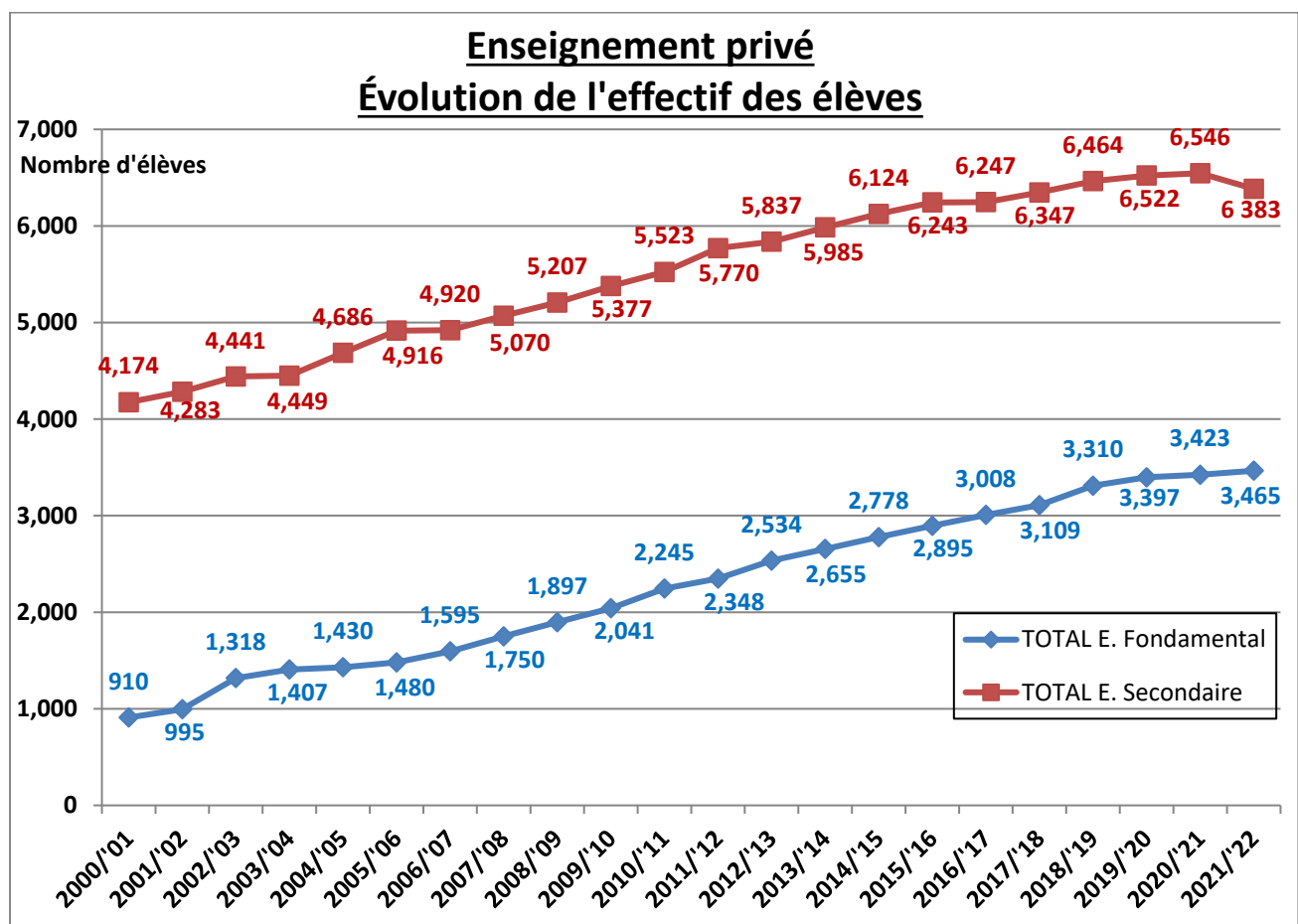
3.465 élèves sont inscrits à l'enseignement fondamental. Une seule école applique les programmes de l'enseignement public, à savoir l'école privée Notre-Dame (St. Sophie). Les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public sont au nombre de dix.

6.383 élèves sont inscrits à l'enseignement secondaire. Six écoles appliquent les programmes de l'enseignement public et six autres écoles n'appliquent pas les programmes de l'enseignement public.

Certaines écoles privées proposent l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire (Notre-Dame, Waldorf, ISL, St. Georges, ELFL).

⁶ Open-source Ticket Request System

École privée	Nombre d'élèves	
	EF	ES
Lycée technique privé Émile Metz		473
Écoles privées Fieldgen & Ste Anne (Agedoc)		2.533
Écoles privées Notre-Dame (Ste Sophie)	617	160
École privée Marie-Consolatrice		443
École Charlemagne	112	
École maternelle et primaire Maria Montessori	97	
École privée Over the Rainbow	171	22
Fräi-ëffentlech Waldorfschoul	254	122
Vauban - École et Lycée français du Luxembourg	1.007	1.558
International School of Luxembourg	605	739
St George's International School	526	333
Scuola Materna Cattolica Italiana	19	
International Montessori School	57	
Total	3.465	6.383
TOTAL EF + ES	9.848	



L'État participe aux frais de fonctionnement des écoles privées – y inclus les frais de personnel et les frais d'exploitation – en versant une participation par école par rapport aux nombres d'élèves et selon un taux fixé par la loi : 90 % pour les écoles appliquant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois et 40 % pour les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public luxembourgeois.

Le SEP assure le suivi des projets d'infrastructure. L'État prend en charge 80 % du devis approuvé par le ministre et le SEP accompagne les écoles privées dans leurs démarches en vue d'établir de futurs projets d'investissement.

L'année 2021 a bien entendu été marquée par la gestion de la crise sanitaire. Le service est resté à l'écoute des besoins, a apporté ses conseils, son accompagnement, son aide à la décision et a veillé à l'approvisionnement en matériel.

B.14.3. Cellule d'harmonisation ASFT

Le financement de chaque organisme œuvrant dans le secteur ASFT est réglé par une convention spécifique signée entre l'État et l'organisme gestionnaire sur base de la loi dite ASFT⁷ ainsi que sur base des conditions générales.

En janvier 2021, la cellule d'harmonisation a été créée au sein de la Direction générale des finances avec les missions suivantes :

- Harmonisation des modes de financement (e.a. frais « overhead »)
- Harmonisation des modes de gestion : décompte harmonisé et digital et procédures standardisées, etc.
- Stratégie commune en matière d'infrastructures
- Pilotage du secteur ASFT en matière de gestion, de financement et d'infrastructures
- Observation et suivi des négociations de la CCT-SAS⁸ (Commission paritaire)
- Promotion de l'échange intra- et interministériel (Commission paritaire & Commission d'harmonisation)
- Optimisation des prévisions budgétaires

L'accent a été mis sur l'élaboration du mode de financement par centre de coûts en vue d'une harmonisation des modes de financement.

Dans ce contexte, 2021 a été consacrée à la rédaction de l'avant-projet de loi portant aide et protection aux enfants et aux familles, qui préconise, entre autres :

- le remplacement du système tarifaire par un mode de financement par centre de coûts,
- l'harmonisation des modes de financement dans le secteur AEF,
- la digitalisation des décomptes.

Le projet de règlement grand-ducal précisant le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille résulte de la concertation avec la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille et les principaux acteurs du secteur de l'AEF. L'avant-projet de loi portant aide, soutien et protection aux mineurs a été finalisé fin 2021.

L'aide à l'enfance et à la famille sera ainsi le premier secteur à mettre en place le mode de financement par centres de coûts.

⁷ Loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

⁸ Convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social

B.14.4. Bureaux des chiffres

Créés fin 2019, les deux Bureaux des chiffres, de l'Éducation nationale d'une part, et de l'Enfance et de la Jeunesse d'autre part, ont développé leurs activités en 2021. Leur mission première consiste à mettre à disposition des données chiffrées pour répondre aux besoins des instances du ministère (cabinet du ministre, directions générales et administrations). Leur activité se déroule par essence en étroite collaboration avec les instances concernées.

Pour ce qui concerne le Bureau des chiffres de l'Enfance et de la Jeunesse, ses activités se sont concentrées en 2021 sur trois axes :

1. Procéder à des simulations du coût de telle ou telle réforme envisagée, aidant ainsi à la décision politique. En 2021, les simulations ont porté sur le projet de gratuité de l'accueil des enfants en structure d'éducation non formelle, et de gratuité des repas consommés par ces mêmes enfants.
2. Mettre à disposition des directions générales et des administrations des chiffres leur permettant un monitoring de leurs missions via le suivi des informations dans le temps. Démarré avec la DG du secteur de l'Enfance sur le thème de l'accueil des enfants, cette activité a été développée en 2021 avec le Centre socio-éducatif de l'État.
3. Contribuer à la mise en place d'une base de données harmonisées relatives au secteur de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à l'enfance et à la famille, et valoriser les données existantes, en lien avec le CGIE, porteur du projet.

Le Bureau des chiffres de l'Éducation nationale s'engage à améliorer la disponibilité, la qualité et la cohérence des données produites, en collaboration avec les directions générales de l'Éducation nationale, la Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative du SCRIPT et le CGIE. Ses activités comprennent également des analyses ponctuelles, la mise à disposition de chiffres dans le cadre de questions parlementaires, dans le cadre du *large scale testing* et du *contact tracing* de la COVID-19, etc.

B.15 Direction générale des infrastructures

La Direction générale des infrastructures a été nouvellement créée afin de regrouper tous les services du ministère ayant trait à la planification, la transformation ou à l'entretien des infrastructures étatiques affectées au département. Ainsi, la Direction générale regroupe le Service de planification des infrastructures, la Cellule des infrastructures ASFT et le Service de restauration scolaire et universitaire (Restopolis) et compte quelque 40 collaborateurs.

B.15.1. Service de planification des infrastructures

Lycée Edward Steichen

Le nouveau bâtiment à Reuler pour les classes primaires de l'École internationale Edward Steichen a été mis en service en janvier 2021. Les travaux ont été réalisés par la commune de Clervaux.

Nordstad-Lycée

Le projet de loi de construction du Nordstad-Lycée à Erpeldange-sur-Sûre a été voté en janvier 2021.

École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette

Suite au déménagement des classes secondaires de l'École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette dans leur bâtiment définitif pendant les vacances de Pâques, les classes de l'école primaire ont été installées dans le bâtiment provisoire pour la rentrée scolaire 2021.

Université populaire

L'Université populaire a ouvert ses portes en avril 2021 dans le bâtiment Terres Rouges à Belval.

À partir de septembre 2021, une antenne de l'Université populaire est installée provisoirement dans le bâtiment sis 79, rue de Welscheid à Warken.

Institut de formation de l'Éducation nationale

Depuis avril 2021, l'IFEN dispose avec le bâtiment Terres Rouges à Belval d'un deuxième site de formation.

Lycée classique d'Echternach

Les travaux de remise en état ont commencé immédiatement après les inondations du 14 au 15 juillet afin d'assurer la rentrée scolaire 2021. Une structure provisoire a été mise en place pour permettre les travaux de rénovation profonde et par étapes des locaux inondés.

Directions de l'enseignement fondamental et centres de compétences

Des locaux supplémentaires pour l'installation de directions de l'enseignement fondamental et de centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée ont été aménagés, dont notamment dans le bâtiment Le Cinq à Strassen, le bâtiment Elise à Leudelange, le bâtiment Terres Rouges à Belval et le bâtiment Hireknopf à Capellen.

Le Centre pour le développement intellectuel sis 15-19, rue du Chemin de fer à Echternach a été touché par les inondations et, en coopération avec l'Administration des bâtiments publics et la Commission des Loyers, le propriétaire du bâtiment a réalisé les travaux d'assainissement.

Le projet *Wohnschule* du Centre pour le développement intellectuel a été réalisé dans le bâtiment sis 10, rue de Reckange à Mondercange.

Lycée technique du Centre et Lycée Michel Lucius

L'inauguration de la nouvelle infrastructure sur le site du Lycée technique du Centre à Limpertsberg abritant un restaurant scolaire et un hall sportif a eu lieu le 8 septembre 2021.

École internationale de Mondorf-les-Bains

Deux bâtiments supplémentaires ont été installés sur le site *op Olbiert* à Mondorf-les-Bains pour combler le déficit en salles de classe. Les travaux ont été pris en charge par la commune de Mondorf-les-Bains.

La planification du bâtiment définitif sur le site *Gréimelter* est en cours.

Lycée technique agricole

Le nouveau bâtiment à Gilsdorf a été mis en service à la rentrée 2021.

Lycée Michel-Rodange

Les travaux de rénovation ont été terminés et les cours y ont repris à la rentrée 2021.

Centre de logopédie

La mise en service du nouveau hall sportif et de la piscine a eu lieu en septembre.

École nationale pour adultes

Depuis la rentrée 2021, les classes de l'École nationale pour adultes sont installées dans le bâtiment *Blumm* au campus Geesseknäppchen et dans les ateliers sis 56-58, Val Ste Croix à Luxembourg-Ville.

Structure scolaire à l'Hôpital Kirchberg

En novembre, l'école attachée au Service national de psychiatrie juvénile des Hôpitaux Robert Schuman a été installée dans ses nouveaux locaux à l'Hôpital Kirchberg.

Lycée technique pour professions de santé à Strassen

Les travaux de construction du nouveau bâtiment pour le Lycée technique pour professions de santé à Strassen ont commencé fin 2021.

L'internat et les logements pour jeunes à Strassen ont été mis en service en novembre.

École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg

Les études en vue de la rénovation du château de Sanem afin d'y installer le deuxième campus de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg sont en cours.

B.15.2. Cellule infrastructures ASFT

Les tableaux sont classés dans les annexes page 149 et suite.

La Cellule infrastructures ASFT⁹ de la Direction générale des infrastructures est en charge de la gestion des dossiers techniques et des demandes d'aide financière de l'État pour la Direction générale du secteur de l'enfance (SE), la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF), la Direction générale du secteur de la jeunesse (SJ) et la Direction générale de l'enseignement musical (EM).

En 2021, la Cellule a réalisé 11 avis sur plans relatifs aux projets dans le SE et 32 projets sont en cours de réalisation (tableau n° 1). En relation avec de nouveaux projets, 15 entrevues avec les communes respectives ont été organisées.

Dans le secteur AEF, 60 projets sont en cours de réalisation (tableau n° 2).

Dans le secteur SJ, la Cellule a élaboré six avis sur plans et 26 projets sont en cours de réalisation (tableau n° 3).

Dans le secteur EM, 13 projets sont en cours de réalisation (tableau n° 4).

En ce qui concerne les nouvelles conventions de bâtisses, elles étaient 12 dans le secteur SE (tableau n°5), trois dans le SJ (tableau n° 6).

Dans le cadre de ses activités, la Cellule a par ailleurs effectué 101 visites d'agrément dans les crèches et 102 visites d'agrément dans les maisons relais. Elle a effectué pour le secteur AEF 33 visites d'agrément ASFT et 36 visites de projets. 20 visites d'agrément ont été effectuées pour le compte du SJ. Un rapport technique a été rédigé pour chaque visite d'agrément.

La Cellule a réalisé 14 décomptes de convention SE, trois décomptes pour SJ et un autre pour EM (tableaux n° 7, 8 et 9).

⁹ Activités socio-familiales et thérapeutiques

Au total, la Cellule a traité 310 dossiers SEA (tableau n°10), 639 dossiers AEF (tableau n°11) et 197 dossiers SJ (tableau n°12).

19 demandes de prise en charge de frais de loyer ont été introduites auprès de la Commission des Loyers par les gestionnaires suivants : Solidarité Jeunes (3), Caritas Jeunes et Familles (2), ACT Together (1), Phoenix (1), Fondation Kannerschlass (2), Arcus (2), Jongenheem (1), Fondation EPI (2), Telos (2), Cercle Eric Haas (1), FEDAS Luxembourg (1), Profamilia (1).

Aux difficultés liées à la pandémie de COVID-19 s'ajoute une pénurie des matériaux de construction. Ceci a pour conséquence que les dossiers techniques de la Cellule restent difficiles à gérer au niveau des délais d'approvisionnement et des prix en constante inflation.

B.15.3. Restopolis

B.15.3.1. Restopolis en chiffres

Le service de restauration scolaire et universitaire Restopolis gère actuellement 77 restaurants, 35 cafétérias et deux *food trucks*. Restopolis compte la plus grande majorité des restaurants et cafétérias des établissements de l'enseignement secondaire classique et général parmi ses structures ainsi que les restaurants de l'Université du Luxembourg, les restaurants de l'École de la Police Grand-Ducale et le restaurant de l'école fondamentale étatique *Eis Schoul*. Restopolis se charge en outre de la restauration de six services d'éducation et d'accueil *Daycare* et de quatre internats. Le service de Restopolis est composé de 24 collaborateurs, le nombre du personnel de cuisine sur les sites est de 590. Le service a servi en 2021 en moyenne 14.506 plats par jour. Le nombre de clients du service de restauration scolaire et universitaire est de 72.000. En 2021, Restopolis a cuisiné 2.320.963 repas dans les restaurants et vendu 3.881.456 produits de cafétéria. Restopolis a connu une hausse du taux de fréquentation de 36 % en 2021 par rapport à 2020.

B.15.3.2. Restopolis devient une administration

Au mois de février 2021, les ministres réunis en conseil ont marqué leur accord au projet de loi pour la création d'une administration dénommée Restopolis.

B.15.3. Présentation et mis en œuvre du concept de restauration *Food4Future*

Restopolis a instauré en septembre 2021 dans l'ensemble de ses structures de restauration un nouveau concept de restauration durable dénommé *Food4Future*. Les piliers de ce concept innovatif pour la restauration scolaire et universitaire sont les six *RestoGoals* décrits ci-dessous.

RestoGoal #1 - Mise en œuvre du plan d'action PAN-BIO 2025 : Ce plan vise à soutenir de manière active le développement et la promotion de l'agriculture biologique. Dans la restauration collective subventionnée par l'État, il est prévu que 50 % des produits utilisés proviennent de l'agriculture luxembourgeoise, dont 2/5 issus de l'agriculture biologique et 3/5 issus de l'agriculture locale avec une priorité accordée aux produits provenant de l'agriculture en conversion.

RestoGoal #2 - Nouvelle offre de repas : Restopolis a revisité l'offre de ses repas et vient d'élaborer de nouvelles recettes composées avant tout d'ingrédients végétaux, au maximum bio, local et de saison tout en réduisant la part des produits animaux dans l'assiette.

RestoGoal #3 - Achats en circuits court : Restopolis favorise depuis toujours l'achat de ses produits auprès des producteurs locaux pour ainsi réduire et minimiser les trajets de transport.

RestoGoal #4 - Prévention des déchets : Restopolis sensibilise ses convives à réduire l'utilisation des emballages à usage unique.

RestoGoal #5 - Lutte contre le gaspillage alimentaire : Restopolis sensibilise ses convives aux pertes et au gaspillage de nourriture. Le service propose des plats *AntiGaspi* et un système de réservation des plats en ligne (site web et application de Restopolis).

RestoGoal #6 - Sensibilisation à une alimentation durable : Restopolis organise des actions de sensibilisation comme des campagnes et semaines thématiques. La nouvelle brochure *Creating a sustainable food future*, publiée en octobre, contient toutes les informations sur le concept *Food4Future* et la mise en œuvre de ce dernier.

B.15.3.4. Projet pilote *Veggie Monday*

Le projet pilote a été lancé en novembre 2021 dans les trois restaurants scolaires de l'Athénée de Luxembourg, du Lycée Aline Mayrisch et du Lycée Michel Rodange. Ce projet prévoit de proposer exclusivement des plats, snacks et sandwiches végétariens et végétans chaque lundi jusqu'au début du congé de Carnaval 2022.

B.15.3.5. Nouveau site web www.food4future.lu

Le nouveau site web www.food4future.lu a été conçu en été 2021 et mis en ligne pour la rentrée scolaire 2021-2022. Le site est une plateforme numérique qui s'adresse à tous ceux qui s'intéressent aux différents sujets du concept *Food4Future*.

B.15.3.6. Nouveau site web www.restopolis.lu

L'ensemble du site web de Restopolis a été refondu pour la rentrée scolaire 2021-2022. Son nouveau blog informe les convives de toutes les nouveautés, des produits Restopolis et des semaines thématiques.

B.15.3.7. Organisation d'une campagne thématique *Bio & lokal ass ideal*

La campagne thématique, organisée fin avril-début mai, a mis en vitrine tous les produits locaux et bio travaillés par Restopolis. *Bio & lokal ass ideal* était la première campagne thématique virtuelle.

B.15.3.8. Organisation d'une campagne thématique *Fairtrade*

Restopolis a organisé en juin une semaine thématique *Fairtrade* pour familiariser les convives avec les produits issus du commerce équitable. Depuis juin 2021, le cake au chocolat « fait maison » est préparé avec du chocolat *Fairtrade*.

B.15.3.9. Goldener Teller International

Le *Deutsches Netzwerk Schulverpflegung (DNSV)* a décerné son *Goldener Teller International 2021* à Restopolis. Le réseau allemand de la restauration scolaire récompense avec l'assiette d'or le travail fructueux et de longue date du service.

B.15.3.10. Ouverture du nouveau restaurant scolaire *Funiculaire*.

En avril, le nouveau restaurant de l'École Internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette à Differdange a ouvert ses portes. Il accueille les convives du site Differdange et dispose de 256 places assises.

B.15.3.11. Ouverture du restaurant scolaire au nouveau Lycée technique agricole

Depuis la rentrée 2021-2022, le restaurant accueille les quelque 600 élèves du Lycée technique agricole Gilsdorf. Il dispose de 208 places assises pour les élèves et le personnel.

B.15.3.12. Ouverture du restaurant scolaire à l'École Internationale Mersch Anne Beffort

Restopolis accueille depuis septembre 2021 les élèves et le personnel de l'École Internationale Mersch Anne Beffort dans le nouveau restaurant scolaire qui dispose de 65 places assises.

B.15.3.13. Ouverture du nouveau restaurant scolaire de l'École de Police à Findel

Un restaurant scolaire à la nouvelle École de Police à Luxembourg-Findel avec 132 places assises accueille les convives depuis mai 2021.

B.15.3.14. Ouverture du nouveau restaurant scolaire du Lycée Michel Rodange

Restopolis a ouvert un nouveau restaurant scolaire au Lycée Michel Rodange à Luxembourg après sa rénovation en septembre 2021. Le restaurant dispose de 104 places assises.

B.15.3.15. Projets pour 2022

Le service est déterminé à faire évoluer le concept *Food4Future*.

Sur le site eduPôle sera inaugurée la *Restopolis Food Academy*, qui proposera workshops et formations continues.

Restopolis continuera à célébrer des Journées Internationales proclamées par l'ONU sur des thèmes liés à des enjeux majeurs comme le développement durable ou l'alimentation.

B.16 Autres services du ou liés au MENJE

B.16.1. Anefore

Créée en 2007 et placée sous l'autorité nationale du MENJE, l'Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse (Anefore) est l'agence nationale chargée de la mise en œuvre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité au Luxembourg. Anefore est également le centre national Europass et Euroguidance, l'organisation d'assistance nationale *eTwinning*, l'unité nationale du réseau Eurydice et le correspondant national du réseau *Youth Wiki*. Eurodesk est sous-traité à l'Agence nationale pour l'information des Jeunes.

En 2021, le budget communautaire disponible pour cofinancer des projets du programme Erasmus+ s'est élevé à 10.313.983 € et celui pour les projets du Corps européen de solidarité à 751.949 €. Le budget total disponible, soit 11.065.932 €, a diminué de 2,86 % par rapport à 2020. Cette évolution peut être expliquée par le fait que la Commission européenne a lancé deux appels à propositions complémentaires pour des projets de partenariats stratégiques en 2020, ce qui a impliqué un budget supplémentaire exceptionnel de 1.243.409 €. En faisant abstraction de ce dernier, le budget total disponible en 2021 a augmenté de 9,04 % par rapport à 2020.

Anefore a reçu 160 candidatures de projets en 2021. La majorité, à savoir 99 candidatures, a été déposée pour des projets de mobilité (l'action clé 1) ou pour des projets en faveur de la coopération (action clé 2). 40 candidatures ont été soumises en vue de mobilités individuelles pour des activités de formation et de coopération. Quant au Corps européen de solidarité, l'appel à propositions a généré 21 candidatures : deux demandes pour des activités de volontariat, dix pour des projets de solidarité et neuf pour des activités de réseautage.

Lors du premier tour de l'appel à propositions 2021, 51 projets Erasmus+ et Corps européen de solidarité ont été sélectionnés, ce qui porte le taux de réussite des candidatures soumises à 45,95 %. Ce taux de réussite plus faible qu'en 2020 s'explique par le fait que l'évaluation et la sélection des 26 candidatures reçues lors du deuxième tour de l'appel à propositions 2021 ne seront finalisées qu'en 2022. En faisant abstraction de ces dossiers en cours d'évaluation, le taux de réussite des candidatures s'élève à 60 % et dépasse celui de 2020 de près de 10 %.

Le budget total engagé s'est élevé à 5.503.404,5 €, dont 5.056.231,5 € pour 43 projets des actions clés 1 et 2 ainsi qu'aux 35 mobilités individuelles pour des activités de formation et de coopération du programme Erasmus+ et 447.173 € pour financer huit projets et neuf activités de réseautage du Corps européen de solidarité.

Six lycées et une école fondamentale sont bénéficiaires d'un projet de mobilité Erasmus+ 2021, ce qui leur permet d'envoyer 81 membres du personnel éducatif en formation continue et de donner à 257 élèves la possibilité d'effectuer une mobilité. Deux lycées offrant le brevet de technicien supérieur (BTS) sont également bénéficiaires de projets de mobilité dans l'enseignement supérieur. Dans le domaine de l'enseignement scolaire, 15 candidatures pour des mobilités individuelles *eTwinning* ont été reçues, dont 12 ont pu être sélectionnées.

Anefore engage des efforts considérables pour offrir conseil et suivi sur mesure aux bénéficiaires et promouvoir les programmes et autres initiatives européennes gérés par l'Agence. Les événements qui ont marqué l'année 2021 ont été les activités de formation et de coopération *Youth Centres of the future* et *Strengthen young people to solve their conflicts without violence - Peer mediation as an example of good practice* et les séminaires *eTwinning Le multilinguisme dans l'éducation* et *Safety first – ein bewusster Medienumgang für Kinder*.

B.16.2. Langue luxembourgeoise

B.16.2.1. Commissaire à la langue luxembourgeoise

De Commissaire huet e Rapport gemaach iwwer de Bilan vun der Strategie fir d'Promotioun vun der Lëtzebuenger Sprooch, déi d'Regierung 2017 festgehalen hat.

De Commissaire hat e Konzept entworf fir eng Ausstellung iwwer d'Lëtzebuergesch an d'Sproochen zu Lëtzebuerg. Hien ass zwanzeg Mol mam Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch (ZLS), mat Verrieder vu Bâtiments publics, dem Kulturministère an de kulturellen Institutiounen an Experten zesummekomm.

De Commissaire huet en Internetsite beoptraagt, op deem Informatiounen an Aktivitéite ronderëm d'Lëtzebuergesch gesammelt ginn. Hien huet mam ZLS zesummegeschafft fir eng nei Grammaire, fir Projeten an der Computerlinguistik a fir e Relevé vun de Flouernimm. Hie bedeelegt sech un engem interministeriellen Aarbechtsgrupp fir geschlechtersensibel Sprooch. Hien huet sech agesat fir eng lëtzebuergesch Iwwersetzung vum Glossaire an der Publikatioun *Let's talk about sex*.

De Commissaire huet sech mat den zoustännege Servicer iwwer Lëtzebuergesch an der Grondschoul an am Secondaire geschwat, och iwwer de Pilotprojet am Lycée Michel Rodange. Hei ka Lëtzebuergesch op den ieweschte Klassen als Fach gewielt ginn. De Commissaire huet d'Ausschaffe vun engem Lëtzebuergeschprogramm an den ëffentlechen europäesche Schoulen begleet. Hien huet sech mat der Direktioun vum nationale Sproochenzenter getraff, fir d'Organisatioun vum Sproochentest am Lëtzebuergesch ze aktualiséieren a fir e Projet ze lancéieren vun engem Internetprogramm fir den Apprentissage vum Lëtzebuergesch. Hien huet no adaptéierte Léierprogrammer fir Apprenantë mat seriöse kognitive Schwierigkeete gefrot.

De Commissaire huet derno gekuckt, datt den zoustännegen Aarbechtsgrupp aktualiséiert Reeditiounen plangt vun der Kaart vu Lëtzebuerg mat den Uertsnumm op Lëtzebuergesch.

De Commissaire huet mat den concernéierte Servicer de Projet vun engem Reglement finaliséiert, deem d'Schafe vum Präis fir d'Verdëngschter ëm d'Lëtzebuenger Sprooch virgesäit. En huet de Projet fir didaktesch Kanner- a Jugendliteratur an deem iwwer d'Jugendsprooch virugedriwwen. Hie war Member vun der Jury, déi d'Wuert vum Joer 2021 ausgewielt huet.

De Commissaire huet mat Verrieder vun de Schoulen am franséische Grenzgebitt a mat der Associatioun *Wéi laang nach?* geschwat. Hien huet sech wéinst dem Lëtzebuergesch an der EU ofgeschwat mat der Direktioun vun den Affaires européennes vum Aussen- an Europaministère, der EU-Representatioun zu Lëtzebuerg, den Fonds sociaux européens FSE an der Anefore.

De Commissaire ass bei der Konferenz fir d'15 Joer vum Institut fir Luxemburgistik op der Uni Lëtzebuerg a bei der Séance académique fir 50 Joer Actioun Lëtzebuergesch intervenéiert. Hien huet un enger Dose Colloquen a Seminaren iwwer Lëtzebuergesch deelgeholl an eng Partie Interviewen an der Press ginn. Hien huet sech mat de Verrieder vun Observatoire de la qualité scolaire a Service des droits de l'enfant getraff.

B.16.2.2. Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch

Geziilt Aktiounen fir d'Promotioun vun der Lëtzebuenger Sprooch, effikass Hëllef bei all Zort vu Froen an de konsequenten Ausbau vum Lëtzebuenger Online Dictionnaire – dat waren zejoert d'Piliere vun der Aarbecht vum Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch (ZLS). Duerch Rekrutementer ass d'Zuel vun de Mataarbechter 2021 op 14 geklommen, bei déi zentral Aktivitéitsberäicher vun der Linguistik an der Lexikografie koumen d'Sproochgeschicht an d'Computerlinguistik nei derbäi.

Publikatiounen an Aktiounen

Den Extra-Band *Mat der Frupstut teamsen* vun der Serie Lëtzebuenger Wuertschatz war fir dat edukatiivt Personal vum MENJE. Ausserdeem goufen *D'Lëtzebuenger Orthografie* (4. Oplo) an *Eis Sprooch richtig schreiwen* vum Josy Braun (2. Oplo) reeditéiert.

Den Zenter war mat engem gemeinsame Stand mam SCRIPT op de Walfer Bicherdeeg present, huet bei der RTL-Dictée gehollef an e Workshop an der Walfer Grondschoul animéiert. Och um Lëtzebuerger Stand op der Frankfurter Buchmesse huet den ZLS seng Publikatioune virgestallt. En huet eng Postkaarte-Serie mat Emojien an Ausdréck op Lëtzebuergesch publizéiert an d'Sprooch reegelméisseg an de Medie belicht: Rubricen um *Radio 100,7* an am *Télécran*, Bäitrag am *Luxemburger Wort/Warte*, an der Zeitung vum *Gaart & Heem*, an der *Revue*, an de *Cahiers luxembourgeois*, am Magasinn *EDI*, asw.

An de soziale Medien huet den ZLS ë. a. all Woch e #WuertvunderWoch gepost an och soss op interessant Sproochen-Aspekter higewisen. Enn 2021 hat den ZLS iwwer 1.000 Frënn op Facebook, ronn 900 Follower op *Twitter* an zirka 650 op *Instagram*. Véier Newsletter goufe verschéckt un allkéiers méi ewéi 2.000 Abonnenten. Am Dezember gouf, mat grousem Medienecho, d'Wuert vum Joer gesicht: booster den viru CovidCheck a sheesh (ex aequo op Plaz 2).

Formatiounen a Kooperatiounen

Méi wéi 1.000 Maile mat Froen zu der Lëtzebuerger Sprooch sinn zejoert am Zenter ukomm, plus nach emol esou vill Commanden (Orthografien, Postkaarten). Ausserdeem huet den ZLS 2021 iwwer 30 Opname verbessert, iwwersat an opgehoill fir d'Repondeure vu staatleche Servicer. Fir Enseignanten an Apprenantë bei der Rechtschreiwung ze hëllefen, goufen 43 Mindmaps ausgeschafft an 30 kuerz Videoclippe mat de wichtegste Reegelen. Fir eng ganz Partie (para)staatlech Servicer huet den Zenter Texter korrigéiert oder iwwersat. Fir den INL gouf d'Orthografie vum neie Lëtzebuergesch-Cours kontrolléiert.

Op e sëllege Plazen huet den ZLS 2021 Coursë ginn oder Virtrëg gehalen: CNL, IFEN, INAP, *Moien asbl*, Musée vun der Aarbecht, ORT Guttland, RBS-Seniorenakademie, RTL, SFA, Syvicol, Uni Lëtzebuerg, asw. E war aktiv um 50. Anniversaire vun der Actioun Lëtzebuergesch bedeelegt, war am Jury vun zwou Dissertatiounen op der Uni Lëtzebuerg vertrueden an hat eng ganz Partie Entrevuen an Echangingen: Autisme Luxembourg (Konterbont), Chamber, Commissaire, CPLL, Efnil, IGD-LEO, Institut für Deutsche Sprache, Microsoft, natur musée, Rat für deutsche Rechtschreibung, Spellchecker, Associatioun Wéi laang nach? ...

Lëtzebuerger Online Dictionnaire (LOD)

Am Mëttelpunkt vun der Aarbecht vum Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch steet nach ëmmer de Lëtzebuerger Online Dictionnaire.

Enn 2021 ware genee 31.250 Artikelen online (+ 2.036 par rapport zu Enn 2020), dovunner elo ronn zwee Drëttel mat enger phoneetescher Transkriptioun. Et sinn och ëm déi 1.000 Gebäerdesprooch-Videoe bäikomm. De COVID-19-Glossaire gouf weider ausgebaut: Et sinn elo 450 Termen dran. De Relecturescomité ass 2021 eng 30 Mol zesummekomm.

Weider Neierungen am LOD: Et sinn eng ganz Rei nei Typpen Infoboxe bäikomm. Esou ginn z. B. elo Variante gewisen, déi et an der Standardsprooch fir verschidde Wieder ka ginn (Freideg, Variant Freiden). Am Ganze gëtt et iwwer 1.400 där Variantekoppelen am LOD. Da goufen 2021 net manner ewéi 750 Artikele mat weibleche Persounbezeechnungen ausgebaut. Se sinn also elo net méi just e Verweisartikel, mee e kompletten Artikel mat Iwwersetzungen. Et ginn och progressiv Beispiller bäigesat. Ausserdeem gëtt elo vun der weiblecher Bezeechnung op déi männlech verweisen an och ëmgedréit. Zanter Neklosdag fënnt den interesséierte Benotzer dee ganzen textuellen Inhalt vun all den Artikele vum LOD och an engem PDF-Dokument (<https://lod.lu/pdf/>).

Ausbléck

Zu den Aarbechten, déi 2021 ugefaangen hunn an nach en cours sinn, gehéiert e ganz neie Site fir den LOD. Ausserdeem: Virbereedung vu Projeten am Beräich vun der Sproocherkennung, Ausschaffe vun engem Linguistik-Cours fir de Pilotprojet „Lëtzebuergesch als 4e Langue vivante“ am Lycée Michel Rodange, Viraarbechte fir eng nei Lëtzebuerger Grammaire, Participatioun um Aarbechtsgrupp „Geschlechtersensibel Sprooch“, Ausschaffe vun Testfroe fir d'Zertifizéierung vun de Kenntniss an der Lëtzebuerger Orthografie, Artikele fir déi geplangte Kannerzeitung *De Piwitsch*,

Relecture vun den Texter fir d'Neioplo vum Reenert an éischt Aarbechte fir eng mobil an eng fix Ausstellung iwwer d'Lëtzebuerger Sprooch an d'Sproochen zu Lëtzebuerg.

B.16.3. Observatoire national de la qualité scolaire (ONQS)

L'ONQS a pour mission d'évaluer la qualité scolaire au Luxembourg. Il établit des rapports thématiques contenant constats et recommandations qu'il transmet au gouvernement et à la Chambre des députés.

En 2021, l'ONQS a mis l'accent sur les coopérations avec des partenaires externes, en contribuant ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre de plusieurs projets de recherche.

Un partenariat avec l'Université du Luxembourg (UL) et le *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* (LISER) a été signé dans le cadre du projet ESICS (Évaluation du système d'indicateur social appliqué au contingent du personnel scolaire). Le projet évalue la méthodologie utilisée pour établir le contingent et analyse l'impact de l'indice social dans la lutte contre les inégalités sociales dans l'enseignement fondamental.

Une autre collaboration avec l'UL/*Department of Education and Social Work* s'intéresse aux méthodes d'évaluation à l'enseignement fondamental, au fonctionnement des équipes de cycle et à l'organisation en cycles d'apprentissage. Entre novembre et décembre 2021, tous les acteurs scolaires concernés ont eu l'occasion de se positionner par rapport aux éléments de la réforme scolaire de 2009 en répondant à un questionnaire en ligne.

En ce qui concerne le partenariat avec l'UL/*Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET), dans le cadre de l'étude SIVA (*Systematic Identification of High Value-Added in Educational Contexts*), l'année 2021 a permis au groupe de pilotage de préciser la démarche et d'élaborer des questionnaires destinés aux différents acteurs et partenaires scolaires. Le but de cette étude est d'identifier des pratiques pédagogiques efficaces et d'analyser les stratégies organisationnelles mises en œuvre par les écoles fondamentales pour améliorer la qualité scolaire.

Un projet de recherche commun établi avec l'Université de Liège porte sur une étude concernant le climat scolaire, le bien-être des enseignants et des élèves et l'impact de la crise liée à la COVID-19 sur la santé mentale. Une première enquête s'est déroulée en 2021 par voie de questionnaires auprès des enseignants et élèves de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres de compétences, afin d'estimer l'impact de la pandémie sur leur bien-être.

Une coopération portant sur l'étude de l'efficacité de l'éducation inclusive dans les écoles publiques du Luxembourg a été conclue avec l'Université catholique de Louvain. Ce projet de recherche vise à analyser le dispositif d'inclusion récemment réformé. L'année 2021 a permis de définir la problématique, de préciser les questions de recherche et d'élaborer différents questionnaires à l'attention des acteurs et des partenaires scolaires concernés.

En outre, suite à la publication du rapport de l'ONQS (2020), centré sur les compétences clés et portant sur le rôle de l'éducation dans la préparation des jeunes aux défis du 21^e siècle, une phase d'enrichissement a été lancée en 2021 : un questionnaire enquêtant sur ces compétences clés et les pratiques pédagogiques a été transmis aux acteurs de terrain de tous les ordres d'enseignement. Les données recueillies font actuellement l'objet d'une analyse approfondie.

Finalement, l'ONQS a travaillé en parallèle sur deux rapports thématiques, dont la publication est prévue pour le premier trimestre 2022 : le premier rapport pose un regard critique sur les inégalités sociales, sur la répartition des ressources dans le système scolaire et propose des pistes d'amélioration concernant l'équité ; le second rapport s'articule autour des conditions de réussite scolaire au moment de l'entrée à l'école et met en lumière les programmes d'intervention efficaces en famille et en classe.

B.16.4. Service de médiation scolaire

Le Service de médiation scolaire (SMS) a été créé par la loi du 18 juin 2018 portant institution d'un service au maintien, à l'inclusion et à l'intégration scolaires de l'Éducation nationale. Il travaille de manière indépendante et est placé sous la responsabilité du médiateur scolaire, nommé pour une période de sept ans.

Le SMS compte actuellement sept agents, dont trois sont en charge d'assister le médiateur scolaire dans la résolution des conflits qui lui sont soumis par les parents d'élèves mineurs, par les élèves majeurs ou par les agents de l'Éducation nationale.

Pour la période scolaire du 15 septembre 2020 au 14 septembre 2021, le SMS a enregistré 198 réclamations individuelles, dont 145 ont pu être clôturées avant le 14 septembre 2021. Ces chiffres représentent une hausse de 52 % par rapport aux réclamations individuelles de l'exercice précédent.

Les 198 réclamations individuelles se répartissent en 140 réclamations officielles, et 58 réclamations inofficielles, c'est-à-dire que les réclamants n'ont pas autorisé le SMS à intervenir auprès des autorités de l'enseignement public. Dans la majorité de ces saisines inofficielles néanmoins, les échanges entre le SMS et lesdits réclamants ont permis d'apaiser les tensions initiales.

À ces chiffres, il convient encore d'ajouter 53 appels téléphoniques, généralement anonymes, lors desquels l'appelant s'informe sur le Service de médiation scolaire.

Sur les 198 réclamations individuelles, 68 concernaient des élèves de l'enseignement fondamental, 71 des élèves de l'enseignement secondaire et 59 des élèves scolarisés dans des écoles internationales, publiques ou privées.

Par ailleurs, le SMS a conduit 170 séances de médiation individuelles ou collectives pour l'ensemble des 140 réclamations officielles qu'il a enregistrées. Ce chiffre ne prend pas en compte les médiations/échanges dans le cadre des réclamations inofficielles. Si certaines réclamations requièrent la mise en place de plusieurs médiations, d'autres se limitent à un redressement administratif lequel ne nécessite, a priori, pas de médiation.

Actuellement, le Service de médiation scolaire accompagne 29 élèves dont les parents n'ont pas encore retrouvé une confiance suffisante pour communiquer directement avec les autorités scolaires.

Les domaines de compétences couverts par le SMS sont le maintien scolaire (96 réclamations officielles), l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (24 réclamations officielles), ainsi que l'intégration (13 réclamations officielles), écoles privées et publiques confondues. Sept réclamations officielles tombaient dans au moins deux champs de compétences du SMS et sont répertoriées séparément.

Parmi les 198 réclamations, 25 concernaient de jeunes adolescents qui ne se trouvaient plus dans l'obligation scolaire. Au jour de la rédaction de ce rapport, certains de ces jeunes n'ont finalement plus retrouvé le chemin de l'école, et le SMS les a orientés vers le Service national de jeunesse.

L'étroite collaboration entre le SMS et certaines institutions, tels l'OKaJu ou l'Ombudsman s'est encore renforcée.

De plus en plus de réclamants sont directement encouragés par des agents de la communauté scolaire à saisir le médiateur scolaire, et de plus en plus d'agents de l'Éducation nationale entrent directement en contact avec le SMS afin de demander un accompagnement dans leurs démarches concernant des cas individuels.

L'accroissement du nombre des dossiers d'exercice en exercice, qui renforce le rôle du SMS dans le paysage des services de l'Éducation nationale, est le fruit du bouche-à-oreille volontairement véhiculé par des parents et élèves satisfaits et soulagés d'avoir enfin trouvé un interlocuteur neutre auprès du système éducatif pour y déposer leurs doléances.

À 11 reprises, le SMS a eu des échanges avec des acteurs de l'Éducation nationale, des institutions ou associations pour présenter son service, e.a. avec l'Union nationale des étudiants luxembourgeois

(UNEL), le Service national de la jeunesse (SNJ), des directions de régions et de lycées, l'Ambassade du Portugal, Rééducation Précoce - *Hëllef fir de Puppelchen asbl*, *Youth&Work*, le *Summer Seminar* organisé par l'OKaJu, etc.

Les agents du SMS ont également participé à 17 formations en lien direct avec leur domaine d'activité.

Au cours de la Semaine mondiale de la médiation du 16 au 23 octobre 2021, le SMS a organisé un colloque sous le thème de *L'Enfant dans la médiation*, le 18 octobre 2021 au Forum Geesseknäppchen. Le colloque comportait une conférence de Bee Marique, avocate au barreau de Dinant, médiatrice familiale agréée, coordinatrice de conférences familiales, suivie d'une table ronde avec divers acteurs nationaux et internationaux, experts en la matière.

Le SMS a adressé au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse 12 recommandations générales. Il a également émis deux recommandations individuelles à l'attention respectivement d'une direction, et du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Il est renvoyé pour le surplus au rapport d'activité annuel du Service de médiation scolaire à télécharger sur le site www.mediationscolaire.lu.

C Annexes

C.1 Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT

Tableau n° 1 : Projets en cours SE

Commune/ asbl	Projet	Description	Capacité max.		
			0-2	4-6	4-12
MAISONS RELAIS					
AC Reckange-sur-Mess	Reckange-sur-Mess cycles 1 - 4	nouv. construction			279
AC Käerjeng	SEA préscolaire cycle 1 <i>Projet intégré</i>	nouv. construction école préscolaire avec SEA /projet intégré		220	
AC Mondercange	Nouveau SEA Mondercange	nouv. construction C1 - 4			407
AC Esch-sur-Sûre	Nouveau SEA	nouv. construction Campus scolaire et sportif C1 -4			387
AC Differdange	SEA UM BOCK	projet de rénovation et d'extension C 1- 2 précoce inclus			200
AC Kopstal	SEA Bridel	projet d'extension C 1 - 4 précoce inclus			348
AC Leudelage	SEA Leudelage <i>Projet intégré</i>	nouv. construction SEA cycles 1 - 4 Phase I et II			264
AC Esch-sur-Alzette	SEA Wobrécken <i>Projet intégré</i>	nouv. construction C 1 - 4			341
AC Rumelange	SEA Rumelange	projet d'extension SEA Rumelange (bâtiment existant C 3 et 4) nouvelle construction C 1 - 2			207
AC Esch-sur-Alzette	SEA Sprëtzenhaus	projet de transformation ancienne caserne pompiers en SEA pour C 1 - 4 (précoce exclus)			195
AC Esch-sur-Alzette	Bësch SEA	projet de rénovation école en forêt +SEA			64
AC Luxembourg	Ecole & SEA Kiem Luxembourg	projet d’extension C 2 - 4			273
AC Sanem	SEA Soleuvre école 2000	nouv. construction précoce / C 1 - 4			254
		projet de construction d'un nouv. bâtiment scolaire + SEA à Elmen nouveau quartier résidentiel à Olm C 1 - 4			445
AC Kehlen	SEA ELMEN	(précoce exclus)			
AC Lorentzweiler	SEA Lorentzweiler	projet d'extension SEA enfants scol et SEA jeunes enfants			61

AC Clervaux	SEA Internationale Grundschule Edward Steichen <i>Projet intégré</i>	nouv. construction			276
AC Junglinster	SEA Loupescht	nouv. construction SEA C 1 - 4 + jeunes enfants de 3 à 4 ans		24	436
AC Useldange	SEA Useldange	projet de transformation et d'extension C 1 - 4			201
AC Goesdorf	SEA InterAct Dahl	mise à jour des plans augmentation de la cap. d'accueil			191
AC Goesdorf	SEA InterAct Dahl	planification d'une annexe "restauration + cuisine de production"			60
AC Colmar Berg	l'école fond. et du SEA	agrandissement du SEA			390
AC Mamer	Extension SEA Campus Kinneksbond	SEA pour l'accueil des cycles 3 et 4			226
AC Wincrange	Projet campus scolaire "Schoul um Kiemel"	Extension du SEA jeunes enfants et enfants scolarisés cycles 1 à 4 (précoce inclus)		46	670
AC Diekirch	4e avis mise en place d'un nouveau SEA dans l'ancien bâtiment du pensionnat Notre Dame de Lourdes	nouveau SEA pour les cycles 1 à 4			355
AC Schieren	Projet d'extension du SEA Rousenascht à Schieren	SEA pour les cycles 1 à 4 (précoce inclus)			184
AC Mertzig	Projet de construction et de réaménagement du site scolaire à Mertzig	SEA pour les enfants du cycles 1 à 4 (précoce inclus)			270
AC Beckerich	Projet de construction d'un nouveau campus scolaire à Beckerich	SEA pour les cycles 1 à 4 (précoce inclus)			319
AC Bettembourg	Projet de construction Bildungshaus Krakelshaff à Bettembourg	nouveau SEA pour les cycles 1 à 4 (précoce inclus)			520
AC Hesperange	Projet de transformation, de mise en conformité et d'extension de l'école Plateau Howald	SEA pour les cycles 3 à 4			258
CRÈCHES					
AC Esch-sur-Alzette	Projet Wobrécken	nouv. construction	20	20	
Arcus asbl	SEA Grevenmacher	nouv. projet crèche Museldrauwen	24	30	
AC Betzdorf	SEA Betzdorf	nouv. construction	48	48	

Tableau n° 2 : Projets en cours AEF

Commune/ asbl	Projet	Description
Solidarité Jeunes	Projet Pilote à Lorentzweiler	Nouv. construction ; planification en cours 2 groups mixte à 7 jeunes
Solidarité Jeunes	Projet Maison Reckinger Esch	Travaux de rénovation en cours
Solidarité Jeunes	CST Bergem	Ouverture mars 2022
Solidarité Jeunes	Foyer Bettange-Mess	Planification en cours
Jacques Brocquarts	Projet Internat Kirchberg	Nouv. construction ; planification en cours (APS)
Croix-Rouge luxembourgeoise	Projet Maison Schadeck MNA-AEF	Planification en cours (APS)
Croix-Rouge luxembourgeoise	Kautenbach	Projet de convention à valider
Croix-Rouge luxembourgeoise	Oberglabach	Nouv. construction ; planification en cours
Croix-Rouge luxembourgeoise	Kreintgeschaff	Mise en conformité en cours
Croix-Rouge luxembourgeoise	Bergem	Planification APD en cours
Croix-Rouge luxembourgeoise	Projet Colpach	Planification en cours
Maison Porte-Ouverte	Projet Chappelle	Planification rénovation et mise en conformité en cours
Maison Porte-Ouverte	Projet Walfer	Planification en cours
à définir	Projet structure d'accueil d'urgence Capellen	Nouv. construction ; planification en cours
AITIA	Projet extension administration	Planification APD en cours
AITIA	Centre Jean Wolter "Um Wendel"	Nouv. construction ; planification en cours (APS)
AITIA	Antenne du Nord, Wahlhausen	Mise en conformité en cours
AITIA	Projet Frisange	Nouv. construction ; planification en cours
AITIA	Projet Aessen	Nouv. construction ; planification en cours
AITIA	Projet Bigonville	Travaux de rénovation en cours
AITIA	Centre de rencontres protégées (structure temporaire)	Planification en cours
AITIA	Centre de rencontres protégées (nouvelle construction)	Planification en cours
ANNE	Projet Pétange	Nouv. construction ; planification en cours (soumission)
ANNE	Projet Kannerland	Planification en cours
ANNE	Projet Esch/Alzette	Nouv. construction ; planification en cours (APS)
ANNE	Projet PCA Limpertsberg	Planification en cours
ANNE	Projet PCA Esch	Planification en cours
ANNE	Projet DPI / MINA Troisvièrges	Nouv. construction ; planification en cours
ANNE	Projet PCA Steinfort	Planification en cours
ARCUS	Projet Kannerhaus Gréiwemaacher	Nouv. construction ; planification en cours (APD)

ARCUS	Projet Kannerhaus lechternach	Planification en cours
ARCUS	Projet Kannerhaus Jonglënster	Travaux de rénovation en planification
ARCUS	Projet Fouhren	Nouv. construction en cours
ARCUS	Projet Maison Sœurs Franciscains	Rénovation et mise en conformité en cours
ARCUS	Projet Beidweiler	Nouv. construction en cours
ARCUS	Projet Internat Monderçange	Planification APS en cours
ARCUS	Projet Internat Centre Formida	Planification APD en cours
ARCUS	Projet Echternach rue des romains	Planification en cours
Fondation Caritas	Projet Marjaashaff	Planification rénovation et mise en conformité en cours
Caritas Jeunes et Familles	Projet Foyer jour et nuit Itzig	Planification en cours
Cercle Eric Haas	Projet CISP Berg (Betzdorf)	Planification en cours
Centre socio-éducatif de l'État	Projet Délocalisation	Planification en cours
Centre socio-éducatif de l'État	Projet Moutfort	Planification en cours
Centre socio-éducatif de l'État	Projet ferme pédagogique Frisange	Planification en cours
Fondation Kannerschlass	Projet Pétange	nouv. construction ; planification en cours (soumission)
Fondation Kannerschlass	Foyer Jacoby	Rénovation et mise en conformité en planification
Fondation Kannerschlass	Projet Prima	Planification en cours
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf	Projet Cents	nouv. construction ; planification en cours (APD)
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf	Projet Maison HARY	mise en conformité en cours
Fondation PRO FAMILIA	Nouv. Centres d'Accueil Dudelange	Nouv. construction en cours
Fondation PRO FAMILIA	Projet PCA Dudeldange	mise en conformité en cours
Les internats Jacques Brocquart	Projet Internat Pétange	nouv. construction ; planification en cours (APD)
Les internats Jacques Brocquart	Projet nouv. Internat Kirchbierg	nouv. construction ; planification en cours (APD)
Paerd's Atelier asbl	Projet service de formation du projet Liewenshaff	Projet de convention à valider
Paerd's Atelier asbl	Projet Internat	Rénovation et mise en conformité ; planification en cours
PHOENIX asbl	Projet logement Differdange	Planification en cours
TELOS	Projet Haus A Kassen	Planification en cours
TELOS	Projet PCA Kayl	travaux en cours
à définir	Projet Service & Logement Esch/Azette, JF Kennedy	Planification en cours
à définir	Projet Service & Logement Esch/Azette, rue du Nord	Planification en cours

Tableau n° 3 : Projets en cours SJ

Commune/ asbl	Projet	Description
FNEL	les Bisons futés Frisange	nouv. construction chalet
FNEL	Les diables rouges Esch/Alzette	travaux de rénovation
FNEL	TELSTAR	nouv. construction chalet
LGS	Neihaischen	travaux de rénovation
LGS	St Laurent Dikrich	travaux de rénovation
LGS	Greng Dudelange	travaux de rénovation
LGS	Ettelbrück	nouv. construction chalet
LGS	Home St Jean Dudelange	travaux de rénovation
LGS	Al Géisserei, Luxembourg	travaux de rénovation après inondation
AC Mondercange	Maison des Jeunes	travaux d'extension
AC Pétange	Maison des Jeunes	travaux d'extension
AC Wiltz	Maison des Jeunes	travaux de rénovation
MJ Gare	Maison des Jeunes	travaux d'aménagement
MJ Walferdange	Maison des Jeunes	1er équipement
MJ-Cents	Maison des Jeunes	1er équipement
MJ-Vianden	Maison des Jeunes	travaux de rénovation
MJ Soleuvre	Maison des Jeunes	travaux de rénovation
Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises	Auberge Vianden	1er équipement
Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises	Auberge Laroschette	travaux de rénovation
AC Sanem	Jugendwunnen Sanem	1er équipement
AC Leudelage	Jugendwunnen Leudelage	1er équipement
AC Rumelange	Jugendwunnen Rumelange	1er équipement
AC Schuttrange	Jugendwunnen Schuttrange	1er équipement
LTPS Strassen	Jugendwunnen Strassen	1er équipement
Croix-Rouge luxembourgeoise	Hariko Esch	mise en conformité
Luxembourg Science Center	acquisition de stations expérimentales	1er équipement

Tableau n° 4 : Projet en cours EM

Commune	Projet	Localité	Description
AC Hesperange	école de musique	Fentange	transformation
AC Grevenmacher	école de musique	Grevenmacher	transformation
AC Helperknapp	école de musique	Brouch	nouv. construction
AC Kehlen	école de musique	Kehlen	nouv. construction
AC Mamer	école de musique	Mamer	nouv. construction
AC Wiltz	école de musique	Wiltz	nouv. construction
AC Steinsel	école de musique	Steinsel	nouv. construction
AC Pétange	école de musique	Pétange	nouv. construction

AC Erpeldange-sur-Sûre	école de musique	Erpeldange-sur-Sûre	transformation
AC Lorentzweiler	école de musique	Lorentzweiler	transformation
AC Roeser	école de musique	Berchem	nouv. construction
AC Wincrange	école de musique	Wincrange	nouv. construction
AC Grevenmacher	école de musique	Grevenmacher	nouv. construction

Tableau n° 5 : Conventions de bâtisses SE

Commune	Projet	Description	Capacité		
			3-6	0-4	4-12
AC Mertert	Avenant à la convention du projet SEA cycle 1	nouv. construction	103		
AC Dudelange	Projet SEA précoce dans l'ancienne école du quartier Italie	travaux de rénovation	31		
AC Goesdorf	avenant à la convention InterAct Dahl	nouv. construction			191
AC Wincrange	Projet de construction campus scolaire "Schoul um Kiemel"	nouv. construction		46	670
AC Weiswampach	Projet d'installation d'un bâtiment modulaire campus scolaire	nouv. construction			232
AC Lorentzweiler	Projet d'agrandissement du complexe scolaire Jos Wohlfart	travaux d'extension		56	61
AC Junglinster		aménagement			
AC Weiler-la-Tour	Projet d'extension SEA	travaux d'extension			134
AC Mamer	Projet d'un nouveau SEA cycles 3-4	nouv. construction			226
AC Beckerich	Projet d'un nouveau campus scolaire	nouv. construction			319
AC Mertzig	Projet du site scolaire à Mertzig	nouv. construction			270
AC Hesperange	Projet de transformation, d'extension Plateau Howald	travaux d'extension travaux de transformation			258

Tableau n° 6 : Conventions de bâtisses SJ

Commune/ asbl	Projet	Description
AC Lorentzweiler	MJ	travaux d'aménagement/agrandissement
AC Luxembourg	FNEL- Robert Schumann	remise en état et mise en conformité
AC Ettelbruck	Chalet LGS-St. Sébastien	nouv. construction

Tableau n° 7 : Décompte SE

Maître d'ouvrage	Projet	Localité	Description
AC Schiffflange	MR Nelly Stein	Schiffflange	nouv. construction
AC Hesperange	MR Itzig	Itzig	extension
AC Reisdorf	MR Reisdorf	Reisdorf	nouv. construction
AC Koerich	MR Koerich	Koerich	nouv. construction
AC Dudelange	MR Gaffelt	Dudelange	extension
AC Kehlen	MR Kehlen-Olm	Olm	extension

AC Luxembourg	MR Gasperich	Luxembourg	nouv. construction
AC Luxembourg	MR Knaff	Luxembourg	nouv. construction
AC Dalheim	MR An de Wolleken	Dalheim	nouv. construction
AC Rosport-Mompach	MR Uwent Huwes	Rosport - Mompach	nouv. construction
AC Vichten	MR Vichten	Vichten	extension
Syndicat Schoulkauz	MR Wilwewiltz	Wilwerwiltz	extension
AC Junglinster	MR Bourglinster	Bourglinster	extension - transformation
AC Dippach	MR Schouweiler	Schouweiler	transformation

Tableau n° 8 : Décompte SJ

Maître d'ouvrage	Projet	Localité	Description
LGS Ettelbruck	LGS-St. Sébastien	Ettelbruck	nouv. construction
AC Luxembourg	Proufsall	Dommeldange	rénovation/transformation
LGS-Neihaischen	LGS-Neihaischen	Neihaischen	rénovation/transformation

Tableau n° 9 : Décomptes EM

Commune	Projet	Localité	Description
Synecosport AC Manternach & AC Bech	école de musique	Berbourg	nouv. construction

Tableau n° 10 : Nombre de dossiers traités SE

Type de dossier	Nombre
accords de participation financière	173
refus	17
arrêtés concernant le remboursement de la participation financière	138
arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement	36
arrêtés portant sur la première tranche convention	10
TOTAL	374

Tableau n° 11 : Nombre de dossiers traités AEF

Type de dossier	Nombre
accords de participation financière	258
refus	0
arrêtés concernant le remboursement de la participation financière	332
arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement	49
TOTAL	639

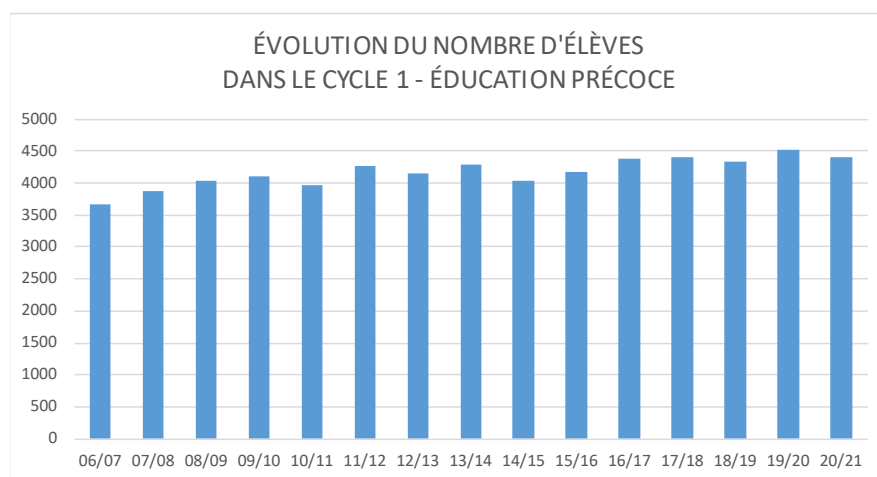
Tableau n°12 : Nombre de dossiers traités SJ

Type de dossier	Nombre
accords de participation financière	82
refus	1
arrêtés concernant le remboursement de la participation financière	95
arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement	18
arrêtés portant sur la première tranche convention	1
TOTAL	197

C.2 Statistiques de l'Éducation nationale

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE

ANNÉE	ÉLÈVES
06/07	3671
07/08	3865
08/09	4036
09/10	4105
10/11	3961
11/12	4258
12/13	4141
13/14	4283
14/15	4045
15/16	4183
16/17	4380
17/18	4411
18/19	4342
19/20	4532
20/21	4397



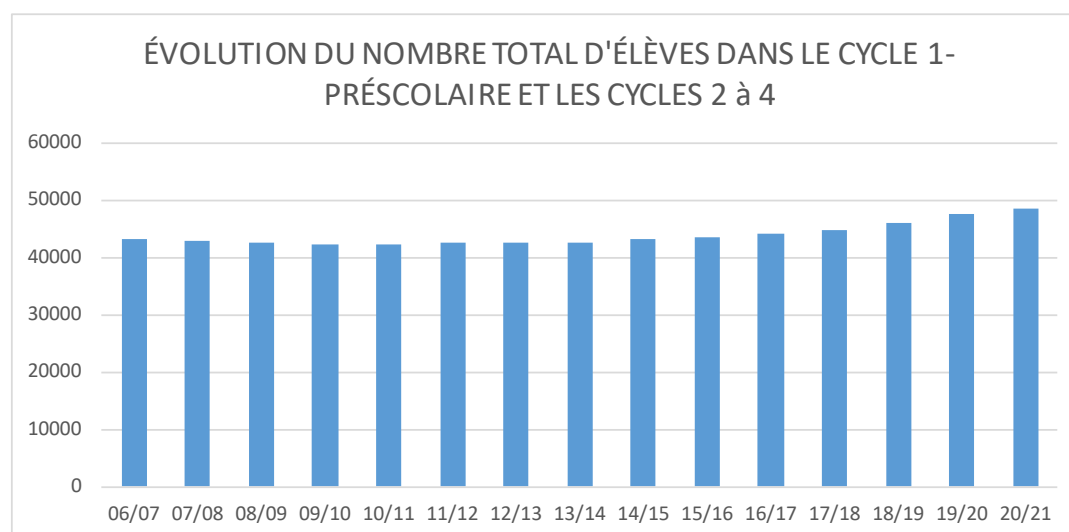
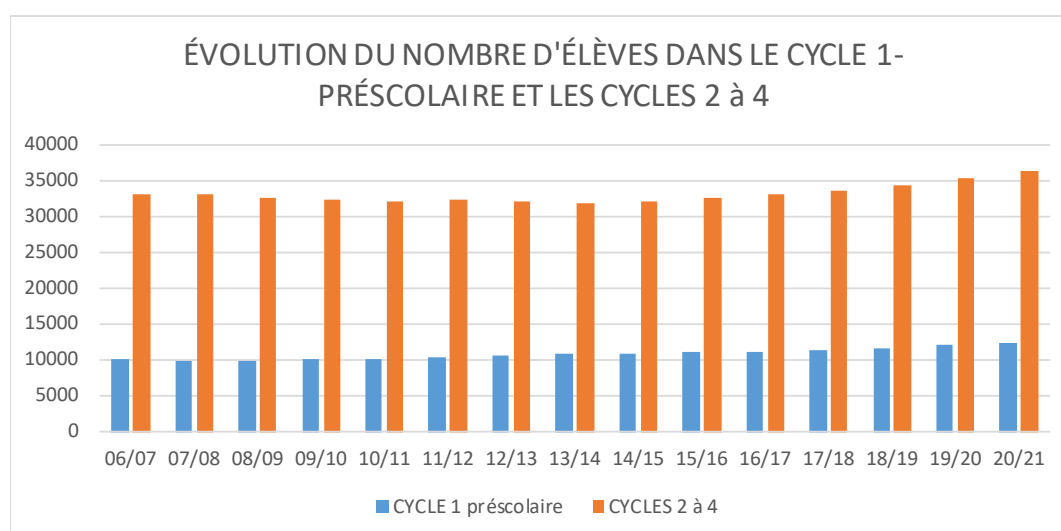
TAUX DE FRÉQUENTATION DU CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE dans l'enseignement public

ANNÉE	ELEVES	POPULATION DE 3 ANS *	TAUX DE FRÉQUENTATION
06/07	3671	5557	66.1%
07/08	3865	5775	66.9%
08/09	4036	5667	71.2%
09/10	4105	5845	70.2%
10/11	3961	5843	67.8%
11/12	4258	5904	72.1%
12/13	4141	6032	68.7%
13/14	4283	6359	67.4%
14/15	4045	6428	62.9%
15/16	4183	6490	64.5%
16/17	4380	6532	67.1%
17/18	4411	6649	66.3%
18/19	4342	6590	65.9%
19/20	4532	6653	68.1%
20/21	4397	6763	65.0%

* Chiffres STATEC

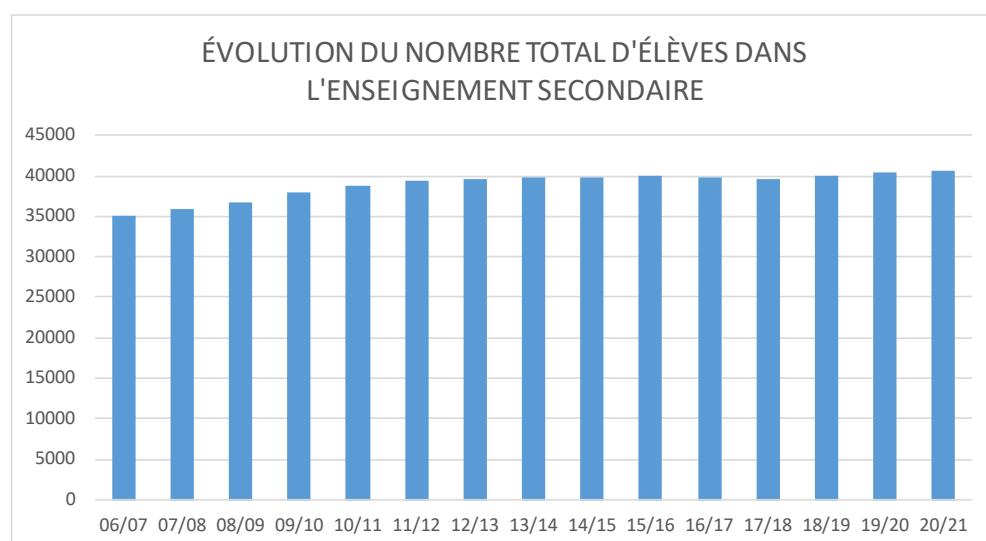
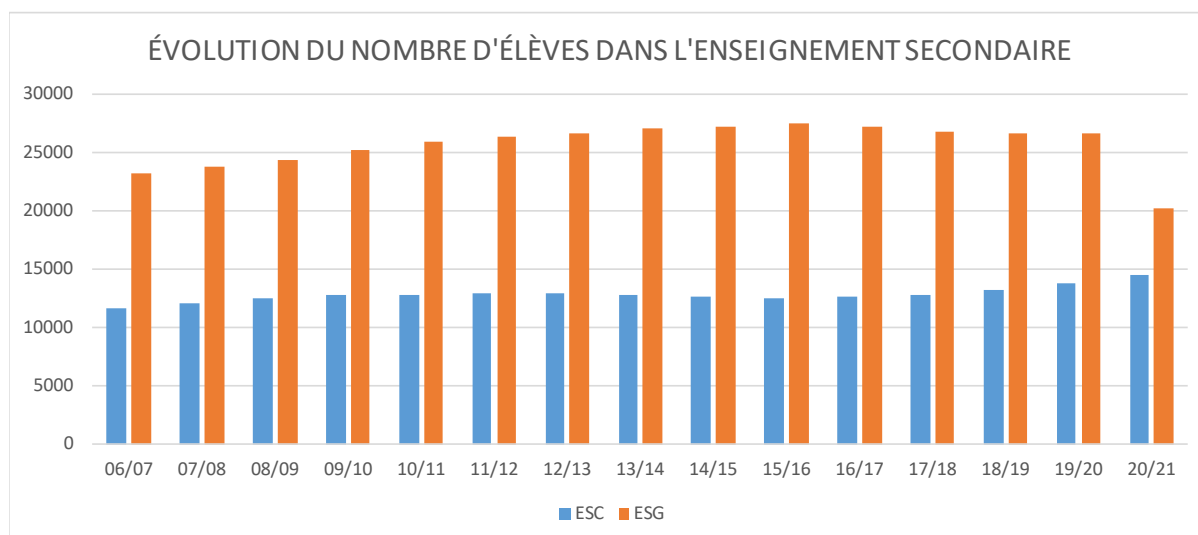
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4

ANNÉE	CYCLE 1 préscolaire	CYCLES 2 à 4	TOTAL
06/07	10001	33136	43137
07/08	9824	33020	42844
08/09	9966	32496	42462
09/10	10026	32312	42338
10/11	10195	32096	42291
11/12	10434	32269	42703
12/13	10740	31975	42715
13/14	10748	31894	42642
14/15	10948	32152	43100
15/16	11027	32556	43583
16/17	11008	33107	44115
17/18	11253	33638	44891
18/19	11726	34414	46140
19/20	12048	35409	47457
20/21	12250	36197	48447



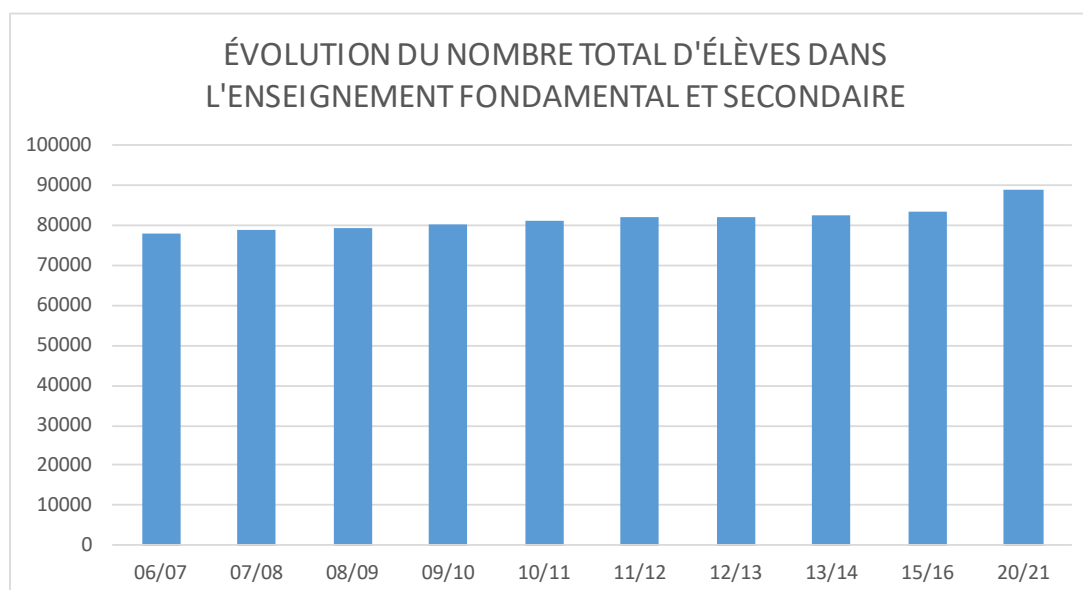
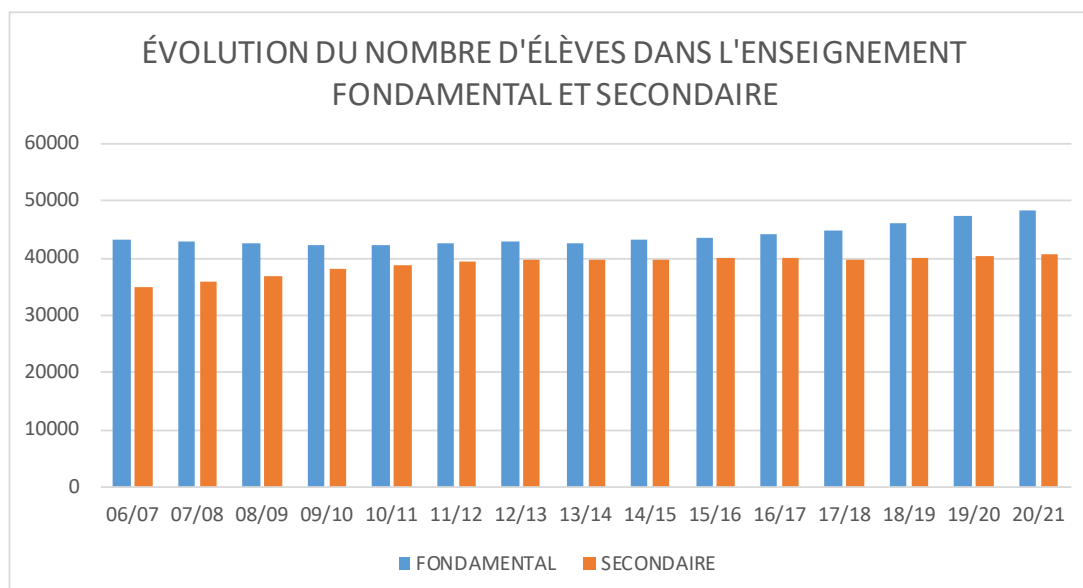
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (formation initiale)

ANNÉE	ESC	ESG	FP	TOTAL
06/07	11693	23277	Comptabilisée dans l'ESG	34970
07/08	12122	23805		35927
08/09	12469	24323		36792
09/10	12757	25184		37941
10/11	12825	25879		38704
11/12	12975	26330		39305
12/13	12958	26627		39585
13/14	12832	26998		39830
14/15	12607	27152		39759
15/16	12458	27525		39983
16/17	12636	27260		39896
17/18	12810	26761		39571
18/19	13255	26676		39931
19/20	13774	26687		40461
20/21	14479	20177	6039	40695



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL	SECONDAIRE	TOTAL
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995
11/12	42703	39305	82008
12/13	42715	39585	82300
13/14	42642	39830	82472
14/15	43100	39759	82859
15/16	43583	39983	83566
16/17	44115	39896	84011
17/18	44891	39571	84460
18/19	46140	39931	86071
19/20	47457	40461	87918
20/21	48447	40695	89142

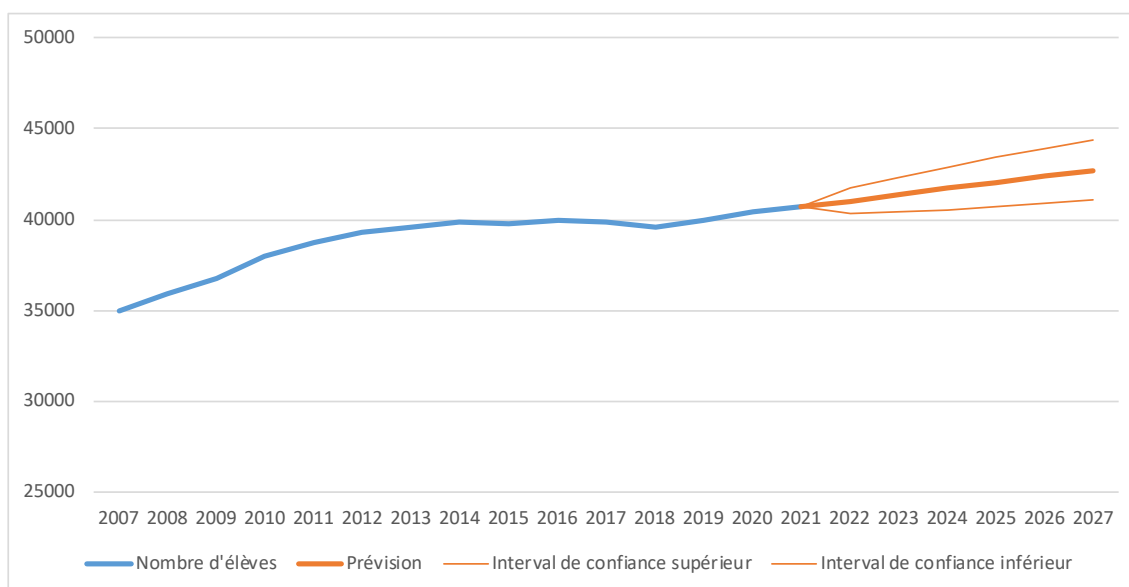


ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (formation initiale)

Chiffres de fin d'année; Formation initiale; Établissements secondaires au Luxembourg.

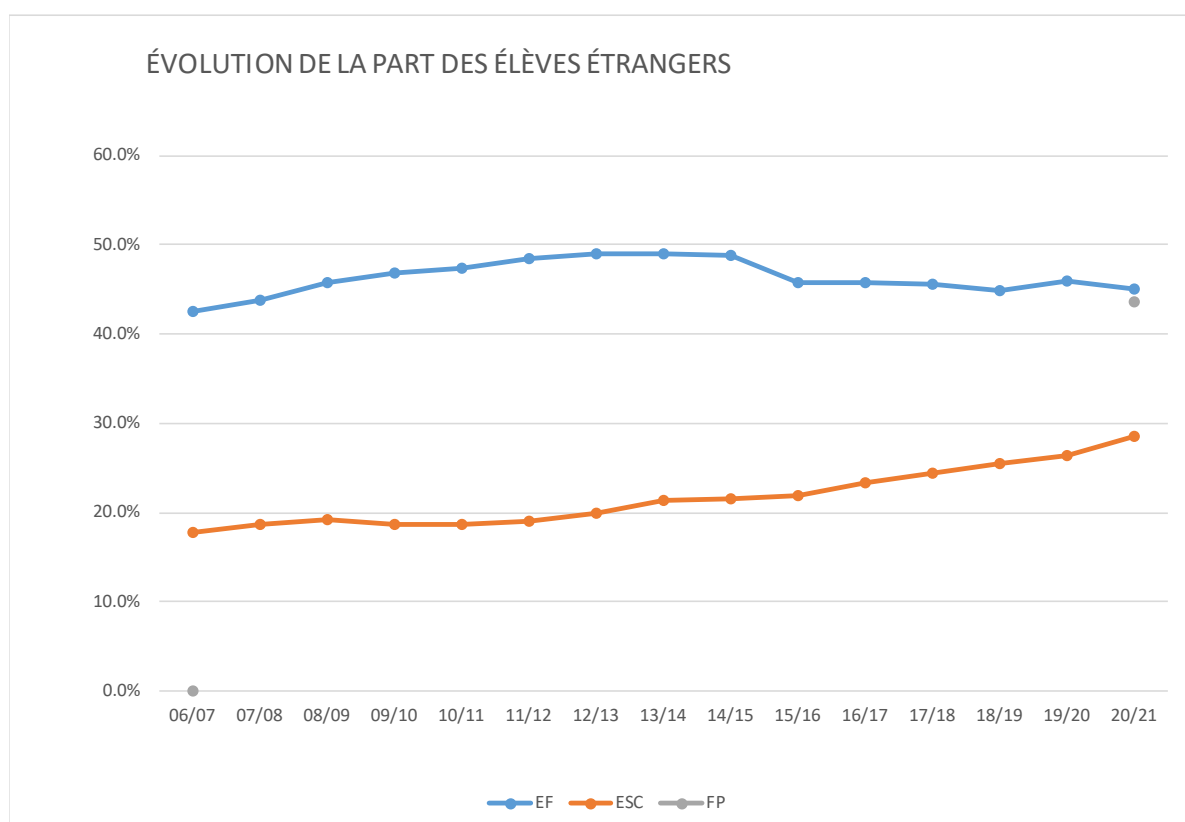
"Année 2021" = année scolaire 2020/2021

ANNÉE	ÉLÈVES
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39305
2013	39585
2014	39830
2015	39759
2016	39983
2017	39896
2018	39571
2019	39931
2020	40461
2021	40695
2022	41033
2023	41371
2024	41709
2025	42046
2026	42384
2027	42722



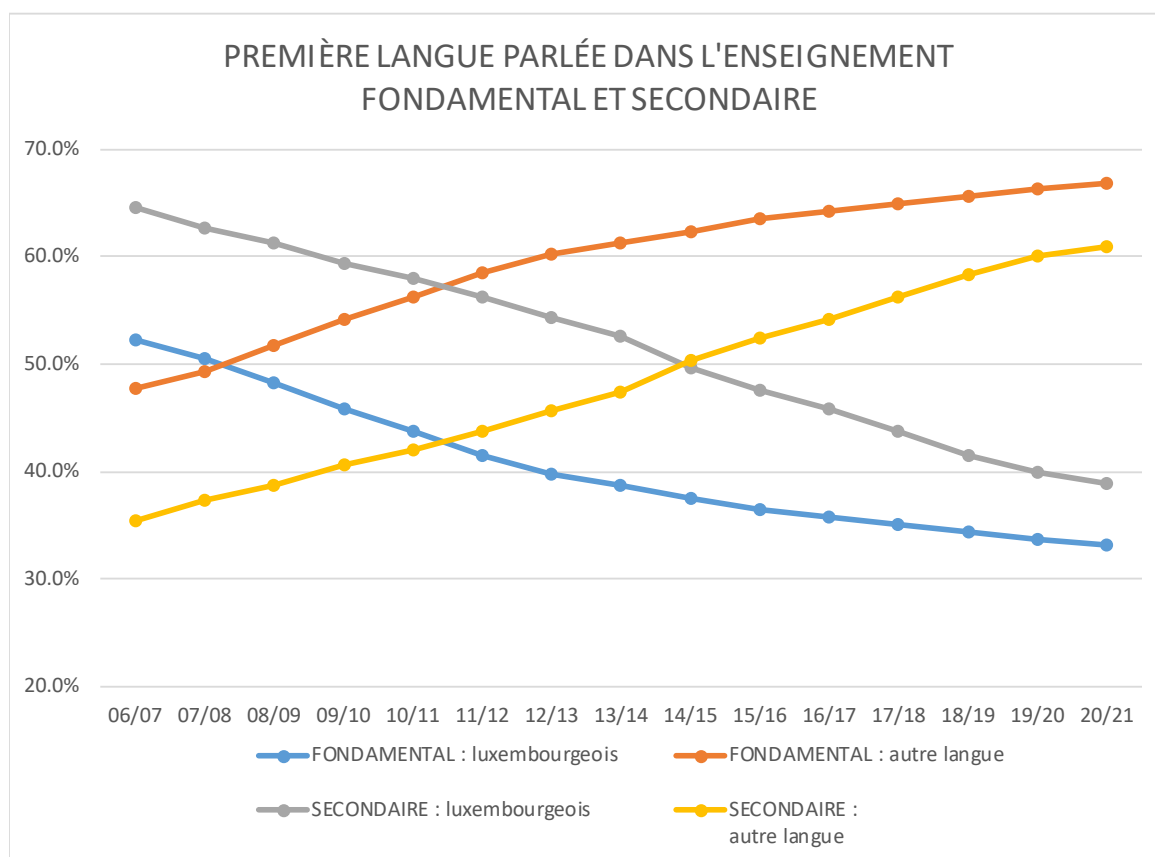
ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

ANNÉE	EF	ESC	ESG	FP
06/07	42.5%	17.8%	41.0%	Comptabilisée dans l'ESG
07/08	43.8%	18.6%	42.5%	
08/09	45.7%	19.2%	43.0%	
09/10	46.9%	18.6%	42.5%	
10/11	47.4%	18.7%	42.7%	
11/12	48.5%	19.1%	43.2%	
12/13	49.0%	20.0%	44.2%	
13/14	49.0%	21.3%	45.3%	
14/15	48.9%	21.5%	45.7%	
15/16	45.7%	21.8%	46.1%	
16/17	45.8%	23.3%	46.3%	
17/18	45.6%	24.4%	46.2%	
18/19	44.9%	25.4%	46.5%	
19/20	45.9%	26.4%	45.2%	
20/21	45.1%	28.5%	46.0%	43.6%



PREMIÈRE LANGUE PARLÉE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL : luxembourgeois	FONDAMENTAL : autre langue	SECONDAIRE : luxembourgeois	SECONDAIRE : autre langue
06/07	52.3%	47.7%	64.5%	35.5%
07/08	50.6%	49.4%	62.7%	37.3%
08/09	48.2%	51.8%	61.2%	38.8%
09/10	45.8%	54.2%	59.4%	40.6%
10/11	43.8%	56.2%	58.0%	42.0%
11/12	41.5%	58.5%	56.3%	43.7%
12/13	39.8%	60.2%	54.4%	45.6%
13/14	38.7%	61.3%	52.6%	47.4%
14/15	37.6%	62.4%	49.7%	50.3%
15/16	36.5%	63.5%	47.6%	52.4%
16/17	35.8%	64.2%	45.8%	54.2%
17/18	35.1%	64.9%	43.8%	56.2%
18/19	34.4%	65.6%	41.6%	58.4%
19/20	33.7%	66.3%	39.9%	60.1%
20/21	33.2%	66.8%	39.0%	61.0%



ÉLÈVES PAR SEXE 2020/2021

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE



ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL



FORMATION PROFESSIONNELLE



PROGRESSION ET ORIENTATION DES ÉLÈVES

Admission des élèves en classe de 7^e
de l'enseignement secondaire
à la fin du cycle 4.2

ANNÉE	4.2 EF	7e C	7e G	7e P	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	2061	2528	294	43
07/08	5076	2067	2658	327	24
08/09	5131	2037	2708	360	26
09/10	5095	1939	2674	444	38
10/11	5154	1941	2667	474	72
11/12	5268	1943	2720	543	62
12/13	5056	1820	2644	538	54
13/14	4798	1685	2470	605	38
14/15	4789	1805	2408	525	51
15/16	4769	1797	2417	506	49
16/17	4867	1884	2456	504	23
17/18	4825	1967	2477	357	24
18/19	4933	2064	2497	362	10
19/20	5003	2034	2629	313	27
20/21	5061	2157	2544	331	29

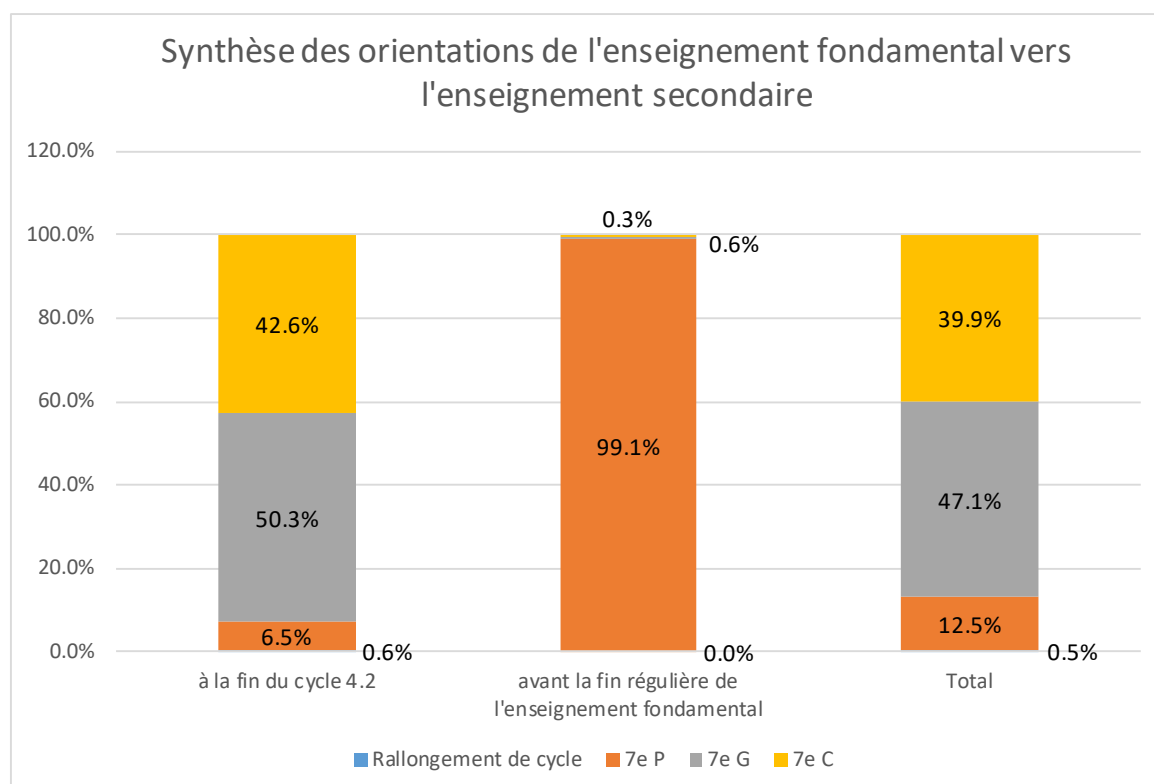
ANNÉE	4.2 EF	7e C	7e G	7e P	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	41.8%	51.3%	6.0%	0.9%
07/08	5076	40.7%	52.4%	6.4%	0.5%
08/09	5131	39.7%	52.8%	7.0%	0.5%
09/10	5095	38.1%	52.5%	8.7%	0.7%
10/11	5154	37.7%	51.7%	9.2%	1.4%
11/12	5268	36.9%	51.6%	10.3%	1.2%
12/13	5056	36.0%	52.3%	10.6%	1.1%
13/14	4798	35.1%	51.5%	12.6%	0.8%
14/15	4789	37.7%	50.3%	11.0%	1.1%
15/16	4769	37.7%	50.7%	10.6%	1.0%
16/17	4867	38.7%	50.4%	10.4%	0.5%
17/18	4825	40.8%	51.3%	7.4%	0.5%
18/19	4933	41.8%	50.6%	7.4%	0.2%
19/20	5003	40.7%	52.5%	6.3%	0.5%
20/21	5061	42.6%	50.3%	6.5%	0.6%

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL VERS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Année scolaire 2020/2021

Orientations vers l'enseignement secondaire	7e C	7e G	7e P	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	2157	2544	331	29	5061
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	1	2	347	0	350
Total	2158	2546	678	29	5411

Orientations vers l'enseignement secondaire	7e C	7e G	7e P	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	42.6%	50.3%	6.5%	0.6%	100.0%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0.3%	0.6%	99.1%	0.0%	100.0%
Total	39.9%	47.1%	12.5%	0.5%	100.0%



RETARD SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2020/2021

Cycle 1- précoce		
<âge normal	151	3.4%
âge normal	4210	95.8%
>âge normal	36	0.8%
Total	4397	100.0%

Cycle 1- préscolaire		
<âge normal	47	0.4%
âge normal	11735	95.8%
>âge normal	468	3.8%
Total	12250	100.0%

Cycles 2-4		
<âge normal	717	2.0%
âge normal	27923	77.1%
>âge normal	7557	20.9%
Total	36197	100.0%

ÉVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

ANNÉE	Cycle 1 précoce			Cycle 1 préscolaire			Cycles 2-4		
	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal
06/07	1.9%	97.2%	0.9%	0.1%	97.9%	2.0%	1.3%	78.5%	20.1%
07/08	2.3%	96.8%	1.0%	0.1%	98.0%	1.9%	1.5%	78.6%	19.9%
08/09	4.9%	94.2%	0.9%	0.0%	98.2%	1.7%	1.4%	79.0%	19.6%
09/10	4.2%	94.9%	0.9%	0.0%	98.4%	1.6%	1.5%	79.5%	19.0%
10/11	2.8%	96.3%	0.9%	0.1%	97.6%	2.3%	1.7%	80.5%	17.9%
11/12	6.8%	92.5%	0.7%	0.1%	97.3%	2.6%	1.8%	80.1%	18.1%
12/13	6.2%	93.0%	0.8%	0.1%	97.0%	2.9%	1.9%	79.5%	18.6%
13/14	6.4%	92.7%	0.9%	0.4%	96.5%	3.1%	2.4%	78.3%	19.3%
14/15	5.3%	94.0%	0.7%	0.4%	96.1%	3.5%	2.5%	77.6%	19.9%
15/16	6.0%	93.1%	0.9%	0.5%	96.0%	3.5%	2.4%	77.2%	20.4%
16/17	5.1%	94.2%	0.7%	0.3%	95.6%	4.0%	2.1%	77.2%	20.7%
17/18	4.5%	94.9%	0.6%	0.2%	96.3%	3.5%	2.6%	76.9%	20.5%
18/19	5.0%	94.2%	0.8%	0.1%	96.7%	3.2%	2.3%	76.6%	21.1%
19/20	3.9%	95.1%	1.0%	0.2%	96.3%	3.5%	2.0%	76.9%	21.1%
20/21	3.4%	95.8%	0.8%	0.4%	95.8%	3.8%	2.0%	77.1%	20.9%

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (formation initiale)

ANNÉE	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	TOTAL
06/07	92.1%	87.2%	89.5%	90.1%	89.8%	91.1%	89.9%
07/08	93.7%	90.4%	89.5%	88.5%	90.5%	90.4%	90.6%
08/09	93.1%	89.3%	90.4%	89.1%	90.4%	90.0%	90.4%
09/10	92.6%	90.2%	89.4%	87.8%	90.8%	90.7%	90.3%
10/11	93.4%	91.4%	90.5%	89.5%	91.9%	91.4%	91.3%
11/12	92.5%	89.9%	90.0%	88.7%	93.1%	92.8%	91.1%
12/13	91.9%	92.3%	88.5%	88.1%	93.3%	92.9%	91.1%
13/14	92.7%	90.2%	90.6%	88.8%	94.5%	94.1%	91.8%
14/15	93.1%	90.8%	89.5%	86.1%	91.2%	91.8%	90.3%
15/16	93.2%	92.0%	90.5%	85.9%	91.5%	91.1%	90.7%
16/17	93.1%	90.5%	92.2%	89.0%	91.9%	90.6%	91.2%
17/18	93.5%	91.2%	91.6%	87.2%	91.0%	90.1%	90.8%
18/19	91.3%	91.3%	91.3%	90.6%	95.3%	94.2%	92.5%
19/20	94.4%	93.9%	95.1%	95.0%	96.7%	96.4%	95.1%
20/21	90.8%	90.6%	90.1%	89.8%	93.1%	94.7%	91.4%

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL (formation initiale)

à l'exclusion des classes sans promotion

CLASSES INFÉRIEURES

ANNÉE	7 ^e	6e	5e	TOTAL
07/08	86.5%	80.1%	80.5%	82.1%
08/09	88.0%	81.0%	83.8%	84.1%
09/10	86.5%	83.2%	83.1%	84.1%
10/11	84.3%	83.0%	84.6%	84.0%
11/12	85.8%	84.0%	86.3%	85.5%
12/13	86.7%	84.2%	85.6%	85.5%
13/14	85.6%	85.5%	87.2%	86.3%
14/15	82.3%	83.8%	87.3%	85.0%
15/16	86.6%	83.5%	88.0%	86.3%
16/17	84.3%	84.7%	89.4%	86.6%
17/18	97.6%	83.4%	89.2%	90.1%
18/19	95.0%	95.0%	87.0%	91.5%
19/20	95.2%	95.4%	81.6%	89.1%
20/21	97.2%	96.3%	84.3%	91.1%

CLASSES SUPÉRIEURES

ANNÉE	4e	3e	2e	TOTAL
07/08	74.8%	84.1%	77.5%	78.6%
08/09	75.9%	81.4%	78.3%	78.4%
09/10	69.1%	80.1%	77.0%	74.9%
10/11	70.4%	83.3%	80.1%	77.4%
11/12	72.6%	80.7%	80.3%	77.3%
12/13	74.4%	83.9%	81.9%	79.5%
13/14	73.8%	83.3%	79.9%	78.7%
14/15	70.6%	82.6%	78.4%	76.8%
15/16	73.1%	83.7%	81.5%	79.0%
16/17	75.8%	86.5%	82.7%	81.2%
17/18	73.5%	82.0%	81.7%	79.0%
18/19	77.8%	83.9%	82.0%	80.9%
19/20	81.1%	90.1%	83.1%	84.6%
20/21	69.3%	84.3%	78.0%	76.8%

DIPLOMES ET CERTIFICATS - RÉSULTATS 2020/21

formation initiale

DIPLÔME / CERTIFICAT	CANDIDATS	ADMIS	REFUSÉS	% ADMIS
Diplôme de fin d'études secondaires classiques	1562	1411	151	90.3%
Diplôme de fin d'études secondaires générales	1709	1290	419	75.5%
Diplôme de technicien *	719	673	46	93.6%
Diplôme d'aptitude professionnelle *	858	763	95	88.9%
Certificat de capacité professionnelle	143	120	23	83.9%
Total	4991	4257	734	85.3%

* Sont considérés comme candidats les élèves admissibles au PIF

ÉVOLUTION DES DIPLOMES ET CERTIFICATS

formation initiale

DIPLÔME / CERTIFICAT	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21
Diplôme de fin d'études secondaires classiques	1175	1221	1263	1309	1303	1441	1486	1550	1651	1599	1526	1533	1484	1580	1411
Diplôme de fin d'études secondaires générales	801	752	723	764	846	1027	934	955	1003	1460	1346	1247	1366	1588	1290
Diplôme de technicien (ancien régime)	523	520	518	410	547	539	576	606	427	143	12				
Diplôme de technicien								7	233	437	768	535	603	647	673
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	873	853	936	945	929	957	861	130	3						
Diplôme d'aptitude professionnelle							103	731	794	1042	832	831	745	759	763
Certificat de capacité manuelle	68	61	47	43	63	37	64	3							
Certificat d'initiation technique et professionnelle	94	73	79	87	98	59	4								
Certificat de capacité professionnelle							29	136	170	144	150	110	107	134	120
Total	3534	3480	3566	3558	3786	4060	4057	4118	4281	4825	4634	4256	4305	4708	4708

C.3 Coût et financement du système scolaire

Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Financier	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	752,387,878 €	285,114,141 €	480,700,935 €	1,518,202,954 €
Communes	261,603,049 €	- €	- €	261,603,049 €
Administration des Bâtiments publics	1,073,836 €	37,077,010 €	62,441,988 €	100,592,834 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	- €	60,541 €	101,959 €	162,500 €
Ministère de la Famille	3,982,910 €	3,272,610 €	5,511,455 €	12,766,975 €
Ministère des Transports	- €	9,404,489 €	15,838,251 €	25,242,740 €
Ministère de la Santé	253,546 €	69,406 €	116,888 €	439,840 €
Landkreis Merzig-Wadern	- €	562,749 €	- €	562,749 €
Total	1,019,301,219 €	335,560,946 €	564,711,476 €	1,919,573,641 €

Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Financier	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	641,391,083 €	233,922,446 €	393,678,914 €	1,268,992,443 €
Rémunération du personnel non-enseignant	61,998,574 €	22,328,778 €	37,604,253 €	121,931,605 €
Autres dépenses courantes	187,365,926 €	39,951,554 €	67,371,359 €	294,688,839 €
Dépenses en capital	128,545,636 €	39,358,168 €	66,056,950 €	233,960,754 €
Total	1,019,301,219 €	335,560,946 €	564,711,476 €	1,919,573,641 €

C.4 Liste des abréviations

ABP	Administration des bâtiments publics
AC	Administration communale
ACCU	Classes d'accueil
ADEM-OP	Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi
APD	Avant-projet détaillé
APS	Avant-projet sommaire
5ADF	5 ^e d'adaptation francophone
AEF	Aide à l'enfance et à la famille
AELE	Association européenne de libre-échange
Anefore	Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse
APD	Avant-projet détaillé
APS	Avant-projet sommaire
asbl	Association sans but lucratif
ASFT	Activités socio-familiales et thérapeutiques
BPI	Bénéficiaire de protection internationale
CAI	Contrat d'accueil et d'intégration
CAR	Commission des aménagements raisonnables
CASNA	Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CDA	Centre pour le développement des apprentissages
CDI	Contrat à durée indéterminé
CDI	Centre pour le développement intellectuel
CEJHP	Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel
CePAS	Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires
CG	Conseil de Gouvernement
CGIE	Centre de gestion informatique de l'Éducation
CI	Commission d'inclusion à l'enseignement fondamental
CIS	Commission d'inclusion scolaire à l'enseignement secondaire
CGPO	Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État
CLIIA/CLIIA+	Classes d'accueil pour jeunes adultes pour les 16 ans et CLIIA+ pour les 17 – 24 ans

CNA	Centre national de l'audiovisuel
CNEL	Conférence nationale des élèves du Luxembourg
CNFPC	Centre national de formation professionnelle continue
CNI	Commission nationale d'inclusion
COE	Conseil de l'Europe
CST	Centre socio-thérapeutique
CSEE	Centre socio-éducatif de l'État
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'État
CTSA	Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DPI	Demandeur de protection internationale
DPI MNA	Demandeurs de protection internationale-mineurs non accompagnés
DT	Diplôme de technicien
DR	Direction de l'enseignement fondamental
EEE	Espace économique européen
EF	École fondamentale
EFP	Enseignement et formation professionnels
EIDE	École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette
ENAD	École nationale pour adultes
ENEPS	École nationale de l'éducation physique et des sports
ES	Enseignement secondaire
ESC/ESG	Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général
ESEB	Équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques
ETP	Équivalent temps plein
FNEL	Fédération nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du <i>Luxembourg</i>
GOVCERT	Governmental Computer Emergency Response Team Luxembourg
IAM	Identity and Access Management
I-EBS	Instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins particuliers ou spécifiques
IELTS	International English Language Testing System
IFEN	Institut de formation de l'Éducation nationale
INFPC	Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
LGBTI	lesbien, gay, bisexuel, transgenre et intersexe
LGS	Lëtzebuerger Guiden a Scouten (Guides et Scouts du Luxembourg)

MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
MIFA	Ministère de la Famille
MJ	Maison de jeunes
MR	Maison relais
NEET	Not in Education, Employment or Training
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OKaJu	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
OPL	Orchestre Philharmonique du Luxembourg
OSNA	Journées Op der Sich no enger Ausbildungsplaz
PDS	Plan de développement de l'établissement scolaire
RGD	Règlement grand-ducal
RNPP	Registre national des personnes physiques
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques
SEA	Service d'éducation et d'accueil
S-EBS	Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques
SFA	Service de la formation des adultes
SePAS	Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires dans les lycées
SECAM	Service de la scolarisation des enfants étrangers, surnommé SECAM (SE pour Service, C pour Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants, A pour Aide aux enseignants, M pour Médiation interculturelle).
SMS	Service de la médiation scolaire
SNJ	Service national de la jeunesse
SSE	Service socio-éducatif
STAR	Service technique accueil et réception
Teams/MS Teams	Microsoft Teams : application de communication collaborative, mise à disposition des élèves et du personnel de l'Éducation nationale, permettant entre autres la visioconférence
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UFEP	Unité de formation et d'éducation permanente
UGDA	École de musique Union Grand-Duc Adolphe
UNEL	Union National des Étudiant-e-s du Luxembourg
VP	Voie de préparation de l'enseignement secondaire général

